

N° Délib	Date	Objet
BS2021-01	16/02	Recours à animateur pour surcroit d'activités en saison « Éducation au territoire, au développement durable et à la biodiversité »
BS2021-02		Briquèterie du Vertin – Location de chasse à l'association LA FARANDOLE
BS2021-03		Briquèterie du Vertin – Location de chasse à Monsieur ROUALET
BS2021-04		Délégués aux organismes de participation, représentants du Parc
BS2021-05		Appel à projets « Valorisation et restauration du Patrimoine » 2021
BS2021-06		Validation du cahier des charges de l'Appel à projet « haies et vergers » édition 2021
BS2021-07		Participation à la candidature LIFE intégré – Région Grand Est
BS2021-08		Appel à candidature AAC du Plan de relance
BS2021-09	13/04	Autorisation étude Sensibio
BS2021-10		Recrutement poste 2 nd animateur EEDD
BS2021-11		Avenant n°2 – MAPA REVISION CHARTE 2020-05
BS2021-12		Autorisation de signature du contrat territorial eau et climat Marne Surmelin
BS2021-13	16/11	Poursuite de la cellule d'animation Zone Humide
BS2021-14		Création du poste chargé de mission Life
BS2021-15		Création de poste ambassadeur alimentation Durable
BS2021-16		Tableau des emplois : mise à jour
BS2021-17		Demande de subvention « Projet éducatif » - partenariat CU Grand Reims
BS2021-18		Adhésion au contrat CNP assurance pour les statutaires
BS2021-19		Délégués aux organismes de participation, représentants du Parc
BS2021-20		Jeu concours – enquête de satisfaction
BS2021-21		Opération Espace nature – niveau 4
BS2021-22		Rando Train 2022 – prise en charge des frais de déplacements étudiants
BS2021-23		Remerciements au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année
BS2021-24		Vente livret Vignotrésor
BS2021-25	14/12	Signature de la convention Life Grand est « Biodiv'est »
BS2021-26		Recrutement Chargé de mission « Transition énergétique et écologique »
BS2021-27		Investissement 2022
BS2021-28		Contribution statutaire du département de la Marne et de la Région Grand Est pour l'année 2022
BS2021-29		Dotations de fonctionnement 2022 de l'Etat (DREAL- GRAND EST)

BS2021-30		Adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion de la Marne
BS2021-31		Protocole ARTT – Année 2022

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS2021-01

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le 16 Février
le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

Objet : Recours à un animateur pour surcroît d'activités en saison « Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité »

- En prenant en compte de la demande plus importante en saison pour le pôle d'Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité, et de la nécessité de satisfaire cette demande ;
- En considérant les réservations pour cette période de l'année qui justifient le recrutement temporaire d'un animateur saisonnier pour répondre à la demande ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-I-2° ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant sur le dispositif statutaire relatif à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc ».

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président, pour les besoins saisonniers dus à l'activité du pôle Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité (ETDDB), à recruter un 3ème animateur « Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité » contractuels.
- A temps plein équivalent à 35 H hebdomadaires. La rémunération sera calculée par référence à la grille d'animateur, emploi de catégorie B, filière animation, du statut général de la fonction Publique Territoriale. Cet agent occupera les fonctions d'animation du pôle ETDDB sur les différents sites d'animations prévus à cet effet (territoire du Parc, villes portes, communes...).
- Les crédits nécessaires seront prévus dans le BP.
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/02/2021

Affiché le :

Le Président,
Dominique LEVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**

on et de gestion

SLOW

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° BS 2021-02

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 février,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT; B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

Objet : Briqueterie du Vertin – Location de la chasse à l'Association LA FARANDOLE

Vu la délibération du comité syndical N° BS 2020-27 du 20/11/2020 proposant la location du droit de chasse du site de la briqueterie du Vertin à Saint-Imoges pour la saison 2019-2020 à l'association « La Farandole »,

Depuis 2016, l'indice de revalorisation est basé sur l'indice du fermage (précédemment revalorisé annuellement selon l'indice de variation des baux de chasse publié par l'ONF).

Le Président du Parc propose que le Parc maintienne pour l'année 2021/2022 le tarif appliqué en 2020/2021, soit 3 838,36 €, comme pour les années précédentes, et ce jusqu'à ce que l'indice du fermage soit supérieur à celui appliqué en 2016 (109,59) ; l'application de cet indice n'étant pas une obligation.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide

- de renouveler la location du droit de chasse pour la saison 2021 / 2022 (du 1er juin 2021 au 31 mai 2022) sur les parcelles sises à Saint-Imoges cadastrées :

Section A	Superficie	Section A	Superficie	Section A	Superficie
208	0ha36a00ca	245	1ha69a30ca	531	3ha53a42ca
209	1ha52a40ca	246	1ha74a50ca	532	0ha91a16ca
210	1ha44a90ca	247	1ha80a00ca	551	0ha53a80ca
212	5ha77a80ca	248	1ha77a50ca	553	0ha03a72ca
216	0ha00a15ca	249	1ha77a70ca	555	2ha04a87ca
223	0ha36a40ca	250	1ha76a00ca	556	4ha44a48ca
234	0ha62a00ca	251	1ha74a50ca	557	0ha16a52ca
235	0ha54a50ca	252	1ha71a50ca	558	2ha20a03ca
237	1ha75a00ca	254	1ha71a50ca	559	0ha01a97ca
240	0ha44a80ca	517	0ha65a86ca	560	0ha04a15ca
241	1ha70a70ca	518 (215)	0ha00a18ca	561	1ha39a60ca
242	1ha71a00ca	526 (215)	1ha19a62ca	562	0ha12a83ca
243	1ha68a50ca	527	2ha92a73ca		
244	1ha69a00ca	528	1ha28a58ca		
				TOTAL	56ha89a17ca

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20210216-BS2021_02-DE

- d'appliquer le tarif de la saison précédente ;
- en conséquence, de fixer le tarif de la saison 2021 / 2022 à 3 838,36 € ;
- de fixer la durée du bail consenti à un an, renouvelable par reconduction expresse ;
- d'autoriser le Président à adapter le tarif en fonction de la situation sanitaire actuelle et de la possibilité de pratique de la chasse ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/02/2021.

Le Président
Dominique LEVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-03

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 février,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés / Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

Objet : Briqueterie du Vertin – Location de chasse M. ROUALET

Vu la délibération n° B 2020-28 du 20/11/20 décidant de louer le droit de chasse sur les parcelles sises à Saint-Imoges cadastrées n° 606-609-233 et 302 à M. Denis ROUALET – 18 Rue Pasteur – 51160 CHAMPILLON pour une durée d'un an,

Depuis 2016, l'indice de revalorisation est basé sur l'indice du fermage (précédemment revalorisé annuellement selon l'indice de variation des baux de chasse publié par l'ONF).

Le Président du Parc propose que le Parc maintienne pour l'année 2021/2022 le tarif appliqué en 2020/2021, soit 303,52 €, comme pour les années précédentes, et ce jusqu'à ce que l'indice du fermage soit supérieur à celui appliqué en 2016 (109,59) ; l'application de cet indice n'étant pas une obligation.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- de renouveler la location du droit de chasse pour la saison 2021-2022 (du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022) sur les parcelles sises à Saint-Imoges décrites ci-dessous

SECTION A	SUPERFICIE
606	69a 58ca
609	2ha 34a 02ca
233	1ha 08a 25ca
302	50a 65ca

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20210216-BS2021_03-DE

- d'appliquer le tarif de la saison précédente,
- en conséquence, de fixer le tarif de la saison 2021/2022 à 303,52 €,
- d'autoriser le Président à adapter le tarif en fonction de la situation sanitaire actuelle et de la possibilité de pratique de la chasse ;
- de fixer la durée du bail consenti à un an, renouvelable par reconduction expresse,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
du rapport qui précède.

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy, le 16/02/2021

Affiché le

Le Président,

Dominique LEVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 19
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° BS 2021-04

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 février,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
A Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

Objet : Délégués aux organismes de participation, représentants du Parc

Après les élections municipales de 2020 et suite au renouvellement des instances, le Bureau du Comité Syndical peut nommer des représentants aux divers organes délibérants des partenaires du Parc dont l'Association des Parcs naturels régionaux du Grand Est.

Chaque membre est représenté au sein de l'Assemblée générale par son Président, ainsi que par un représentant désigné au sein de son Comité Syndical. Chaque représentant dispose d'une voix. Les Directeurs des Parcs siègent dans l'Assemblée générale avec une voix consultative.

Avec la création de la Région Grand Est, le rapprochement entre les Présidents des Parcs et les Directeurs de 6 Parcs s'est renforcé avec l'objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est.

Le 7 juin 2017, l'Assemblée constitutive a eu lieu afin de créer l'Association des Parcs naturels régionaux du Grand Est. Elle a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels du Grand Est. Cette association a la capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens, en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Son action se structure essentiellement autour des orientations suivantes :

- la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région « Grand Est »,
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales,
- la représentation commune des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes,
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations,
- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région,
- la conception et la mise en œuvre de projets communs,
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise.

Dans ce cadre et soutenu par la Région Grand Est, l'Association a mis en place des positionnements et démarches communs suivants (exemples) :

- rencontres des Présidents des Parcs avec les Présidents de Région pour une prise en compte des Parcs dans la politique régionale,
- rencontres avec le Préfet et services d'Etat afin de rapprocher la coopération avec les services décentralisés,
- rencontres régulières avec les services techniques pour favoriser la création des outils partagés, le lien avec les autres Directions, l'implication des parcs dans les politiques régionales,
- contributions communes dans des stratégies régionales : SRADET, SRB, schémas touristiques, forestiers, ...
- Edition commune des supports de communication avec le soutien de la Région (une plaquette commune, exposition photos)
- création d'un « marché des Parcs » dans les 3 représentations de la Région du Grand Est (en 2019)
- construction commune de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2020-2022 et renégociation des crédits pour cette nouvelle période.
- mise en place d'un budget régional « inter parcs » permettant la réalisation des projets communs entre les 6 Parcs :
 - « Plan d'action Communication » portée par le Parc naturel régional des Ardennes
 - « Résidences d'Architecture et de Paysage en milieu rural ayant pour finalité le renforcement de la vitalité du cœur des villages et des centres-bourgs en Grand Est » portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord.
 - « Plan d'actions pilote de valorisation et de dynamisation de la filière des bois locaux » porté par le Parc naturel régional du Ballon des Vosges
 - « Plan d'action en éducation au territoire » porté par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims
 - « Plan d'action écotourisme et création d'un produit écotouristique commun » porté par le Parc naturel régional de Lorraine
 - « Plan d'actions sur l'alimentation durable » porté par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Ce programme d'actions est très ambitieux surtout au regard des différences très importantes entre les 6 Parcs au niveau historique et des fonctionnements (budgétaires, tailles des équipes, organisation interne et fonctionnement ; soutien des anciennes Régions...), mais constitue un véritable souhait de la Région de s'organiser en réseau.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité Syndical

- **DECIDE de nommer Mme Anne DESVERONNIERES, en plus du Président du Parc, un 2^e élu du Bureau du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, à l'association des Parcs naturels régionaux du Grand Est.**

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
Affiché le ...*

Extrait certifié conforme,
Fait à Pourcy, le 16/02/2021

Le Président


Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-05

L'an deux mil vingt et un, le 16 février,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

N° Projet	E21AR01S	Aide Restauration Patrimoine 2021
-----------	----------	-----------------------------------

Objet : Appel à projet « Valorisation et Restauration du patrimoine » 2021

Un des rôles fondamentaux du Parc est la préservation et la mise en valeur du territoire. Depuis sa création, il a su ainsi protéger l'originalité des paysages ouverts caractéristiques de son vignoble couronné de forêts et la qualité de son cadre de vie à travers la sauvegarde de ses milieux naturels remarquables, de la structure d'habitat groupé de ses villages et des éléments significatifs de son patrimoine bâti diversifié lié aux activités viticoles et agricoles.

Mais au-delà de ce rôle, le Parc doit aussi se positionner comme stimulateur et catalyseur des démarches de qualité, aux côtés des acteurs du territoire, dans la valorisation durable des potentialités du territoire. Une action légitime, dans le cadre de l'inscription des coteaux, maisons et caves de champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Afin de faire éclore les projets, en les facilitant, le Parc propose donc de compléter son action de conseil et d'assistance technique avec la possibilité de soutenir financièrement les opérations qui améliorent le cadre de vie global et l'attractivité du territoire.

L'Appel à projets Patrimoine 2017-2019 a permis de réaliser 6 projets pour un montant de 20 000 € et l'Appel à projets 2020 a soutenu 4 projets pour un total de 12 351 €.

Suite à ce bilan positif, il s'agit de relancer l'appel à projets permettant de stimuler la valorisation et la restauration du petit patrimoine bâti et culturel (lavoirs, fontaines, pigeonniers, kiosques, calvaires, statues, loges de vigne, murs en pierre, essors...), et la restauration de façades représentatives des techniques ou de l'architecture locales traditionnelles.

L'objectif est notamment d'aider à la réalisation de projets dont les sommes plus ou moins élevées ne peuvent pas toujours être prises en charge en totalité par la collectivité ou le particulier concerné, bien que ces opérations revêtent parfois un caractère d'urgence.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

SLOW

le programme d'actions 2021

ID : 051-255100075-20210216-BS2021_05-DE

Dans ce cadre, une enveloppe globale de 10 000 € a été inscrite dans (Action E21AR01S). Il a été prévu de plafonner l'aide à 5 000 € par projet, sur la base de 40% du montant HT des travaux.

Le projet de cahier des charges « Appel à Projet Valorisation et Restauration du patrimoine » 2021 est joint en annexe.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le financement du PNR dans la limite de 40% du montant HT des travaux et d'un plafond de 5 000 € d'aide par projet,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier, et notamment les arrêtés d'attribution de subvention réalisés dans le cadre de l'appel à projets.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 16 février 2021

Affiché le

Le Président,



Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-06

L'an deux mil vingt et un, le 16 février,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
A Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés / / Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

Action	AAP Haies Vergers 2021	E21MN02S
--------	------------------------	----------

**Objet : Validation du Cahier des charges de l'Appel à Projets « Haies et Vergers »
édition 2021**

Dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue 2020-2022 (E20MN07S), une des actions identifiées est d'aider à la réalisation de projets de restauration ou de renforcement des continuités écologiques et de préservation de la qualité des masses d'eau via la plantation d'arbres et d'arbustes.

Afin d'avoir une stratégie de restauration et d'amélioration concertée, il est apparu nécessaire de définir clairement les critères et les modalités de sélection de ces plantations via un appel à projets. Cet appel à projets permet de proposer un accompagnement technique et une aide financière des porteurs de projets pour encourager la plantation des haies et vergers, éléments essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité et les paysages de notre territoire.

Un premier Appel à projets « Haies et Vergers » a eu lieu en 2019. Il a permis la réalisation de 27 projets cumulant 3,7 km de haies (3081 arbres et arbustes) et 135 arbres fruitiers. Suite à ce bon déroulement de la 1^{ère} édition, une nouvelle édition est inscrite dans le programme d'actions pour l'année 2021 et sera reconduite en 2022.

Une technicienne a été recrutée (Mme Alexandra PINELLE) au sein du pôle Milieux naturels pour une période de deux ans. Son poste est financé à 50% dans le cadre du financement Ingénierie Trame Verte et Bleue (fonds européens FEDER, Région, Département, DREAL) pour réaliser cet appel à projets de **plantation de haies champêtres et d'arbres fruitiers de variétés anciennes**.

Les financements pour les investissements de cet appel à projets (plantes, matériels) sont mis en place dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Département de la Marne et la Région Grand Est pour l'année 2021.

Une enveloppe globale de 28 850 € est en cours d'inscription, cofinancée par la Région (59%) et le Département (41%).

Les principaux éléments du règlement de l'appel à projets sont :

Bénéficiaires :

- Les personnes physiques ou morales propriétaires ou locataires d'un bien,
- Les collectivités du territoire du Parc,
- Les associations du territoire du Parc,
- Les établissements scolaires du territoire du Parc,
- Les entreprises privées.

Projets éligibles :

- La plantation d'arbres isolés permettant de renforcer ou de créer une continuité écologique,
- La plantation de haies champêtres au sein de parcelles communales ou privées,
- La plantation d'arbres fruitiers pour la création de vergers conservatoires ou pour une utilisation personnelle,
- La plantation de haies fruitières associant des arbres fruitiers de variétés anciennes et des arbustes indigènes.

Les plantations devront être réalisées entre le 1^{er} novembre et le 20 décembre 2021.
Les projets de plantation doivent obligatoirement être situés sur le territoire du Parc.

Eléments éligibles :

- Achats arbustes, livraison, plantation et fournitures annexes

Montant de l'aide :

- 70% de la dépense éligible,
- Aide maximum variable de 1 000€ à 1 500€, en fonction de la dimension de la plantation, par porteur de projet

Formation entretien – taille du verger

Dans le cadre de cet appel à projets, les bénéficiaires de l'aide au titre des vergers s'engageront à suivre une ½ journée de formation gratuite « entretien des arbres fruitiers » animée par les bénévoles de l'association Croqueurs de Pommes.

Le projet de cahier des charges « APPEL A PROJETS HAIES ET VERGERS » est joint en annexe.
Le dossier regroupant les différents documents à fournir pour chaque candidature est joint en annexe également.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le financement du PNR dans la limite de 70% du montant éligible et d'un plafond de 1 000 € à 1 500 € d'aide par type de projet
- D'inscrire ce projet dans le budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier, et notamment les arrêtés d'attribution de subvention réalisés dans le cadre de l'appel à projets.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Affiché le

Fait à Pourcy,
Le 16/02/2021

Le Président

Dominique LEVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-07

L'an deux mil vingt et un, le 16 février,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 19
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

N° Projet	E21MN05S	Participation candidature LIFE intégré en faveur de la biodiversité- Région Grand Est
-----------	----------	---

Objet : Participation candidature LIFE intégré – Région Grand Est

Le programme LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics ou privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.

Un Life intégré est construit à l'échelle d'un grand territoire, régional dans notre cas, et à pour objectif la mise en œuvre des stratégies ou des plans d'actions en matière d'environnement ou de climat requis par la législation de l'Union ou élaborés par les États membres. Il doit associer l'ensemble des acteurs pertinents pour sa mise en œuvre et doit mobiliser, en plus des fonds européens Life, la participation financière d'autres sources de financement.

Suite à l'adoption en juillet 2020 de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB), la Région a travaillé sur la construction d'un projet Life Intégré à son échelle, sur la période 2021-2031. Ce projet se base principalement sur la SRB et vise à contribuer à sa mise en œuvre via le financement d'ingénierie, principalement.

En tant que partenaires du Conseil Régional, les Parcs naturels régionaux ainsi que d'autres structures partenaires ont été sollicités pour contribuer à l'élaboration de ce projet Life intégré.

La concept-note définissant les grandes lignes du projet Life intégré Biodiversité Grand Est a été acceptée par la commission européenne en novembre 2020. Suite à la validation de cette première étape, des fiches-actions ont été réparties entre les différentes structures qui ont eu à charge leur rédaction et leur montage financier.

Dans ce cadre, les Parc naturels régionaux ont été identifiés comme porteurs principaux de 4 fiche-actions :

- Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et forestiers du Grand Est,
- Engagement d'un programme de connaissance sur les services rendus par les espaces forestiers et prairiaux,

- Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique
- Création et suivi de 50 espaces de quiétudes.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se charge de la fiche « Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique en milieu forestier ». Un des objectifs de cette fiche est la mise en place d'un projet pilote au sein du territoire du Parc pour étudier l'adaptation au changement climatique des essences forestière.

Cette dernière prévoit notamment le financement d'actions sur cette thématique et d'un poste à temps plein pris en charge à 60% par les fonds européens Life sur la période 2022-2030.

Le projet Life intégré sera déposé le 26 mars 2021 à la Commission européenne. Si le projet est sélectionné, l'ensemble des fiches-actions de ce projet seront mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2022. Avant ce dépôt, l'ensemble des porteurs principaux et co-bénéficiaires des fiches-actions doivent attester leur engagement sur ce projet par une délibération.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le PNR à participer en tant que référent technique et co-bénéficiaire au projet LIFE intégré présenté par la Région Grand Est,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier de candidature au projet LIFE intégré présenté par la Région Grand Est,
- D'autoriser dans ce cadre, le Président à solliciter les cofinancements de fonds européens à hauteur de 60% des actions pour lesquelles le Parc naturel régional de la Montagne de Reims serait co-bénéficiaire,

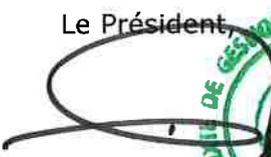
Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 16 février 2021

Affiché le

Le Président,


Dominique LEVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-08

L'an deux mil vingt et un, le 16 février,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Date de convocation :
05/02/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 19
↪ votants : 19
↪ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ,
M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT,
C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient Excusés//Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

N° Projet	E21EC02S	Appel à Candidatures France Relance 2021- DRAAF Grand Est
-----------	----------	--

**Objet : Appel à candidature (AAC) du Plan de Relance / Agriculture, alimentation et forêt /
Mesure 13 : Partenariat Etat-Collectivité au service des PAT / Volet B :
investissements dans le cadre des PAT – DRAAF Grand Est**

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre 2020, vise en particulier à soutenir le développement des PAT en rapprochant tous les acteurs de l'alimentation et en changeant les pratiques agricoles et alimentaires. L'objectif est de faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale. La Préfecture de région Grand Est (gestion opérationnelle DRAAF) attribue des aides aux PAT au titre du soutien au développement et amplification des Projets Alimentaires Territoriaux labellisés ou en cours de labellisation prévu dans le plan de relance.

Le soutien financier prévu dans le cadre du présent dispositif vise à aider les porteurs de projet pour le montage et la réalisation de leur projet par le cofinancement de dépenses d'études, d'ingénierie, de conseils externes, ainsi que des investissements matériels s'intégrant dans la feuille de route existante du PAT.

Il s'agit de s'engager dans un processus de transformation en profondeur, pour faire face aux défis majeurs auxquels sont confrontés les PAT.

Le règlement de l'AAC prévoit que le porteur du PAT puisse devenir structure unique et conventionner avec ses partenaires associés bénéficiaires pour recevoir puis reverser les sommes correspondantes aux actions menées par chacun.

Ouverture du dépôt des candidatures : 3 février 2021, puis dépôt au fil de l'eau,
Premier comité technique DRAAF pour instruction des dossiers : 14 mars (réponse 4 semaines après)
Clôture du dépôt des candidatures : 30 juin 2021

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20210216-BS2021_08-DE

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- D'autoriser le Parc naturel Régional de la Montagne de Reims à devenir structure unique pour les dossiers présentés par des partenaires dans le cadre de du PAT du Triangle Marnais dans le cadre de cet Appel à candidatures,
- D'autoriser le Président à signer toute convention, contrat, lettre d'engagement avec les partenaires associés bénéficiaires pour leur reverser les sommes correspondantes aux actions menées par chacun,
- D'autoriser le Président dans le cadre des projets identifiés et déposés par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, à solliciter les cofinancements de l'Etat en fonction des taux de cofinancements autorisés (de 40% à 100%)
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier de candidature France Relance - Appels à candidatures 2021 - DRAAF Grand Est.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 16 février 2021

Affiché le

Le Président



Dominique LEVEQUE.

Mr



COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL
MARDI 16 FEVRIER 2021
EN VISIOCONFÉRENCE A LA MAISON DU PARC, 18h

Etaient présents : K BONNE, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, J MEYER, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, J RODRIGUES, P THOUVENOT.

Avaient donné pouvoir :

Etaient excusés // Absents : A BEAUFORT, S GALICHER

<p>Introduction</p> <p>Accueil des membres du Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy en visioconférence sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. • Le Quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 18h, le Bureau peut valablement délibérer. • Le Président évoque une modification de l'ordre du jour et ajoute deux délibérations : sur la convention de la télétransmission à la Préfecture et la délibération Plan de Relance, projet PAT
<p>Validation des comptes rendus du Bureau du 15.12.2020 et du compte rendu modifié du 20.11.2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte rendu de la séance du 15 Décembre 2020 est validé l'unanimité. A la demande du Bureau, une modification a été apportée au compte rendu du 20 novembre 2020, ce dernier a été validé à l'unanimité par les membres du Bureau.

<p>Actualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président présente les actualités du Parc. Il fait mention de : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'organisation de la prochaine assemblée du Comité syndical du 19 janvier 2021 en vision conférence. ○ La convention PAT a été signée le 26 janvier 2021. Elle officialise le partenariat et le lancement de l'étude « Diag » avec la Chambre d'agriculture, le Bio grand Est et Terre de lien. ○ Le lancement officiel de la révision de la Charte. Dès janvier 2021, le Parc a ainsi lancé : une nouvelle communication dans la presse, un logo et sa charte graphique, un film est en préparation et l'organisation prochaine d'ateliers de concertation ○ La sortie de nouvelle lettre d'information « info site » sur le site Natura 2000, n°64.
<p>GESTION DU PARC</p> <p>Note administrative et financière> Présentation Eric LALLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'actualité administrative et financière du Parc est présentée aux membres du Bureau, évoquant les points suivants : • L'affaire CRETAZ, le Président évoque un recours en omission de statuer devant Cour d'Appel de Reims. La décision du 1er décembre 2020 confirme que M. CRETAZ est débouté de sa demande de nullité de la promesse de vente, débouté de sa demande de restitution du dépôt de garantie, débouté de sa demande de dommages-intérêts. • La Vente de Commétreuil, des compléments de dossier ont été remis le 11 01 2021 pour les projets : BARN HOTEL et PARC DE SAINTE CROIX – P. SINGER / E. TAITTINGER. <ul style="list-style-type: none"> ○ PARC DE SAINTE CROIX – P. SINGER / E. TAITTINGER a remis une seconde version cartographiée de projet se limitant aux constructions en zones constructibles ○ Le porteur de projet ARTESTATE a conditionné la présentation des compléments de dossier à la confirmation d'un accord du Parc pour la signature d'un compromis de vente. Le Parc a maintenu sa demande initiale avec un délai de 8 jours pour réponse, ○ ARTESTATE a par ailleurs informé que l'étude notariale SCORIELS avait publié au fichier immobilier le PV de Carence du 5 octobre 2020 pour le rendre opposable aux tiers ; Ce point est confirmé le 04 février 2021 par les services fiscaux de Reims. • Les Ressources Humaines : <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Thibaud RAULT a été recruté le 4 janvier 2021 pour le Poste CM Transition Energétique (CDD d'1 an) ○ Mme Alexandra PINELLE a été recrutée le 4 janvier pour le poste Technicienne Haies – Vergers (50%) – Natura 2000 (50%) - (CDD de 2 ans) ○ Mme Léa JOLY, qui était auparavant sur une répartition 60% Trame Verte et Bleue – 40 % Natura 2000, est désormais affectée à 100% sur la Trame Verte et Bleue

	<ul style="list-style-type: none"> • Les MAPA en cours sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de brochures Natura 2000, avec l'agence Okowoko d'Amiens pour un budget de 3 726 €, des fonds provenant du FEDER et de la DREAL. ○ Etude PAT, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, Terres en lien et le Bio Grand Est, un budget à hauteur de 41 525 €, des fonds provenant de la Région, du Département et de l'Etat (PNA) ○ Création d'une Charte graphique, avec l'agence Okowoko d'Amiens pour un budget de 9 966 €, des fonds provenant de la région. ○ Les MAPA réalisés dans le cadre du dossier E17MN02S – TVB et E18MN02S – Natura 2000 correspondent généralement à des demandes de devis formalisées, pour permettre de produire ces justificatifs de mise en concurrence dans le cadre des contrôles FEDER. • La Trésorerie au 01/02/2021 s'élève à 430 000 €.
<p>Surcroit d'activités en saison ETDDB > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau évoque le besoin d'un animateur supplémentaire de Mars à Juin pour répondre à la demande d'animations (en plus des 2 animatrices à plein temps). • Cet agent occupera un poste à temps plein équivalent à 35 H hebdomadaires. La rémunération sera calculée par référence à la grille d'animateur, emploi de catégorie B, filière animation, du statut général de la fonction Publique Territoriale. Cet agent occupera les fonctions d'animation du pôle ETDDB sur les différents sites d'animations prévus à cet effet (territoire du Parc, villes portes, communes...). Les crédits nécessaires seront prévus dans le BP. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-01 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Locations de chasses 2021/2022 > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la délibération du comité syndical N° BS 2020-27 du 20/11/2020 le Parc de la Montagne de Reims propose la location du droit de chasse du site de la briqueterie du Vertin à Saint-Imoges pour la saison 2019-2020 à l'association « La Farandole » (57 ha) et à M. Denis ROUALET (3,5 ha). • Depuis 2016, l'indice de revalorisation est basé sur l'indice du fermage (précédemment revalorisé annuellement selon l'indice de variation des taux de chasse publié par l'ONF). Le Président du Parc propose que le Parc maintienne pour l'année 2021/2022 le tarif appliqué en 2020/2021, soit 3 838,36 € pour le compte de l'association la Farandole et 303,52 € pour le compte de Denis Roualet. Comme pour les années précédentes, et ce jusqu'à ce que l'indice du fermage soit supérieur à celui appliqué en 2016 (109,59) ; l'application de cet indice n'étant pas une obligation. <p style="text-align: center;">Les Délibérations BS2021- 02 et BS2021-03 sont votées à l'unanimité.</p>

<p>Association des Parcs du Grand Est > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Après les élections municipales de 2020 et suite au renouvellement des instances, le Bureau du Comité Syndical peut nommer des représentants aux divers organes délibérants des partenaires du Parc dont l'Association des Parcs naturels régionaux du Grand Est. Avec la création de la Région Grand Est, le rapprochement entre les Présidents des Parcs et les Directeurs de 6 Parcs s'est renforcé avec l'objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est. Chaque membre est représenté au sein de l'Assemblée générale par son Président, ainsi que par un représentant désigné au sein de son Comité Syndical. Chaque représentant dispose d'une voix. Les Directeurs des Parcs siègent dans l'Assemblée générale avec une voix consultative. Il a donc été décidé de nommer Mme Anne DESVERONNIERES, en plus du Président du Parc, à l'association des Parcs naturels régionaux du Grand Est.
<p>Agenda</p>	<p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-04 est votée à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prochain CS le 16 mars 2021 (Vote CA 2020 et BP 2021)
<p style="text-align: center;">DES PROJETS EN PREPARATION</p>	
<p>Projet de construction d'un poulailler à Chaumuzy > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc évoque la construction d'un poulailler de 40 000 poulets de chair élevés en batterie sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. L'installation d'une telle infrastructure soulève des interrogations pour l'intégrité du territoire de la Montagne de Reims et les usagers de la commune de Chaumuzy, notamment sur les différents points : l'insertion paysager, l'épandage, le forage, la rotation des camions. L'élaboration d'un tel type de projet soulève la possibilité d'accompagner ou d'orienter d'autres projets de poulaillers sur de l'élevage en plein air, tant pour une production de poulets de chair que de poules pondeuses. Ce mode d'élevage représenterait un projet de territoire plus durable, en accord avec le Projet Alimentaire Territorial du PNR MR. Cette installation permet une diversification de l'activité agricole et permet la transmission de l'exploitation par l'élevage. Installée en coopération avec l'abattoir de Caurel, la production s'inscrit dans une démarche de circuits courts ; il est prévu de vendre la viande sur les marchés de proximité. Il permet

	<p>la production à grande quantité pour un prix moindre et accessible à tous. Par contre, ce mode de production industrielle pose la question sur l'agriculture future sur le territoire du Parc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau évoque les inconvénients : olfactives, auditives d'un tel aménagement sur la commune et pour les résidents de la commune. A la majorité, les membres du Bureau évoquent ne pas pouvoir donner d'avis favorable à l'installation de cette infrastructure évoquant que ce projet n'est pas en adéquation avec les valeurs du Parc et le projet alimentaire (PAT) en cours. Même avec un gros programme d'insertion paysager, prévu par le porteur de projet, les gros volumes des bâtiments agricoles s'imposeraient dans le paysage.
<p>Appel à projet valorisation et restauration du patrimoine 2021> Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suite au succès de la précédente édition (2017-2019), le Parc souhaite renouveler l'appel à projet pour la valorisation et la restauration du patrimoine. Ainsi le Parc souhaite stimuler la valorisation et la restauration du petit patrimoine bâti et culturel (lavoirs, fontaines, pigeonniers, kiosques, calvaires, statues, loges de vigne, murs en pierre, essors...), et la restauration de façades représentatives des techniques ou de l'architecture locale traditionnelle. L'objectif est notamment d'aider à la réalisation de projets dont les sommes plus ou moins élevées ne peuvent pas toujours être prises en charge en totalité par la collectivité ou le particulier concerné, bien que ces opérations revêtent parfois un caractère d'urgence. Dans ce cadre, une enveloppe globale de 10 000 € a été inscrite dans le programme d'actions 2021 Il a été prévu de plafonner l'aide à 5 000 € par projet, sur la base de 40% du montant HT des travaux. Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'architecte du Parc, Caroline Feneuil, et de la Chargée de missions Culture et patrimoine Emilie Renoir-Sibler. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-05 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Appel à projet haies et vergers 2021 > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suite au succès de la précédente édition (2019), le Parc souhaite renouveler l'appel à projet haies et vergers sur l'ensemble du territoire de la Montagne de Reims. Cet appel à projets permet de proposer un accompagnement technique et une aide financière des porteurs de projets pour encourager la plantation des haies et vergers, éléments essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité et les paysages de notre territoire. Les financements pour les investissements de cet appel à projets (plantes, matériels) sont mis en place dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Département de la Marne et la Région Grand Est pour l'année 2021. Une enveloppe globale de 28 850 € est en cours d'inscription, cofinancée par la Région (59%) et le Département (41%).

	<ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs de projet souhaitant bénéficier de cet accompagnement (individuels, professionnels ou collectivités installées dans le périmètre de la Montagne de Reims devront retirer leur dossier de candidature auprès de la technicienne, recrutée pour l'occasion en janvier 2021. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-06 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Candidature Life / Région Grand est > Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Life intégré est construit à l'échelle d'un grand territoire, régional dans notre cas, et à pour objectif la mise en œuvre des stratégies ou des plans d'actions en matière d'environnement ou de climat requis par la législation de l'Union ou élaborés par les États membres. Les Parc naturels régionaux ont été identifiés comme porteurs principaux de 4 fiche-actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et forestiers du Grand Est, ○ Engagement d'un programme de connaissance sur les services rendus par les espaces forestiers et prairiaux, ○ Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique, ○ Création et suivi de 50 espaces de quietudes. • Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se charge de la fiche « Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique en milieu forestier ». L'objectif est la mise en place d'un projet pilote au sein du territoire du Parc pour étudier l'adaptation au changement climatique des essences forestières. Cette dernière prévoit le financement d'actions sur cette thématique et d'un poste à temps plein pris en charge à 60% par les fonds européens Life sur la période 2022-2030. • Le projet Life intégré sera déposé le 26 mars 2021 à la Commission européenne. Si le projet est sélectionné, l'ensemble des fiches-actions de ce projet seront mises en œuvre à partir du 1er janvier 2022. Avant ce dépôt, l'ensemble des porteurs principaux et co-bénéficiaires des fiches-actions doivent attester leur engagement sur ce projet par une délibération. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-07 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Plan de relance, projet PAT> Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de relance, annoncé le 3 septembre 2020, vise en particulier à soutenir le développement des PAT en rapprochant tous les acteurs de l'alimentation et en changeant les pratiques agricoles et alimentaires. L'objectif est de faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale. • Il s'agit de s'engager dans un processus de transformation en profondeur, pour faire face aux défis majeurs auxquels sont confrontés les PAT. Le règlement de l'AAC prévoit que le porteur du PAT puisse devenir structure unique et conventionner avec ses partenaires associés bénéficiaires pour recevoir puis reverser les sommes correspondantes aux actions menées par chacun. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-08 est votée à l'unanimité.</p>

DOMAINE DE COMMÉTREUIL

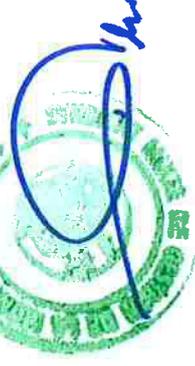
Vente de Commétreuil
>Présentation Dominique
LEVEQUE

- Le Président présente l'état d'avancement du projet de vente du Domaine de Commétreuil **depuis le Comité Syndical du 19 janvier 2021**
 - Modification du projet d'implantation des bâtiments d'hébergement par P. SINGER pour que la zone N ne soit plus concernée,
 - Confirmation par ARTESTATE de son refus de transmettre les éléments demandés, et renvoi vers l'étude notariale SCORIELS pour consultation des documents,
 - Confirmation par l'administration fiscale de l'inscription au fichier immobilier du PV de carence du 5 octobre 2020 par l'étude SCORIELS,
 - Réunion entre Mme la Présidente de la CU du Grand Reims, MM les Présidents du Parc, de la Région Grand Est, du Département de la Marne et M. le Maire de Bouilly en cours d'organisation le 11 mars 2021

La séance est levée à 19h32

*Compte Rendu approuvé par
le Bureau Syndical du 13.01.2021
Unanimité*

Fait à Pourcy, le Mardi 16 Février 2021
M. Dominique LEVEQUE – Président



Département de
la Marne-----
Arrondissement
de ReimsDate de convocation :
06/04/2021

Nombre de membres : 21

↗ en exercice : 21
 ↗ présents : 18
 ↗ votants : 18
 ↗ voix :
 pour : 18
 contre :
 abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
 du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-09

L'an deux mil vingt un, le 13 avril,
 le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
 à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, A BEAUFORT, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, P THOUVENOT

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés // absents : M FLOQUET, J MEYER, J RODRIGUES

PROJET	E21EC02S	Mesure 13 – Volet B – Etude Sensibio
--------	----------	--------------------------------------

Objet : autorisation Etude Sensibio

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est pilote du Projet Alimentaire Territorial pour le Triangle marnais, qui est reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « PAT de niveau I » depuis juin 2020.

Dans le cadre du travail technique réalisé, la nécessité de réaliser une étude construite autour des déterminants psychologiques permettant de mieux connaître le profil sociologique des agriculteurs-trices d'un territoire ainsi que leur potentiel d'évolution vers l'Agriculture biologique, a émergé. La mise en œuvre d'une telle étude sur le Triangle marnais avec nos partenaires responsables de la préservation de la ressource en eau (EPCI, Agence de l'Eau Seine Normandie...) permettra de faire évoluer au mieux l'accompagnement des agriculteurs-trices à la conversion à des pratiques plus durables à des fins de protection environnementale fortement liées à la santé.

L'outil le plus adapté pour cette étude, reprise largement sur d'autres PAT, est l'étude SENSIBIO. Cette étude est un outil d'aide à la décision développé par le Groupement d'Agriculture biologique Hauts-de-France (GAB-Hauts-de-France ou Bio en Hauts-de-France). Elle est maintenant reconnue par la Fédération d'Agriculture Biologique (FRAB), qui se décline en GAB dans les Régions. Ce sont ces GAB qui réalisent l'étude en région.

Pour la Région Grand Est, cette étude ne peut être menée que par l'Association Bio en Grand Est (GAB du Grand-Est). Elle a d'ailleurs été réalisée avec succès dans le cadre du PAT de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération 68).

Trois collectivités signataires du PAT du Triangle marnais (CU Grand Reims, CA Châlons en Champagne, CA Epernay Terres de Champagne) souhaitent que cette étude puisse être lancée au cours du printemps 2021 sur leur territoire.

A cette fin, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a déposé dans le cadre du Plan de relance – Mesure 13 – Volet B, une demande spécifique de financement de cette étude pour un montant de 44 220 € TTC soit 36 850 € HT, en cours d'étude.

Le contenu de l'étude a été validé en Comité technique du PAT le 13 avril 2021

Concernant les règles applicables aux marchés publics, le code de la commande publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 prévoit que :

- si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée (214 000 € HT), l'organisme public peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités (ou Mapa),
- au-delà, il doit respecter une procédure formalisée pour passer son marché.

La libre détermination des modalités de consultation concernant les procédures adaptées, permet à l'acheteur public, pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, d'avoir pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Par ailleurs, l'article L2122-1 modifié du Code de la Commande publique prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsqu'en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, d'une urgence particulière, **de son objet ou de sa valeur estimée**, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ou à un motif d'intérêt général.

La valeur de l'étude SENSIBIO est inférieure à 40 000 € HT.

Cette étude est un outil d'aide à la décision normé par la FNAB, et ne peut être réalisée sur le territoire du Triangle Marnais que par BIO GRAND EST, sans autre concurrence, Cette étude spécifique est demandée par le COPIL du PAT du Triangle Marnais, et soumise à validation technique et financière à la DRAAF Grand Est, via le Plan de Relance – Mesure 13 – Volet B,

Vu la demande du COPIL du PAT du Triangle Marnais,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2122-1,

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide :

- D'autoriser le Président du Parc à signer un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalable avec BIO GRAND EST concernant la réalisation de l'étude SENSIBIO pour un montant de 36 850 € HT (44 220 € TTC)
- De conditionner cette autorisation à la confirmation préalable de financement de cette étude par la DRAAF Grand Est,
- D'autoriser l'inscription de cette somme dans le budget 2021, en Dépenses et Recettes,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/04/2021

Le Président,

Dominique LEVEQUE

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/04/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 18
☛ votants : 18
☛ voix :
pour : 18
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-10

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, A BEAUFORT, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, P THOUVENOT

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés // absents : M FLOQUET, J MEYER, J RODRIGUES

Objet : recrutement poste de 2nd animateur EEDD

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu la délibération BS 2019-24 du 23 mai 2019 pérennisant le second poste d'animateur à temps plein du Pôle Education au Territoire et au Développement Durable,

Monsieur Le Président expose au Bureau du Comité Syndical les points suivants :

La fiche de poste de cet emploi permanent est la suivante :

Sous l'autorité de la Responsable du pôle EEDD,

Mission de l'organisation des animations :

- Planifie et assure la préparation et la mise en œuvre des animations pédagogiques en :
 - Réalisant le suivi des projets dont il a la charge, du matériel et des espaces d'animation,
 - Prenant connaissance du site, de son aménagement, des animations possibles dans un objectif de sécurité des activités exercées et de protection du site,
 - Préparant et concevant ses outils d'animation adaptés en lien avec les projets pédagogiques,
 - Collaborant avec l'équipe du Parc notamment le pôle Education, les intervenants possibles et les référents pédagogiques

Mission d'accueil et d'animation :

- Conduit des actions d'animation avec les différents publics en :
 - Mettant en œuvre le projet d'éducation au territoire du Parc naturel régional et en l'adaptant en fonction de l'âge et la capacité des publics,
 - Assurant l'accueil et le départ des publics, l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation de tous,
 - Participant à la formation des enseignants, des animateurs, des éducateurs ou formateurs
 - Recueillant les données et les besoins, demandes des publics et partenaires

- o Assurant la dimension sécuritaire et réglementaire : encadrement matériel...
- o Evaluant les actions conduites

Mission de développement et de conception :

- Participe à l'élaboration et actualisation des projets d'éducation au territoire et au développement durable, découverte du patrimoine local et culturel,
- Développe et met en œuvre des activités multiples et de formation en direction de tous les publics dans les champs de l'éducation au territoire et au développement durable,
- Conçoit et utilise des supports d'animation et des outils pédagogiques en direction des publics,
- Participe au développement, à l'animation et à la mise en œuvre de partenariats locaux,
- Participe aux actions de communication et de promotion du Parc naturel régional,
- Contribue à l'évaluation de la mission d'éducation au territoire et au développement durable et à son suivi,
- Contribue à la réalisation des brochures, des guides pédagogiques, des outils et supports pédagogiques

Activités spécifiques :

- Contribue à la conception et à la mise en place des projets et des manifestations du Parc naturel régional,
- Participe aux groupes de travail internes et externes concernés par la mission EEDD
- Contribue à l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et étudiants

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Confirme la nécessité que le second poste d'animateur EEDD de catégorie B à temps plein 35h prévu au tableau des emplois soit pourvu,
- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animation, au grade d'animateur,
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B, dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra justifier d'un diplôme de BTS Gestion et Protection de la nature – option animation, ou un diplôme équivalent. La durée du contrat à durée déterminée pourra être d'une durée de 3 ans maximum.

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-Préfecture le :

du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme

Fait à Pourcy, le 13 avril 2021

Le Président,

Dominique LEVEQUE

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

Date de convocation :
06/04/2021

Nombre de membres : 21

☛ **en exercice : 21**
☛ **présents : 18**
☛ **votants : 18**
☛ **voix :**
 pour : 18
 contre :
 abstentions :



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-11

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, A BEAUFORT, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, P THOUVENOT

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés // absents : M FLOQUET, J MEYER, J RODRIGUES

PROJET	E20SG01S	Révision Charte - Financement Région
--------	----------	--------------------------------------

Objet : Avenant n°2 – MAPA REVISION CHARTE 2020-05

Vu la délibération CS 2020-12 du Comité Syndical du 13 février 2020 autorisant, dans le cadre de la Révision de la Charte, Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de fournitures et services sans formalité préalable jusqu'à 150 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'acte d'engagement notifié le 17 août 2020 avec le groupement représenté par la société URBICAND (Mandataire) pour un montant de 142 700 € HT, soit 171 240 € TTC dans le cadre du MAPA REVISION CHARTE 2020-05, pour la réalisation de l'offre de base et trois options (C4/Réalisation des supports des ateliers de concertation ; D5/Formation Equipe ; E9/Réalisation du Résumé Vulgarisé de la charte),

Vu la délibération BS 2020-19 du 20 novembre 2020, autorisant la signature de l'avenant n°1 portant sur la réalisation de l'option C3 (productions de supports graphiques) pour 9 450 € HT, portant la valeur globale du MAPA 2020-05 de 142 700 € HT à 152 150 € HT (171 240 € TTC à 182 580 € TTC),

Vu la délibération CS2020-16 du Comité Syndical du 29 septembre 2020, déléguant au Bureau du Comité Syndical les décisions relatives aux marchés passés sans formalité préalable (MAPA) au-delà des seuils alloués au Président,

Proposition

L'article 26 du cahier des charges de la consultation 2020-05 Révision de la Charte, prévoyait pour le prestataire dans le cadre du diagnostic du territoire :

- ☛ **De proposer une méthode** au Parc pour structurer et réaliser le diagnostic du territoire.

Le prestataire proposera notamment un plan, une présentation, un stylo et des maquettes.

- ✚ **D'identifier** les sujets manquants ou clés,
- ✚ **D'assister** le chargé de mission Révision de la Charte et l'équipe du Parc pour récolter les données et les analyser,
- ✚ **De produire une analyse AFOM** par thématiques à partager avec l'équipe et à compléter lors de la concertation,
- ✚ **De produire une analyse institutionnelle** des différents acteurs sur le territoire et de leurs compétences ou missions (Région, Département, EPCI, Communes, Pays) afin d'identifier notamment les enjeux et complémentarités et la place du Parc,
- ✚ **Réaliser une assistance continue** à la rédaction du Diagnostic et valider sa version finalisée (relecture, ajustements, avis)

Cette assistance aux chargés de missions du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est effectuée conformément au cahier des charges.

Cependant, concernant les thématiques identifiées sols et sous-sols, qualité de l'air, nuisances acoustiques et santé, les chargés de mission du Parc naturel régional de Reims n'ont pas la compétence en interne pour réaliser convenablement le diagnostic, et il est donc nécessaire d'externaliser cette prestation.

L'un des prestataires membre du groupement (SOBERCO ENVIRONNEMENT) possédant cette compétence pour ces thématiques, il est proposé que la réalisation de ces 4 parties du diagnostic de territoire lui soit confié dans le cadre d'un avenant (avenant n°2) au marché 2020-05.

Le devis proposé pour cette réalisation par SOBERCO ENVIRONNEMENT est de 1 850 € HT (2 220 € TTC), soit 1.2% de la valeur du marché.

L'article L2194-1 du code de la commande publique prévoit que des marchés puissent être modifiés sans nouvelle procédure de mise en concurrence, par voie d'avenant lorsque :

- ` -des travaux, fournitures, services supplémentaires sont devenus nécessaires (2°),
- ` - les modifications ne sont pas substantielles (5°),
- ` - les modifications sont de faible montant (6°).

Cet avenant n°2 porterait la valeur globale du MAPA 2020-05 de 152 150 € HT à 154 000 € HT (182 580 € TTC à 184 800 € TTC).

Cet avenant n°2 s'inscrirait dans le budget révision de la Charte prévu pour construire le dossier de renouvellement du Parc.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide

- D'autoriser le Président du Parc à signer l'avenant n°2 du MAPA CHARTE 2020-05 relatif à la réalisation de 4 parties du diagnostic de territoire pour un montant de 1 850 € HT,
- D'inscrire cette somme dans le budget de la révision de la Charte.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13 avril 2021


Le Président,
Dominique LEVEQUE

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Reims



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité syndical**



Délibération n° BS 2021-12

Date de convocation :
06/04/2021

Nombre de membres :
21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 18
↪ votants : 18
↪ voix :
pour : 18
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt, le treize avril,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE,
Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, A BEAUFORT, C BENOIT, B CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, P THOUVENOT

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés // absents : M FLOQUET, J MEYER, J RODRIGUES

Objet : Autorisation de signature du Contrat territorial eau et climat Marne Surmelin

Contexte

Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « Eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains. Sa politique contractuelle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des eaux de surface et souterraines en application de la Directive Cadre sur l'Eau, pour la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.

Outil de partenariat développé par l'Agence de l'Eau, le Contrat Territorial « Eau et Climat Marne & Surmelin » s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il s'inscrit dans la poursuite et le développement d'une dynamique locale amorcée par les contrats globaux « Vallée de Marne » et « Surmelin Petit Morin », actuellement animés par la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry. Il est la formalisation de l'engagement des financeurs, collectivités, organismes socio-professionnels et associations pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs suivants :

- atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines demandé par la directive Cadre sur l'eau,

- améliorer, préserver la qualité de l'eau potable prélevée et distribué en limitant l'impact des activités polluantes sur la ressource en eau.

Afin d'assurer la couverture totale du territoire pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI, et rendre plus cohérentes les actions liées à l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, la structuration de la gouvernance locale doit être organisée dans le cadre d'une approche globale à l'échelle de bassins versants cohérents. La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry a ainsi lancé courant 2017 une étude relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie médiane de l'unité hydrographique « Marne Vignoble » (la Marne et ses affluents depuis la limite incluse Damery-Vauciennes à l'amont, jusqu'à la confluence incluse du rû des Rochers à Essômes-sur-Marne à l'aval). La solution retenue a été la création d'un nouveau syndicat sur l'ensemble du périmètre : le Syndicat Mixte Marne et Surmelin (SMMS), créé au 1er janvier 2020.

Le présent contrat correspond au territoire du SMMS, qui s'étend sur 95 214 hectares et concerne 55 419 personnes pour une centaine de communes (Aisne/Marne). Il englobe 16 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ainsi que les 5 communes à l'étude dans le cadre de la révision de la Charte du PNR.

Le CTEC « Marne et Surmelin » s'inscrit dans le cadre des actions GEMAPI (hors érosion-ruissellement) et aura comme thématique principale la restauration des continuités amont-aval (seuils...), l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que l'inventaire des zones humides. Il doit s'engager pour la période 2022-2027.

Vu le code de l'environnement,

Vu le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu l'engagement de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, l'Objectif 6 de l'Axe 2 fait état de la « préservation à long terme de la ressource en eau ». Le Parc a pour vocation d'être un territoire d'application exemplaire de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, qui fixe comme objectif d'atteindre un bon état des ressources en eau. Afin de s'inscrire dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement, le SDAGE et la Charte du Parc, un poste spécifique de technicien zones humides a été pérennisé pour la période 2019-2021 au sein du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Considérant que ces Contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat », la mobilisation de maitres d'ouvrage autour de programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,

Considérant que ledit Contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- enjeu 1 : l'atteinte ou la préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- enjeu 2 : la rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine
- enjeu 3 : la préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- enjeu 4 : l'amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines,
- enjeu 5 : l'animation et la communication.

Considérant que ledit Contrat prendra effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans,

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide :

- D'autoriser le Président à signer le contrat en question et tous documents en découlant ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/04/2021

Affiché le :

Le Président,

Dominique LEVEQUE.





COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL
MARDI 13 AVRIL 2021
EN VISIOCONFÉRENCE A LA MAISON DU PARC, 18h

Ont participé au vote :

Etaient présents : K BONNE, A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, D LEVEQUE, JP MAZZILLI, L MILLER, J NOTAT, C OESLICK, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME, P THOUVENOT

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés // absents : M FLOQUET, J MEYER, J RODRIGUES

Introduction	<ul style="list-style-type: none">Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy en visioconférence sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
Accueil des membres du Bureau	<ul style="list-style-type: none">Le Quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 18h, le Bureau peut valablement délibérer.La réunion du Bureau – initialement prévue – en date du 11 mai 2021 est modifiée. A la place le Bureau est convié à participer au séminaire de la révision de la Charte.
Validation du compte rendu du Bureau du 16 février	<ul style="list-style-type: none">Le compte rendu de la séance du 16 Février 2021 est validé l'unanimité.

1



Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 051-255100075-20211116-CR_BS_13042021-AU

Actualités	<ul style="list-style-type: none">• Le Président présente les actualités du Parc. Il mentionne :<ul style="list-style-type: none">o La révision de la Charte – Objectif 2039 – et présente le nouveau film réalisé par le Parc de Montagne de Reims. Cette vidéo explique dans une façon pédagogique la démarche de la révision de la Charte portée par le Parc et les enjeux définis lors de cette révision.o Cette vidéo, à destination des élus et du grand public, est accessible sur le site internet, la page Facebook et la chaîne Youtube du Parc.
GESTION DU PARC	<ul style="list-style-type: none">• Note administrative et financière > Présentation Éric LALLEMENT<ul style="list-style-type: none">• L'actualité administrative et financière du Parc est présentée aux membres du Bureau. Il est évoqué les points suivants :<ul style="list-style-type: none">• Le dossier CRETAZ est toujours en cours (il a réintroduit une demande auprès du Conseil d'Etat après y avoir été débouté une première fois).• La Vente de Commétreuil, 3 propositions ont été présentées au Bureau, puis au Comité syndical (à l'issue de la réunion du Bureau) le 31 mars 2021.• Le Comité syndical a délibéré en faveur du projet « BARN SAS ». Le Président revient en détail sur les résultats :<ul style="list-style-type: none">o ARTESTATE 0 voixo BARN SAS 50 votants – 98 voixo P. SINGER / PE. TAITTINGER 8 votants – 13 voixo 1 abstention• Les Ressources Humaines :<ul style="list-style-type: none">o Contrat d'apprentissage : arrivée de Mme Lucile HENRICH pour une durée de 6 mois. Elle est en niveau Bac + 3, spécialisée en communication. Elle vient, en soutien de Mmes LENFANT et COLOMBET, pour consolider les actions de communication liées à la révision de la charte.• Les MAPA en cours, sont :<ul style="list-style-type: none">o Le lancement de l'étude Natura 2000 sur le sonneur à ventre jaune, CPIE SOULAINES. Ces recherches sont financées à hauteur de 7 140 € TTC ; les fonds proviennent du FEDER et de la DREAL.o La refonte du site internet « Dates de Chasse » : les subventions proviennent de la région Grand Est et du département de la Marneo La résidence d'architecture à Chamery (Budget Interparc) : les fonds proviennent de la région.



	<ul style="list-style-type: none"> • Autres informations : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Trésorerie au 06/04/2021 : 485 000 € ◦ Les titres 2021 – Contributions statutaires sont émis.
<p>Etude Sensibio > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président demande au Bureau de valider la mise en place de l'étude Sensibio. Cet outil d'aide à la décision est développé par le Groupement d'Agriculture biologique Haut-de-France (GAB-Haut-de-France ou Bio en Haut-de-France). Elle est maintenant reconnue par la DRAAF et la Fédération d'Agriculture Biologique (FRAB), déclinée en GAB dans les Régions. • L'enjeu de ce programme - construit autour des déterminants psychologiques – est de mieux connaître le profil sociologique des agriculteurs-rices du territoire, ainsi que leur potentiel d'évolution vers l'Agriculture biologiques, à émerger. • Sa mise en œuvre - sur le triangle marnais avec nos partenaires responsables de la préservation de la ressource en eau - permettrait de faire progresser l'accompagnement des agriculteurs-rices dans la conversion à des pratiques plus durables. Le but étant l'amélioration de la protection environnementale fortement liées au domaine de la santé. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-09 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Retour sur les commissions organisées > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur – Olaf HOLM - rappelle l'intérêt des commissions du Parc et son mode d'organisation. Celles-ci se réunissent 2 fois par an. Elles ont pour vocation d'échanger et d'ouvrir le débat sur l'orientation des actions ; Elles se veulent participatives. Aussi, elles permettent d'établir un état d'avancement sur l'année en cours, préparer en amont la prise de décision, renforçant ainsi la concertation entre élus, partenaires et techniciens du Parc. Elles garantissent le bon fonctionnement du Parc, ainsi que sa gouvernance. • Il est précisé qu'en 2021 les commissions feront le lien avec la nouvelle Charte du Parc. La révision est conduite collectivement. Pour cause, des ateliers de réflexions seront organisés (en complément) pour bien identifier les enjeux du nouveau projet du territoire « Objectif 2039 ». • 6 commissions sont proposées à tous les membres du Comité syndical : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Administratif et finances, présidée par Mme MILLER ◦ Education au territoire, présidée par Mme DESVERONNIERES ◦ Tourisme durable, présidée par M. MAZZILI ◦ Milieux naturels, présidée par Mme BENOIT ◦ Urbanisme et paysage, présidée par M. RICHOMME



	<ul style="list-style-type: none"> o Culture, architecture et patrimoine, présidée par Mme GERARD MAIZIERES
<p>Renouvellement 2^{ème} poste d'animateur > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président propose au Bureau de renouveler le contrat du second animateur. Ce dernier sera sous l'autorité de la responsable du pôle éducation au territoire – Nursel YANASMA. IL aura pour missions : <ul style="list-style-type: none"> o L'organisation des animations o L'accueil et d'animation o Le développement et la conception des supports pédagogiques. • Le Bureau du Comité syndical confirme la nécessité du second poste d'animateur EEDD à temps plein. Il sera recruté en catégorie B et à temps plein 35h (prévu au tableau des emplois, soit pourvu). Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animation, au grade d'animateur.
<p>Agenda</p>	<p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-10 est votée à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Président propose d'organiser le prochain CS le 16 mars 2021. L'ordre du jour sera notamment le vote du CA 2020 et du BP 2021.
<p>RÉVISION DE LA CHARTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce 1er Comité de Pilotage sur la révision de la Charte a été animé conjointement par la Marie LENFANT – Chargée de mission Révision de Charte – et Olaf HOLM. Le Président de séance – qui préside également la commission – Monsieur Dominique LEVEQUE Président du Parc. Il a été question durant ce COPIL de présenter la méthodologie de travail employée pour les études préalables - diagnostic et bilan évaluatif - puis de partager les premières conclusions de ces dernières. • Les participants ont ainsi pu valider l'ensemble des axes de travail proposés par le Parc.
<p>PROJETS ET ORIENTATIONS</p>	
<p>Le site du Vertin > Intervention d'Olaf HOLM - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les années 2000, le Parc devient propriétaire du lieu-dit « Le Vertin ». Situé sur la commune de Saint-Imoges (au sud du massif forestier de la Montagne de Reims), ce site - aux caractéristiques environnementales rares et remarquables - est implanté dans les vestiges d'une usine de production de briques. • Celui-ci héberge aujourd'hui 62 ha de forêts, d'essences différentes notamment des chênaies-charmaies et chênaies-frénaies. Près de la cheminée, les fosses d'extraction ont laissé place à des mares et des habitats humides, dont certains sont d'intérêt patrimonial.



<p>Favoriser les énergies renouvelables sur le territoire > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif étant de définir un projet de réhabilitation de ces milieux aquatiques, humides et d'appliquer une gestion extensive des prairies de fauche. Les forêts seront quant à elles valorisées par des actions de valorisation de la filière bois. • Le Président invite le Bureau à réfléchir sur le positionnement du Parc sur les projets d'installations solaires photovoltaïques de grande ampleur. • Il est ainsi évoqué, les différents enjeux liés à la transition énergétique et écologique, avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire. Le Président informe sur la nécessité pour le Parc – conformément avec la charte en vigueur – d'accompagner les porteurs de projet conversion. • Ainsi, le Parc affirme sa volonté d'encourager et d'accompagner le développement du solaire photovoltaïque sur son territoire assorti des principes suivants, : <ul style="list-style-type: none"> o Favoriser une implantation sur le bâti existant avec intégration architecturale o Privilégier pour les projets de grande ampleur, une implantation au sol, sur des sites dégradés comme des anciennes décharges, friches industrielles, etc. o Choisir, pour ces projets de grande ampleur, une implantation hors « espaces naturels protégés ou sites majeurs pour la préservation de la biodiversité », « sans concurrence agricole » et en évitant les secteurs à « haute valeur culturelle et paysagère ». • Après concertation, le Bureau statue sur les différentes recommandations évoquées, en défendant les intérêts environnementaux et paysagers du territoire. Et conclut en de constituer un groupe de travail composé d'élus issus des différentes commissions du Parc. Accompagné par l'équipe technique du Parc, ce groupe a pour objectif d'analyser les demandes et définir dans le détail la politique de développement des énergies renouvelables sur le Parc. L'objectif étant la rédaction d'une motion. Celle-ci donnera des orientations à intégrer dans la future Charte, validée par les élus du Parc. Ce travail doit se faire en concertation avec les partenaires - dont de la Mission UNESCO - afin de construire des orientations cohérentes applicables sur le territoire du Parc.
<p>Avenant MAPA > Intervention d'Éric LALLEMENT – Directeur adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc a mandaté la société URBICAND (pour un montant de 142 700 € HT, soit 171 240 € TTC) pour accompagner l'équipe du Parc, notamment dans la réalisation de l'offre de base et trois options : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation des supports et des ateliers de concertation o Formation de l'équipe o Réalisation du Résumé Vulgarisé de la charte. • Cette assistance aux chargés de missions du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est effectuée conformément au cahier des charges. Cependant, concernant les thématiques identifiées « sols et sous-sols, qualité de l'air, nuisances acoustiques et santé », les chargés de mission du Parc naturel régional



	<p>de Reims n'ont pas la compétence en interne pour réaliser convenablement le diagnostic. Il est donc proposé d'externaliser cette prestation et de solliciter l'un des prestataires membre du groupement (SOBERCO ENVIRONNEMENT) possédant cette compétence pour ces thématiques. Le devis proposé pour cette réalisation par SOBERCO ENVIRONNEMENT est de 1 850 € HT (2 220 € TTC), soit 1.2% de la valeur du marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet avenant n°2 porterait la valeur globale du MAPA 2020-05 de 152 150 € HT à 154 000 € HT (182 580 € TTC à 184 800 € TTC), s'inscrirait dans le budget révisé de la Charte prévu pour construire le dossier de renouvellement du Par cet serait conforme à l'article L2194-1 du code de la commande publique en vigueur. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-11 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Autorisation de signature Contrat territorial eau et climat Marne-Surmelin > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry a lancé en 2017 une étude relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie médiane de l'unité hydrographique. S'en est suivi la création - le 1er janvier 2020 - d'un nouveau syndicat sur l'ensemble du périmètre : le Syndicat Mixte Marne et Surmelin (SMMS). • Le Contrat territoire Eau et Climat (CTEC) « Marne et Surmelin » s'inscrit dans le cadre des actions GEMAPI (hors érosion-ruissellement) et aura comme thématique principale la restauration des continuités amont-aval, l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que l'inventaire des zones humides. Il doit s'engager pour la période 2022-2027. • Considérant l'engagement de la Charte « Objectif 2024 », l'Objectif 6 de l'Axe 2 fait état de la « préservation à long terme de la ressource en eau », le Parc a pour vocation d'être un territoire d'application exemplaire de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Puis conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement, le SDAGE et la Charte du Parc, un poste spécifique de technicien zones humides a été pérennisé pour la période 2019-2021 au sein du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. • Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide d'autoriser le Président de contrat en question et tous les documents en découlant : <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-12 est votée à l'unanimité.</p>



DOMAINE DE COMMÉTREUIL	<ul style="list-style-type: none">• Le Président confirme que la délibération prise à été transmise au Contrôle de la légalité qui a deux mois pour faire des observations ou la contester devant le Tribunal administratif.• Par ailleurs, il est possible que la délibération soit également contestée par un tiers, devant le Tribunal administratif
Vente de Commétreuil, point d'étape >Présentation de Dominique LEVEQUE	

La séance est levée à 20h00

Fait à Pourcy, le Mardi 13 Avril 2021
M. Dominique LEVEQUE – Président

Compte-rendu approuvé à l'instance du Bureau du Comité syndical du mardi 16 novembre 2021,

Caroline BENOIT
Présidente.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 17
☛ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
Bureau du Comité Syndical

◆◆◆

Délibération n° BS 2021-13

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN,
S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

N° Projet	E22MN01S	Animation zones humides 2022-2024
-----------	----------	-----------------------------------

Objet : Délibération portant sur la poursuite de la cellule d'animation Zones humides

Vu la Fiche de poste jointe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-II

Vu l'engagement de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, l'Objectif 6 de l'Axe 2 fait état de la « préservation à long terme de la ressource en eau ». Le Parc a vocation d'être un territoire d'application exemplaire de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, qui fixe comme objectif d'atteindre un bon état des ressources en eau.

Vu la délibération CS2018-18 du 16 octobre 2018 portant sur la poursuite de l'animation Zones humides de 2019 à 2021

Contexte général

Depuis l'année 2011, le Parc s'est rapproché des services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'améliorer la qualité de la ressource sur son territoire et promouvoir les actions de sensibilisation des usagers concernés. Ainsi, il a mené, de 2013 à 2015, une étude sur l'inventaire, la délimitation et la caractérisation des zones humides du territoire, afin de compléter et préciser ses connaissances. Cette étude a été intégrée au diagnostic de la Trame verte et bleue du Parc.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a encouragé le Parc à poursuivre ces efforts en réalisant des actions concrètes de préservation des zones humides à travers un programme d'actions. Afin de mener à bien les actions, un poste de technicien zones humides a été créé en 2015 pour une durée de 3 ans.

Le contrat spécifique d'animation concernant le poste de technicien zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims 2015-2021 (CS 2015-23 – CS2018-18) s'est inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement, le SDAGE et la charte du Parc. Cet engagement s'est traduit par les missions d'information, de mobilisation et d'accompagnement technique des collectivités comme des propriétaires privés, permettant d'atteindre ces objectifs.

Au regard du bilan positif de cette animation, qui arrive à terme au 31 décembre 2021, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims souhaite mettre en place un nouveau programme d'actions en accord avec les dispositions du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, afin de poursuivre les actions engagées et

de répondre à de nouveaux enjeux identifiés sur son territoire. La cellule prioritaires et les missions générales suivantes :

Missions prioritaires :

- Animation territoriale pour faire émerger et organiser de nouveaux projets (préservation, restauration),
- Elaboration d'un diagnostic préalable (cartographie, évaluation écologique, priorisation des zones à enjeux) en lien avec la Trame verte et bleue (TVB) du PNR de la Montagne de Reims,
- Recherches et précisions cartographiques des zones humides à enjeux,
- Suivi de l'évolution des milieux humides,
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance pour les documents d'urbanisme et les plans d'aménagement forestier, via la commission « Milieux naturels » ...),
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration),
- Gestion des zones humides à partir de plans de gestion (Travaux),
- Elaboration/Actualisation de plans de gestion,
- Suivi de la programmation de travaux de restauration ou d'entretien,
- Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalables aux travaux,
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions générales :

- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil
- Veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes),
- Information du comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'animation, et proposition des actions à réaliser,
- Secrétariat du comité de pilotage
- Rédaction du bilan et du rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'Agence de l'eau.
- Formation des élus / partenaires.

La participation financière de l'Agence prendrait la forme de deux conventions d'aide financière passées avec le maître d'ouvrage. Les aides financières de l'Agence seront versées selon les modalités à préciser dans cette nouvelle convention. Cette participation s'effectuerait selon les règles du programme en vigueur au moment de l'octroi de l'aide.

La demande de financement comprend la prise en charge à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant le salaire, les charges et le fonctionnement lié au poste de dépense de la cellule d'animation zones humides.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Syndicat mixte du Parc à poursuivre l'animation Zones humides dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau pour les trois prochaines années (2022-2024),
- D'autoriser la Présidente du Parc à solliciter les subventions auprès du partenaire concerné, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

Mme Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 15
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° BS 2021-14

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN,
S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

N° Projet	E21MN05S	LIFE20 IPE/FR/0019
-----------	----------	--------------------

Objet : Délibération portant sur la création du poste de chargé(e) de mission LIFE

Vu la Fiche de poste jointe ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-II
Vu la délibération BS2021-07 du 16 février 2021 portant participation du PNR Montagne de Reims à la candidature de la Région Grand Est au projet LIFE intégré,
Vu la candidature 'BIODIV EST' portée par la Région Grand Est, retenue par la commission européenne,

Contexte général

Le projet Life Biodiv'Est porté par la Région Grand Est a été retenu par la Commission Européenne au cours de l'été 2021. Dans le cadre de ce Life, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est en charge de la coordination d'une action spécifique : Opérations pilotes d'adaptation/atténuation du changement climatique en milieux forestiers.

Cette action consiste à créer deux sites pilotes sur l'adaptation de la multifonctionnalité de la forêt face au changement climatique et à développer un nouveau système de paiement pour services environnementaux (PSE) adaptés aux vieux bois.

Le premier site pilote se situera au sein du site du Vertin, propriété du syndicat mixte, le second reste à identifier au sein du PNR des Vosges du Nord.

Afin de mettre en œuvre cette action, un poste de Chargé de mission à temps plein sera co-financé par l'Europe et la Région Grand Est, de 2022 à 2030, dans le cadre du Life Biodiv'Est. Les missions à mettre en œuvre seront les suivantes :

1. Forêts pilotes sur l'adaptation des forêts au changement climat

- Créer un comité de pilotage dédié,
- Mettre en place une concertation autour de cette thématique (chercheurs, partenaires techniques, PNRs, Parc national, ONF, CNPF...),
- Définir les protocoles en concertation et lancer des expérimentations au sein des forêts pilotes,
- Travailler sur l'élaboration d'un document de gestion durable des forêts du Vertin,
- Définir les indicateurs et réaliser leur mise en place,
- Valoriser le projet à l'échelle régionale, nationale voire internationale (plateforme, réseau des PNRs, organisation de séminaires, intervention...),
- Réaliser des actions de sensibilisation du public, organiser des formations en lien avec un prestataire,
- Créer du lien et fédérer autour de cette thématique à l'échelle régionale.

2. Développement de PSE en faveur des écosystèmes forestiers - îlots de sénescence :

- Sensibilisation des acteurs forestiers (élus, gestionnaires, propriétaires...),
- Elaboration de la méthodologie et du cahier des charges en concertation avec les partenaires,
- Identification des secteurs favorables et mise en place des îlots de sénescence sur le Triangle marnais (contractualisation, définition des îlots...),
- Accompagnement des autres territoires sur cette thématique,
- Communication autour de ce projet, recherche de mécènes.

La fiche de poste est jointe en annexe.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

Art.1 : La création d'un poste d'ingénieur dédié à la mission LIFE ;

Art.2 : L'emploi de chargé(e) de mission « LIFE BIODIV EST » relève du grade d'ingénieur, filière technique, catégorie A ;

Art.3 : A défaut de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un contractuel de droit public (CDD 3 ans), renouvelable dans les conditions fixées par la législation,

Art. 4 : Le poste est à temps plein – 35h ;

Art. 5 : Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022 et suivants,

Art B. Le nombre d'ingénieur est modifié comme suit :

Ingénieur – Catégorie A = 7 modifié Ingénieur – Catégorie A = **8**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente



Mme Caroline BENOIT



Offre d'emploi : Chargé-e de mission LIFE BIODIV'EST LIFE20 IPE/FR/0019

Contexte :

Le projet Life Biodiv'Est porté par la Région Grand Est a été retenu par la Commission Européenne au cours de l'été 2021. Dans le cadre de ce Life, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est en charge de la coordination d'une action spécifique : Opérations pilotes d'adaptation/atténuation du changement climatique en milieux forestiers.

Cette action consiste à créer deux sites pilotes sur l'adaptation de la multifonctionnalité de la forêt face au changement climatique et à développer un nouveau système de Paiement pour services environnementaux (PSE) adaptés aux vieux bois.

Afin de mettre en œuvre cette action, un·e chargé·e de mission à temps plein sera recruté·e pour un premier contrat de 3 ans. Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et en lien étroit avec la responsable du pôle Milieux naturels, le/la chargé·e de mission aura pour missions de mettre en œuvre ces deux projets :

1. Forêts pilotes sur l'adaptation des forêts au changement climatique (60%) :

- Créer un comité de pilotage dédié,
- Mettre en place une concertation autour de cette thématique (chercheurs, partenaires techniques, PNRS, PN...),
- Définir les protocoles en concertation et lancer des expérimentations au sein des forêts pilotes,
- Définir les indicateurs et réaliser leur mise en place,
- Valoriser le projet à l'échelle régionale, nationale voire internationale (plateforme, réseau des PNRs, organisation de séminaires, intervention...),
- Réaliser des actions de sensibilisation du public, organiser des formations en lien avec un prestataire,
- Créer du lien et fédérer autour de cette thématique à l'échelle régionale.

2. Développement de PSE en faveur des écosystèmes forestiers - îlots de sénescence :

- Sensibilisation des acteurs forestiers (élus, gestionnaires, propriétaires...),
- Elaboration de la méthodologie et du cahier des charges en concertation avec les partenaires,
- Identification des secteurs favorables et mise en place des îlots de sénescence sur le Triangle marnais (contractualisation, définition des îlots...),
- Accompagnement des autres territoires sur cette thématique,
- Communication autour de ce projet, recherche de mécènes.

Compétences :

Savoir-faire :

- Animation de réunions / Concertation,
- Bonnes qualités rédactionnelles (esprit de synthèse, administratif, communication...),
- Maîtrise des méthodes de diagnostic, de relevés de terrain,
- Analyse et interprétation de données scientifiques,
- Expérience dans la récolte et la gestion de données,
- Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Outlook,...)
- Maîtrise de logiciel SIG (Qgis, Arcgis),
- Suivi et évaluation des travaux,

Connaissances :

- Bonne connaissance en gestion forestière, en écologie/gestion de milieux naturels,
- Connaissance des Parcs naturels régionaux,
- Connaissance des acteurs forestiers, du monde des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités locales, des associations, des scientifiques, des bureaux d'études,
- Compétences des collectivités en matière d'environnement,
- Politiques publiques communautaires et nationales en milieu naturel,
- Droit forestier, droit de l'environnement,
- Connaissance des fonds européens serait appréciée,
- Compétences et veille naturalistes (botanique et/ou faune...) serait un plus,

Savoir être :

- Bonne capacité d'animation, de persuasion et de concertation,
- Autonomie, esprit d'initiative, rigueur, capacité d'adaptation, organisation,
- Sens des responsabilités et de l'intérêt général, réactivité,
- Être force de proposition,
- Rigueur scientifique, esprit de synthèse et d'analyse,
- Sens du travail en équipe, qualité relationnelle et d'écoute,

Diplôme requis :

- Master en Environnement / Forêt /Ecologie

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2021-15

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 15
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 16
contre : 1
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

N° Projet	E21EC03S	Plan de Relance – Mesure 13 Volet B – Ambassadeur Alimentation Durable
-----------	----------	---

Objet : Délibération portant sur la création du poste d'Ambassadeur Alimentation Durable

Vu la Fiche de poste jointe ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-II
Vu la délibération CS2021-15 du 15 juin 2020 portant mise en place du projet Alimentation Durable,
Vu la convention GE2021-16 (EJ 2103407627) relative au PAT du triangle marnais portant attribution d'une subvention de 70% des dépenses de fonctionnement pour une durée de 36 mois à compter de la date de signature,

Contexte général

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est pilote du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Triangle marnais, qui est reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « PAT de niveau I » depuis juin 2020.

Dans le cadre du travail technique réalisé, le Parc a pu identifier des besoins en termes de sensibilisation de la population à l'alimentation saine et durable et plus particulièrement auprès des publics en situation de précarité, très présent sur le territoire du Triangle marnais.

Avec ce projet il s'agit de répondre aux éléments mis en évidence par le diagnostic en construisant des actions en direction de tous les publics concernant l'éducation alimentation, sensorielle et nutritionnelle. Une des ambitions du PAT et de rendre accessible à tous une alimentation durable et de qualité, c'est pourquoi une attention particulière est portée aux actions en lien avec les publics précaires.

Avec ce projet il s'agit de réaliser les actions suivantes :

- Créer et animer un réseau entre les structures qui accompagnent les **publics précaires** (Maison de quartier, Centres sociaux, IME...) :

- o Construction d'un plan d'actions avec ces structures (ex : FAAP), alimentation positive (FAAP),
- o Création des outils/supports d'animation pour accompagner ces publics (éducation alimentation, nutritionnelle, gaspillage alimentaire, circuits courts...).
- Accompagner et sensibiliser les **publics précaires** sur des actions éducation alimentation, nutritionnelle et sensorielle ;
- Communiquer et faire de la sensibilisation auprès du **grand public** (participation aux évènements locaux en lien avec l'alimentation : semaine du goût, semaine du DD en proposant des animations sur stand).

Ces actions nécessitent des moyens humains pour être réalisées. C'est pourquoi le Parc a saisi l'opportunité du Plan de Relance pour financer en partie le projet. Le reste des financements relèveront de l'autofinancement du Parc et du CPO – Département Région notamment.

La fiche de poste est jointe en annexe.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

Art.1 : La création d'un poste d'animateur « Ambassadeur de l'Alimentation Durable » ;

Art.2 : L'emploi de d'animateur « Ambassadeur de l'Alimentation Durable » relève du grade d'animateur, filière animation, catégorie B ;

Art.3 : A défaut de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un contractuel de droit public (CDD 2 ans) ; en cas de recrutement d'un contractuel, la durée initiale de 2 ans pourra être prolongée en fonction des échéances du cofinancement (GE2021-16) ;

Art. 4 : Le poste est à temps plein – 35h ;

Art. 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021 et seront ouverts pour les BP 2022 et 2023 ;

Art B. Le nombre d'animateurs est modifié comme suit :

Animateur – Catégorie B = 2 modifié Animateur – Catégorie B = 3

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy le 16/11/2021

La Présidente,

Mme Caroline BENOIT



Montagne de Reims

Offre d'emploi animateur.rice : Ambassadeur de l'Alimentation Durable

Contexte :

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est situé dans le Département de la Marne, entre Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. Il est considéré comme un Parc péri-urbain et regroupe 65 communes pour 34 000 habitants. Créé en 1976, ses paysages et ses activités économiques sont fortement marqués par les activités agricoles (20% de la surface en vigne, 40% cultures). La mission du Parc est de préserver et valoriser ses patrimoines naturels, culturels, paysagers, contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire.

En s'inscrivant sur la démarche « Projet Alimentaire Territorial » (PAT), le Parc a engagé une réflexion sur l'agriculture et l'alimentation durable à l'échelle du territoire du Triangle marnais qui englobe ceux du Parc, de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims. Le PAT a pour objectif d'accompagner la transition agricole et alimentaire. Il vise, entre autres, à sensibiliser et promouvoir une alimentation durable, de qualité et accessible à tous.

L'objectif du poste est de contribuer activement au Plan d'Actions du PAT. L'agent « ambassadeur de l'alimentation durable », apportera de premières réponses aux enseignements du diagnostic de territoire et répondra aux besoins identifiés, en termes, de sensibilisation de la population à l'alimentation durable, avec une attention particulière portée aux publics précaires.

Description du poste :

Sous la responsabilité de la responsable du pôle « Education au Territoire, Développement Durable et Biodiversité » et celle de la chargée de Projet Alimentaire Territorial, l'agent aura pour mission :

- Créer et animer un réseau entre les structures qui accompagnent les publics précaires
 - Construction d'un plan d'actions avec les structures (mise en œuvre du Défi Foyer A Alimentation Positive ; actions d'éducation alimentaire, sensorielle et nutritionnelle) et évaluation des actions
 - Création des outils/supports d'animation pour accompagner les publics
- Accompagner et sensibiliser les publics précaires sur des actions d'éducation alimentation, nutritionnelle et sensorielle
 - Préparation, organisation et mise en œuvre du programme d'action en face à face pédagogique avec les différents publics et évaluation des actions
- Communiquer et faire de la sensibilisation auprès du grand public (participation aux évènements locaux en lien avec l'alimentation : semaine du goût, semaine du développement durable en proposant des animations sur stand)
 - Participation à l'organisation et à l'animation de ces évènements

L'agent participera activement à la vie du Parc en participant ponctuellement aux thématiques développées par l'équipe du Parc.

Compétences :

Savoirs (connaissances de base) :

- Connaissance en éducation alimentaire, sensorielle et nutritionnelle
- Connaissance des besoins et spécificités des publics
- Connaissance des acteurs de l'éducation, médico-social, social...
- Maîtrise des différentes approches pédagogiques et adaptation à différents types de publics
- Indispensable : intérêt pour l'alimentation durable, l'agriculture durable, le zéro déchet, la lutte contre le gaspillage alimentaire...
- Capacité rédactionnelles et maîtrise des outils bureautiques (Pack Office)

Savoir-faire (expériences) :

- Capacité à anticiper, s'organiser, savoir gérer les priorités
- Capacité à concevoir, développer et évaluer des animations et des outils
- Capacité à conduire une action d'éducation alimentaire, sensorielle et nutritionnelle
- Capacité à s'adapter à tous les publics dans différentes situations
- Capacité à mobiliser des partenaires et travailler en réseau
- Capacité à travailler en équipe et partenariat

Savoir-être (qualités et attitudes) :

- Sens relationnel
- Savoir communiquer avec tous type de publics et partenaires (ou aisance dans l'expression orale et l'animation, l'intervention en public)
- Autonomie et esprit d'initiative
- Adaptabilité et disponibilité

Diplôme requis :

- Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
- Diplôme d'Etat jeunesse et Education Populaire et Sport (DEJEPS)
- BTS Diététique

Expérience professionnelle :

- 3 ans d'expérience souhaités en lien avec les thématiques abordées et les publics cités

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 15
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-16

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN,
S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : Tableau des emplois du Parc – modifications et mise à jour des emplois pourvus

Madame la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient de modifier le tableau des effectif (MàJ-Délibération BS2020-09), pour une mise à jour en prenant en compte :

- La délibération BS2020-15 du 12 octobre 2020, portant création d'un contrat de projet TVB (Haies-Vergers) / Natura 2000 de Catégorie B – Technicien jusqu'au 31 décembre 2022.
- La mise à jour des départs et arrivées,
- La création d'un poste de chargé de mission LIFE – ingénieur – catégorie A (Poste vacant, recrutement en cours)
- La création d'un poste d'animateur – Ambassadeur de l'alimentation – catégorie B (Poste vacant, recrutement en cours)

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le tableau des effectifs du Parc de la façon suivante à compter du 16/11/2021

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
09/11/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 15
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-17

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Projet	E22ED02S	Projet Educatif Grand Reims 2022-2023
--------	----------	--

Objet :

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du pôle EEDD fixés par délibération CS 2019-16 du 25 Juin 2019, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

Objet : Demande de subvention « projet éducatif » dans le cadre du partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Reims

Depuis 2018, dans le cadre de leur coopération, le service développement durable du Grand Reims et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ont souhaité proposer un projet éducatif à destination des établissements scolaires du Grand Reims. Il a été mis en place suite aux échanges entre les services des deux structures.

Ce partenariat est assuré par le service éducation au territoire du Parc autour de 10 thématiques en lien avec ses missions, son expertise et en cohérence avec les programmes scolaires. Ces thématiques correspondent aux différents paysages du Parc et du Grand Reims ; elles contribuent à renforcer les liens entre les communes rurales et les enjeux de la Communauté urbaine ainsi qu'à partager les enjeux entre le Grand Reims et le Parc. Les actions proposées peuvent ainsi se dérouler en classe ou proche de l'école et/ou sur le territoire du Parc pour :

- ✓ Découvrir et comparer les milieux (exemple : paysage secteur la forêt et des vignes, et le territoire du Parc),
- ✓ Observer un paysage différent de son environnement proche (exemple : la forêt lorsqu'on n'est entouré que de champs agricoles ou lorsqu'on habite en ville),
- ✓ Créer des liens entre la ville et la campagne et sensibiliser les élèves aux complémentarités et créer des solidarités entre les territoires.

Depuis 2018, ce soutien financier permet de faire bénéficier de ces actions les classes qui n'en ont pas toujours les moyens financiers.

Face au retour encourageant des établissements scolaires, en accord avec le service Développement Durable du Grand Reims, le pôle Education a élargi ses interventions pour les groupes extra-scolaires (accueil de loisirs, familles...), des associations ou collectivités.

Aujourd'hui, les groupes scolaires comme les extra-scolaires sont très demandeurs, la crise sanitaire a également fait changer les pratiques. Les structures souhaitent faire sortir leurs groupes pour favoriser des programmes éducatifs « hors les murs » et pour développer des actions d'éducation au territoire. Ainsi, en accord avec le service développement durable du Grand Reims, il a été proposé de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2022/2023.

Enfin, pour rappel, le pôle Education au territoire du Parc a un budget propre. Le service doit trouver un équilibre financier par les prestations et des recherches financières (mobilisation des financements, appel à projet etc..).

- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la volonté du Parc de « soutenir la mission d'accueil, d'information et de sensibilisation éducation à l'environnement ». Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour fonction de vulgariser ses actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extra-scolaires sur son territoire ; mais encore se rendre sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter la proposition du Grand Reims,
- De fixer un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €,
- De solliciter les financements de la Communauté urbaine du Grand Reims pour une subvention à hauteur de 10 500 €, correspondant à 30 journées d'animation,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-18

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 15
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt un, 16 novembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : adhésion au contrat CNP d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Marne

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La Présidente rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Elle rappelle également que le Parc a adhéré au précédent contrat pour la couverture de ses agents CNRACL.

La Présidente expose que le Centre De Gestion a communiqué au Parc naturel régional de la Montagne de Reims

A - les résultats le concernant pour les garanties proposées par la CNP, et les taux associés :

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions tarifaires (hors option): **5.02 % (hors frais de gestion)** avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.

II. **Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.
- Conditions tarifaires de base (hors option) : **1.35 %** avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.

B - l'application :

- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Bureau du Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

D'accepter la de couverture des Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

D'autoriser la Présidente à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL.

Acte rendu exécutoire après
 dépôt en Sous-Préfecture le :
 Affiché le :

Extrait certifié conforme
 Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

 Mme Caroline BENOIT


NOTE COMPARATIVE

	Contrat actuel	Nouvelle Proposition
Assureur	CNP Assurances	CNP Assurances
Taux assurance % CNP – Personnel CNRACL	4.95 %	5.02 %
Taux Frais de Gestion CDG51	0.50 %	0.40 %
Taux Global	5.45 %	5.42 %
MS Brute 2020 (Traitement + NBI) Agents CNRACL	126 000	126 000
Cotisation CNP	6 240	6 320
Frais de Gestion CDG 51	630	500
Coût annuel total	6 870 €	6 820 €
Délai de carence avant prise en charge	15 j	15 j



Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2021-19

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
A Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21
 ↗ en exercice : 21
 ↗ présents : 15
 ↗ votants : 17
 ↗ voix
 pour : 17
 contre :
 abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : Délégués aux organismes de participation, représentants du Parc

- Vu les délibérations CS 2020-25 du 12/10/2021 donnant délégation de pouvoir du Comité syndical à la Présidente et CS 2020-24 du 12/10/2021 donnant délégation de pouvoir du Comité syndical au Bureau.
- Les délibérations précédentes de délégation aux organismes en représentation du Parc (BS 2020-10 et BS 2020-29) sont rapportées

Après les élections municipales de 2020 et suite au renouvellement des instances, le Bureau du Comité Syndical a nommé des représentants aux divers organes délibérants des partenaires du Parc.

Suite à l'élection de Mme BENOIT en tant que Présidente du Parc le 12 octobre 2021 et le renouvellement des représentants de la Région Grand Est et du Département de la Marne au Comité Syndical et au Bureau du Comité Syndical, il est nécessaire de confirmer ou modifier les représentations actées dans les délibérations BS 2020-10 et BS 2020-29. Mme BENOIT propose en priorité aux membres du bureau de représenter le Parc afin de renforcer le lien entre le Parc et ses partenaires.

Il faudrait nommer des représentants pour les organismes suivants :

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Commission locale de l'eau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Aisne – Vesle – Suippes »)
- Agence de Développement Touristique de la Marne
- Agence Régionale du Tourisme Grand Est
- Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)
- Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Montagne de Reims
- Pan European Forest Certification (PEFC)
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) (désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant)

- Marque « Made in Marne »
- Comité régional de la Biodiversité
- Conseil d'Administration du Graine Champagne Ardenne
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité Syndical

♦ **DECIDE de nommer :**

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France : élues désignées Mesdames Caroline BENOIT et Anne DESVERONNIERES
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE : élu désigné M. Pascal THOUVENOT
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) : élue désignée Mme Brigitte PITOIS-CHOQUET
- Commission locale de l'eau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Aisne – Vesle – Suippes ») : élu désigné M. Arnaud BEAUFORT
- Agence de Développement Touristique de la Marne : élu désigné M. Jean-Paul MAZZILLI
- Agence Régionale du Tourisme Grand Est : élue désignée Mme Sylvie GERARD-MAIZIERES
- Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) : élue désignée Mme Sylvie GERARD-MAIZIERES
- Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Montagne de Reims : élue désignée Caroline BENOIT
- Pan European Forest Certification (PEFC) : Elue désignée Maryline FLOQUET
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : élus désignés Messieurs Stéphane LANG et Joel RAYMOND (suppléant)
- Marque « Made in Marne » : élue désignée Mme Sabine GALICHER
- Comité Régional de la Biodiversité : Elue désignée Mme Béatrice MOREAU
- Conseil d'Administration du Graine Champagne Ardenne : élu désigné M. Philippe BILLOUD
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne : pas d'élu désigné, mais une personne qualifiée du Parc.

Les élus auront un référent parmi les techniciens du Parc qui les assistera dans la préparation des réunions.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Affiché le :

Extrait certifié conforme,
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

Mme Caroline BENOIT



ANNEXE : Organes délibérants des parterna lesquels il faut nommer des représentants.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Association loi 1901, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Née en 1971, elle répond depuis aux besoins des Parcs - élus et techniciens - d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés, de se forger une doctrine et des méthodes communes, de faire connaître ses acquis et de dessiner ensemble l'avenir. Depuis plusieurs années, la Fédération a développé plus fortement la représentation des Parcs naturels régionaux auprès des Ministères afin de renforcer le lobbying en faveur de cet outil unique en Europe. Elle regroupe tous les 56 Parcs naturels régionaux, les Régions, et les partenaires nationaux des Parcs.

(SOURCE : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/nos-missions>)

Nombre de réunions : a minima 1 par an, en fonction des opportunités

Référent dans l'équipe technique du Parc : M. Olaf HOLM, Directeur

Elue désignée du Parc : La Présidente,

(selon les statuts de la FPNRF, la Présidente y siège) : Mme Caroline BENOIT

Elue désignée du Parc : Mme Anne DESVERONNIERES

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

Le Pays d'Epernay s'étend sur les communes du sud du Parc de la Montagne de Reims. Il a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Le partenariat entre le Pays et le Parc est défini par une convention pour organiser la coopération entre les 2 structures. Le suivi du Pays est particulièrement important actuellement afin de suivre son développement et les coopérations complémentaires à mettre en place afin de profiter des synergies des structures. En plus, Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne sont membres du Parc. Compte tenu des actualités, le suivi du partenariat et ses suites sont un enjeu important.

(SOURCE : <http://pays-epernay.fr/pays-epernay.php>)

Nombre de réunions : plusieurs fois par an

Référent dans l'équipe technique du Parc : M. Olaf HOLM, Directeur

Elu désigné du Parc : M. Pascal THOUVENOT

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. La CDNPS est présidée par le préfet et composée de membres répartis en quatre collèges. Le Parc siège dans la formation (groupe) spécialisée « Sites et Paysages ». Au titre de la "préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace", la commission : prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé ; veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant ; émet les avis prévus par le code de l'urbanisme et en particulier sur les demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser ou de zones naturelles en l'absence de SCoT (article L.122-2).

(SOURCE :

http://www.loiret.gouv.fr/content/download/7373/50141/file/cdnps_plaquette_presentatio_n_cle5f661d.pdf)

Nombre de réunions : environ 1 fois par an

Référent dans l'équipe technique du Parc : Amélie RADUREAU, Urbanisme - Paysage ; Eva POILVE, Milieux naturels

Elue désignée du Parc : Mme Brigitte PITOIS-CHOQUET

Proposition de suppléance : M. Olaf HOLM, Directeur

Commission locale de l'eau (CLE)

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé de manière collective le projet de Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne-Vesle-Suippe.

La CLE est également chargée de suivre l'application du SAGE (L212-4).

Elle est composée de trois collèges (R212-30) :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (au moins la moitié des membres) ;
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (au moins le quart des membres) ;
- le collège de l'Etat et de ses établissements publics (le reste des membres).

La CLE peut confier son secrétariat, les études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE à un établissement public territorial de bassin (EPTB L213-12), une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales sous certaines conditions. C'est ce qu'on appelle la structure porteuse du SAGE (R212-33).

Conformément à l'article R. 212-31 du Code de l'Environnement, les représentants de la CLE sont désignés pour une durée de 6 ans.

(SOURCE : <https://www.gesteau.fr/sage/aisne-vesle-suippe>)

Nombre de réunions : 1 à 2 par an

Référent dans l'équipe technique du Parc :

Mme Eva POILVE, responsable pôle milieux naturels / M Valentin SALVANT, technicien zone humide

Elu désigné du Parc : M. Arnaud BEAUFORT

Agence de Développement du Tourisme de la Marne (ADT)

Depuis 2014, les Départements transforment en général les « Comité Départemental de Tourisme » en « Agence de Développement » pour afficher plus clairement leur rôle d'accompagnement et de promotion touristique. Cet organisme de promotion dépend en règle générale du Conseil Départemental. Territoire d'attractivité touristique, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a des liens avec l'ADT de la Marne et une convention de partenariat était signée entre les deux partenaires au moment du renouvellement de Charte du Parc. Les actions concernent à la fois la valorisation du Parc et ses prestataires, mais également des projets exemplaires de tourisme durable qui sont inscrits dans la stratégie touristique du Parc (vélotourisme, développement randonnée, label vignes et découverte)

(SOURCE : www.tourisme-en-champagne.com/)

Nombre de réunions : 1 à 2 par an

Référent dans l'équipe technique du Parc :

Mme Emmanuelle

DEON,

tourisme durable

Elu désigné du Parc : M. Jean-Paul MAZZILLI

Agence régionale du Tourisme Grand Est (ART)

Comparable avec les CDT, les Régions se dotent des Agences régionales du Tourisme pour assurer la promotion touristique de la Région. Cette agence a été créée suite à la fusion entre les 3 anciens CRT en un seul organisme pour la Région Grand Est. Il existe également une convention de partenariat avec des objectifs similaires comme avec le CDT.

(SOURCE : www.tourisme-champagne-ardenne.com/)

Nombre de réunions : 1 à 2 par an

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Emmanuelle DEON, tourisme durable

Elue désignée du Parc : Mme Sylvie GERARD-MAIZIERES

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)

La COREAMR concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'agro-industrie et du monde rural. Il s'agit d'une instance de concertation pour mener des réflexions sur l'agriculture et les politiques publiques, par exemple l'élaboration du Plan Régional de l'Agriculture Durable. Ce plan a pour objectif de coordonner l'ensemble et trouver une cohérence aux politiques menées par les différents acteurs. La Commission donne des avis sur tous projets concernant le développement agricole. Elle est présidée par le Préfet de Région et suivi par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Compte tenu des activités agricoles sur le territoire du Parc et les orientations de sa Charte, le Parc peut être saisi par le COREAMR afin de contribuer aux réflexions.

(SOURCE http://www.maires51.fr/page_type.php?rec=383)

Nombre de réunions : très peu, pas de sollicitations récentes

Référent dans l'équipe technique du Parc : M. Olaf HOLM, Directeur

Elue désignée du Parc : Mme Sylvie GERARD-MAIZIERES

Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Montagne de Reims

Les « Groupement d'Intérêt Cynégétique » ne recouvrent aucun régime juridique particulier. Ils représentent un ensemble de personnes qui se sont groupées pour effectuer des actions de gestion du gibier sur une zone géographique déterminée.

La mise en place d'un Groupement d'intérêt cynégétique (GIC), est due à la seule volonté des détenteurs de droit de chasse (associations, particuliers, ...) pour coordonner des actions en faveur d'une espèce, soit réintroduite, soit dans une situation précaire et dont il convient de restaurer les effectifs pour permettre des prélèvements futurs. Des tiers peuvent intégrer ces GIC, telles que les FDC (Fédération Départementale des chasseurs) qui apportent un appui technique ou administratif intéressant.

Compte tenu de l'importance de la chasse sur le Parc, le GIC Montagne de Reims est un lieu privilégié de concertation pour organiser les pratiques et aborder les conflits d'usage. Depuis 2011, le Parc a renforcé les liens avec le GIC, en particulier à travers le calendrier de chasse consultable en ligne et le projet pilote sur la gestion de déchets de venaison.

(SOURCE : <http://www.oncfs.gouv.fr/Fiches-juridiques-chasse-ru377/Interet-de-la-mise-en-place-d-un-Groupement-d-Interet-amp-nbsp-ar1482>)

Nombre de réunions : 2 à 3 fois par an

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Eva POILVE, milieux naturels

Elue désignée du Parc : Mme Caroline BENOIT

Pan European Forest Certification (PEFC)

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux. La création de PEFC France date de 1999 : c'est le premier système de certification forestière en France, en termes d'ancienneté et de surface. Dès 2004, PEFC devient un système international et devient le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Depuis 1999, PEFC France a certifié plus de 7,6 millions d'hectares de forêts (France métropolitaine et Guyane), soit 67% de la forêt publique et 20% de la forêt privée (France métropolitaine). La France compte plus d'un quart des entreprises certifiées PEFC à travers le monde. Créée le 18 juin 2001, l'Association Champardennaise de Certification Forestière, dite PEFC Champagne-Ardenne, a obtenu la certification PEFC, délivrée par l'organisme certificateur AFNOR Certification, le 1er avril 2003. Le Parc siège dans le PEFC afin d'apporter son regard sur la gestion forestière.

SOURCE : <http://www.pefc-france.org/articles/a-la-une/pefc-champagne-ardenne>

Nombre de réunions : 1 fois par an

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Eva POILVE, milieux naturels

Elue désignée du Parc : Mme Maryline FLOQUET

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant

Les sports de nature représentent l'ensemble des activités physiques ou de loisirs se pratiquant en espace naturel, dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains, ainsi que des cours d'eau. Ainsi, le Conseil Général s'appuie sur la CDESI pour favoriser le « développement maîtrisé des sports de nature » et la pérennisation des Espaces, Sites et Itinéraires dans les Départements. Pour cela, la CDESI devra réaliser un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) permettant la conciliation de l'aspiration légitime des pratiquants à exercer leurs sports en milieu naturel, avec la préservation de l'environnement, le respect des droits attachés à la propriété et les autres usages de l'espace naturel. Le PDESI est un plan recensant tous les sports de nature, les lieux et les modalités dans lesquels ils se pratiquent, ainsi que les autres activités de l'espace naturel (chasse, pêche, agriculture, préservation de l'environnement, de la faune, etc...). Compte tenu de la démarche du Parc de concilier les différents usages sur son territoire (et qui est un espace de forte attractivité pour les pratiquants), le Parc peut être sollicité pour participer à cette instance.

Nombre de réunions : très peu de réunions, pas de sollicitations depuis un certain temps

Référent dans l'équipe technique du Parc : Mme Emmanuelle DEON, tourisme durable

Elu désigné du Parc : M. Stéphane LANG

Elu suppléant : M. Joel RAYMOND

Marque « Made in Marne »

Le Département de la Marne aux côtés de ses partenaires économiques (les 3 chambres consulaires, l'Agence de Développement Touristique de la Marne, l'agence de développement économique - Marne Développement, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims) a souhaité la création d'une signature spécifique pour mettre en valeur les produits et les savoir-faire de la Marne.

La marque départementale valorise une origine en mettant en avant les services proposés dans la Marne et les produits issus et élaborés dans le département. Cette dernière réunit sous une même bannière tous ceux qui font la richesse de la Marne, son identité, ses valeurs afin d'en faire la promotion et de renforcer son attractivité.

Une telle identité permet aussi aux consommateurs qui souhaitent acheter local, d'identifier plus facilement le « produit dans la Marne ».

Cette démarche nécessite de rechercher des synergies en rassemblant les acteurs du département, soucieux d'unir leurs forces pour soutenir l'emploi et le développement économique de la Marne.

Toute entreprise sollicitant une licence d'utilisation de la marque départementale s'engage à respecter la charte d'engagement ci-après.

La démarche se veut être une démarche dynamique et évolutive qui met l'accent sur les produits et services variés et qui pourra à l'avenir, être élargie à d'autres domaines d'activités.

Depuis le lancement de la Marque lors de la Foire de Châlons 2021 (il y a 3 mois), 100 produits et 23 entreprises ont été marqués.

La conseillère en communication du CD51 se propose de faire un point d'étape aux élus concernés par la question au besoin.

Nombre de réunions : Dans le passé il y a eu 10 réunions de cadrage et mise en place du projet. Aujourd'hui le rythme des réunions est le suivant :

- 1 comité d'agrément par mois
- 1 réunion de réseau toutes les 6 semaines (selon l'actualité)

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Clarisse PERRIN, Projet Alimentaire
Territorial

Elue désignée du Parc : Mme Sabine GALICHER

Comité Régional de la Biodiversité :

Créé par la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et le décret du 23 mars 2017, le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) est une instance consultative régionale sur tout sujet relatif à la biodiversité. Il est présidé conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Ce comité comprend 127 membres répartis en 5 collèges (collectivités territoriales, état et ses établissements publics, organisations socio-professionnelles, associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées).

Pour en savoir plus : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-la-biodiversite-r7004.html>

La Présidente du Parc propose à un membre du bureau de représenter le Parc dans cette instance et également un membre de l'équipe technique en suppléant, Madame Eva POILVÉ responsable du pôle Milieux naturels.

Nombre de réunions : a minima 2/3 par an, en fonction des opportunités

Référent dans l'équipe technique du Parc : Mme Eva POILVÉ, Responsable du Pôle Milieux naturels

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Eva POILVÉ, responsable de pôle Milieux naturels

Elue désignée du Parc : Mme Béatrice MOREAU

Conseil d'Administration du Graine Champagne Ardenne

Depuis 2016, le Graine Champagne Ardenne est la tête de réseau pour animer les rencontres des acteurs de l'Education à l'Environnement en Champagne Ardenne, promouvoir leurs actions et les représenter au sein des réseaux EEDD du Grand Est. Le Parc a participé activement avec des acteurs clés EEDD de la région à l'organisation et à l'animation de ce réseau jusqu'à sa restructuration et recrutement du personnel au Graine. Aujourd'hui, adhérent de ce réseau, il permet au pôle éducation au territoire/PAT d'être membre, de continuer à participer au projet stratégique, à la dynamique du réseau notamment en participant aux temps de rencontres, au comité technique, conseil d'administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale, de bénéficier des informations etc..

Source : <https://grainechampagneardenne.fr>

Nombre de réunions : 3 à 6 fois par an

Référente dans l'équipe technique du Parc : Mme Nursel YANASMA, responsable du pôle Education au territoire/PAT

Elu désigné du Parc : M. Philippe BILLOUD.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne

Commission mise en place par la Préfecture de la Marne pour statuer sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.

Le Parc naturel régional est invité à présenter une personne qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Nombre de réunions : en fonction des projets

Personne qualifiée désignée par le Parc : Mme Amélie RADUREAU, Chargée de mission Urbanisme et Paysage

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
09/11/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 15
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-20

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Projet	E20SG01S	Révision Charte
--------	----------	--------------------

Objet : Jeu Concours - Enquête de concertation

Dans le cadre de l'enquête de concertation menée auprès des habitants du territoire pour la Révision de la Charte, le Parc a organisé un jeu concours pour les inciter à participer.

Parmi les réponses reçues, un tirage sera effectué pour faire bénéficier d'un repas pour deux personnes au Restaurant « Le Bellevue » du Royal Champagne.

Cette prestation est d'une valeur de 150.00 € TTC, et les crédits prévus sur le budget Parc.

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'autoriser la prise en charge d'un repas pour deux personnes au Restaurant le Bellevue du Royal Champagne pour 150.00 € TTC,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 17
☛ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-21

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : Opération « Espace Nature » niveau 4

- Vu l'Axe 2 de la Charte « Objectif 2020 », « Affirmer la vocation d'exemplarité environnementale du Parc »
- Vu la Délibération n° CS 2013-15 du Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims « Engagement du Parc pour la charte de la Biodiversité en Champagne-Ardenne »
- Vu la Délibération n° CS 2018-21 du Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims « Opération « Espace nature »

L'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines (notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau) ont régulièrement mis en évidence que : la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau mettent à l'honneur les communes ou collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau. Ce dispositif remplace l'ancienne démarche « Charte d'entretien des espaces publics » obtenue par le Parc naturel régional pour la gestion du site de la Maison du Parc en 2013. En 2019, le Parc naturel régional a obtenu la distinction « Espace nature » niveau 3.

L'édition 2021 permet d'obtenir un nouveau niveau (niveau 4) qui valorise les actions de sensibilisation, de préservation et de protection de la biodiversité en accord avec les objectifs du SRADDET et/ou portant sur des thématiques inscrites dans le 11ème programme de l'Agences de l'eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Espace Nature » afin d'atteindre le niveau 4. Cela permettra au Syndicat mixte d'être exemplaire et de valoriser ses actions.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature de la « **Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics** ».

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'inscrire la Maison du Parc et ses espaces verts (bosquet, vergers...) à l'opération de distinction « Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.
- d'autoriser la Présidente à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-22

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 15
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

N° Projet	E22TO01S	Rando Train 2022
-----------	----------	------------------

Objet : Prise en charge frais de déplacement étudiants

Le Parc organise l'évènement « Rando Train » le dimanche 22 mai 2022.

6 étudiants en STAPS à l'URCA Reims, dans le cadre de leur projet étudiant, contribueront à cette préparation (réunions au Parc et avec les communes, divers repérages terrain, présence le jour J), entre octobre 2021 et mai 2022.

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une convention avec l'URCA et n'est pas indemnisé.

Il est proposé que le PNR puisse prendre en charge les frais occasionnés par les déplacements des étudiants avec leur véhicule personnel.

En contrepartie, les étudiants devront fournir au Parc les documents suivants :

- Permis de conduire valide,
- Carte Grise du Véhicule,
- Attestation d'assurance de leur véhicule respectif dans le cadre de ces déplacements.

Les frais de déplacement seront pris en charge sur la base du barème 5 CV précisé dans l'arrêté du 3 juillet 2006 et l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (version consolidée au 6 mars 2019), soit 0.29 € / km à ce jour, et sur présentation des justificatifs de déplacement validés par la Chargée de mission Tourisme Durable.

Le montant global des frais de déplacement pris en charge est plafonné à 500 € pour l'ensemble du projet étudiant.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement des étudiants dans le cadre du projet « Rando Train 2022 », dans les conditions précisées dans la délibération,
- d'inscrire les crédits au budget 2022.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20211116-BS2021_22-DE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,
Fait à Pourcy, le 16 novembre 2021

Affiché le

La Présidente,

A handwritten signature in black ink is written over a green circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT NATIONAL DE GESTION DE LA MONTAGNE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'CB'.

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 17
☛ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-23

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : Remerciements au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année

Pour remercier l'ensemble du personnel du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Directeur du Parc propose tous les ans de faire bénéficier le personnel d'une animation (restaurant, sortie en équipe) clôturant l'année écoulée avec la remise d'un cadeau pour chaque agent. Sur la base de l'année précédente, il est également proposé d'offrir aux agents des chèques cadeaux accompagnés d'une bouteille de Champagne.

Comparable aux années précédentes, cette dépense est prévue dans le Budget prévisionnel 2021 du Parc.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la traditionnelle sortie de fin d'année sera annulée, et il est proposé que le montant moyen de cette sortie annulée (30 € par personne) soit ajouté de manière ponctuelle au montant de la valorisation habituelle des chèques cadeaux (140 € par personne).

Afin de pouvoir offrir cette reconnaissance au personnel pour la fin d'année 2021, et sur demande du Trésorier Principal de Reims Municipale, une délibération est obligatoire permettant d'encadrer et préciser les dépenses effectuées.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la proposition d'annulation de la sortie de fin d'année (restaurant, sortie/visite)
- D'allouer à chaque agent des chèques cadeaux d'un montant de 170,00 € (soit 140 € plus 30 € ajoutés exceptionnellement) et une bouteille de Champagne,

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20211116-BS2021_23-DE

- D'imputer ces dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-24

Date de convocation :
09/11/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 15
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre 2021,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Objet : Vente de livret VignOtrésor

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n°B2013-55 relative à la régie de recettes pour la vente des publications du Parc,
Vu la proposition de l'association 286M de mettre en place un dépôt vente à la Maison du Parc,
Vu le prix de vente « grand public » préconisé par l'Association 286M,

Contexte

L'association 286M (promotion de l'œnotourisme sur la Montagne de Reims) a initié à l'été 2021 la création d'un livret de jeu proposant 9 parcours sur la Montagne de Reims (22 communes concernées, dont, sur le territoire du PNR : Sacy, Ecueil, Chamery, Sermiers, Rilly-la-Montagne, Chigny-les-Roses, Ludes, Mailly-Champagne, Verzenay, Verzy, Villers-Marmery, Trépail, Ambonnay, Tours-sur-Marne, Bouzy, Louvois, Mutigny, Avenay-Val-d'Or, Aÿ-Champagne, Mareuil-sur-Aÿ). Ces parcours ont été conçus par la société Randoland avec le concours des EPCI, offices de tourisme, et du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. En résulte un livret de jeu permettant de les parcourir de manière autonome pour découvrir le territoire et ses différentes facettes de manière ludique.

Proposition

Les livrets de jeu, propriété de l'association 286M, sont mis en vente via les offices de tourisme. Il est proposé au PNR de la Montagne de Reims d'assurer également la vente de ces livrets à la Maison du Parc, en dépôt vente. Les livrets peuvent être vendus au public au prix de 5€ TTC/livret, et seront refacturés au SMPNR par l'asso 286M au tarif de 3€TTC/livret. Une refacturation ponctuelle (max 2 /année) sera faite par l'asso 286M à l'intention du Parc naturel régional pour la refacturation des livrets vendus. La proposition est de fournir au SMPNR un stock de départ de 20 livrets en dépôt-vente. Un réassort pourra être fait lorsque nécessaire, sur demande du Parc naturel régional.

La Présidente propose de conventionner la mise en place d'un dépôt vente avec l'Association 286M,

La Présidente propose de diffuser les « livrets de jeu VignOtrésor » dans le cadre de la régie de recettes pour la vente des publications du Parc.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De conventionner avec l'Association 286M pour la mise en place d'un dépôt-vente des livrets VignOtrésor,
- d'intégrer à la régie de recettes la vente des ouvrages mis en dépôt vente au prix public de 5.00 € TTC

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/11/2021.

La Présidente

Mme Caroline BENOIT





Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 051-255100075-20211214-CR_BS_16112021-AU

COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

MARDI 16 NOVEMBRE 2021
EN PRESENTIEL A LA MAISON DU PARC, 18h

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, B PITOIS-CHOCQUET, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : A ROBINET à B MOREAU, F LEROY à B MOREAU

Etaient excusés // absents : L MILLER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // J PIERLOT

Introduction

Mot d'accueil de la
Présidente

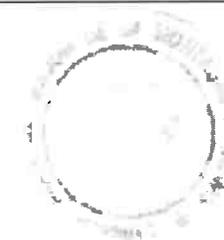
- Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy en présentiel - sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
- Le quorum étant atteint la Présidente ouvre la séance à 18h05, le Bureau peut valablement délibérer.
- Olaf HOLM – Directeur du Parc – remercie l'ensemble des élus, ainsi que l'équipe du Parc - pour le soutien apporté de ces derniers mois.
- Caroline Benoit pour sa première prise de parole en réunion de Bureau – en tant que Présidente - souhaite un bon retour à Olaf et remercie l'équipe du Parc, notamment Éric Lallement, pour avoir accompagné Madame la Présidente dans la prise de ses fonctions.



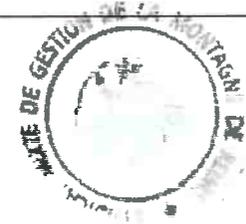
<p>Validation du compte rendu du Bureau du 13 avril 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le compte rendu de la séance du 13 avril 2021 est validé à l'unanimité.
<p>Actualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Directeur présente les actualités du Parc. Il mentionne : <ul style="list-style-type: none"> La mise en ligne d'une série de vidéos pour la valorisation des loisirs de nature en Montagne de Reims. Elles ont été réalisées par les CM Marion Colombet (Communication) et Emmanuelle Déon (Tourisme durable), en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme de la Marne. Ces vidéos sont accessibles ou seront à découvrir sur les réseaux sociaux durant le mois de décembre. La vidéo Trail a été diffusée en Bureau – les élus soulignent la qualité et le professionnalisme de ces supports de communication. La sortie du premier Livret de la thématique de la pollution lumineuse : Mieux vivre la nuit. Ce guide est le fruit de l'exposition réalisée sur le sujet. Son édition a été – en partie – coordonnée par le chargé de Mission en charge de la Charte forestière et de la pollution lumineuse en Montagne de Reims, Thibaud RAULT. La sortie de l'escapade du Parc pour la commune de Sacy, la 11^{ème} de cette collection. Cette série d'ouvrages a débuté en 2016, à l'origine pour valoriser les communes traversées par la ligne des bulles. La mise en ligne sur la chaine Youtube du Parc du dernier épisode « Les habitants ont du talent », avec pour cette dernière édition une escale à Trépail.
<p>GESTION DU PARC</p>	
<p>Note administrative et financière > Présentation Éric LALLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'actualité administrative et financière du Parc est présentée aux membres du Bureau. Il est évoqué les points suivants : La Vente de Commétreuil : <ul style="list-style-type: none"> Le dossier ARTESTATE, il n'y a pas d'évolution à ce stade concernant la levée de l'inscription au fichier immobilier du PV de carence notarial La délibération CS2021-14 du 31 mars 2021 (choix BARN HOTEL) : pas de remarque du contrôle de la légalité Un recours a été déposé par M. TAITTINGER au Tribunal Administratif, ce recours est non suspensif. Un mémoire de réponse a été réalisé par le Parc. BARN HOTEL a été invité par le TA à formuler également un mémoire de réponse qui a été réalisé, La CU du Grand Reims a adopté le 30/09/2021 le principe de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bouilly BARN HOTEL a confirmé son intérêt pour l'acquisition du site malgré les procédures juridiques en cours. Le Parc a mandaté l'étude notariale LA MADELEINE ainsi que le cabinet FIDAL pour réaliser un projet de compromis, incluant les clauses suspensives nécessaires.



- Les Ressources Humaines :
 - Arrivée de Mme Betty HIRAUT en tant qu'animatrice EEDD pour anticiper le départ en congé maternité de Mme Camille THIERRY. Elle remplacera Mme THIERRY pendant son congé maternité, et restera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, période au cours de laquelle nous recrutons habituellement un contrat saisonnier.
 - Arrivée début octobre 2021 de Mme Laurie RICHARD, en tant que Service Civique pour une période de 8 mois. Sa mission consiste à valoriser l'alimentation durable au travers de projets et événements touristiques et de loisirs.
 - Contrat d'apprentissage : Une déclaration d'accident du travail émise par Mme Lucile HENRICH.
- Les MAPA en cours, sont :
 - La refonte du site Dates de chasse, des subventions provenant de la Région (Grand-Est) et du Département (la Marne) pour un montant de 1900 € TTC, l'entreprise mandatée est OCELIS CREATION (88210)
 - La résidence architecture à Chamery, une enveloppe évaluée à 9 085 € TTC provenant de la région dans le cadre du budget interparc, mandatant le groupement SERA (75019)
 - La réalisation de 4 Minicapsules Vidéo, une enveloppe évaluée à 20 436 € TTC, financée par la Région, le Département et l'Office de Tourisme de Reims, l'entreprise mandatée est ERELL DIGITAL (51100)
 - L'observatoire photos, enveloppe évaluée à 7 350€ TTC, avec des financements provenant de la DREAL, l'entreprise mandatée est M. BONNEL (64340)
 - L'édition Pollution Lumineuse, une enveloppe évaluée à 1322€, financement provenant de la DREAL, l'entreprise mandatée est l'Imprimerie Des Létis (51370)
 - La création de l'infolettre Révision de la Charte, enveloppe financière évaluée à 1758€ TTC, l'entreprise mandatée est OKOWOKO (80000)
 - La vidéo TVB, subventionnée par les fonds FEDER, l'Etat, la Région, le Département est en cours
 - La réalisation de vitrophanie extérieure, enveloppe de 3 708 €, financement provenant de la Région, l'entreprise mandatée est OKOWOKO (80000)
 - L'étude Muscardin, financements provenant des fonds FEDER, l'état, la Région, le Département est en cours
 - L'étude dendrométrique, financements provenant des fonds FEDER, l'Etat, la Région et le Département est en cours
 - L'étude colléoptères, financement provenant de fonds FEDER, l'Etat, la Région, le Département est en cours



	<ul style="list-style-type: none"> o L'étude Champignon financement provenant de fonds FEDER, l'Etat, la Région en cours • Autres informations : <ul style="list-style-type: none"> o Trésorerie au 03/10/2021 : 760 000 € o Contrôle URSSAF prévu le 24/11/2021
<p>Animation Zones humides > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente propose aux membres du Bureau de renouveler le programme d'actions portant sur l'animation des Zones humides. • L'Agence de l'Eau Seine Normandie a encouragé le Parc à poursuivre ces efforts en réalisant des actions concrètes de préservation des zones humides à travers un programme d'actions. Afin de mener à bien les actions, un poste de technicien zones humides a été créé en 2015 pour une durée de 3 ans. • Le contrat spécifique d'animation concernant le poste de technicien zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement, le SDAGE et la charte du Parc. Cet engagement s'est traduit par les missions d'information, de mobilisation et d'accompagnement technique des collectivités comme des propriétaires privés, permettant d'atteindre ces objectifs. • Au regard du bilan positif de cette animation, qui arrive à terme au 31 décembre 2021, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims souhaite mettre en place un nouveau programme d'actions en accord avec les dispositions du 11ème programme de l'Agence de l'Eau, afin de poursuivre les actions engagées et de répondre à de nouveaux enjeux identifiés sur son territoire. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-13 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Création d'emploi CM Life > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet Life Biodiv'Est porté par la Région Grand Est a été retenu par la Commission Européenne au cours de l'été 2021. Dans le cadre de ce Life, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est en charge de la coordination d'une action spécifique : Opérations pilotes d'adaptation/atténuation du changement climatique en milieux forestiers. • Le premier site pilote se situera au sein du site du Vertin, propriété du syndicat mixte, le second reste à identifier au sein du PNR des Vosges du Nord. La création d'un poste de Chargé(e) de mission- niveau Ingénieur - à temps plein est donc proposée aux membres du Bureau. Il sera co-financé par l'Europe et la Région Grand Est, de 2022 à 2030. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-14 est votée à l'unanimité.</p>



<p>Création d'un emploi Ambassadeur Alimentation Durable > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est pilote du Projet Alimentation Territoriale (PAT) pour le Triangle marnais, qui est reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « PAT de réanimation I » depuis juin 2020. • Dans le cadre du travail technique réalisé, le Parc a pu identifier des besoins en termes de sensibilisation de la population à l'alimentation saine et durable et plus particulièrement auprès des publics en situation de précarité, très présent sur le territoire du Triangle marnais. • Une des ambitions du PAT de sensibiliser et d'éduquer le public cible et de rendre accessible à tous une alimentation durable et de qualité, c'est pourquoi une attention particulière est portée aux actions en lien avec les publics précaires. • La Présidente propose au Bureau la création d'un poste d'animateur(trice) « Ambassadeur de l'Alimentation Durable ». L'emploi d'animateur « Ambassadeur de l'Alimentation Durable » relève du grade d'animateur, filière animation, catégorie B. Ce poste sera cofinancé pendant 2 ans, à hauteur de 70% par l'Etat dans le cadre du Plan de relance. • Certains élus du Bureau du Comité syndical soulignent la nécessité de renforcer le service, car le Projet Alimentation Territoriale répond à des besoins de politiques nationales et les attentes pour une alimentation plus locale. Il est rappelé que le PAT porte une attention particulière aux actions en lien avec les publics précaires, justifiant d'un enjeu territorial fort sur l'ensemble du Triangle Marnais. Madame Desveronnières, Présidente du comité de pilotage PAT précise que le Parc de la Montagne de Reims coordonne la mission sur le triangle marnais par convention avec les différentes collectivités. • M. Dieudonné comprend que le Parc ait un rôle de coordinateur pour le PAT, mais concernant la spécificité du poste Ambassadeur de l'Alimentation, pense que ce rôle doit revenir à d'autres acteurs. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2021-15 est votée à la majorité, avec une voix contre.</p>
<p>Mise à jour du tableau des emplois > Intervention d'Éric LALLEMENT - Directeur adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Madame la Présidente informe le Bureau qu'il convient de modifier le tableau des effectifs (MàJ-Délibération BS2020-09). La mise à jour prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ La délibération BS2020-15 du 12 octobre 2020, portant sur la création d'un contrat de projet TVB (Haies-Vergers) / Natura 2000 de Catégorie B - Technicien jusqu'au 31 décembre 2022. ○ La mise à jour des départs et arrivées, ○ La création d'un poste de chargé de mission LIFE - ingénieur - catégorie A (Poste vacant, recrutement en cours) ○ La création d'un poste d'animateur « ambassadeur de l'alimentation - catégorie B ».



- A compter du 16 novembre 2021, le tableau des effectifs est réparti comme suit :

Filières	Grades	Nombre de postes	Temps de travail	Cat.	par : Fonctionnaire (F) ou Contractuel (C)
Administrative	Directeur territorial	1	TC	A	1 C
	Attaché territorial	1	TC	A	1 C
	Rédacteur territorial	1	TC	B	1 C
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	C	1 F (*)
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	C	1 C
	Adjoint administratif territorial	1	TC	C	1 F
	Adjoint administratif territorial	1	TNC	C	1 C
Technique	Ingénieurs subdivisionnaires	8	TC	A	7 C
	Ingénieur – Contrat de Projet	1	TC	A	1 C
	Techniciens	4	TC	B	3 C
	Techniciens – Contrat de Projet	1	T	B	1 C
	Agent de maîtrise	1	TC	C	
	Adjoint technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	C	1 F
Culturelle	Attaché de conservation du Patrimoine	1	TC	A	1 F
	Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 1 ^{ère} Classe	1	TC	B	
	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	1	TC	C	
Animation	Animateurs	3	TC	B	2 C

Délibération BS2021-16 est votée à l'unanimité.

Projet éducatif CU Grand Reims 2021/2022

- Suite aux sollicitations du Grand Reims, le Parc et les services du développement durable du Grand Reims proposent pour une nouvelle année scolaire un projet éducatif sur-mesure à destination des établissements scolaires du Grand Reims. Ce partenariat est assuré par le service éducation au territoire du Parc, propose 10 thématiques en lien avec ses missions.



>Intervention d'Olaf Holm –
Directeur

- Depuis 2018, ce soutien financier de la Communauté Urbaine du Grand Reims de ces actions, des classes qui n'en ont pas toujours les moyens financiers.
- Face au retour encourageant des établissements scolaires, en accord avec le service de développement durable du Grand Reims, la Présidente propose à l'assemblée de :
 - Fixer un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves, par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €
 - Solliciter les financements de la CU pour une subvention à hauteur de 10 500€, correspondant à un équivalent de 30 jours d'animation
- Compte tenu de la diversité des écoles et des prestations, et pour une homogénéité de la facturation, il est précisé que le tarif proposé correspond à une moyenne des tarifs (subvention de fonctionnement Département – Région – Spécifiques EEDD) classes 19/25 & 26/30 pour les animations à la journée et sur projet Educatif résultant de la délibération CS 2021-19, soit :
Moyenne (225-270-330-375)+ forfait déplacement (km + indemn. repas) 55 € = 355 €, arrondi 350 €. Le périmètre d'intervention est celui de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Concernant le modèle financier pratique, en accord avec les services de la CU du Grand Reims et le Parc, celui-ci facture 350 € par animation, et déduit 200 € de subvention CU Grand Reims, pour un reste à charge de 150 € pour l'école.
- Projet Educatif CU Grand Reims – Construction d'un projet Educatif :
 - ✓ Le type d'animation peut être indifféremment réalisé sur la base d'une intervention ponctuelle d'une journée ou sur la construction d'un projet éducatif basé sur 3 animations sur l'année scolaire, selon la demande des enseignants,
 - ✓ Le projet sera construit sur mesure, adapté au niveau des élèves et au projet de l'école ou de la classe,
 - ✓ Cette construction est basée sur :
 - ✓ Un échange avec les écoles par mail, téléphone pour une première approche,
 - ✓ 1 RDV sur place avec la responsable du pôle éducation pour construire le projet avec les enseignants en apportant son expertise et faire un premier repérage des lieux,
 - ✓ Ensuite, échange avec l'équipe d'animation, pour préparer concrètement le projet :
 - * Repérage in situ par l'équipe d'animation (espace à aménager, lieu à repérer – forêt – vignoble – parc et jardin communal à proximité – village – architecture de la commune, etc...)
 - * Prise de contact avec les partenaires selon les projets (vigneron, ONF, Propriétaire forêt privée, commune)



* Prise de disposition – sécurité – information : chasse, forêt privée, (chasse, forêt privée, bois), courriers de demande d'autorisation d'accès, et préparation de supports et consignes de replis (ex tempête)

- ✓ Nombreux échanges pour la préparation pédagogique avec l'équipe du Parc et les partenaires,
- ✓ Rédaction du projet,
- ✓ Préparation des séances d'animation et des outils spécifiques nécessaires,
- ✓ Mise à disposition des outils : livrets élèves, enseignants, outils,
- ✓ Tout au long du projet : contact avec les enseignants pour les accompagner sur leur projet, le réajuster, faire face aux changements (changement de date, problème bus, de salle, fermeture de classes COVID, plan vigi-pirate)..ce qui peut prendre 1/2j à 2 jours par projet.

• 2 exemples concrets :

✓ **Intervention Ecole CORMICY 2021/2022**

Prise de contact et préparation avec l'école, la commune, l'ONF par NY = 0.5 jour

Repérage par l'animatrice avec l'ONF à Cormicy

20/09 = 0.5 jour (conclusion : lieu envisagé trop distant pour les maternelles et pas adapté au projet biodiversité envisagé)

28/09 = 0.5 jour pour nouvelle visite de repérage

Rédaction des 3 projets (car 3 classes) pour l'école (projet, échange modifs, devis, courriers...,) par NY = 2 jours

6 journées d'animation sur site CORMICY (2 jours par classe) (= 6 journée animateurs)

1 journée d'animation à Germaine pour les 3 classes (= 3 journées animateurs), avec location salle des fêtes de Germaine

3 jours de préparation (soit 1 journée par projet/classe) (=3 journée animateurs)

Au final, le coût facturé correspond à 9 journées d'animation, soit $350 * 9 = 3\ 150$ €

Les coûts de préparation sont :

2.5 jours pour la responsable du Pôle EEDD

13 jours pour les animatrices (9 jours d'animation, 4 jours de préparation) et 10 déplacements

✓ **Intervention Ecole CAUREL 2019/2020**

Prise de contact et préparation avec l'école, repérage in situ pour création jardin potager / espace plantes aromatiques à créer par NY = 0.5 jour

Repérage par l'animatrice à CAUREL

05/09 = 0.5 jour



	<p>Rédaction du projet pour l'école (proposition de plan, d'outils, projet, échange courriers..) par NY = 1.5 jour 3 journées d'animation sur site CAUREL (= 3 journée animateurs) 1.5 jours de préparation pour animatrice (création supports et outils pédagogiques)</p> <p>Au final, le coût facturé correspond à 3 journées d'animation, soit 350 * 3 = 1 050 € Les coûts de préparation sont : 2 jours pour la responsable du Pôle EEDD 5 jours pour les animatrices (3 jours d'animation, 2 jours de préparation) 5 déplacements</p> <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-17 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Adhésion assurance statutaire > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente rappelle que les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissements du département. • Elle rappelle également que le Parc a adhéré au précédent contrat pour la couverture de ses agents CNRACL. Et propose aux membres du Bureau d'accepter la couverture des Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L sur la base du Traitement de base et NBI. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-18 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Représentation du Parc > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'élection de Mme BENOIT en tant que Présidente du Parc le 12 octobre 2021 et le renouvellement des représentants de la Région Grand Est et du Département de la Marne au Comité Syndical et au Bureau du Comité Syndical, il est nécessaire de confirmer ou modifier les représentations actées dans les délibérations BS 2020-10 et BS 2020-29. • Il a été décidé de nommer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fédération des Parcs naturels régionaux de France : élues désignées Mesdames Caroline BENOIT et Anne DESVERONNIERES ○ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE : élu désigné M. Pascal THOUVENOT ○ Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) : élue désignée Mme Brigitte PITOIS-CHOQUET ○ Commission locale de l'eau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Aisne - Vesle - Suippes ») : élu désigné M. Arnaud BEAUFORT



Envoyé en préfecture le 21/12/2021
 Reçu en préfecture le 21/12/2021
 Affiché le 21/12/2021
 Informations sur le document : 16112021-AU

	<ul style="list-style-type: none"> o Agence de Développement Touristique de la Marne : élu désigné M. Jean-Paul MAIZIERES o Agence Régionale du Tourisme Grand Est : élue désignée Mme Sylvie GERARD MAIZIERES o Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) : élue désignée Mme Sylvie GERARD-MAIZIERES o Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Montagne de Reims : élue désignée Caroline BENOIT o Pan European Forest Certification (PEFC) : Elue désignée Maryline FLOQUET o Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : élus désignés Messieurs Stéphane LANG et Joel RAYMOND (suppléant) o Marque « Made in Marne » : élue désignée Mme Sabine GALICHER o Comité Régional de la Biodiversité : Elue désignée Mme Béatrice MOREAU o Conseil d'Administration du Graine Champagne Ardenne : élu désigné M. Philippe BILLOUD o Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne : pas d'élu désigné, mais une personne qualifiée du Parc. o Les élus auront un référent parmi les techniciens du Parc qui les assistera dans la préparation des réunions. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-19 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Jeu concours > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'enquête de concertation menée auprès des habitants du territoire pour la Révision de la Charte, le Parc a organisé un jeu concours pour les inciter à participer. Parmi les réponses reçues, un tirage sera effectué pour faire bénéficier d'un repas pour deux personnes au Restaurant « Le Bellevue » du Royal Champagne. • Cette prestation est d'une valeur de 150.00 € TTC, et les crédits prévus sur le budget Parc. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-20 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Espace nature Niveau 4 > Intervention d'Olaf Holm - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Région Grand Est et les Agences de l'Eau mettent à l'honneur les communes ou collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau. Ce dispositif remplace l'ancienne démarche « Charte d'entretien des espaces publics » obtenue par le Parc naturel régional pour la gestion du site de la Maison du Parc en 2013. • En 2019, le Parc naturel régional a obtenu la distinction « Espace nature » niveau 3. L'édition 2021 permet d'obtenir un nouveau niveau (niveau 4) qui valorise les actions de sensibilisation, de préservation et de protection de la biodiversité en accord avec les objectifs du SRADDET et/ou portant sur des thématiques inscrites dans le 11ème programme de l'Agence de l'eau.



	<ul style="list-style-type: none"> • Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Espace Nature » 4. Cela permettra au Syndicat mixte d’être exemplaire et de valoriser ses actions. Cette démarche est formalisée par la signature de la « Charte régionale d’entretien communaux publics ». <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-21 est votée à l’unanimité.</p>
<p>Prise en charge des frais de déplacement > Intervention d’Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc organise l’évènement « Rando Train » le dimanche 22 mai 2022. 6 étudiants en STAPS à l’URCA Reims, dans le cadre de leur projet étudiant, contribueront à cette préparation (réunions au Parc et avec les communes, divers repérages terrain, présence le jour J), entre octobre 2021 et mai 2022. Ce projet sera réalisé dans le cadre d’une convention avec l’URCA et n’est pas indemnisé. • La Présidente propose que le PNR prenne en charge les frais occasionnés par les déplacements des étudiants avec leur véhicule personnel. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-22 est votée à l’unanimité.</p>
<p>Remerciements au personnel > Intervention d’Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour remercier l’ensemble du personnel du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l’occasion des fêtes de fin d’année, le Directeur du Parc propose tous les ans de faire bénéficier le personnel d’une animation (restaurant, sortie en équipe) clôturant l’année écoulée avec la remise d’un cadeau pour chaque agent. • Sur la base de l’année précédente, il est également proposé d’offrir aux agents des chèques cadeaux accompagnés d’une bouteille de Champagne. Et en raison de la situation sanitaire actuelle, la traditionnelle sortie de fin d’année sera annulée, et il est proposé que le montant moyen de cette sortie annulée (30 € par personne) soit ajouté de manière ponctuelle au montant de la valorisation habituelle des chèques cadeaux (140 € par personne), soit 170 € cette année. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-23 est votée à l’unanimité.</p>
<p>Dépôt vente Livret VignOTrésor > Intervention d’Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les livrets de jeu, propriété de l’association 286M, sont mis en vente via les offices de tourisme. Il est proposé au PNR de la Montagne de Reims d’assurer également la vente de ces livrets à la Maison du Parc, en dépôt vente. Les livrets peuvent être vendus au public au prix de 5€ TTC/livret, et seront refacturés au SMPNR par l’asso 286M au tarif de 3€TTC/livret. • Une refacturation ponctuelle (max 2 /année) sera faite par l’association 286M à l’intention du Parc naturel régional pour la refacturation des livrets vendus. La proposition est de fournir au SMPNR un stock de



Envoyé en préfecture le 21/12/2021
 Reçu en préfecture le 21/12/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 051-255100075-20211214-CR_BS_16112021-AU

	<p>départ de 20 livrets en dépôt-vente. Un réassort pourra être fait lorsque nécessaire au Parc naturel régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> La Présidente propose de conventionner la mise en place d'un dépôt vente avec l'Association 286M. La Présidente propose de diffuser les « livrets de jeu VignOtrésor » dans le cadre de la régie de recettes pour la vente des publications du Parc. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-24 est votée à l'unanimité.</p>
<p>RÉVISION DE LA CHARTE</p>	
<p>Calendrier Ateliers de Territoire > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 24 novembre 2021 Mardi 30 novembre à Mailly-Champagne Mercredi 1er décembre à Vandière Lundi 6 décembre a Ay-Champagne Jeudi 9 décembre à Germaine Mardi 10 novembre 2021 à Sacy
<p>PROJETS ET ORIENTATIONS</p>	
<p>Le site du Vertin > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> La seconde visite du Vertin avec les membres du Bureau est programmée la samedi 27 novembre à 9h30.

La séance est levée à 20h30

Fait à Pourcy, le Mardi 16 novembre 2021
 Mme Caroline BENOIT – Présidente



CR du BS du 16_11_2021 approuvé le 14_12_2021

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Date de convocation :
08/12/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-25

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés // Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

N° Projet	E21MN05S	Biodiv'Est LIFE20 IPE/FR/0019
-----------	----------	-------------------------------

Objet : **Signature convention LIFE Grand Est « Biodiv'est « Région Grand Est – parc naturel régional de la Montagne de Reims**

Contexte général :

Le projet européen Life LIFE20 IPE/FR/0019 « Biodiv'est » vise à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (2020-2027) et à décliner en région Grand Est le cadre d'action prioritaire dédié à la politique Natura 2000.

La Région Grand Est est le bénéficiaire coordinateur de ce projet Life, et le PNR de la Montagne de Reims est un des 14 bénéficiaires associés du projet dont la mise en œuvre s'étalera **du 3 décembre 2021 au 30 septembre 2031**.

Le budget global de ce projet LIFE est de 26 109 040 €. Il est cofinancé par la Commission européenne, représentée par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement à hauteur de 60%, soit 15 665 424 €. Le projet bénéficie également d'un soutien financier du Ministère de la Transition écologique, de la DREAL Grand Est, de l'Office Français de la Biodiversité, des Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée-Corse et Seine-Normandie.

Les bénéficiaires associés en assureront une part d'autofinancement à hauteur d'environ 10%.

La convention Région Grand Est – Parc naturel régional de la Montagne de Reims :

Le présent accord porte sur les modalités de collaboration technique et financière de la Région Grand Est, coordinateur bénéficiaire, avec le PNR de la Montagne de Reims, pour le projet LIFE « Biodiv'est ».

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims sera responsable et pilotera l'action suivante :

- **C09 : Opérations pilotes d'adaptation/ atténuation d**
en milieux forestiers

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims participera également aux actions :

- **C08** : Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers
- **D01** : Evaluation de l'impact socio-économique du projet
- **D02** : Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux)
- **D03** : Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du Cadre d'action prioritaire et de la Stratégie Régionale Biodiversité
- **E07** : Elaboration d'une stratégie de répliquabilité et transférabilité
- **F01** : Coordination du projet.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles supportées par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour ces actions est de 1 144 961.80 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• Contribution Union Européenne	686 977.08 €	60.0 %
• Contribution Région Grand Est	291 900.36 €	25.5 %
• Office Français de Biodiversité	56 644.36 €	4.9 %
• Autofinancement	109 440.00 €	9.6 %

Ce plan prévisionnel peut évoluer en fonction de la participation au cofinancement de ces actions par la DREAL Grand Est. Cependant cette participation se substituerait à celle d'autres co-financeurs.

Vu la délibération BS2021-07 du 16 février 2021 relative à la participation du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à la candidature LIFE portée par la Région Grand Est,
Vu le projet d'accord de partenariat relatif au projet LIFE « Biodiv'est – LIFE20 IPE/FR/0019,

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à adapter le présent accord en fonction de l'éventuelle participation au cofinancement de ces actions par la DREAL Grand Est,
- A signer l'accord définitif de partenariat LIFE « Biodiv'est – LIFE20 IPE/FR/0019 avec la Région Grand Est,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cet accord,
- D'inscrire les crédits budgétaires au budget.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 14 décembre 2021

Affiché le

La Présidente


Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Date de convocation :
08/12/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-26

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Objet : Recrutement chargé de mission « Transition énergétique et écologique »

Le/la chargé(e) de mission « Transition écologique et énergétique » accompagne les acteurs publics et privés du territoire pour mettre en place des démarches collectives durables et cohérentes : réduire l'empreinte carbone, maîtriser l'énergie durablement, développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité.

Dans le cadre de sa mission, l'agent(e) a en priorité pour mission de finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais pour assurer ensuite son animation et la mise en place d'un programme d'actions concrets avec les acteurs du territoire. Cette démarche devra permettre de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local tout en respectant la biodiversité.

En collaboration avec le pôle milieux naturels, l'agent mènera des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse sur le territoire du PNR : sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire (collectivités, professionnels, habitants...) sur le développement d'un éclairage plus durable, respectueux de l'environnement.

Enfin l'agent pilotera une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire

L'équivalent temps plein est réparti comme suit :

- 70 % Elaboration Charte forestière
- 20 % Pollution lumineuse,
- 10% Accompagnement Energie Renouvelable sur le territoire

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente, à recruter un(e) chargé(e) de mission « Transition énergétique et Ecologique » de catégorie A – Ingénieur, à temps plein,
- A défaut de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un contractuel de droit public (CDD 3ans maximum ou portabilité d'un CDI),

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 051-255100075-20211214-BS2021_26-DE

- La rémunération sera calculée par référence à la grille d'indice technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- En application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, d'autoriser la Présidente à recruter Monsieur Thibaut RAULT pour faire face à une vacance temporaire d'emploi pour une durée maximum d'un an,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 14/12/2021

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT





CHARGE DE MISSION

Transition écologique et énergétique

ORGANSIME : Syndicat Mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

POLE : Aménagement & valorisation des patrimoines

DATE D'EMISSION DE LA FICHE : 1/04/2019

DATE DE REVISION : 8/12/2021

EMETTEUR : Directeur

RESPONSABLE : Directeur

EMPLOYE : Thibaud RAULT

PRESENTATION DU POSTE

Responsable hiérarchique : Directeur

Filière : Technique

Grade : Ingénieur

Cadre d'emplois : Ingénieur territorial

Catégorie : A – Groupe A4

Taux d'occupation : Temps plein

Lieu de rattachement : Maison du Parc

FINALITES DU POSTE / ROLE

Le/la chargé(e) de mission « Transition écologique et énergétique » accompagne les acteurs publics et privés du territoire pour mettre en place des démarches collectives durables et cohérentes : réduire l'empreinte carbone, maîtriser l'énergie durablement, développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité.

Dans le cadre de sa mission, l'agent(e) a en priorité pour mission de finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais pour assurer ensuite son animation et la mise en place d'un programme d'actions concrets avec les acteurs du territoire. Cette démarche devra permettre de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local tout en respectant la biodiversité.

En collaboration avec le pôle milieux naturels et les mission urbanisme, paysage et architecture, l'agent mènera des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse et l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire du PNR (sensibiliser, informer et accompagner collectivités, professionnels, habitants...).

POSITIONNEMENT DU POSTE

Directeur

Chargé de mission « Transition écologique et énergétique »

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur du Parc naturel régional, le/la chargée de mission travaille en lien étroit et transversal avec l'ensemble des agents composant la structure en réalisant les missions suivantes :

Pour la valorisation de la ressource forestière – 70% ETP

Finaliser l'élaboration de la Charte forestière de territoire du triangle marnais

- Affiner le diagnostic économique du territoire pour déterminer les nouveaux enjeux de la filière forêt – bois locale (post-covid),
- Assurer l'animation de la Charte Forestière en lien étroit avec les autres missions du Parc et les partenaires du projet,
- Finaliser le programme d'actions de la Charte forestière et rédaction du document final,
- Mettre en place le programme d'actions puis le dispositif de suivi et d'évaluation de la démarche,
- Réaliser des actions de communication et d'information sur la Charte Forestière de territoire,
- Mettre en œuvre des actions pilotes concrètes et expérimentales,
- Mettre en œuvre et suivre le projet Interparc, le programme Forêt d'exception, les PCEAT* en cours, (*ou veiller à ce que les enjeux de la CFT soient intégrés dans les politiques territoriales)
- Animer, organiser et gérer les tâches administratives de la mission,

Maitriser l'impact de la pollution lumineuse sur le territoire - 20 % ETP

- Sensibiliser les acteurs publics et privés puis les habitants aux enjeux de la pollution lumineuse (animations, événements régionaux, rédaction de brochure...),
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de solutions techniques économes et respectueuses de l'environnement,
- Travailler sur le développement des Trames sombres sur le territoire avec le pôle milieu naturel,
- Créer et poursuivre les partenariats (Syndicats d'énergie, Planétarium de Reims, Envirobat ...)

Favoriser l'intégration des énergies renouvelables- 10 % ETP

- Piloter une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire du Parc
- Identifier les bonnes exemples et pratiques dans le réseau des Parcs et chez les partenaires

Gestion de la mission

- Gérer la mission et les actions afférentes : suivi administratif, technique et financier
- Intégrer les réseaux relatifs à la mission (Pnr Région Grand Est, Envirobat, Fédération des Parcs,...)
- Collaborer avec les missions et les projets liés à l'énergie et la valorisation des ressources des collectivités partenaires
- Favorise la promotion et communication relative à la mission
- Prépare et présente des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (bureau et conseil syndical)
- Représente le PNR et participe à des réunions en lien avec son domaine d'activités
- Prépare les avis du PNR conformément aux procédures de consultation définies par les textes réglementaires (SREC, schémas de transports, installation éolien, photovoltaïque, réseaux...)
- Evalue la charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA
- Assure une veille en matière de prospective énergétique et forestière

Au titre des activités complémentaires

- Forme et accompagne les stagiaires affectés
- Participe aux réunions, soutien au fonctionnement et aux événementiels relatifs au Parc naturel
- Participe aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux

COMPETENCES**Savoirs (connaissances de base) :**

- Connaissances des enjeux de la transition écologique et énergétique,
- Connaissances techniques sur la gestion forestière et la filière forêt/bois,
- Connaissances techniques et réglementaires des énergies renouvelables (biomasse, bois-énergie), de la maîtrise de l'énergie et de l'éclairage public,
- Bonne connaissance des collectivités territoriales,
- Capacités relationnelles : d'écoute, de conseil, de prise de parole, de vulgarisation des informations, de concertation et d'animation de réunions/groupes de travail pour tout public (élus, agents communaux, citoyens et professionnels),
- Capacités rédactionnelles et maîtrise des outils bureautiques (QGIS, Office, fonctions avancées d'Excel, PowerPoint).

Savoir-Faire (expériences) :

- Réalisation de diagnostics et d'évaluations
- Gestion et conduite de projet
- Conduite de réunion, montage et animation de groupes de travail
- Techniques de médiation, négociation
- Gestion administrative (demandes de subventions, montage des cahiers des charges, commande publique)
- Argumentation de recommandations et d'avis (écrit et oral)
- Maîtrise des outils informatiques (Pack Office) et bureautique

Savoir-Etre (qualités et comportements) :

- Organisation, rigueur, méthode
- Ecoute et analyse
- Esprit de synthèse
- Capacité de conviction
- Force de proposition
- Diplomatie
- Pédagogie
- Créativité
- Capacité au travail en équipe
- Qualités rédactionnelles

Filières d'entrée :

Master 2 ou ingénieur en énergie/développement durable, aménagement du territoire ou bac + 3 avec expérience professionnelle significative dans ces domaines

Chargé de mission « développement durable », « économies d'énergie », « gestion forestière » dans une collectivité, association, Pays, cabinet de conseil spécialisé

Filières de sortie :

Responsable de pôle développement durable, gouvernance dans un Parc naturel régional, Parc national, Collectivité, EPCI, consultant dans un bureau d'étude spécialisé

POSITIONNEMENT DU POSTE

Lien hiérarchique direct : Directeur du Parc

Liens internes : chargés de mission du Parc, Pôle Education au Territoire (chargée de développement, animateurs), responsable Administratif et Financier, équipe administratif, élus du Parc

Liens externes : communes, collectivités, EPCI, Pays, organismes institutionnels (Région, Département, ADEME, ARCAD...), organismes déconcentrés de l'état (DDT, DREAL, ...), fondations et associations, bureaux d'études. Réseaux et organisations professionnelles et associatives.

NOTA BENE

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive mais évolutive. L'agent pourra se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

SPECIFICITES DU POSTE

L'agent est amené à :

Travailler de nuit	Oui Non Ponctuel XX	Travailler le samedi	Oui Non Ponctuel XX	Travailler le dimanche	Oui Non Ponctuel XX
---------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------

Travailler les jours fériés	Oui Non Ponctuel XX	Travailler en équipe à horaires tournants	Oui Non XX Ponctuel
------------------------------------	---------------------------	--	---------------------------

Se déplacer	Oui Non	Fréquence : Régulièrement
--------------------	------------	----------------------------------

Sujétions particulières	Oui – A préciser : Réunions le soir et à l'extérieur ; participation aux réunions au niveau national Non
--------------------------------	--

Horaires théoriques de travail : Arrivée/départ : cf Règlement intérieur**Pause – déjeuner :** pause 20' minimum – cf règlement intérieur**Rémunération :** salaire basé sur la grille FPT+ Régime indemnitaire + CNAS

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/12/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-27

L'an deux mil vingt et un, le 14 Décembre,
le Bureau Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

Objet : Investissement 2022

Vu la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Adoption et Exécution des Budgets

Vu la demande de Madame La Trésorière,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du **quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- Jusqu'à l'adoption du budget 2022, autorise le mandatement des nouveaux investissements dans les limites suivantes par rapport aux crédits ouverts en 2021 :

Chapitre	Crédits ouverts 2021	%	Autorisation 2022
20	48 300	25 %	12 075
204	38 850	25 %	9 700
21	170 580	25 %	42 600
23	0	-	0
27	0	-	0
'020	10 000	-	0
Total	267 730	24 %	64 375

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 14/12/2021

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT

A circular green stamp of the 'COMITÉ SYNDICAL DE LA COMMUNE DE POURCY' is visible behind the signature. The signature itself is a stylized black ink scribble.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Date de convocation :
08/12/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-28

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre
le Bureau s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés // Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

Objet : Contribution statutaire du Département de la Marne et de la Région Grand Est pour l'année 2022

Pour financer le fonctionnement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, les adhérents au Syndicat Mixte versent tous les ans leurs contributions statutaires prévues dans les statuts du Parc. Ce budget statutaire couvre essentiellement le fonctionnement en ingénierie (masse salariale) de la structure. En complément, le Parc mobilise des financements autres (Ministères, Agence de l'Eau, fonds européens, ...) permettant de réaliser des actions spécifiques. Ce budget « actions » est à trouver et à négocier en fonction des partenaires et des enveloppes disponibles.

Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. La Région et le Département sont les plus grands financeurs avec une contribution de 241 000 € pour le Département et 328 455 € pour la Région (sur un total de 749 000 €).

La Présidente rappelle que lors du Comité Syndical du 27/02/2019, le Comité Syndical a autorisé le Président du Parc à solliciter pour l'année budgétaire de 2019 une augmentation des contributions des membres du Syndicat Mixte (collège des villes portes, collège du territoire) à hauteur de 2%, de 5 centimes par habitant pour les communes du Parc (soit 2.45 € pour 2.40 € par rapport à l'année 2018), et de 0.5 centimes par habitant pour les EPCI (soit 0.260 € pour 0.255 € par rapport à 2018, voir Délibération n° CS 2019-07).

Le Département a également augmenté ses contributions statutaires à hauteur de 3% pour le BP 2019. Dans le cadre du renouvellement de la Convention pluriannuelle d'Objectif pour la période 2020 à 2022, la Région Grand Est a également augmenté sa contribution statutaire en 2020 (+ 4,38% net).

Compte tenu que depuis 2011, le Parc naturel régional n'a pu verser ses contributions statutaires au coût de la vie, ces augmentations pour l'année 2019 et 2020 ont permis au Parc de rééquilibrer son budget et ses financements pour les exercices 2019 et 2020. La Présidente remercie les membres du Bureau pour leurs efforts en soulignant que la gestion des financements du fonctionnement doit être surveillée de près et que l'équilibre reste fragile vu les augmentations du coût de la vie.

Compte tenu de l'incertitude au niveau du calendrier de réunions à cause de la crise sanitaire et le report du Comité Syndical au mois de janvier 2022, Mme BENOIT propose cette délibération pour demander les contributions statutaires au Département de la Marne et à la Région Grand Est afin de garantir une trésorerie suffisante au Parc. Cette trésorerie est importante pour garantir le fonctionnement courant du Parc et aussi pour préfinancer les projets et les dépenses en amont.

Compte tenu de la crise sanitaire et des évolutions positives pour les budgets 2019 et 2020, et de la convention triennale Département-Région-PNR pour les exercices 2020-2021-2022, la Présidente du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation des années 2020 et 2021 aux membres du Syndicat Mixte dont le Conseil Départemental de la Marne et la Région Grand Est et demande leur versement pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu les contributions statutaires des collectivités membres pour Les années 2020 et 2021.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- Pour l'exercice 2022, de solliciter la participation statutaire forfaitaire du Conseil Départemental de la Marne et de la Région Grand Est au même niveau que pour les années 2020 et 2021 (Département de la Marne 241 000 €, Région Grand Est 328 455 €),
- D'autoriser Mme la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 14/12/2021

Affiché le :

La Présidente,
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
08/12/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

Nombre de membres : 21



↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2021-29

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre
le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

Objet : Dotation de fonctionnement 2022 de l'Etat (DREAL GRAND EST)

Les Parcs naturels régionaux bénéficient d'une dotation annuelle (forfaitaire) de fonctionnement de la part de leur ministère de tutelle désormais intitulé Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Cette dotation est gérée par le service déconcentré du Ministère en Région, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL GRAND EST).

Pour l'année 2022, le Parc demandera une participation de 100 000 € pour son fonctionnement et la somme de 20 000 € qui sera affectée à la réalisation des actions spécifiques (suite sensibilisation à la pollution lumineuse et révision de la Charte).

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter cette subvention auprès de l'Etat,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ces démarches (demande de subvention, conventions...).

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 14 décembre 2021

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/12/201

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2021-30

L'an deux mil vingt et un, le 14 Décembre,
le Bureau Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés // Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

Objet : Adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion de la Marne

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

La Présidente rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique. Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états des lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 800 €.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention d'adhésion à la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Marne,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 14/12/2021

Affiché le :

La Présidente,
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/12/2021

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 16
↪ voix:
pour : 16
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° BS 2021-31

L'an deux mille vingt et un, le 14 Décembre
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : B PITOIS-CHOCQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT // L MILLER

Objet : Protocole ARTT – Année 2022

Mme la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient d'adopter le protocole ARTT applicable pour l'année 2022.

Le décompte du travail est réalisé sur une base de 1607 heures ; l'acquisition de jours d'ARTT permet d'obtenir ce contingent d'horaire annuel dans le cadre de cycles hebdomadaires de travail de 39 heures.

Le protocole d'accord concerne les personnels titulaires, titulaires-stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet ou à temps partiel.

Le protocole d'accord est révisé annuellement et joint en annexe.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide,

- d'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mener cette action,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 14/12/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT



Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Protocole d'accord pour la mise en place de la réduction du temps de travail Année 2022

- Considérant la nécessité imposée par les textes de mettre annuellement à jour l'application des modalités de mise en œuvre de l'ARTT, établi le 22/11/2001, approuvé en Comité Technique Paritaire le 14/12/2001 et mis en place au sein de la collectivité le 1^{er} janvier 2002.
- Compte tenu de la nécessité de maintenir un total annuel de **1607 heures de travail effectif** (journée de solidarité comprise), le nombre de journées ARTT pour 2022 est fixé à **22** et détaillé comme suit :

Nombre de jours non travaillés : **105** jours de repos hebdomadaire (samedis et dimanches) + **7** jours fériés (lundi de Pentecôte inclus) + **25** jours de congés annuels légaux = **137**
137 jours non travaillés sur **365** jours annuels = **228** jours ouvrables (lundi au vendredi)

Calcul nombre de jours RTT :

228 x 7,80 h (horaire moyen journalier) = **1778,40** heures

La base légale du temps de travail annuel étant de 1607 h, le nombre de jours de RTT est égal à :
1778,40 - 1607 = 171,40 heures à récupérer : 7,80 h (base journalière) = 21,97 jours RTT arrondi à **22 jours**

Non compris dans les jours non travaillés :

- 1 ou 2 **congés supplémentaires*** (= jours de fractionnement) qui ne peuvent être comptabilisés qu'au **31 décembre de l'année en cours**.

*Mode de calcul : des jours de congés supplémentaires sont accordés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires qui remplissent les conditions pour en bénéficier, à savoir :

1 jour de congé supplémentaire si l'agent a pris **5, 6 ou 7 jours de congé** en dehors de la période comprise entre le **1^{er} mai et le 31 octobre de l'année en cours** ou **2 jours** s'il a pris **au moins 8 jours** en dehors de la période considérée. Ces jours ne peuvent être attribués qu'une seule fois par an. Pour en bénéficier, il n'y a aucune obligation de prendre les congés de manière cumulée. Les jours de fractionnement acquis en cours d'année devront être pris en priorité avant d'entamer le contingent de l'année N+1.

La répartition entre RTT et CP doit être réalisée de manière planifiée. Le nombre de jours maximum d'absence ne peut dépasser 31 jours ouvrables. Qu'il s'agisse de congés annuels ou de jours de RTT, les dates de bénéfice restent soumises à l'accord express de la Direction.

Réduction pour des raisons d'absence : Lorsqu'un agent est en arrêt pour raison de santé (maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie, maladie de longue durée ou accident de travail) il n'acquiert pas de RTT. Conformément à la circulaire n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, le mode de calcul sera le suivant :

228 (jours travaillés en 2020) : 22 (RTT acquis en 2020) = 10,4 jours de travail, arrondis à **11 = Quotient de réduction**

☛ **Dès que l'absence du service atteint 11 jours, une journée RTT est déduite du capital RTT, pour 22 jours d'absence = 2 jours, et ainsi de suite. Ces jours ne sont pas défalqués à l'expiration du congé mais au terme de l'année civile de référence. La déduction peut s'effectuer sur l'année N+1 seulement si le nombre à défalquer est supérieur au nombre de jours ARTT accordés au titre de l'année civile.**

Formules de récupération : Les formules prévues dans le protocole initial (article 4) ne semblant plus être adaptées, les jours ARTT sont répartis, en accord avec la Direction, par les agents à la condition de les avoir préalablement acquis.

La Maison du Parc ferme entre Noël et le Jour de l'An, l'ensemble des agents s'engagent à réserver des jours pendant cette période, soit **5 jours** entre Noël et Jour de l'An du **26/12/2022 au 30/12/2022**

Ont signé le présent accord, le.....

Caroline BENOIT
Présidente du Parc Naturel Régional

Olaf HOLM
Directeur du Parc naturel régional

BENADBDELKADER Myriam	
COLOMBET Marion	
CUVILLIER Sarah	
DESESQUELLE Emilie	
DEON Emmanuelle	
FENEUIL Caroline	
HOLM Olaf	
HIRAUT Betty	
JOLY Léa	
LALLEMENT Eric	
LENFANT Marie	
MARTINET Fanny	
PERRIN Clarisse	
PINELLE Alexandra	
POILVE Eva	
RADUREAU Amélie	
RAULT Thibaud	
RENOIR-SIBLER Emilie	
SALVANT Valentin	
SEKOURI Saïd	
THIERRY Camille	
YANASMA Nursel	
ZELAZNY Marie	



Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 
ID : 051-255100075-20220125-CR_BS_14122021-AU

COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

**MARDI 14 DECEMBRE 2021
EN PRESENTIEL A LA MAISON DU PARC, 18h**

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : B PITOIS-CHOQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT, L MILLER

Introduction Mot d'accueil de la Présidente	<ul style="list-style-type: none">Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy - en présentiel - sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.Le Quorum étant atteint la Présidente ouvre la séance à 18h00, le Bureau peut valablement délibérer.
Validation du compte-rendu du Bureau du 16 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none">Caroline BENOIT ouvre la séance sur la validation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2021, celui-ci est voté à l'unanimité.

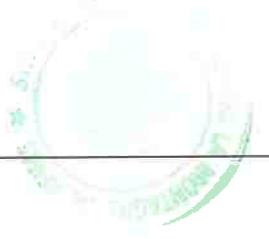




GESTION DU PARC	
<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente introduit les actualités du Parc. Elle passe la parole à Mme DESVERONNIERES, Vice-Présidente du Parc et Présidente du Comité de Pilotage PAT : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Projet alimentaire territorial (PAT) : le Copil s'est réuni le 30 novembre ; Mme Desveronnières cite la validation du programme d'action engagé sur le triangle marnais. ○ Le PAT avance bien et fait écho avec les réflexions menées sur la révision de la Charte. ○ Les axes stratégiques retenus sont : (1) le maintien et la diversification du tissu agricole en préservant les ressources ; (2) la structuration des filières agricoles durables tournées sur le marché local ; (3) l'amélioration de l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous ; (4) la valorisation des actions agricoles et alimentaires locales. ○ Des objectifs opérationnels sont associés à chacun de ces axes. ○ Le plan d'action a donc été voté lors de ce 3ème Copil PAT. ○ Le PAT permettrait alors le financement des futures actions et la poursuite d'animations nécessaires à la coordination du programme d'actions. Cette animation est assurée par le Parc jusque fin d'année 2022 et nécessitera la mobilisation de fonds pour la suite. 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'actualité administrative et financière du Parc est présentée aux membres du Bureau. Il est évoqué les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier CRETAZ : pas d'évolution depuis la note du 16 novembre 2021 ○ Vente de Comtéreuil : une rencontre a été organisée entre M. MAUPRIVEZ (Maire de Bouilly), MM. DAHN et FACQUE (BARN HOTEL) et Mme BENOIT le 1er décembre 2021. Le but étant de rassurer les futurs acheteurs du domaine sur les procédures en cours. • Ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> ○ Départ de Mme Carnille THIERRY en congé maternité depuis le 26 novembre 2021, remplacée par Mme Betty HIRAUT (déjà en poste), ○ Recrutement Ambassadeur(rice) Alimentation Durable en cours, ○ Convention Pole Emploi : stage de 2 semaines en immersion de Mme Charène MOREAU, ○ Présentation d'un préprojet de délibération concernant le compte Personnel de Formation pour avis du Comité Technique du CDG51. • MAPA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vidéo TVB (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), l'entreprise retenue est REALIZON (LN CHOSSER, 08 300 RETHEL) pour un budget de 14 900 € ○ Etude Muscardin (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours 	<p>Note administrative et financière</p> <p>> Présentation Eric LALLEMENT</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude dendrométrique (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude coléoptères (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude Champignon (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude Chiroptères (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Charte graphique pour la Grande Traversée (REGION – DEPARTEMENT), en cours. <ul style="list-style-type: none"> • Autres informations : <ul style="list-style-type: none"> ○ La valeur de la trésorerie au 05/12/2021 est estimée à 660 000 € ○ Un contrôle URSSAF a eu lieu sur place le 24/11/2021 matin, pas de notification à ce stade ○ Le raccordement à la fibre de la Maison du Parc a été réalisé le 6 décembre 2021. • Covid : toutes les précautions sont prises par l'équipe pour limiter les contaminations au sein de l'équipe du Parc : annulation du repas de fin d'année, réinstauration du télétravail, des visioconférences, du port du masque et des gestes barrières.
<p>Projet Life : convention >Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du Life - projet européen Life LIFE20 IPE/FR/0019 « BIodiv'est » - la Présidente propose la signature d'une convention entre la région Grand Est et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Cet accord portera sur les modalités de collaboration technique et financière entre la Région Grand Est (coordinateur bénéficiaire) et le PNR de la Montagne de Reims. • Ainsi, il conviendra que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims soit responsable et pilote la mission suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pilotage d'adaptation/ atténuation du changement climatique en milieux forestiers • et participe aux actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers ○ Evaluation de l'impact socio-économique du projet ○ Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux) ○ Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du cadre d'actions prioritaires et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ○ Elaboration d'une stratégie de répliquabilité et transférabilité ○ Coordination du projet. • Le montant prévisionnel des dépenses éligibles supportées par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour ces actions est de 1 144 961.80 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribution de l'Union Européenne : 686 977.08 €, 60.0 % ○ Contribution de la région Grand Est : 291 900.36 €, 25.5 % ○ Contribution de l'Office Français de Biodiversité : 56 644.36 €, 4.9 %





<p>○ Autofinancement : 109 440,00 €, 9,6 %</p> <p align="center">Délibération BS2021-25 est votée à l'unanimité.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente évoque le recrutement d'un chargé de mission « Transition écologique et énergétique ». Le but étant d'accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en place de démarches collectives durables et cohérentes pour : - réduire l'empreinte carbone ; - maîtriser l'énergie durablement ; développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité. • Le Directeur ajoute que dans le cadre de son poste, l'agent(e) devra en priorité : - finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais ; - assurer son animation et la mise en place d'un programme d'actions concret avec les acteurs du territoire ; - mener - en collaboration avec le pôle milieux naturels - des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse sur le territoire du PNR ; - enfin piloter une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire. • L'équivalent temps plein est réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 70 % Elaboration Charte forestière ○ 20 % Pollution lumineuse, ○ 10% Accompagnement Energie Renouvelable sur le territoire. • M. Thibaud RAULT occupe actuellement ce poste, il est donc proposé au Bureau de renouveler son contrat. <p align="center">Délibération BS2021-26 est votée à l'unanimité.</p>	<p align="center">Chargé de mission transition écologique et énergétique</p> <p align="center">> Intervention d'Olaf HOLM - Directeur</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à l'adoption du budget (jusqu'au 15 avril) l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette). • La Présidente propose d'autoriser le mandatement des nouveaux investissements dans les limites suivantes par rapport aux crédits ouverts en 2021 : 	<p align="center">Investissement 2022</p> <p align="center">> Intervention d'Eric LALLEMONT - Directeur-adjoint</p>

Chapitre	Crédits ouverts 2021	%	Autorisations
20 - Incorporel	48 300	25 %	12 075
204 – Subventions	38 850	25 %	9 700
21 – Corporel	170 580	25 %	42 600
23 – En cours	0	-	0
27 - Financier	0	-	0
'020 - Imprévu	10 000	-	0
Total	267 730	24 %	64 375

Délibération BS2021-27 est votée à l'unanimité.

**Contribution
statutaire pour
l'année 2022**

> Intervention
d'Éric
LALLEMENT –
Directeur adjoint

- Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. La Région et le Département sont les plus grands financeurs avec une contribution de 241 000 € pour le Département et 328 455 € pour la Région (sur un total de 749 000 €).
- Compte tenu de l'incertitude au niveau du calendrier des réunions – conséquence de la crise sanitaire et du report du Comité Syndical au mois de janvier 2022 - la Présidente propose une délibération pour demander le versement des contributions statutaires du Département de la Marne et de la Région Grand Est : afin de garantir une trésorerie suffisante au Parc. Cette trésorerie est importante pour garantir le fonctionnement courant du Parc, aussi pour préfinancer les projets et les dépenses en amont.
- Compte tenu de la crise sanitaire et des évolutions positives pour les budgets 2019 et 2020, et de la convention triennale Département-Région-PNR pour les exercices 2020-2021-2022, la Présidente du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation des années 2020 et 2021 aux membres du Syndicat Mixte dont le conseil départemental de la Marne, la région Grand Est et demande leur versement pour l'année 2022.

Délibération BS2021-28 est votée à l'unanimité.





<p>Dotation de fonctionnement 2022 de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parcs naturels régionaux bénéficient d'une dotation annuelle (forfaitaire) de fonctionnement de la part de leur ministère de tutelle désormais intitulé Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Cette dotation est gérée par le service déconcentré du Ministère en région, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL GRAND EST). • Pour l'année 2022, la Présidente propose aux membres du Bureau de demander une participation de 100 000 € pour son fonctionnement et la somme de 20 000 € qui sera affectée à la réalisation des actions spécifiques (suite sensibilisation à la pollution lumineuse et révision de la Charte). <p>Délibération BS2021-29 est votée à l'unanimité.</p>	<p>adjoint – Directeur- d'Eric Lallement > Intervention</p>
<p>Convention d'adhésion RGPD</p> <ul style="list-style-type: none"> • La RGPD – réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018 - s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique. • Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister l'Autorité Territoriale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles ◦ Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec la RGPD. <p>Délibération BS2021-30 est votée à l'unanimité.</p>	<p>adjoint – Directeur- d'Eric Lallement > Intervention</p>
<p>Protocole ARTT – année 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient d'adopter le protocole ARTT applicable pour l'année 2022. Le décompte du travail est réalisé sur une base de 1607 heures ; l'acquisition de jours d'ARTT permet d'obtenir ce contingent d'horaire annuel dans le cadre de cycles hebdomadaires de travail de 39 heures. • Considérant le nombre de jours non travaillés : 105 jours de repos hebdomadaire (samedis et dimanches) + 7 jours fériés (lundi de Pentecôte inclus) + 25 jours de congés annuels légaux = 137, 137 jours non travaillés sur 365 jours annuels = 228 jours ouvrables (lundi au vendredi). • Le nombre de jours RTT s'évalue à : 228 x 7,80 h (horaire moyen journalier) = 1778,40 heures. La base légale du temps de travail annuel étant de 1607 h, le nombre de jours de RTT est égal à : 1778,40 – 1607 = 171,40 heures à récupérer : 7,80 h (base journalière) = 21,97 jours RTT arrondi à 22 jours. <p>Délibération BS2021-31 est votée à l'unanimité.</p>	<p>Directeur d'Olaf Holm – > Intervention – année 2022</p>

DEBAT ET ECHANGES SUR LES PROJETS EN COURS**Projet
stratégique de
la Charte
Objectif 2039**

> Interventions :
Xavier Bonin
pour le collectif
de Bureaux
d'études animé
par Urbicand,
Marie LENFANT
(CM révision de
la Charte) et Olaf
HOLM (Directeur)

- Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance et à valider - avant présentation - projet stratégique de la future Charte « Objectif, 2039 ».
- La présentation sera transmise à l'ensemble des membres du Bureau, à l'issue de cette réunion.
- Les 4 grands axes – sur lesquels la nouvelle charte va s'articuler - sont présentés aux membres du Bureau ; chacun d'entre eux fera l'objet d'échanges et de débats :
 - AXE 1 : NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES
 - AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS
 - AXE 3 : DES MODES DE VIES REINVENTES
 - AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR
- Le but est la présentation de chaque axe pour une validation par le bureau axe par axe. La Présidente ouvre le débat et passe la parole à Xavier Bonin et Marie Lenfant :

AXE 1 : NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES, décliné selon les actions suivantes :

- 1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation
- 1.2 Au-delà du triptyque : révéler des paysages diversifiés et de qualité

Les membres du Bureau débattent sur :

- Des liens sont à créer ou à renforcer avec les démarches des EPCI, notamment avec le PCAET du Grand Reims sur la question de la mobilité.
- Les moyens financiers qui seront à engager suite à la validation de ces axes posent question. Ce sujet sera plutôt abordé en 2022 lors de la phase opérationnelle du projet, mais c'est un enjeu fort pour assurer la suite des programmes d'action en cours (ex. PAT, plan de paysage,...).
- Les villes portes devront rester dans les instances de gestion du Parc (et donc être signataires de la Charte) ou bien être associées sur la base de conventions de partenariat sur des projets spécifiques.

L'axe 1 est validé à l'unanimité.

AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS, décliné selon les actions suivantes :

- 2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection
- 2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable





<p>AXE 3 : DES MODES DE VIES REINVENTES, déclinent selon les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">o 3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoireo 3.2 Faire de la montagne de Reims un territoire de vie différencié, convivial et saino 3.3 Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient <p>Les membres du Bureau débattent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les espaces protégés de la Montagne de Reims. Il y a une volonté du Bureau de valoriser les espaces naturels ; mais la question de son accès se pose. L'enjeu pour cette nouvelle charte serait alors de trouver un équilibre pour les habitants pour qu'ils puissent profiter de ces espaces sans les mettre en danger par une fréquentation excessive. La création de sentiers d'interprétation est une proposition à étudier pour canaliser et orienter les flux, proposés par Olaf HOLM.- L'augmentation de la superficie d'espaces préservés sur le territoire du Parc. Il est évoqué la nécessité de définir dans la charte des objectifs clairs et précis ; veiller à ce que les objectifs soient à la fois atteignables et ambitieux. Il est important de justifier durablement (dans le temps) l'existence du label Parc naturel régional : viser l'excellence et une gestion durable. Aussi, il est nécessaire d'adapter les envies des habitants dans ces stratégies.- Pour les sites à fortes valeurs environnementales il est nécessaire d'adopter une « gestion au cas par cas ». Enfin, la gestion de la ressource en eau sera un enjeu majeur pour la prochaine charte. Restaurer les masses et optimiser la gouvernance en eau. <p>L'axe 2 est validé à l'unanimité.</p> <p>AXE 3 : DES MODES DE VIES REINVENTES, déclinent selon les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">o 3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoireo 3.2 Faire de la montagne de Reims un territoire de vie différencié, convivial et saino 3.3 Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient <p>Les membres du Bureau débattent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les espaces protégés de la Montagne de Reims. Il y a une volonté du Bureau de valoriser les espaces naturels ; mais la question de son accès se pose. L'enjeu pour cette nouvelle charte serait alors de trouver un équilibre pour les habitants pour qu'ils puissent profiter de ces espaces sans les mettre en danger par une fréquentation excessive. La création de sentiers d'interprétation est une proposition à étudier pour canaliser et orienter les flux, proposés par Olaf HOLM.- L'augmentation de la superficie d'espaces préservés sur le territoire du Parc. Il est évoqué la nécessité de définir dans la charte des objectifs clairs et précis ; veiller à ce que les objectifs soient à la fois atteignables et ambitieux. Il est important de justifier durablement (dans le temps) l'existence du label Parc naturel régional : viser l'excellence et une gestion durable. Aussi, il est nécessaire d'adapter les envies des habitants dans ces stratégies.- Pour les sites à fortes valeurs environnementales il est nécessaire d'adopter une « gestion au cas par cas ». Enfin, la gestion de la ressource en eau sera un enjeu majeur pour la prochaine charte. Restaurer les masses et optimiser la gouvernance en eau. <p>L'axe 2 est validé à l'unanimité.</p> <p>L'axe 3 est validé à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none">- Aussi, ils précisent que cette révision est une opportunité pour le Parc de réfléchir à la gestion des déchets « énergies vertes » , afin de définir dès aujourd'hui une stratégie de recyclage.- Les énergies renouvelables, notamment les mesures engagées par les collectivités pour réglementer les installations de panneaux photovoltaïques sur le territoire. Les élus souhaitent préciser dans la charte les enjeux et impacts économiques et écologiques sur un plus long terme.	
---	--

AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR, décliné selon les actions suivantes :

- 4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural
- 4.2 Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions
- 4.3 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre
- 4.4 Faire de la montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en champagne
- 4.5 Développer la coopération « du local à l'international »

Pour les membres du Bureau, ces sujets semblent évidents à traiter ; pas de remarques ou débats spécifiques sur ces orientations.

L'axe 4 est validé à l'unanimité.

AGENDA**Bureau & CS**

- Mardi 25 Janvier 2022, Bureau
- Mardi 1er Février 2022, Comité syndical
- Mardi 22 Février 2022, Bureau
- Mardi 22 Mars 2022, Comité syndical et vote des budgets
- Mardi 26 Avril 2022, Bureau
- Mardi 17 Mai 2022, Bureau
- Mardi 28 juin, Comité syndical
- Mardi 12 Juillet, Bureau

La séance est levée à 20h11

Fait à Pourcy, le Mardi 14 décembre 2021
Mme Caroline BENOIT – Présidente



Compte Rendu approuvé à l'unanimité lors du Bureau du Comité Syndical du 25 janvier 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 051-255100075-20220125-CR_BS_14122021-AU

N° Délib	Date	Objet
CR_BS_14122021	25/01	CR BS du 14_12_2021 APPROUVE LE 25_01_2022
BS2022-01		DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VILLE – EPERNAY
BS2022-02		CONVENTION DE COLLABORATION PROJET EDUCATIF CA EPERNAY
BS2022-03		APPEL A PROJET : VALORISATION ET RESTAURATION 2022
BS2022-04		VALIDATION DU PROGRAMME D’ACTIONS 2022
CR_BS_25012022	26/04	CR BS du 25_01_2022 APPROUVE LE 26_04_2022
BS2022-05		AVENANT N°4 – MAPA REVISION DE LA CHARTE
BS2022-06		PRISE EN CHARGE DES ACTIONS DE FORMATION DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNE DE FORMATION
BS2022-07		EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR – UTILISATION DES VELOS
BS2022-08		BRIQUETERIE DU VERTIN – LOCATION DE LA CHASSE A L’ASSOCIATION LA FARANDOLE
BS2022-09		BRIQUETERIE DU VERTIN – LOCATION DE CHASSE M. ROUALET
BS2022-10		DOMAINE DE COMMETREUIL – LOCATION DE CHASSE TEMPORAIRE
BS2022-11		COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA REGION GRAND EST ET LES DEPARTEMENTS DE BORGOU ET DE L’ALIBORI
BS2022-12		PARC DE MEOTIDA, UJRAINE : DEMANDE DE SOUTIEN AU RESEAU DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE
BS2022-13		DEPLACEMENT DES ELUS ET AGENTS AU CONGRES NATIONAL DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE DU 19 AU 21 OCTOBRE 2022
BS2022-14		CANDIDATURE MAITRISE D’OUVRAGE 2023-2025 DES DOCUMENTS D’OBJECTIFS NATURA 2000
BS2022-15		ORGANISATION D’UNE JOURNEE DE COHESION D’EQUIPE
BS2022-16		PARTICIPATION AU DOSSIER DE CANDIDATURE INTERREG
CR_BS_26042022	17/05	CR BS du 26_04_2022 APPROUVE LE 17_05_2022
BS2022-17		DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D’AGREMENT SERVICE CIVIQUE
BS2022-18		ADHESION A LA MISSION « REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES » (RGPD) DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
BS2022-19		DELIBERATION PORTANT SUR L’AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR LE POSTE D’ASSISTANTE ADMINISTRATIF(VE)
BS2022-20		TABLEAU DES EMPLOIS DU PARC – MODIFICATIONS ET MISE A JOUR DES EMPLOIS POURVUS
BS2022-21		REGIE D’AVANCE – MISE A JOUR DES DEPENSES
BS2022-22		CONVENTION MJC AY
CR_BS_17052022		CR BS DU 17_05_2022 APPROUVE LE 27_09_2022
BS2022-23	18/10	REMERCIEMENTS AU PERSONNEL A L’OCCASION DES FETES DE FIN D’ANNEE
BS-2022-24		PROTOCOLE ARTT – ANNEE 2023
PV_BS_27092022		PV BS DU 27_09_2022 APPROUVE LE 18_10_2022



Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 
ID : 051-255100075-20220125-CR_BS_14122021-AU

COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

**MARDI 14 DECEMBRE 2021
EN PRESENTIEL A LA MAISON DU PARC, 18h**

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, D DIEUDONNÉ, M FLOQUET, C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, JP MAZZILLI, B MOREAU, J PIERLOT, J RAYMOND, P RICHOMME

Avaient donné pouvoir : F LEROY à B MOREAU, C OESLICK à A DESVERONNIERES, A ROBINET à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : B PITOIS-CHOQUET, S GALICHER, J RODRIGUES, P THOUVENOT, L MILLER

Introduction Mot d'accueil de la Présidente	<ul style="list-style-type: none">Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy - en présentiel - sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.Le Quorum étant atteint la Présidente ouvre la séance à 18h00, le Bureau peut valablement délibérer.
Validation du compte-rendu du Bureau du 16 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none">Caroline BENOIT ouvre la séance sur la validation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2021, celui-ci est voté à l'unanimité.



Actualités	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente introduit les actualités du Parc. Elle passe la parole à Mme DESVERONNIERES, Vice-Présidente du Parc et Présidente du Comité de Pilotage PAT : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le Projet alimentaire territorial (PAT) : le Copil s'est réuni le 30 novembre ; Mme Desveronnières cite la validation du programme d'action engagé sur le triangle marnais. ◦ Le PAT avance bien et fait écho avec les réflexions menées sur la révision de la Charte. ◦ Les axes stratégiques retenus sont : (1) le maintien et la diversification du tissu agricole en préservant les ressources ; (2) la structuration des filières agricoles durables tournées sur le marché local ; (3) l'amélioration de l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous ; (4) la valorisation des actions agricoles et alimentaires locales. ◦ Des objectifs opérationnels sont associés à chacun de ces axes. ◦ Le plan d'action a donc été voté lors de ce 3ème Copil PAT. ◦ Le PAT permettrait alors le financement des futures actions et la poursuite d'animations nécessaires à la coordination du programme d'actions. Cette animation est assurée par le Parc jusque fin d'année 2022 et nécessitera la mobilisation de fonds pour la suite.
GESTION DU PARC	
Note administrative et financière > Présentation Éric LALLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • L'actualité administrative et financière du Parc est présentée aux membres du Bureau. Il est évoqué les points suivants : • Commétreuil <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dossier CRETAZ : pas d'évolution depuis la note du 16 novembre 2021 ◦ Vente de Commétreuil : une rencontre a été organisée entre M. MAUPRIVEZ (Maire de Bouilly), MM. DAEHN et FACQUE (BARN HOTEL) et Mme BENOIT le 1er décembre 2021. Le but étant de rassurer les futurs acheteurs du domaine sur les procédures en cours. • Ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> ◦ Départ de Mme Camille THIERRY en congé maternité depuis le 26 novembre 2021, remplacée par Mme Betty HIRAUT (déjà en poste), ◦ Recrutement Ambassadeur(rice) Alimentation Durable en cours, ◦ Convention Pole Emploi : stage de 2 semaines en immersion de Mme Charlène MOREAU, ◦ Présentation d'un préprojet de délibération concernant le compte Personnel de Formation pour avis du Comité Technique du CDG51. • MAPA : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Vidéo TVB (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), l'entreprise retenue est REALIZON (LN CHOSSELER, 08 300 RETHEL) pour un budget de 14 900 € ◦ Etude Muscardin (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude dendrométrique (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude coléoptères (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude Champignon (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Etude Chiroptères (FEDER – ETAT – REGION – DEPARTEMENT), en cours ○ Charte graphique pour la Grande Traversée (REGION – DEPARTEMENT), en cours. <ul style="list-style-type: none"> • Autres informations : <ul style="list-style-type: none"> ○ La valeur de la trésorerie au 05/12/2021 est estimée à 660 000 € ○ Un contrôle URSSAF a eu lieu sur place le 24/11/2021 matin, pas de notification à ce stade ○ Le raccordement à la fibre de la Maison du Parc a été réalisé le 6 décembre 2021. • Covid : toutes les précautions sont prises par l'équipe pour limiter les contaminations au sein de l'équipe du Parc : annulation du repas de fin d'année, réinstauration du télétravail, des visioconférences, du port du masque et des gestes barrières.
<p>Projet Life : convention >Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du Life - projet européen Life LIFE20 IPE/FR/0019 « BIodiv'est » - la Présidente propose la signature d'une convention entre la région Grand Est et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Cet accord portera sur les modalités de collaboration technique et financière entre la Région Grand Est (coordinateur bénéficiaire) et le PNR de la Montagne de Reims. • Ainsi, il conviendra que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims soit responsable et pilote la mission suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pilotage d'adaptation/ atténuation du changement climatique en milieux forestiers • et participe aux actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers ○ Evaluation de l'impact socio-économique du projet ○ Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux) ○ Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du cadre d'actions prioritaires et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ○ Elaboration d'une stratégie de répliquabilité et transférabilité ○ Coordination du projet. • Le montant prévisionnel des dépenses éligibles supportées par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour ces actions est de 1 144 961.80 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribution de l'Union Européenne : 686 977.08 €, 60.0 % ○ Contribution de la région Grand Est : 291 900.36 €, 25.5 % ○ Contribution de l'Office Français de Biodiversité : 56 644.36 €, 4.9 %



	<ul style="list-style-type: none"> o Autofinancement : 109 440.00 €, 9.6 % <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-25 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Chargé de mission transition écologique et énergétique > Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente évoque le recrutement d'un chargé de mission « Transition écologique et énergétique ». Le but étant d'accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en place de démarches collectives durables et cohérentes pour : - réduire l'empreinte carbone ; - maîtriser l'énergie durablement ; développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité. • Le Directeur ajoute que dans le cadre de son poste, l'agent(e) devra en priorité : - finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais ; - assurer son animation et la mise en place d'un programme d'actions concret avec les acteurs du territoire ; - mener - en collaboration avec le pôle milieux naturels - des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse sur le territoire du PNR ; - enfin piloter une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire. • L'équivalent temps plein est réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o 70 % Elaboration Charte forestière o 20 % Pollution lumineuse, o 10% Accompagnement Energie Renouvelable sur le territoire. • M. Thibaud RAULT occupe actuellement ce poste, il est donc proposé au Bureau de renouveler son contrat. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-26 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Investissement 2022 > Intervention d'Éric LALLEMENT – Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à l'adoption du budget (jusqu'au 15 avril) l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette). • La Présidente propose d'autoriser le mandatement des nouveaux investissements dans les limites suivantes par rapport aux crédits ouverts en 2021 :



Chapitre	Crédits ouverts 2021	%	Autorisations
20 - Incorporel	48 300	25 %	12 075
204 - Subventions	38 850	25 %	9 700
21 - Corporel	170 580	25 %	42 600
23 - En cours	0	-	0
27 - Financier	0	-	0
'020 - Imprévu	10 000	-	0
Total	267 730	24 %	64 375

Délibération BS2021-27 est votée à l'unanimité.

**Contribution
statutaire pour
l'année 2022**

> Intervention
d'Éric
LALLEMENT –
Directeur adjoint

- Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. La Région et le Département sont les plus grands financeurs avec une contribution de 241 000 € pour le Département et 328 455 € pour la Région (sur un total de 749 000 €).
- Compte tenu de l'incertitude au niveau du calendrier des réunions – conséquence de la crise sanitaire et du report du Comité Syndical au mois de janvier 2022 - la Présidente propose une délibération pour demander le versement des contributions statutaires du Département de la Marne et de la Région Grand Est : afin de garantir une trésorerie suffisante au Parc. Cette trésorerie est importante pour garantir le fonctionnement courant du Parc, aussi pour préfinancer les projets et les dépenses en amont.
- Compte tenu de la crise sanitaire et des évolutions positives pour les budgets 2019 et 2020, et de la convention triennale Département-Région-PNR pour les exercices 2020-2021-2022, la Présidente du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation des années 2020 et 2021 aux membres du Syndicat Mixte dont le conseil départemental de la Marne, la région Grand Est et demande leur versement pour l'année 2022.

Délibération BS2021-28 est votée à l'unanimité.



<p>Dotation de fonctionnement 2022 de l'Etat >Intervention d'Éric Lallement – Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parcs naturels régionaux bénéficient d'une dotation annuelle (forfaitaire) de fonctionnement de la part de leur ministère de tutelle désormais intitulé Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Cette dotation est gérée par le service déconcentré du Ministère en région, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL GRAND EST). • Pour l'année 2022, la Présidente propose aux membres du Bureau de demander une participation de 100 000 € pour son fonctionnement et la somme de 20 000 € qui sera affectée à la réalisation des actions spécifiques (suite sensibilisation à la pollution lumineuse et révision de la Charte). <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-29 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Convention d'adhésion RGPD >Intervention d'Éric Lallement – Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RGPD – réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018 - s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique. • Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles ◦ Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec la RGPD. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-30 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Protocole ARTT – année 2022 >Intervention d'Olaf Holm – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient d'adopter le protocole ARTT applicable pour l'année 2022. Le décompte du travail est réalisé sur une base de 1607 heures ; l'acquisition de jours d'ARTT permet d'obtenir ce contingent d'horaire annuel dans le cadre de cycles hebdomadaires de travail de 39 heures. • Considérant le nombre de jours non travaillés : 105 jours de repos hebdomadaire (samedis et dimanches) + 7 jours fériés (lundi de Pentecôte inclus) + 25 jours de congés annuels légaux = 137, 137 jours non travaillés sur 365 jours annuels = 228 jours ouvrables (lundi au vendredi). • Le nombre de jours RTT s'évalue à : $228 \times 7,80 \text{ h (horaire moyen journalier)} = 1778.40 \text{ heures}$. La base légale du temps de travail annuel étant de 1607 h, le nombre de jours de RTT est égal à : $1778.40 - 1607 = 171.40 \text{ heures}$ à récupérer : $7,80 \text{ h (base journalière)} = 21,97 \text{ jours RTT arrondi à 22 jours}$. <p style="text-align: center;">Délibération BS2021-31 est votée à l'unanimité.</p>

DEBAT ET ECHANGES SUR LES PROJETS EN COURS**Projet
stratégique de
la Charte
Objectif 2039**

> Interventions :
Xavier Bonin
pour le collectif
de Bureaux
d'études animé
par Urbicand,
Marie LENFANT
(CM révision de
la Charte) et Olaf
HOLM (Directeur)

- Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance et à valider - avant présentation - projet stratégique de la future Charte « Objectif, 2039 ».
- La présentation sera transmise à l'ensemble des membres du Bureau, à l'issue de cette réunion.
- Les 4 grands axes – sur lesquels la nouvelle charte va s'articuler - sont présentés aux membres du Bureau ; chacun d'entre eux fera l'objet d'échanges et de débats :
 - AXE 1 : NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES
 - AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS
 - AXE 3 : DES MODES DE VIES REINVENTES
 - AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR
- Le but est la présentation de chaque axe pour une validation par le bureau axe par axe. La Présidente ouvre le débat et passe la parole à Xavier Bonin et Marie Lenfant :

AXE 1 : NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES, décliné selon les actions suivantes :

- 1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation
- 1.2 Au-delà du triptyque : révéler des paysages diversifiés et de qualité

Les membres du Bureau débattent sur :

- Des liens sont à créer ou à renforcer avec les démarches des EPCI, notamment avec le PCAET du Grand Reims sur la question de la mobilité.
- Les moyens financiers qui seront à engager suite à la validation de ces axes posent question. Ce sujet sera plutôt abordé en 2022 lors de la phase opérationnelle du projet, mais c'est un enjeu fort pour assurer la suite des programmes d'action en cours (ex. PAT, plan de paysage,...).
- Les villes portes devront rester dans les instances de gestion du Parc (et donc être signataires de la Charte) ou bien être associées sur la base de conventions de partenariat sur des projets spécifiques.

L'axe 1 est validé à l'unanimité.

AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS, décliné selon les actions suivantes :

- 2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection
- 2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable



- o 2.3 Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel
- o 2.4 Développer une gestion intégrée de la ressource en eau pour assurer les besoins et une meilleure qualité

Les membres du Bureau débattent sur :

- **Les espaces protégés de la Montagne de Reims.** Il y a une volonté du Bureau de valoriser les espaces naturels ; mais la question de son accès se pose. L'enjeu pour cette nouvelle charte serait alors de trouver un équilibre pour les habitants pour qu'ils puissent profiter de ces espaces sans les mettre en danger par une fréquentation excessive. La création de sentiers d'interprétation est une proposition à étudier pour canaliser et orienter les flux, proposés par Olaf HOLM.
- L'augmentation de la **superficie d'espaces préservés** sur le territoire du Parc. Il est évoqué la nécessité de définir dans la charte des objectifs clairs et précis ; veiller à ce que les objectifs soient à la fois atteignables et ambitieux. Il est important de justifier durablement (dans le temps) l'existence du label Parc naturel régional : viser l'excellence et une gestion durable. Aussi, il est nécessaire d'adapter les envies des habitants dans ces stratégies.
- Pour les **sites à fortes valeurs environnementales** il est nécessaire d'adopter une « gestion au cas par cas ».
- Enfin, la **gestion de la ressource en eau** sera un enjeu majeur pour la prochaine charte. Restaurer les masses et optimiser la gouvernance en eau.

L'axe 2 est validé à l'unanimité.

AXE 3 : DES MODES DE VIES REINVENTES, décliné selon les actions suivantes :

- o 3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire
- o 3.2 Faire de la montagne de Reims un territoire de vie différencié, convivial et sain
- o 3.3 Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient

Les membres du Bureau débattent sur :

- Les **énergies renouvelables**, notamment les mesures engagées par les collectivités pour règlementer les installations de panneaux photovoltaïques sur le territoire. Les élus souhaitent préciser dans la charte les enjeux et impacts économiques et écologiques sur un plus long terme.
- Aussi, ils précisent que cette révision est une opportunité pour le Parc de réfléchir à la gestion des déchets « énergies vertes », afin de définir dès aujourd'hui une stratégie de recyclage.

L'axe 3 est validé à l'unanimité.



AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR, décliné selon les actions suivantes :

- o 4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural
- o 4.2 Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions
- o 4.3 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre
- o 4.4 Faire de la montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en champagne
- o 4.5 Développer la coopération « du local à l'international »

Pour les membres du Bureau, ces sujets semblent évidents à traiter ; pas de remarques ou débats spécifiques sur ces orientations.

L'axe 4 est validé à l'unanimité.

AGENDA**Bureau & CS**

- o Mardi 25 Janvier 2022, Bureau
- o Mardi 1er Février 2022, Comité syndical
- o Mardi 22 Février 2022, Bureau
- o Mardi 22 Mars 2022, Comité syndical et vote des budgets
- o Mardi 26 Avril 2022, Bureau
- o Mardi 17 Mai 2022, Bureau
- o Mardi 28 juin, Comité syndical
- o Mardi 12 Juillet, Bureau

La séance est levée à 20h11

Fait à Pourcy, le Mardi 14 décembre 2021
Mme Caroline BENOIT – Présidente



Compte Rendu approuvé à l'unanimité lors du Bureau du Comité Syndical du 25 janvier 2022



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
17/01/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21

↪ présents : 16

↪ votants : 17

↪ voix :
pour : 17
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2022-01

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT

Ont participé au vote :

Etaient présents : BEAUFORT A, BENOIT C, PITOIS CHOQUET B, DESVERONNIERES A, DIEUDONNE D, FLOQUET M, FRANZIN C, GERARD MAIZIERES S, LANG S, MILLER L, MOREAU B, PIERLOT J, RAYMOND J, RICHOMME P, ROBINET A, RODRIGUES J

Avaient donné pouvoir : LEROY F à MOREAU B

Etaient excusés // absents : GALICHER S, MAZZILLI JP, OESLICK C, THOUVENOT P

Projet	E22ED03S	Contrat de Ville Epernay 2022 – « J'agis pour mon environnement, j'agis pour moi »
--------	----------	--

Objet : **Demande de subvention Contrat de Ville - accompagnement de projet Education à l'environnement et au développement durable des Centres Sociaux de la Ville d'Epernay « J'agis pour mon environnement, j'agis pour moi ».**

Les Centres Sociaux sont des équipements de proximité à vocation sociale, des lieux de vie, d'échange et de rencontre qui donnent aux habitants la possibilité de participer à la vie des quartiers, créer des liens entre les habitants, les générations. Ils suscitent la construction des projets collectifs, la concertation. Ainsi, le projet « j'agis pour mon environnement, j'agis pour moi » a pour objectif d'accompagner les habitants et les équipes à améliorer leur cadre de vie, de sensibiliser aux enjeux du développement durable, créer du lien entre les quartiers et le territoire du Parc.

La volonté des équipes des Centres Sociaux est d'associer les habitants au projet de plantation de verger qui a lieu à l'initiative de la Ville d'Epernay. Ce projet de plantation vient compléter la création d'un jardin potager déjà en cours et de donner plus d'ampleur au projet, de connecter les différents espaces qui seront à la disposition des habitants.

Suite aux réunions entre les Centres Sociaux, la Ville d'Epernay et le pôle Education au territoire du Parc, il a été décidé que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims dépose le projet au Contrat de Ville afin d'accompagner ce projet. En effet, le pôle Education reconnu pour son expertise et accompagnement de projet est un partenaire clef dans la mise en œuvre et la bonne conduite de ce projet.

Ce projet est décliné en 3 parties :

- Plantation des arbres et arbustes fruitiers autour du Centre Social de la Ferme de l'Hôpital en lien avec les services espaces verts de la Ville d'Epernay et le Centre Social/Maison pour Tous Bernon :
 - Accompagner les plantations et réaliser des fiches pour présenter les fruits avec la participation des habitants, adhérents du Centre Social,
 - Sensibiliser les publics aux fruits locaux et de saison, observer le verger au fil des saisons, la biodiversité dans le verger, l'importance d'avoir un verger etc.,

- Sensibiliser aux enjeux de la végétalisation en lien avec le climat et la biodiversité.
- Développement d'un jardin potager devant le Centre Social de la Ferme de l'Hôpital :
 - Accompagner la mise en place d'un potager,
 - Sensibiliser les publics aux fruits/légumes locaux et de saison, faire son propre potager écologique, créer des recettes et des ateliers avec les récoltes du potager, créer des outils de sensibilisation, etc...
- Sensibilisation des publics adultes/jeunes au gaspillage alimentaire :
 - Informer et sensibiliser les publics au gaspillage alimentaire, trouver des solutions pour ne pas gaspiller, réaliser des recettes anti-gaspilles, l'impact du gaspillage (environnement/économie/social), les circuits courts, organiser des cafés débats etc...
- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du pôle EEDD fixés par délibération CS 2021-19 du 15 Juin 2021, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,
- Considérant la volonté du Parc de « soutenir la mission d'accueil, d'information et de sensibilisation éducation à l'environnement ». Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour fonction de vulgariser ses actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extra-scolaires sur son territoire ; mais encore se rendre sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition,
- De solliciter les financements du Contrat de Ville d'Épernay pour une subvention à hauteur de 8 000 € (4 000 € Ville d'Épernay/4 000 € Etat). Cette demande comprend l'ingénierie et les interventions des animateurs du pôle Education,
- D'inscrire les crédits au budget 2022,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 25/01/2022

La Présidente,


Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
17/01/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21

↪ présents : 16

↪ votants : 17

↪ voix :

pour : 17

contre :

abstentions :

Délibération n° BS 2022-02

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT

Ont participé au vote :

Etaient présents : BEAUFORT A, BENOIT C, PITOIS CHOQUET B, DESVERONNIERES A, DIEUDONNE D, FLOQUET M, FRANZIN C, GERARD MAIZIERES S, LANG S, MILLER L, MOREAU B, PIERLOT J, RAYMOND J, RICHOMME P, ROBINET A, RODRIGUES J

Avaient donné pouvoir : LEROY F à MOREAU B

Etaient excusés // absents : GALICHER S, MAZZILLI JP, OESLICK C, THOUVENOT P

Projet	E22ED04S	Projet Educatif CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne 2022/2023
--------	----------	--

Objet : Convention de collaboration « projet éducatif » dans le cadre du partenariat avec la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du pôle EEDD fixés par délibération CS 2021-19 du 15 Juin 2021, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

Compte tenu du budget propre du pôle Education au territoire du Parc, le service doit trouver un équilibre financier par les prestations et des recherches financières (mobilisation des financements, appel à projet etc..). Cette proposition par la Communauté d'Agglomération d'Epernay, participe à l'équilibre du pôle et permet aux structures d'avoir un accompagnement en matière d'EEDD.

La Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, qui regroupe 47 communes, souhaite, par son plan climat air énergie territorial (PCAET), mettre en place des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi les 30 actions du PCAET figure le plan de végétalisation visant à favoriser la séquestration carbone, la biodiversité et à lutter contre les îlots de chaleur. L'Agglomération souhaite sensibiliser aux enjeux de la végétalisation en lien avec le climat et la biodiversité, et ce, dès le plus jeune âge, notamment en travaillant avec les écoles et centres sociaux. Elle souhaite que la mission éducation du Parc accompagne les projets communaux comportant une dimension de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation au changement climatique. La Communauté d'Agglomération accorde 2 jours d'intervention par commune.

Le pôle éducation du Parc naturel régional de la Montagne de Reims accompagne les projets éducatifs sur son territoire et ses agglomérations, portés par des partenaires (collectivités,

associations). Il intervient ainsi sur des sites multiples : quartier sensible, ville, territoire rural...

Reconnu pour son expertise, sa connaissance des publics, son partenariat avec l'Education nationale et Jeunesse et Sports, le Parc intervient auprès des publics scolaires et extrascolaires. Il agit autour des objectifs suivants :

- Sensibiliser l'éducation au territoire et au développement durable,
 - Contribuer à l'éducation et à la formation des citoyens tout au long de la vie,
 - Comprendre la place de l'Homme dans son environnement et son rôle dans la modification et la préservation de cet espace,
 - Accompagner les politiques publiques en matière d'éducation au territoire et au développement durable,
 - Agir avec les partenaires multiples de façon complémentaire, transmettre des savoirs faire.
-
- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
 - Vu la volonté du Parc de « soutenir la mission d'accueil, d'information et de sensibilisation éducation à l'environnement » : cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour objectif de vulgariser et communiquer ses actions, d'accueillir tous les publics scolaires et extra-scolaires sur son territoire ; en complément, il se rend également sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur propre cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition de la Convention de collaboration entre le Pnr MR et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
- De facturer les prestations à la Communauté d'agglomération d'Epernay, fixées dans la convention de collaboration. La journée animation est un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €. La prise en charge est de 2 jours d'intervention par commune, soit 14 jours d'animation au total sur l'ensemble des projets accompagnés. Le versement aura lieu sur présentation d'un bilan technique et financier des interventions effectuées par le Parc pour un financement pouvant aller jusqu'à 4 900 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 25/01/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical**



Date de convocation :
17/01/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 16
↪ votants : 17
pour : 17
contre :
abstentions :

Délibération n° BS 2022-03

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : BEAUFORT A, BENOIT C, PITOIS CHOQUET B, DESVERONNIERES A, DIEUDONNE D, FLOQUET M, FRANZIN C, GERARD MAIZIERES S, LANG S, MILLER L, MOREAU B, PIERLOT J, RAYMOND J, RICHOMME P, ROBINET A, RODRIGUES J

Avaient donné pouvoir : LEROY F à MOREAU B

Etaient excusés // absents : GALICHER S, MAZZILLI JP, OESLICK C, THOUVENOT P

N° projet	E22AR01S	Aide Restauration Patrimoine 2022
------------------	-----------------	--

Objet : Appel à projet « Valorisation et restauration du patrimoine » 2022

Un des grands rôles du Parc est la préservation et la mise en valeur du territoire. Depuis sa création, il a su ainsi protéger l'originalité des paysages ouverts caractéristiques de son vignoble couronné de forêts et la qualité de son cadre de vie à travers la sauvegarde de ses milieux naturels remarquables, de la structure d'habitat groupé de ses villages et des éléments significatifs de son patrimoine bâti et culturel diversifié lié aux activités viticoles et agricoles.

Mais au-delà de ce rôle, le Parc doit aussi se positionner comme catalyseur des démarches de qualité, aux côtés des acteurs du territoire, dans la valorisation durable des potentialités du territoire. Une action légitime, dans le cadre de l'inscription des coteaux, maisons et caves de champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Afin de faire éclore les projets, en les facilitant, le Parc propose donc de compléter son action de conseil et d'assistance technique avec un appel à projets pour soutenir financièrement les opérations qui améliorent le cadre de vie global et l'attractivité du territoire.

Les Appels à projets Patrimoine 2017-2019, 2020 et 2021 ont permis de réaliser 13 projets pour un total de 45 000 €.

Suite à ce bilan positif, il s'agit de relancer l'appel à projets permettant de stimuler la valorisation et la restauration du petit patrimoine bâti et culturel (lavoires, fontaines, kiosques, statues, loges de vigne ...). L'objectif est notamment d'aider à la réalisation de projets dont les sommes plus ou moins élevées ne peuvent pas toujours être prises en charge en totalité par la collectivité ou le particulier concerné, bien que ces opérations revêtent parfois un caractère d'urgence.

Dans ce cadre, une enveloppe globale de 20 000 € a été inscrite dans le programme d'actions 2022 (Action E22AR01S). Il a été prévu de plafonner l'aide à 5 000 € par projet, sur la base de 40 % du montant HT des travaux.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220125-BS2022_03-DE

Le projet de cahier des charges « Appel à projets Valorisation et Restauration du patrimoine » 2022 est joint en annexe.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le financement du PNR dans la limite de 40 % du montant HT des travaux et d'un plafond de 5 000 € d'aide par projet,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes au dossier, et notamment les arrêtés d'attribution de subvention réalisés dans le cadre de l'appel à projets.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 25 janvier 2022

Affiché le

La Présidente,

The stamp is circular with a green border. The text 'MONTAGNE DE REIMS' is written along the top inner edge, and 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL' is written along the bottom inner edge. In the center, there is a smaller circular emblem featuring a landscape with a tree and a building. Below the stamp, the name 'Caroline BENOIT.' is printed in black.

Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical

◆◆◆

Délibération n° BS 2022-04

Date de convocation :
17/01/2022

Nombre de membres : 21

☞ en exercice : 21
☞ présents : 16
☞ votants : 17
☞ voix :
pour : 17
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
A Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : BEUFORT A, BENOIT C, PITOIS CHOQUET B, DESVERONNIERES A, DIEUDONNE D, FLOQUET M, FRANZIN C, GERARD MAIZIERES S, LANG S, MILLER L, MOREAU B, PIERLOT J, RAYMOND J, RICHOMME P, ROBINET A, RODRIGUES J

Avaient donné pouvoir : LEROY F à MOREAU B

Etaient excusés // absents : GALICHER S, MAZZILLI JP, OESLICK C, THOUVENOT P

Objet : Programme d'Actions 2022

La Région Grand Est, le Département de la Marne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ont renouvelé la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour une période de 3 ans (2020 – 2022). Comme la précédente convention, elle s'inscrit dans les orientations de la Charte du Parc « Objectif 2024 ». Cette convention a été présentée au Comité Syndical du 17 décembre 2019 et validée par délibération (voir délibération N°CS2019-25 « Renouvellement de la convention Région, Département et Parc pour la période 2020 – 2022 » et documents explicatifs).

Cette convention définit le cadre pour l'ensemble des actions conduites par l'équipe technique du Parc dont l'ingénierie et la réalisation nécessitent des financements spécifiques (réalisation des études, financements des postes liés aux projets, mise en place des équipements, animations pédagogiques etc.). Chaque année elle doit se décliner en programme d'actions annuel.

Après la signature de la CPO, l'année 2022 est la 3^{ème} année de la déclinaison de la convention triennale en programme d'actions. Au cours de l'année 2022, il faudrait produire le bilan de la CPO afin de pouvoir proposer une nouvelle convention pour la période 2023 – 2024.

Les actions 2022

Le programme d'actions 2022 décline les axes de la CPO en actions par mission du Parc. Le tableau ci-joint (« Programme d'actions du Pnr Montagne de Reims 2022 Département de la Marne et Région Grand Est ») résume uniquement celles qui nécessitent une demande de financement spécifique du Parc. Elle concerne en particulier les enveloppes réservées par la Région et le Département pour réaliser des actions.

En complément, un résumé du programme d'actions complètes sera produit à destination des membres du Comité Syndical du Parc pour préparer le BP 2022. Ce document résumera l'ensemble des actions menées par l'équipe technique.

Les propositions présentées au Bureau par le tableau synthétique (voir en annexes) s'inscrivent dans les enveloppes définies par le Département et la Région, en complément le Parc mobilise des financements d'autres partenaires (DREAL, DRAAF, DRAC, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'Eau Seine Normandie, fonds européens FEDER/FEADER, Grand Reims, CA Epernay, prestations EEDD, RTE,...). Ces propositions seront présentées lors de la réunion annuelle des partenaires techniques et financiers prévues début février 2022, en présence des représentants techniques de la DREAL, de la DRAAF, de la Région Grand Est et du Département de la Marne. Pour cela, ces propositions sont présentées en amont au Bureau pour avis et validation avant la réunion technique. Les fiches actions détaillées sont à finaliser pour début mars 2022. Pour rappel, en plus des actions citées dans

le tableau, l'équipe doit également produire tous les éléments nécessaires pour demander le renouvellement du classement du territoire.

Les actions du tableau seront à prendre en compte dans la présentation du Budget Prévisionnel 2022, son vote est prévu le 22 mars 2022. En respectant la CPO, les propositions s'inscrivent dans les enveloppes budgétaires (investissement et fonctionnement) définies. Des modifications seront donc encore possibles.

Pour résumer le Parc naturel régional de la Montagne de Reims demande les financements suivants pour l'année 2022 :

- Pour le Département en 2022 :
 - Investissement : 20 000 €
 - Fonctionnement : 90 000 € dont 20 000 € au titre des actions Education au Territoire
- Pour la Région en 2022 :
 - Investissement : 100 000 €
 - Fonctionnement : 82 250 €,
 - Au titre du projet inter-réseau Parc du Grand Est :
 - Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims porte l'action inter-parcs « Education au territoire : 50 200 € pour l'année scolaire 2022/2023 pour réaliser le programme d'actions à répartir entre les 6 parcs,
 - Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims participe également aux autres actions inter-parcs sur les thématiques de la forêt, l'alimentation, la communication, l'architecture et le tourisme,
 - La révision de la Charte est également prise en compte (enveloppe globale de 201 000 €, répartie par la Région en 3 phases : 80 000 € (2020/2021), 81 000 € (2021/2022) et 40 000 € (2022/2023) ; suite à notre sollicitation, la Région a par ailleurs indiqué prendre en charge financièrement l'étude environnementale estimée à 35 000 € TTC.

Compte tenu de la spécificité de la gestion de la fermeture du CIN, de la décision du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative à la cession du site de Commétreuil, et des procédures en cours, le déficit annuel de fonctionnement du Budget annexe sera traité de manière spécifique en fonction de l'évolution du dossier.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De valider l'ensemble des actions du tableau « Programme d'actions 2022 » du Pnr Montagne de Reims,
- D'autoriser la Présidente, si nécessaire, à actualiser les plans de financements des projets,
- De solliciter les cofinancements du Département de la Marne et la Région Grand Est à hauteur des sommes indiquées pour réaliser ces projets,
- De solliciter les cofinancements des autres partenaires,
- D'inscrire les sommes dans le Budget Prévisionnel 2022,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

PJ : Annexe :

- **Tableau « Déclinaison annuelle de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 - Programme d'actions 2022 »**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,
Fait à Pourcy, le 25/01/2022

Affiché le :

La Présidente,
Caroline BENOIT.



Co financeurs

Demande de financement d'opérations de fonctionnement 2022 - CPO 2020-2022 (CD51 - Région Grand Est) + DREAL, DRAAF, Agence Française de la Biodiversité, fonds européens (FEDER, Erasmus +), RTE

Objet	Référence Charte	Référence CPO	Description du projet	code PNR / CG51 / Région	Coût total de l'action	financement PNR Ingénierie	financement PNR Autre	Dépense éligible	CD51	% de la dépense éligible	REGION	% de la dépense éligible	REGION / AUTRES FINANCEMENTS	% de la dépense éligible	DRAAF	% de la dépense éligible	DRAC	% de la dépense éligible	DREAL	% de la dépense éligible	AGENCES	% de la dépense éligible	EUROPE	% de la dépense éligible	AUTRE	% de la dépense éligible	PNR (participation plan financement)	% de la dépense éligible		
Parcours escapade	Axe 1, Obj 1, Art 2	1.1.2 - C	Réalisation d'un parcours découverte dans un village de la Montagne de Reims afin de compléter la collection d'éditions : carnet de route et panneaux (édition/impression)	E22AR025	1 500			1 500	750	50,00%	750	50,00%																		
Parcours PNR			Proposition d'un stage 4 mois pour réaliser la digitalisation des parcours découverte et mise en ligne de circuits sur appli ID Visite -> redéploiement de l'action 2021 / E21T0035	E21T0035				0																						
Plan de Paysage - édition fiches actions	Axe 1, Obj 1- Art1 - Obj 2 art 3	1. 2.1 - A	redéploiement de l'action 2021 / E21UR035 - Edition fiche action Plan de Paysage par Réalisation photos / expo Observatoire photo - 2500 €	E21UR025	0			0																						
Stage Urba - Paysages		1.2.2 - B	mise en place d'un stage M2 - 6 mois pour thématique Valorisation Observatoire Photo - Plan de Paysage - PLUI	XX				4 000	2 000	50,00%	2 000	50,00%																		
Sensibiliser et favoriser l'éducation au territoire, au développement durable et à la biodiversité	Axe 2, Obj 9, Art 21/22 Axe 4, obj 17, Art 35/39 Axe 4 obj 18, Art 41	2.1.1 - 2.1.2 - 2.1.3	Poursuivre l'accueil pédagogique (scolaire et extra-scolaire) et développer les actions du pôle éducation au territoire; maintien des activités en période COVID ; prise en charge partielle du fonctionnement par l'augmentation de la contribution statutaire de la Région en 2020 (mission socle : coordinateur)	XXXX	90 000			90 000	20 000	22,22%	12 250	13,61%														57 750				
Trame Verte et Bleue	Axe 2, Obj 5	2.3.3 - A	Dernière année du programme TVB - 06/2020-12/2022 avec cofinancement Etat / FEDER/ Région / Département - Financement 1,5 ETP + études + communication	E20MN075 - 2022	98 500			98 500	8 565	8,70%	8 565	8,70%							32 120	33%			49 250	50,00%						
Natura 2000	Axe 2, Obj 5, Art 12	2.3.4 - A	animation 2022 (dernière année) - 0,5 ETP + stage + Etude + Communication	E21MN015	37 000			37 000											18 500	50%			18 500	50,00%						
Atlas Biodiversité Communale	Axe 2, Obj 5, Art 12	2.3.2 - A	Poursuite et fin du conventionnement avec l'Office Français Biodiversité en Juin 2022 - 1 ETP + Communication	E18MN015 - 2022	49 000			49 000												45 000	92%				4 000	8,16%				
Animation "Zones humides"	Axe 2, Obj 6, Art. 14	2.3.1 - A/B/C	Poursuivre le poste "technicien zone humide" pour favoriser la préservation et la valorisation des zones humides et des mares (programme d'actions zone humide)		53 000			53 000												42 400	80%						10 600	20,00%		
LIFE 20 IPE/FR/0019		xxx	Année 1 de mise en place du projet LIFE	XX	58 000			58 000					17 400	30,00%									34 800	60,00%			5 800	10,00%		
Ingénierie 2022 CM Transition énergétique et écologique - 80%	Axe 2 / Obj 5 Art.13 / Obj 7 Art.17 / Obj 8 Art.20/Obj 9 Art.21 Axe 3 / Obj 14 Art.34 Axe 4 / Obj 16, 17 Art 39, 40 et 41	2.2.1 / A - 2.2.3 / C	Ingénierie 80% Transition énergétique et écologique, = 70% charte forestière - 10 % Energies renouvelables (prise en charge partielle car une partie de l'enveloppe 2021 est reportée sur 2022)	XX	20 000			20 000	10 000	50,00%	10 000	50,00%																		
DREAL 2022 - Ingénierie 2022 CM Transition énergétique et écologique - 20%	Axe 2 Obj 5, Obj 8 Art.19 Axe 4 Obj 17 et 18	2.2.2 - A	Ingénierie 20% ETP (animation, étude...) Pollution lumineuse		10 000			10 000											10 000	100%										
Convention RTE			A déterminer - pour mémoire		1 200			1 200																			1 200	100,00%		
Maintien Biodiversité	Axe 2, Obj. 6, Art. 14	2.3.1-B	Action de fauche de la prairie du site du Vertin		7 000			7 000	3 500	50,00%	3 500	50,00%																		
Réalisation Plan Alimentaire Territorial	Axe 2, Obj 7, Art 16 Axe 4, Obj 17, Art 39/41	2.4.1 et 2.4.2. A	Fin du financement convention PNA - Ingénierie 2022 (08/2022) + études + communication	E21EC01	32 000			32 000	11 000	34,38%	11 000	34,38%			10 000	31,25%														
Poursuite Plan Alimentaire Territorial	Axe 2, obj 7, Art 16 Axe 4, Obj 17, Art 39/41	2.4.1 et 2.4.2. A	Poursuite de la mission => 12/2022 - 1 CM		16 000			16 000	8 000	50,00%	8 000	50,00%																		
Ambassadeur Alimentation Durable	Axe 4, obj 17, Art 41	2.4.2	Création du poste d'Ambassadeur Alimentation Durable pour 2 ans dans le cadre du Plan de relance (1 ETP) et actions associées (communication, défis famille)		45 000			45 000							31 500	70,00%											13 500	30,00%		
Etude Sensibio	Axe 2, obj 7, Art 16 Axe 4, Obj 17, Art 39/41	2.4.1. D	Poursuite et fin de l'étude SENSIBIO et des actions associées		42 000			42 000							29 400	70,00%				4 200	10,00%					8 400	20,00%			
Valorisation touristique du territoire - Création carte sentiers	Axe 3, Obj 10, Art 24, Obj. 11, Art 28 / Axe 4 Obj. 18, Art 42	3.2.1-C	Création d'une nouvelle carte des sentiers et activités de plein air		9 000			9 000	4 500	50,00%	4 500	50,00%																		
Rando Train 2022	Axe 3, Obj. 10, Art. 24 Axe 4, Obj. 18, Art. 42	3.2.2 - B	Réalisation de l'évènement Rando Train	E22T0015	16 000			16 000	8 000	50,00%	8 000	50,00%																		
Valorisation sentiers activité VTT	Axe 3, Obj. 10, Art. 24 Axe 4, Obj. 18, Art. 43	3.2.2 - B	Partenariat avec Mountain Bike France - Montagne de Reims pour valorisation et entretien Circuits VTT + diverses actions de valorisation	XX	1 500			1 500	750	50,00%	750	50,00%																		
Actions éducatives et culturelles au verger (Fête pomme, découverte de la biodiversité)	Axe 3, Obj 12 / Axe 2 Axe 4	3.1.1 - D	Valorisation du verger conservatoire de la Maison du Parc et de la biodiversité locale par le biais d'animations "Journée taille" et "Fête de la pomme" (animations, marché gourmand, spectacle, partenariats, éditions, communication, matériel...); questionnaire sur le Parc en 2039 (Charte)	XX	4 870			4 870	2 435	50,00%	2 435	50,00%																		
Inventaire Architecture des Maisons de Champagne	Axe 1, Obj 1	3.1.3 - A	Suite de l'inventaire de l'Architecture des maisons de Champagne sur le territoire du Parc (pressoirs, vendangoirs, maisons ouvrières...) - stage 6 mois	XX	4 000			4 000	2 000	50,00%	2 000	50,00%																		
Création spectacle sur le sujet de la Forêt: en partenariat MJC Ay	Axe 3, Obj. 12 Art. 30	3.1.2 A	La forêt est un sujet central et structurant pour le territoire du Parc, ses paysages et le questionnement sur son avenir. En partenariat avec la MJC d'Ay, le Parc travaille avec une compagnie de théâtre pour créer un spectacle sur la forêt; création en 2021 et diffusion 2021 et 2022.	XX	15 000			15 000	5 000	33,33%	5 000	33,33%					5 000	33,33%												
Inventaire Artisans d'art	Axe 3, Obj 12, article 30	3.1.2 - E	Suite à l'inventaire réalisé en 2021, création graphique digitalisation	XX	2 000			2 000	1 000	50,00%	1 000	50,00%																		
Evolution charte graphique	transversal / Axe 4	4.1.2 - A	Evolution charte graphique du PNR	XX	5 000			5 000	2 500	50,00%	2 500	50,00%																		
Participation DREAL 2022	transversal / Axe 4	4.3.1	DREAL 2022- participation prise en charge ingénierie nécessaire révision charte 2022	XX	10 000			10 000											10 000	100%										



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
19/04/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 11
↪ votants : 16
↪ voix :
pour : 16
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-05

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents :

A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir :

S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

PROJET	E20SG01S	Révision Charte – Financement Région
--------	----------	--------------------------------------

Objet : Avenant n°4 – MAPA REVISION CHARTE 2020-05

Vu l'acte d'engagement notifié le 17 août 2020 avec le groupement représenté par la société URBICAND (Mandataire) pour un montant de 142 700 € HT, soit 171 240 € TTC dans le cadre du MAPA REVISION CHARTE 2020-05, pour la réalisation de l'offre de base et trois options (C4/Réalisation des supports des ateliers de concertation ; D5/Formation Equipe ; E9/Réalisation du Résumé Vulgarisé de la charte),

Vu la délibération BS 2020-19 du 20 novembre 2020, autorisant la signature de l'avenant n°1 portant sur la réalisation de l'option C3 (productions de supports graphiques) pour 9 450 € HT, portant la valeur globale du MAPA 2020-05 de 142 700 € HT à 152 150 € HT (171 240 € TTC à 182 580 € TTC),

Vu la délibération BS 2021-11 du 13 avril 2021, autorisant la signature de l'avenant n°2 portant sur la réalisation du diagnostic des thématiques sols et sous-sols, qualité de l'air, nuisances acoustiques et santé, et portant la valeur globale du MAPA 2020-04 de 152 150 € HT à 154 000 € HT (182 580 € TTC à 184 800 € TTC),

Vu l'avenant n°3 portant sur la modification des co-traitances pour l'option D5 (sans changement de la valeur globale du MAPA)

Vu la délibération CS2021-14 du Comité Syndical du 12 octobre 2021, déléguant au Bureau du Comité Syndical les décisions relatives aux marchés passés sans formalité préalable (MAPA) au-delà des seuils alloués à la Présidence (100 000 € HT),

Vu la proposition d'intervention du 31 mars 2022 présentée par la société URBICAND,

Proposition

Dans le cadre de la rédaction du projet de Charte et afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires des dispositions du II du L. 333-1 du code de l'environnement et du 1° du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, le Parc doit traiter un certain nombre de sujets dont la définition d'objectifs de qualité paysagère (OQP). La définition de ces OQP permet d'assurer la définition d'une politique paysagère ambitieuse sur le territoire du Parc de la part du Syndicat Mixte.

Il est attendu dans la Charte :

- L'identification et la qualification des unités paysagères qui composent le territoire
- L'identification et la qualification des structures paysagères associées
- La définition d'objectifs de qualité paysagère
- La définition des principes fondamentaux de protection des structures paysagères

Il est d'usage pour les Parcs de s'appuyer sur leur Plan de Paysage pour alimenter cette partie lorsqu'ils en disposent ou bien de rédiger une annexe (un « Cahier de Paysages ») détaillant l'ensemble de ces éléments. Le Plan de Paysage du Parc de la Montagne de Reims étant plus opérationnel que pédagogique, il est préférable de réaliser un cahier de paysages afin de répondre aux attentes législatives et réglementaires de l'Etat.

Etant donnée la charge de travail déjà importante de l'équipe technique du Parc dans le cadre de la révision de la Charte, il est proposé de déléguer la réalisation du cahier des paysages à un prestataire et de réaliser la définition des OQP et des principes fondamentaux de protection en interne. Cette prestation n'était pas prévue dans le marché initial passé avec le groupement de prestataire.

Le bureau d'études Urbicand, qui accompagne le Parc dans la révision de sa Charte, est le plus à même de réaliser ce document de par sa connaissance du territoire et du projet et de par ses compétences en matière de paysage. Il est donc proposé de demander à Urbicand de réaliser le cahier de paysages (contenu et illustrations).

L'un des prestataires membres du groupement (URBICAND) possédant la compétence pour la réalisation des volets Diagnostics et Objectifs de Qualité Paysagère du Cahier de Paysages, et connaissant déjà le territoire et l'ensemble des travaux dans le cadre de l'avant-projet de charte il est proposé que cette prestation lui soit confiée dans le cadre d'un avenant (avenant n°3) au marché 2020-05.

Le devis proposé pour cette réalisation par URBICAND est de 12 700 € HT (15 240 € TTC), soit 8.2% de la valeur actuelle du marché.

L'article L2194-1 du code de la commande publique prévoit que des marchés puissent être modifiés sans nouvelle procédure de mise en concurrence, par voie d'avenant lorsque :

- `-des travaux, fournitures, services supplémentaires sont devenus nécessaires (2°),
- `- les modifications ne sont pas substantielles (5°),
- `- les modifications sont de faible montant (6°).

Cet avenant n°4 porterait la valeur globale du MAPA 2020-05 de 154 000 € HT à 166 700 € HT (184 000 € TTC à 200 040 € TTC).

Cet avenant n°4 s'inscrirait dans le budget révision de la Charte prévu pour construire le dossier de renouvellement du Parc.

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220426-BS2022_05-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide

- D'autoriser la Présidente du Parc à signer l'avenant n°4 du MAPA CHARTE 2020-05 relatif à la réalisation des volets Diagnostics et Objectifs de Qualité Paysagère du Cahier de Paysages pour un montant de 12 700 € HT,
- D'inscrire cette somme dans le budget 2022 de la révision de la Charte.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 26 avril 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT

A circular green stamp with the text "LA MONTAGNE" at the top and "PARC" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

**Date de convocation :
19/04/2022**

Nombre de membres : 21

↪ **en exercice : 21**
↪ **présents : 11**
↪ **votants : 16**
↪ **voix :**
pour : 16
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Champagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-06

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Objet : Prise en charge des actions de formation dans le cadre du Compte personnel de formation

Tous les agents publics (fonctionnaires et contractuels) bénéficient d'un compte personnel de formation (CPF). Chaque année, ce compte est crédité de 25 heures de droit à la formation (pour un agent à temps complet), cumulables dans la limite de 150 heures.

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent pour préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle. Il peut, dans cette perspective, être utilisé pour accéder à un diplôme, un titre professionnel ou une certification, ou pour développer les compétences nécessaires à la concrétisation d'un projet professionnel. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Le CPF ne sert pas à se perfectionner et s'adapter aux évolutions de son métier, ni à préparer un projet personnel sans rapport avec l'activité professionnelle.

Il appartient aux Instances syndicales de fixer le montant de la prise en charge financière des actions de formation et de voter les crédits budgétaires alloués à ces actions. Il lui appartient également de fixer des critères d'accès justes et équitables et les modalités d'instruction des demandes.

Pour information, le compte personnel de formation des salariés du secteur privé est régi par un fonctionnement différent basé sur un crédit financier (maximum 5 000 €).

Cependant, il appartient à chaque agent du secteur public ou privé de créer son compte personnel de formation en ligne sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

Projet de Délibération :

Le Bureau du Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 ter ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel de formation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 7,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique en date du 18 janvier 2022 ;

Décide :

Les frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du Compte personnel de formation seront pris en charge par le Parc aux conditions suivantes :

• **Frais pédagogiques : les frais pédagogiques correspondent au coût de prestation de formation facturé par l'organisme de formation**

Les formations seront financées

- Dans la limite de 5 € / heure de formation CPF,
- Et dans la limite d'un budget global de 10% de la cotisation obligatoire CNFPT de la dernière année clôturée,
- Selon les règles de priorité détaillées ci-dessous.

Pour les bilans de compétences et les Validations des Acquis de l'Expérience (VAE), la prise en charge est de 50% du coût de l'action de formation, dans la limite de 500 euros par an et par agent. Les bilans de compétences et VAE seront financés dans la limite de 2 par an maximum pour l'ensemble de l'équipe.

Il est précisé que les bilans de compétences et Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) seront financés uniquement dans le cadre du CPF.

Quel que soit le type de formation, dans le cas où l'agent n'aurait pas suivi tout ou partie de sa formation sans motif valable, il devra rembourser les frais engagés.

• **Frais de déplacements** : pas de prise en charge des frais de déplacements liés à la formation.

Les demandes de CPF déposées seront examinées par l'autorité au mois de mars, au vu des crédits Compte Personnel de Formation de l'année et à condition qu'une demande complète ait été présentée avant le 1^{er} mars.

L'autorité territoriale examine en premier lieu les demandes d'utilisation du CPF selon les critères de priorité fixés par le décret, dont l'ordre de présentation n'implique pas une hiérarchie :

- Formation dans le cadre de la prévention d'un risque d'inaptitude physique confirmé par le médecin de prévention ;
- Formation de validation des acquis de l'expérience (VAE) par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- Formation de préparation aux concours et examens.

L'autorité territoriale donne en second lieu la priorité aux projets d'évolution en interne.

Les motifs de refus possibles sont les suivants : formation ne s'inscrivant pas dans un projet d'évolution professionnelle, nécessité de service, budget insuffisant, agent non prioritaire au regard des critères d'analyse et des situations d'autres agents en demande.

La présente délibération sera annexée au règlement intérieur.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 22/04/2022

Affiché le :


La Présidente
Mme Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° BS 2022-07

Date de convocation :
19/04/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 11
☛ votants : 16
☛ voix :
pour : 16
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Objet : évolution règlement intérieur – utilisation vélos

Vu le règlement intérieur adopté par délibération BS 2022-24 du 20 novembre 2020,

Considérant son volet 4 – Hygiène et Sécurité et notamment l'article 4f Equipements de travail et moyens de protection,

Considérant l'acquisition de deux vélos tout-terrain à assistance électrique pour faciliter certaines interventions professionnelles,

Il est proposé de compléter l'article 4f en précisant les Equipements de Protection Individuels (EPI) nécessaires à l'utilisation de ces matériels de la manière suivante :

« Les agents seront équipés par la collectivité de tous vêtements et moyens de protection collectifs et/ou individuels utiles et adaptés à garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

Considérant les déplacements effectués en vélo (y compris à Assistance électrique), les agents devront obligatoirement porter un casque homologué et des gants de protection, et ne porter aucun dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille.

Seul le médecin de prévention peut prononcer une restriction au port des équipements de protection individuelle. Dans ce cas, une recherche d'un équipement spécifique doit être engagée ou un aménagement de poste envisagé.

Le renouvellement et l'entretien de ces équipements sont assurés par la collectivité en fonction de l'usage.

Chaque équipement de travail et moyen de protection doit être utilisé conformément à son objet. Le refus d'un agent de se soumettre à ces prescriptions peut entraîner des sanctions disciplinaires et engage sa responsabilité. »

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220426-BS2022_07-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide

- D'adopter l'évolution de l'article 4f – Equipements de travail et moyens de protection du règlement intérieur adopté le 20 novembre 2020.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 26 avril 2022.

La Présidente,

Caroline BENOIT

A circular official stamp in green ink is partially visible behind the signature. The text around the stamp includes "DIRECTION DE LA MISSION DE LA PREFECTURE" and "POURCY". The signature is a cursive script in black ink.

**Département de
la Marne****Arrondissement
de Reims****Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la****Date de convocation :**
19/04/2022**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical****Nombre de membres : 21**

↖ en exercice :	21
↖ présents :	11
↖ votants :	16
↖ voix :	
pour :	16
contre :	
abstentions :	

Délibération n° BS 2022-08

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Objet : Briqueterie du Vertin – Location de la chasse à l'Association LA FARANDOLE

Vu la délibération du comité syndical N° BS 2021-03 du 16/02/2021 proposant la location du droit de chasse du site de la briqueterie du Vertin à Saint-Imoges pour la saison 2021/2022 à l'association « La Farandole »,

Depuis 2016, l'indice de revalorisation est basé sur l'indice du fermage (précédemment revalorisé annuellement selon l'indice de variation des baux de chasse publié par l'ONF).

La Présidente du Parc propose que le Parc maintienne pour l'année 2022/2023 le tarif appliqué en 2021/2022, soit 3 838,36 €, comme pour les années précédentes, et ce jusqu'à ce que l'indice du fermage soit supérieur à celui appliqué en 2016 (109,59) ; l'application de cet indice n'étant pas une obligation. Pour rappel le dernier indice de fermage publié est de 106.48.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide

- de renouveler la location du droit de chasse pour la saison 2022 / 2023 (du 1er juin 2022 au 31 mai 2023) sur les parcelles sises à Saint-Imoges cadastrées :

Section A	Superficie	Section A	Superficie	Section A	Superficie
208	0ha36a00ca	245	1ha69a30ca	531	3ha53a42ca
209	1ha52a40ca	246	1ha74a50ca	532	0ha91a16ca
210	1ha44a90ca	247	1ha80a00ca	551	0ha53a80ca
212	5ha77a80ca	248	1ha77a50ca	553	0ha03a72ca
216	0ha00a15ca	249	1ha77a70ca	555	2ha04a87ca
223	0ha36a40ca	250	1ha76a00ca	556	4ha44a48ca
234	0ha62a00ca	251	1ha74a50ca	557	0ha16a52ca
235	0ha54a50ca	252	1ha71a50ca	558	2ha20a03ca
237	1ha75a00ca	254	1ha71a50ca	559	0ha01a97ca
240	0ha44a80ca	517	0ha65a86ca	560	0ha04a15ca
241	1ha70a70ca	518 (215)	0ha00a18ca	561	1ha39a60ca
242	1ha71a00ca	526 (215)	1ha19a62ca	562	0ha12a83ca
243	1ha68a50ca	527	2ha92a73ca		
244	1ha69a00ca	528	1ha28a58ca		
				TOTAL	56ha89a17ca

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220426-BS2022_08-DE

- D'appliquer le tarif de la saison précédente et en conséquence, de fixer le tarif de la saison 2022 / 2023 à 3 838,36 €,
- De fixer le bail consenti à l'association LA FARANDOLE 190 Avenue d'Épernay 51100 Reims, à **une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse** ;
- D'autoriser la Présidente à adapter le tarif en fonction de la situation sanitaire actuelle et de la possibilité de pratique de la chasse ;
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 26/04/2022.

La Présidente,

Caroline BENOÏT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° BS 2022-09

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 11
↪ votants : 16
↪ voix :
pour : 16
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Objet : Briqueterie du Vertin – Location de chasse M. ROUALET

Vu la délibération n° B 2021-04 du 16/02/2021 décidant de louer le droit de chasse sur les parcelles sises à Saint-Imoges cadastrées n° 606-609-233 et 302 à M. Denis ROUALET – 18 Rue Pasteur – 51160 CHAMPILLON pour une durée d'un an,

Depuis 2016, l'indice de revalorisation est basé sur l'indice du fermage (précédemment revalorisé annuellement selon l'indice de variation des baux de chasse publié par l'ONF).

La Présidente du Parc propose que le Parc maintienne pour l'année 2022/2023 le tarif appliqué en 2021/2022, soit 303,52 €, comme pour les années précédentes, et ce jusqu'à ce que l'indice du fermage soit supérieur à celui appliqué en 2016 (109,59) ; l'application de cet indice n'étant pas une obligation. Pour rappel le dernier indice de fermage publié est de 106.48.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- de renouveler la location du droit de chasse pour la saison 2022-2023 (du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023) sur les parcelles sises à Saint-Imoges décrites ci-dessous

SECTION A	SUPERFICIE
606	69a 58ca
609	2ha 34a 02ca
233	1ha 08a 25ca
302	50a 65ca

- d'appliquer le tarif de la saison précédente, et en conséquence, de fixer le tarif de la saison 2022/2023 à 303,52 €,
- d'autoriser la Présidente à adapter le tarif en fonction de la situation sanitaire actuelle et de la possibilité de pratique de la chasse ;
- De fixer le bail consenti à M. Denis ROUALET 18 Rue Pasteur 51160 Champillon, à **une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse** ;
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
du rapport qui précède.

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy, le 26/04/2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de

la Marne

Arrondissement
de Reims**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la****Extrait du registre des délibérations
Du Bureau du Comité Syndical****Délibération n° BS 2022-10****Nombre de membres : 21**

↪ en exercice :	21
↪ présents :	11
↪ votants :	16
↪ voix :	
pour :	16
contre :	
abstentions :	

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril

Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline , Présidente.**Ont participé au vote :****Etaient présents** : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME**Ont donné pouvoir** : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN**Etaient excusés // absents** : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER**Objet : Domaine de Commétreuil – Location de chasse temporaire**

Par le passé, le Domaine forestier de Commétreuil donnait lieu à des battues de régulation par la Fédération des Chasseurs de la Marne pour éviter une surabondance de gibier (notamment sangliers) susceptible de causer des dégâts agricoles importants dans des cultures autour du Domaine. La Fédération des Chasseurs ayant renoncé à cette organisation, nous avons proposé à l'Amicale de Chasse de Courmas cette location de chasse, dans l'attente du devenir du Domaine.

La partie forestière du Domaine de Commétreuil est louée annuellement pour la chasse à l'amicale de chasse de COURMAS depuis la saison 2017/2018. Le loyer annuel est de 5 000 €, outre l'entretien des allées cavalières.

Il est proposé de reconduire cette location pour la saison 2022/2023 sur cette base, et d'adapter la durée de cette convention en fonction de la cession du Domaine de Commétreuil.

La partie louée n'inclut pas la partie du Domaine sur laquelle l'agent technique en poste exerce son activité professionnelle habituelle à Commétreuil.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De proposer la location du droit de chasse pour la saison 2022-2023 (du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023), à l'amicale de chasse de COURMAS (sise 8 Impasse Foch 51370 ORMES / M. COUSINA Président) sur les parcelles sises à BOUILLY et COURMAS décrites ci-dessous :

PARCELLES - BOUILLY	PARCELLES - COURMAS
C90 – pour partie	C 9
C416	C 10
C418	C 150
C419	
C430	
C32	
100 ha	

- De fixer la durée du bail consenti à un an, renouvelable par reconduction expresse,
- D'autoriser la Présidente à adapter le tarif en fonction de la situation sanitaire actuelle et de la possibilité de pratique de la chasse ;
- D'autoriser la Présidente à résilier ou adapter la convention annuelle avant le terme initial prévu, et dans les conditions de préavis et financières fixées par la convention (LRAR 3 mois – réduction prorata-temporis)
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
du rapport qui précède.

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy, le 26/04/2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-12

Date de convocation :
19/04/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 11
☛ votants : 16
☛ voix :
pour : 16
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril,
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Objet : Parc de Meotida, Ukraine : Demande de soutien au réseau des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux a été saisie d'un appel à l'aide par la direction du Parc national de Meotida en Ukraine qui doit faire face à une arrivée massive de réfugiés fuyant la violence des combats dans et autour de la ville de Marioupol. Un appel aux dons a été présenté lors de la dernière réunion des directeurs des Parcs, le 5 avril 2022.

Sur la base d'une présentation PowerPoint diffusée par la Fédération, la Présidente du Parc expose cette demande d'aide aux élus du Bureau du Parc.

Ce parc littoral, situé en bord de cote de la Mer d'Azov et à proximité de la ville de Marioupol, se retrouve aujourd'hui isolé du reste de l'Ukraine par l'occupation russe. Il doit fournir de l'aide à 50 000 réfugiés, démunis et dans le besoin, dans le territoire du Parc. Les besoins au quotidien pour prendre en charge les réfugiés sont estimés à 600 € par jour (voir aussi présentation jointe).

La Fédération propose de centraliser les dons des différents PNR afin de réaliser un seul versement. Pour les Parcs qui souhaitent participer à cette opération, chaque Parc devra adresser la proposition de don par mail. Sur cette base, la Fédération établira au nom du Parc une facture du montant indiqué. Sans attendre la réception des dons, la Fédération effectuera un ou plusieurs virements équivalant au montant des promesses de don.

Compte tenu la situation dramatique en Ukraine et en particulier à Marioupol, les élus du Bureau se mettent d'accord sur la nécessité de soutenir le Parc national de Meotida. Les élus expriment leur volonté de soutenir cette cause. A l'issue du débat, le Bureau s'entend sur le versement, dans un premier temps, d'une aide financière correspondant aux besoins de 2 jours de dons, soit 1200 €. Dans un second temps, le Bureau propose de solliciter les communes du Parc de la Montagne de Reims pour les mobiliser, si elles le souhaitent, dans cette démarche de soutien.

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220426-BS2022_12-DE

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De répondre positivement à l'appel à l'aide du Parc national de Meotia,
- De verser 1200 € à la Fédération des Parcs naturels régionaux,
- D'inscrire ce versement au budget 2022 par virement de crédit du chapitre imprévu,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
du rapport qui précède.

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy, le 26 avril 2022

Affiché le

La Présidente

Caroline BENOIT

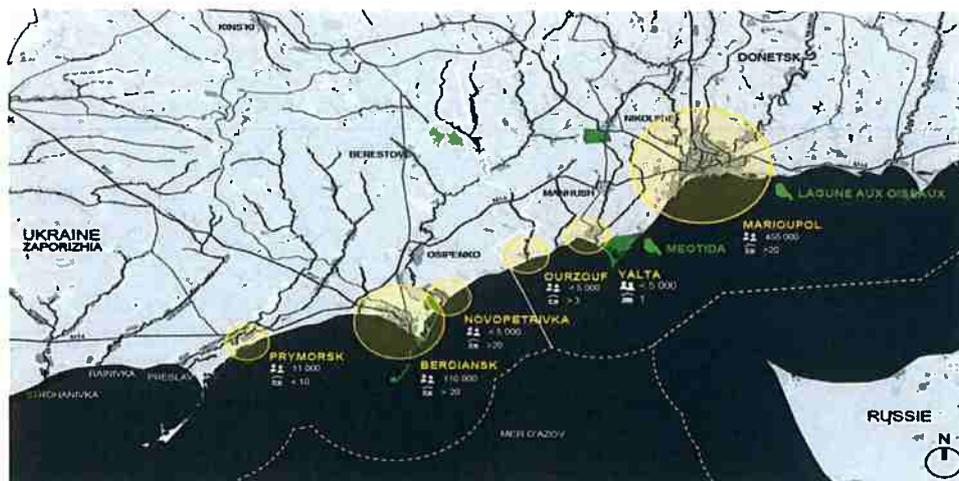
The image shows a circular official stamp in green ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMITÉ SYNDICAL DE LA MONTAGNE DE MEOTIA". In the center of the stamp, there is a stylized graphic of a mountain range. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Caroline BENOIT".

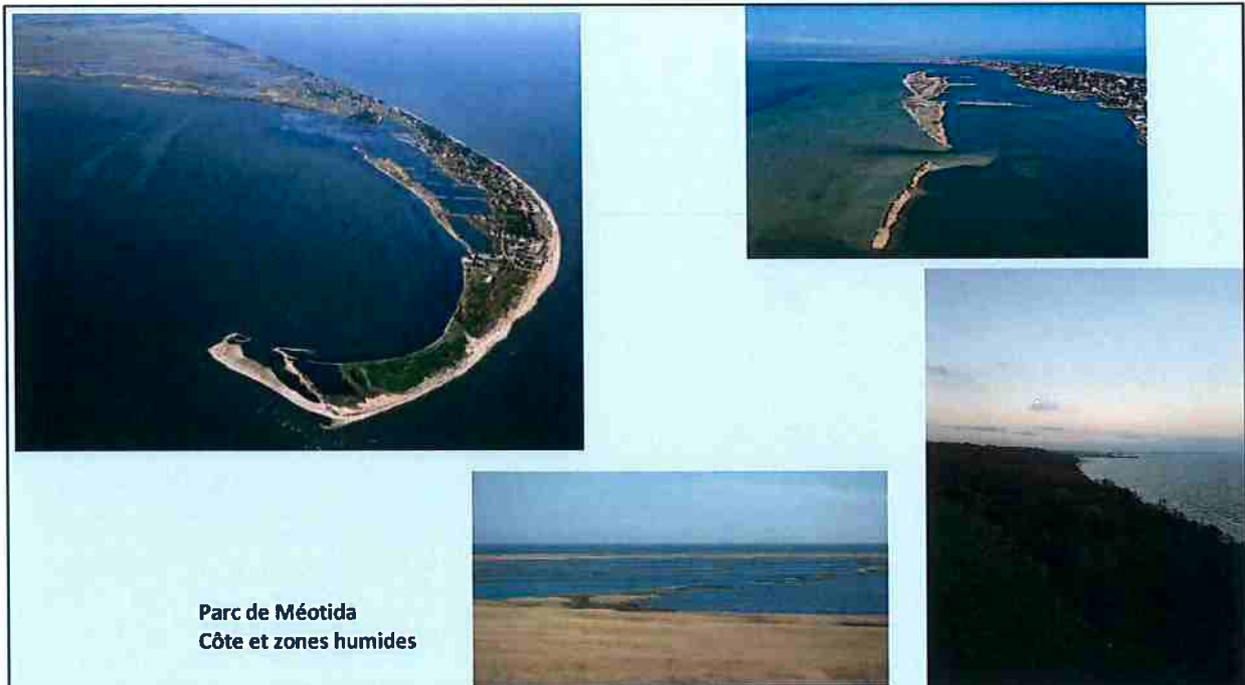
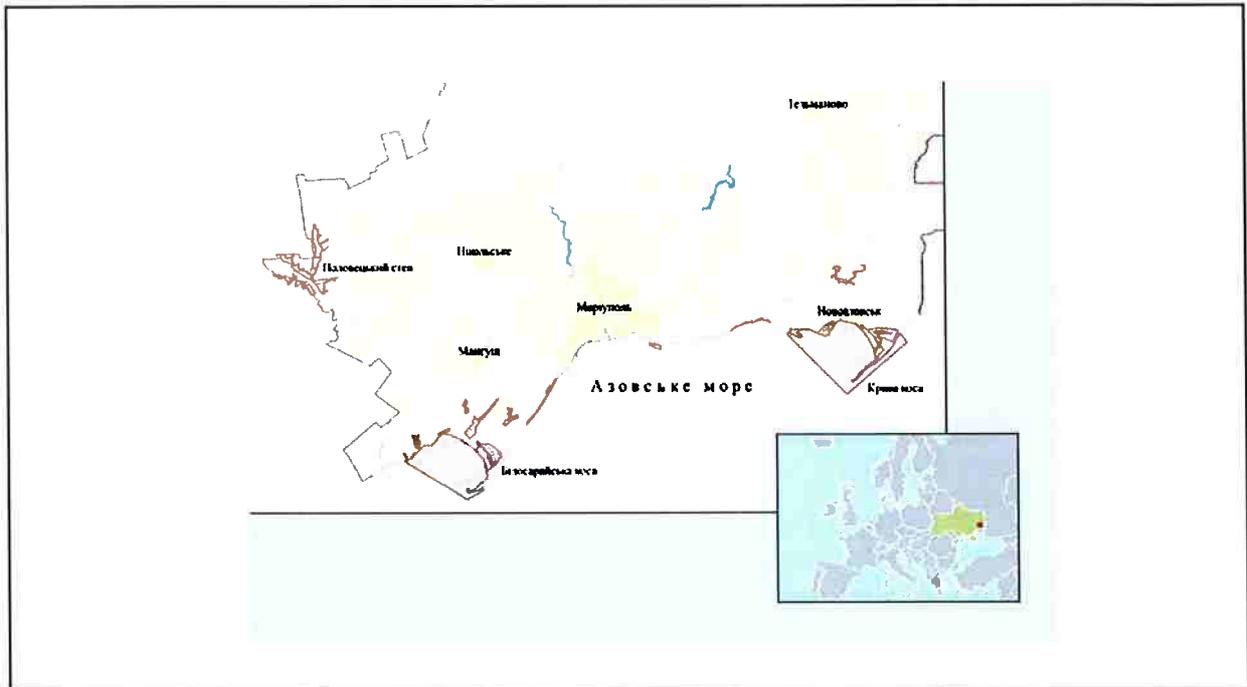
PARC DE MEOTIDA UKRAINE

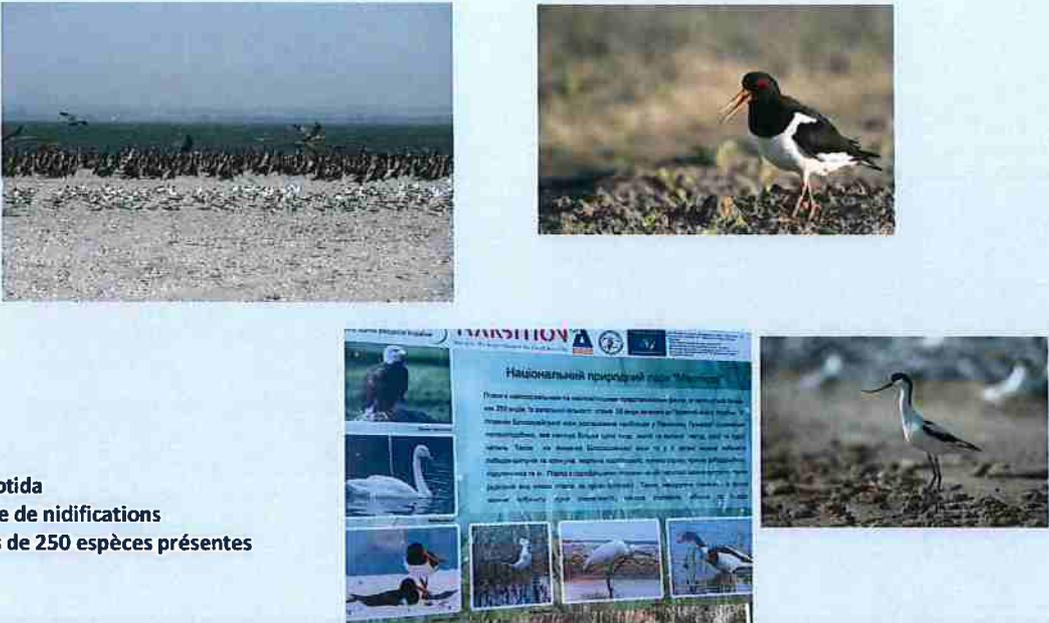
Appel à l'aide

Demande de soutien au réseau des Parcs naturels régionaux de France;
présenté par Philippe Ospital, ancien Directeur adjoint du Parc national des
Pyrènes et Directeur du Pnr des Landes de Gascogne

**L'UKRAINE A BESOIN DE NOUS
AIDONS-LA ET SOYONS ENGAGES!!**







Meotida
Zone de nidifications
Plus de 250 espèces présentes

Bonjour cher Philippe,

Avec regret, je veux vous faire part de la situation criarde et flagrante qui s'est développée sur notre territoire. Nous sommes dans un blocus complet. Nous n'avons pas eu de chauffage depuis 20 jours. Ce n'est que récemment que nous avons reçu l'électricité et les communications. La nourriture est complètement absente, il n'y a pas de médicaments. Trois jours que nous rencontrons des réfugiés de Marioupol. Les gens sont tous affamés, malades, blessés. Il n'y a personne pour les aider.

Tous les habitants de notre village, malgré la situation très difficile, font de leur mieux pour aider les réfugiés. Mes collègues d'autres parcs en Ukraine nous aident financièrement autant qu'ils le peuvent. Nous avons la possibilité de voyager dans la région voisine (Berdiansk) et d'acheter des produits que nous transmettons aux gens. Je me tourne vers vous pour obtenir de l'aide. S'il y a la moindre opportunité d'aider les personnes qui ont survécu à l'enfer à Marioupol, nous vous en serons très reconnaissants. De nombreux employés du parc sont également partis aujourd'hui et ont besoin d'aide. De nombreux employés du parc accueillent désormais des réfugiés. Tous les employés du parc qui se trouvent dans le village d'Urzuf se portent volontaires. Ils placent les gens, font des listes d'arrivées et postent sur les réseaux sociaux, préparent la nourriture dans la cuisine de campagne et nourrissent les gens.

Nous avons vraiment besoin de votre aide. Aujourd'hui, nous n'avons personne sur qui compter. Merci pour votre aide et votre compréhension.

Cordialement, Directrice du parc national de Meotida Nadezhda Dolgova

Les zones protégées ukrainiennes deviennent des zones de protection de la population



Au 05 avril
Sur le territoire du
parc
50000 déplacés venant
de Marioupol

9% de la population de
Marioupol



Accueil des déplacés



Pour aller plus loin

Besoins 600€ /jour *

Transfert d'argent

En Grivnas :	Nom :	Nadia DOLGOVA
	IBAN :	UA 69305299000026209732246408
	N° carte	5168 7574 1201 7941
	Banque :	Privat Bank
	Lien	https://en.privatbank.ua/how-to-get-money-from-abroad
En Euros :	Nom :	Andrei KHADZHINOV
	IBAN :	UA703348510000026206405808394
	SWIFT :	FUIBUA2X
	Banque :	First ukrainien international Bank.

*** L'aide humanitaire ne peut pas arriver sur la zone du parc (occupée), les dons doivent être en numéraire**

**L'UKRAINE A BESOIN DE NOUS
AIDONS-LA ET SOYONS ENGAGES!!**



MERCI

**pour votre écoute
pour vos actions**



COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

**MARDI 26 AVRIL 2022
ORGANISE EN PRESENTIEL, 18h**

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, C FRANZIN, S GALICHER, S LANG, JP MAZZILLI, C OESLICK, J RAYMOND, P RICHOMME

Ont donné pouvoir : S. GERARD-MAIZIERES à DESVERONNIERES, B MOREAU à C BENOIT, F LEROY à C BENOIT, A ROBINET à FRANZIN, P THOUVENOT à C FRANZIN

Etaient excusés // absents : B PITOIS-CHOCQUET, D DIEUDONNÉ, J PIERLOT, J RODRIGUES // L MILLER

Introduction Mot d'accueil de la Présidente	<ul style="list-style-type: none">Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire et en présentiel à la Maison du Parc, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 18h06 ; le Bureau peut valablement délibérer.
Validation du compte-rendu du Bureau du 25 janvier 2022	<ul style="list-style-type: none">Le compte-rendu ne fait pas l'objet de remarques, le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.
Actualités > Présentation Olaf HOLM	<ul style="list-style-type: none">Olaf Holm – Directeur – présente les différents points de l'actualité du Parc. Il est évoqué les rencontres organisées avec les partenaires financiers, notamment :<ul style="list-style-type: none">Rencontre avec le Président de région Grand Est – Jean ROTTNER - et les 6 Parcs de la région Grand-Est, dans le but de présenter le programme d'actions et de faire le point sur les actions : en cours (sur 3 ans),



à venir et présenter le bilan de ces 3 dernières années. Le Président compte sur des espaces d'expérimentation en réponse à une politique régionale. Il renouvelle le soutien des Parcs. Concernant les subventions octroyées par la région : des disparités financières dans le réseau Grand Est sont évoquées, rappelant des historiques et origines très différents.

- Réunion avec **le Président du Département, Christian BRUYEN**. Il a confirmé le soutien du Département et souhaite être associé étroitement dans la révision de la Charte.
- Rencontre avec **la CU du Grand Reims - Catherine VAUTRIN / Arnaud ROBINET** - et le Parc (Caroline BENOIT et Olaf HOLM) : des échanges intéressants ont permis d'en savoir plus sur les attentes respectives des deux structures. Ce fut également l'opportunité pour le Parc de présenter les actions menées sur le territoire et de poser les bases de cette collaboration. La réunion a aussi permis de souligner que le Parc est un outil au service du territoire et des citoyens. Concernant le renouvellement du label Parc, il a été rappelé que l'engagement des partenaires, en particulier des EPCI, est essentiel pour construire et mettre en œuvre la future Charte.
- De nouvelles rencontres sont programmées, notamment avec : **la CC les Paysages de Champagne et les communes de Vincelles, Sainte-Gemme, Champvoisy, Verneuil et Passy-Grigny**, pour échanger sur la stratégie d'intégration des 5 nouvelles communes du Parc (révision de charte Objectif 2039).
- Il est rappelé aux membres du Bureau la nécessité pour le Parc de travailler avec les partenaires financiers et de multiplier les rencontres. Néanmoins faire coïncider les agendas de chacun reste une démarche complexe, qui demande du temps.
- A noter également dans l'agenda des élus, l'organisation cette année du prochain congrès des Parcs naturels régionaux de France. Le Congrès se tiendra du 19 au 21/10/22, dans le Pnr de la Brière. Le thème sera « L'urgence de convergences face à la crise écologique et climatique ». Chaque Parc peut envoyer une délégation de 10 personnes maximum (techniciens et élus) pour y participer.
- Le projet **Life Biodiv'Grand Est – LIFE 20 IPE/FR/0019** a été lancé officiellement par la région le 25 février 2022 à Strasbourg. Le projet avance bien. Le programme d'actions mené en faveur de la réhabilitation de la Briqueterie est en cours de rédaction. Le suivi de ce dossier a nécessité la création d'un poste (recrutement réalisé en interne), financé par des fonds européens et la région.
- Un nouvel appel à projet européen est évoqué, l'InterReg. Ce projet met la coopération européenne au cœur du dispositif (à minima des partenaires de 3 pays). En effet, l'Europe souhaite soutenir les régions à développer leurs politiques d'investissements publics et d'innovation, pour qu'elles conduisent à un impact intégré et durable pour les habitants et leur environnement, tout en intégrant les enjeux liés au tourisme durable. Il est question dans ce projet de réfléchir à une gestion de la fréquentation des espaces protégés ; un phénomène qui s'est accentué depuis la crise sanitaire. Ainsi, le développement du transport alternatif serait un sujet à envisager sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, de même que la gestion des activités de pleine nature en lien



avec le plan de paysages et le pôle milieux naturels. La chargée de mission tourisme réalisera un voyage d'études pour faire pour répondre à l'appel à projet qu'elle présentera au Bureau dès que possible. Des voyages d'études pour les élus, dans les Pays limitrophes (Est) à la France sont prévus pour favoriser les retours d'expériences.

GESTION DU PARC

Note administrative et financière

> Présentation Éric LALLEMENT

- Commétreuil
 - Aucune évolution des différents dossiers depuis la dernière note administrative du 25 janvier 2022.
- Ressources Humaines, beaucoup de mouvements de postes, notamment concernant le pôle milieux naturels :
 - Poste d'Ambassadeur(rice) Alimentation Durable : recrutement de Mme Laurie RICHARD le 4 avril 2022, pour une durée de 2 ans en CDD (poste financé à 70% par la DRAAF). Mme Laurie RICHARD effectuait un service civique au Parc,
 - Poste de Chargé(e) de Mission LIFE : la candidature interne de Mme Léa JOLY est retenue. La prise de poste commence le 1er mai 2022,
 - Suite à l'évolution de Mme Léa JOLY (qui était sur le poste de chargée d'étude Trame Verte et Bleue), modification au 1er mai 2022 de la fiche de poste de Mme Alexandra PINELLE, de 50% Trame Verte et Bleue / 50% Natura 2000, vers 100% TVB,
 - Arrivée, le 1er mai 2022, de Mme Fanny BOURGOIN sur le poste TVB (50%) et Natura 2000 (50 %) en remplacement de Mme Alexandra PINELLE, jusqu'au 31 décembre 2022 (date de fin des actuelles conventions de financement de ces projets),
 - Démission de M. Valentin SALVANT, technicien zones humides, au 11 avril 2022, et arrivée, le 1er avril 2022, de son remplaçant M. Alexis BOURGEOIS pour un contrat à durée déterminée de 3 ans,
 - Poste de Chargé(e) de Projet Alimentation Durable : Mme PERRIN n'a pas souhaité renouveler son contrat à son échéance, le 8 mars 2022. La procédure de recrutement est en cours, les premiers entretiens téléphoniques sont programmés.
 - Retour de congé maternité de Mme Camille THIERRY le 21 avril 2022, animatrice EEDD.
 - Arrivée de 4 stagiaires : Mme Romane DOUET (stage Inventaire Patrimoine Maisons de Champagne pour 6 mois), M. Gauthier DUCHENET (stage Natura 2000, pour 6 mois), Mme Fiona MIOTTO (stage Tourisme / Architecture, pour une étude sur la digitalisation de parcours plein-air, pour 4 mois) et de Mme Emma ROSSIGNOL (stage en urbanisme, pour 5 mois).
 - 1 service civique est en poste : M. Quentin LE GUEN au pôle Milieux naturels (pour 8 mois).
- Les MAPAS notifiés à ce jour sont :
 - L'étude Chiroptères E20MN07S : cette étude est cofinancée par le FEDER, l'Etat, la Région, le Département, la LPO Champagne Ardenne,
 - La charte graphique de la Grande Traversée : cette réalisation est cofinancée par la Région et le Département,

	<ul style="list-style-type: none"> o La charte graphique pour le guide Vergers : cette réalisation est cofinancée par le FEDER, le Département, o Les illustrations pour le guide Vergers, cette réalisation est cofinancée par le FEDER, le Département, o Le Guide Atlas Biodiversité Communale : cette étude est cofinancée par l'Office Français Biodiversité et les communes participantes, o L'Infosite Natura 2000, cette publication est cofinancée par le FEDER et l'Etat, o Le livret Interparc, cette publication est cofinancée par la Région et le réseau Interparc, o Le Jeu Interparc, ce support pédagogique est cofinancé par la Région et le réseau Interparc, o L'étude Environnementale pour la révision de la Charte, cette étude est financée par la Région (obligation légale, pour montrer que la future charte n'a pas d'impact négatif, c'est un document à fournir), o L'aménagement de l'accueil public « site du cadran », cet aménagement est financé par la région, o La résidence d'architecture à Trépail, ce projet est financé par la Région, o L'évolution de la charte graphique, ce projet est cofinancé par la Région et le Département, <ul style="list-style-type: none"> • Autres informations <ul style="list-style-type: none"> o La trésorerie au 15/04/2022 est d'environ 400 000 € o Suite au Contrôle URSSAF, le Parc a reçu une lettre d'observation (7 février 2022) portée sur les exercices 2019 et 2020, aucun redressement n'a été notifié, o Déclaration Paies / Organismes sociaux : mise en place de la DSN mensuelle au 1^{er} janvier 2022.
<p>Accompagnement Cahier de paysages >Intervention d'Olaf HOLM – Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la révision de Charte, il est d'usage pour les Parcs de s'appuyer sur un Plan de Paysage, ou bien de rédiger en annexe un « Cahier de Paysages » détaillant l'ensemble de ces éléments. Le Plan de Paysage du Parc de la Montagne de Reims étant plus opérationnel que pédagogique, il est préférable de réaliser un cahier de paysages afin de répondre aux attentes réglementaires de l'Etat. • Ce document doit permettre d'identifier des objectifs de qualité paysagère à intégrer dans la nouvelle Charte. Il est composé de croquis, de descriptions et d'analyses des différentes unités paysagères qui composent le territoire. Il est très technique et long à réaliser. Etant donné la charge de travail déjà importante de l'équipe technique du Parc dans le cadre de la révision de la Charte et les compétences requises pour réaliser cette étude, il est proposé : de déléguer la réalisation du cahier de paysages à un prestataire. • Le bureau d'études Urbicand, qui accompagne le Parc dans la révision de sa Charte, est le plus à même de réaliser ce document de par sa connaissance du territoire, du projet et de par ses compétences en matière de paysage. Il est donc proposé de demander à Urbicand de réaliser le cahier de paysages (contenus et illustrations). • Cette prestation n'étant pas prévue dans le marché initial passé avec le groupement de prestataires, la signature d'un nouvel avenant est proposée. Cet avenant n°4 portera la valeur globale du MAPA 2020-05 de 154 000 € HT



à 166 700 € HT (184 000 € TTC à 200 040 € TTC) et s'inscrira dans le budget « révision construire le dossier de renouvellement du Parc.

- Le Bureau autorise la Présidente du Parc à signer l'avenant n°4 du MAPA CHARTE 2020-05 relatif à la réalisation des volets diagnostics et objectifs de qualité paysagère du cahier de Paysages pour un montant de 12 700 € HT.

Délibération BS2022-05 votée à l'unanimité.

Indemnités de la Présidente et des Vice-Présidentes
> Intervention de Caroline BENOIT – Présidente

- Suite à son élection à la Présidence du Parc naturel régional, Madame Caroline Benoit a souhaité partager ses indemnités de présidence avec les 3 Vice-Présidentes, elles aussi très impliquées dans la vie syndicale du Parc.
- Les plafonds d'indemnité sont soumis à une réglementation, mais dans ce cadre légal, la répartition répond à une volonté de chaque territoire.
- Actuellement, seule la Présidente du Parc perçoit une indemnité mensuelle de 1128 € Brut. Après échanges avec les Vice-Présidentes, Mme BENOIT propose une baisse de ses indemnités de 1/3 (735 € brut) pour permettre le versement d'une indemnité aux Vice-Présidentes (135 € brut), sans augmentation du budget annuel :

situation actuelle			
Mandat	Brut mensuel	12	Brut annuel
Présidente	1 128	12	13 536
Vice-Présidente			
Vice-Présidente			
Vice-Présidente			
total annuel brut			13 536
taux charges patronales			4,20%
total annuel brut + charges			14 105

situation proposée			
Mandat	Brut mensuel	12	Brut annuel
Présidente	735	12	8 820
Vice-Présidente	135	12	1 620
Vice-Présidente	135	12	1 620
Vice-Présidente	135	12	1 620
total annuel brut			13 680
taux charges patronales			4,20%
total annuel brut + charges			14 255

- Le Bureau remercie la Présidente de cette initiative et de l'effort réalisé pour rester dans l'enveloppe initiale. Une délibération sera proposée au prochain Comité syndical.

<p>Compte personnel de Formation > Intervention de Caroline BENOIT – Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les agents publics (fonctionnaires et contractuels) bénéficient d'un compte personnel de formation (CPF). Chaque année, ce compte sera crédité de 25 heures de droit à la formation (pour un agent à temps complet) cumulables dans la limite de 150 heures. Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent pour œuvrer un projet d'évolution professionnelle. • Il appartient aux instances syndicales de fixer le montant de la prise en charge financière des actions de formation et de voter les crédits budgétaires alloués à ces actions. Il lui appartient également de fixer des critères d'accès justes et équitables, enfin les modalités d'instruction des demandes. • Concernant les frais qui se rattacheront aux formations suivies au titre du CPF, la Présidente propose une prise en charge dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les frais pédagogiques, les formations seront financés dans la limite de 5 € / heure de formation CPF et dans la limite d'un budget global de 10% de la cotisation obligatoire CNFPT de la dernière année clôturée. Quant aux bilans de compétences et les Validations des Acquis de l'Expérience (VAE), la prise en charge est de 50% du coût de l'action de formation, dans la limite de 500 euros par an et par agent. Les bilans de compétences et VAE seront financés dans la limite de 2 par an maximum pour l'ensemble de l'équipe. ○ Quel que soit le type de formation, dans le cas où l'agent n'aurait pas suivi tout ou partie de sa formation sans motif valable, il devra rembourser les frais engagés. ○ Les frais de déplacements liés à la formation ne seront pas pris en charge. • La délibération BS2022-06 sera annexée au règlement intérieur. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2022-06 votée à l'unanimité.</p>
<p>Règlement intérieur > Intervention de Caroline BENOIT – Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'acquisition de vélos tout-terrain à assistance électrique ; il est suggéré de faire évoluer le règlement intérieur en vigueur, pour l'utilisation de vélo et de vélo à assistance électrique. • La Présidente propose de compléter l'article 4f du règlement intérieur, en précisant que les Equipements de Protection Individuels (EPI) sont nécessaires à l'utilisation de vélos et de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ « Les agents seront équipés par la collectivité de tous vêtements et moyens de protection collectifs et/ou individuels utiles et adaptés à garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. ○ Considérant les déplacements effectués en vélo (y compris à Assistance électrique), les agents devront obligatoirement porter un casque homologué et des gants de protection, et ne porter aucun dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille. ○ Seul le médecin de prévention peut prononcer une restriction au port des équipements de protection individuelle. Dans ce cas, une recherche d'un équipement spécifique doit être engagée ou un aménagement de poste envisagé. ○ Le renouvellement et l'entretien de ces équipements sont assurés par la collectivité en fonction de l'usage.



	<ul style="list-style-type: none"> o Chaque équipement de travail et moyen de protection doit être utilisé conformément à ces prescriptions. Un agent de se soumettre à ces prescriptions peut entraîner des sanctions disciplinaires et une responsabilité. <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-07 votée à l'unanimité.</p>
<p>Location de chasse Farandole et Briqueterie >Intervention de Caroline Benoit, Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, le Parc de la Montagne de Reims loue le domaine forestier de la briqueterie du Vertin à Saint Imoges à l'association « La Farandole » (pour 56 ha 89) et à M. Denis ROUALET (pour 4ha 62). • La Présidente du Parc propose de renouveler ces locations pour l'année 2022/2023 en maintenant le tarif appliqué en 2021/2022. <ul style="list-style-type: none"> o Après délibération du Bureau, il est convenu de fixer les tarifs de la saison 2022 / 2023 ainsi : o Le bail consenti à l'association LA FARANDOLE à 3 838,36 €, pour une durée d'un an, est renouvelable par reconduction expresse ; o Le bail consenti à M. Denis ROUALET à 303,52 €, pour une durée d'un an, est renouvelable par reconduction expresse. • Pour ces deux contrats, la Présidente aura la possibilité d'adapter le tarif à la situation sanitaire et à la possibilité de pratiquer la chasse. <p style="text-align: center;">Les Délibérations 2022-08 et 2022-09 sont votées à l'unanimité</p>
<p>Location de chasse temporaire – Domaine Commétreuil >Intervention de Caroline Benoit, Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par le passé, le Domaine forestier de Commétreuil donnait lieu à des battues de régulation par la Fédération des Chasseurs de la Marne pour éviter une surabondance de gibier (notamment sangliers) susceptible de causer des dégâts agricoles importants dans des cultures autour du Domaine. La Fédération des Chasseurs ayant renoncé à cette organisation, nous avons proposé à l'Amicale de Chasse de Courmas cette location de chasse, dans l'attente du devenir du Domaine. • La partie forestière du Domaine de Commétreuil est louée annuellement pour la chasse à l'Amicale de Chasse de Courmas depuis la saison 2017/2018. Le loyer annuel est de 5 000 €, outre l'entretien des allées cavalières. • Il est proposé de reconduire cette location pour la saison 2022/2023 sur cette base à l'Amicale de Chasse de Courmas pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. • La Présidente aura la possibilité d'adapter le tarif à la situation sanitaire et à la possibilité de pratiquer la chasse. Dans le cadre de l'évolution de la procédure de vente, la Présidente pourra résilier ou adapter la convention annuelle avant le terme initial prévu. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2022-10 votée à l'unanimité.</p>



<p>Création d'un pnr au Bénin >Intervention d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Depuis plusieurs années, la Région Grand Est soutient l'initiative locale de plusieurs communes coordonnées par la commune de Tchourou qui souhaitent mettre en place le premier Parc naturel régional de la Montagne de Reims au Bénin. Cet accompagnement est assuré par le GESCOD, Grand Est Solidarités Développement, qui opère pour la Région Grand Est avec une équipe dans la Région et sur place au Bénin. Pour accompagner ce travail, le GESCOD mobilise des expertises du territoire du Grand Est, notamment celles des équipes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Dans le cadre de ce programme, un rapport complet de préconisations a été élaboré par le Directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, permettant de réfléchir aux conditions de poursuite de cette démarche. Le projet entre ainsi dans sa phase 3. Dans ce contexte, le GESCOD et la Région Grand Est ont demandé au Directeur du Parc de réaliser cette mission d'accompagnement au Bénin afin de répondre aux engagements de sa Charte et créer une dynamique autour de la coopération décentralisée ; cette mission aura probablement lieu dans la période du 23 mai au 2 juin 2022. Les frais de déplacement sont pris en charge par le GESCOD. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2022-11 votée à l'unanimité.</p>
<p>Parc de Méotida en Ukraine >Intervention d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Fédération des Parcs naturels régionaux a été saisie d'un appel à l'aide par la direction du Parc national de Meotida en Ukraine qui doit faire face à une arrivée massive de réfugiés fuyant la violence des combats dans et autour de la ville de Marioupol. Aujourd'hui, ce parc littoral doit fournir de l'aide à 50 000 réfugiés, démunis et dans le besoin. Les besoins au quotidien pour prendre en charge les réfugiés sont estimés à 600 € par jour. La Fédération propose au réseau des Parcs de France de centraliser les dons des différents PNR afin de réaliser un seul versement. Compte tenu de la situation dramatique en Ukraine et en particulier à Marioupol, les élus du Bureau se mettent d'accord sur la nécessité de soutenir le Parc national de Meotida. Les élus expriment leur volonté de soutenir cette cause. Les membres du Bureau débattent et s'entendent sur le versement d'une aide financière exceptionnelle correspondant aux besoins de 2 jours de dons, soit 1 200 €. Dans un second temps, le Bureau propose de solliciter les communes du Parc de la Montagne de Reims pour les mobiliser, si elles le souhaitent, dans cette démarche de soutien. <p style="text-align: center;">La Délibération BS2022-12 votée à l'unanimité.</p>
<p>Fiches mesures – révision de Charte >Intervention d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2019, le Parc travaille sur la révision de sa nouvelle Charte, Objectif 2039. Après l'évaluation de l'ancienne Charte et du Diagnostic, puis la validation du projet stratégique (début de l'année 2022), le Parc doit travailler sur la déclinaison des orientations en fiches mesures. Celles-ci définissent les actions à mettre en place. L'équipe prépare les bases des fiches qui sont ensuite retravaillées avec les élus, EPCI et partenaires, etc, l'objectif étant de coconstruire les contenus. Le Directeur fait appel aux élus bénévoles pour la relecture des fiches mesures,



	<p>dès la rentrée de septembre. En effet la contribution des élus du Parc sur les contextes essentiels est essentielle dans le chemin du renouvellement du label « Parc naturel régional ».</p> <ul style="list-style-type: none">• A cela s'ajoute la proposition de la Présidente de mobiliser davantage en amont les élus dans la validation de la Charte, de surcroît, associer dans un premier temps les élus du Bureau puis les membres du Comité syndical. Le Directeur rappelle également que le comité scientifique est aussi sollicité pour la relecture.• Enfin il convient d'aborder lors du prochain Bureau, le 17 mai, les notes stratégiques de la révision de la Charte (réunion de concertation initialement prévue le mercredi 18 mai). Une série de réflexions seront menées sur les thèmes de l'énergie, l'artificialisation / la répartition de l'espace et le réseau des aires protégées.
AGENDA	
Bureau & CS	<ul style="list-style-type: none">o Mardi 17 mai 2022, Bureauo Mardi 28 juin, Comité syndicalo Mardi 12 juillet, Bureau

La séance est levée à 19h35

Fait à Pourcy, le Mardi 26 Avril 2022
Mme Caroline BENOIT – Présidente



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/05/2022

Nombre de membres : 21
 ♡ en exercice : 21
 ♡ présents : 11
 ♡ votants : 15
 pour : 15
 contre :
 abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-13

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT,
Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, JP MAZZILLI, B MOREAU, J RAYMOND, A ROBINET, P THOUVENOT, S LANG

Avaient donné pouvoir : B PITOIS-CHOCQUET à C BENOIT, D DIEUDONNÉ à C BENOIT, C FRANZIN à S GERARD MAIZIERES, F LEROY à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : J PIERLOT, S GALICHER, J RODRIGUES, C OESLICK, L MILLER, P RICHOMME

Objet : Déplacement des élus et agents au Congrès National des Parcs naturels régionaux de France du 19 au 21 octobre 2022 à Saint-Nazaire et dans le Parc naturel régional de la Brière

- Considérant que le réseau des Parcs est d'une réelle importance en matière de communication nationale et que la Fédération Nationale des Parcs regroupe les 58 Parcs naturels régionaux labellisés par le Ministère de l'environnement,
- Vu l'intérêt du thème « L'urgence de convergences face à la crise écologique et climatique » pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- Considérant l'ordre du jour de ces journées en matière de contenus, d'échanges, d'expériences et de contacts intéressants.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical

- décide d'envoyer une délégation de 10 personnes (élus, membres du Comité Scientifique et techniciens) pour participer à ces journées,
- décide de prendre en charge les frais de transport (à définir : location d'un minibus, train,...), de déplacement, d'hébergement et de repas pour 10 personnes représentants le Comité Syndical et l'Equipe technique au Congrès des Parcs, ainsi que les frais inhérents à la soirée des Parcs,
- autorise la Présidente ou les Vice-Présidentes à signer toutes les pièces et documents afférents à ce déplacement.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 17 mai 2022

Affiché le :

La Présidente,
Mme Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/05/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 11
↪ votants : 15
pour : 15
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2022-14

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mai,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, JP MAZZILLI, B MOREAU, J RAYMOND, A ROBINET, P THOUVENOT, S LANG

Avaient donné pouvoir : B PITOIS-CHOCQUET à C BENOIT, D DIEUDONNÉ à C BENOIT, C FRANZIN à S GERARD MAIZIERES, F LEROY à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : J PIERLOT, S GALICHER, J RODRIGUES, C OESLICK, L MILLER, P RICHOMME

N° Projet	E23MN01S	Natura 2000 -2023/2025
-----------	----------	------------------------

Objet : Candidature pour la maîtrise d'ouvrage 2023-2025 des Documents d'objectifs Natura 2000 des deux sites présents en totalité sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

- Vu la Charte « Objectif 2024 », le Parc souhaite conserver le patrimoine naturel remarquable et animer le Document d'Objectif Natura 2000 des sites n°67 et n°26.
- Considérant que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a pour ambition d'animer les deux sites Natura 2000 de son territoire :
 - N°67 : « Massif forestier de la Montagne de Reims (Versant sud) et étangs associés »
 - N°26 : « Pâtis de Damery »
- Considérant l'actuelle programmation FEDER se terminant le 31 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide :

- D'autoriser les Présidents de Comités de Pilotage des deux sites Natura 2000 à proposer la candidature du Parc naturel régional de la Montagne de Reims lors de la prochaine session de COPIL,
- D'autoriser la Présidente du Parc à solliciter les subventions Européennes et de la Région Grand Est pour l'animation des sites n°67 et n°26,
- D'autoriser la Présidente ou les Vice-Présidentes du Parc à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 17 mai 2022

Affiché le :

La Présidente
Caroline BENOIT



Département de
la MarneArrondissement
de ReimsDate de convocation :
06/05/2022

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21

↻ présents : 11

↻ votants : 15

pour : 15

contre :

abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de ReimsExtrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical

Délibération n° BS 2022-15

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, JP MAZZILLI, B MOREAU, J RAYMOND, A ROBINET, P THOUVENOT, S LANG

Avaient donné pouvoir : B PITOIS-CHOCQUET à C BENOIT, D DIEUDONNÉ à C BENOIT, C FRANZIN à S GERARD MAIZIERES, F LEROY à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : J PIERLOT, S GALICHER, J RODRIGUES, C OESLICK, L MILLER, P RICHOMME

Objet : Organisation d'une journée de cohésion d'équipe

En raison de la situation sanitaire actuelle, la vie et l'animation de cohésion d'équipe ont été réduites à minima entre 2020 et 2021. Les traditionnelles sorties de fin d'année ont été également annulées pendant cette période. Pourtant, avec l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux collaborateurs, ces journées de cohésion d'équipe auraient facilité la création de liens entre les membres de l'équipe. Le télétravail et l'obligation de maintenir des distances pendant les repas n'ont pas favorisé la création d'un sens commun.

Malgré ce contexte difficile, l'équipe s'est toujours investie dans les projets du Parc, en gardant les liens avec la structure le mieux possible.

Dans le but de renforcer la cohésion de groupe et de remercier l'ensemble du personnel du Parc pour leur investissement, le Directeur du Parc propose d'offrir aux agents une journée d'équipe, permettant de vivre ensemble une expérience autour d'activités collectives et ludiques (découverte des lieux insolites, restauration, organisation des activités, ...).

Afin de pouvoir organiser cette journée pour le personnel en 2022, et sur demande de la Trésorerie de Reims Municipale, une délibération doit être prise pour encadrer et préciser les dépenses effectuées.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre en charge les frais de la journée de cohésion d'équipe (restauration, sortie/visite/activités),
- D'imputer ces dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,
- D'autoriser la Présidente ou les Vice-Présidentes à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 17/05/2022

Affiché le :

La Présidente,
Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/05/2022

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 11
↻ votants : 15
pour : 15
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-16

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mai,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, JP MAZZILLI, B MOREAU, J RAYMOND, A ROBINET, P THOUVENOT, S LANG

Avaient donné pouvoir : B PITOIS-CHOCQUET à C BENOIT, D DIEUDONNÉ à C BENOIT, C FRANZIN à S GERARD MAIZIERES, F LEROY à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : J PIERLOT, S GALICHER, J RODRIGUES, C OESLICK, L MILLER, P RICHOMME

N° Projet	A définir	Candidature Interreg Europe Nord-Ouest
-----------	-----------	--

Objet : participation au dossier de candidature Interreg

- o Vu le Code Général des Collectivités Publiques,

Le programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest 2021-2027 à l'ambition de faire de l'Europe du Nord-Ouest un acteur économique clé et un lieu attrayant pour travailler et vivre, avec des niveaux élevés d'innovation, de durabilité et de cohésion.

Il investit dans des activités fondées sur la coopération d'organisations de sept pays : Belgique, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse (8 à l'origine avec la Grande Bretagne).

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été sollicité pour participer à un projet de candidature de parcs néerlandais, belges, allemands dans le cadre de ce programme européen.

L'objectif commun sera de :

- Stimuler un tourisme plus durable dans les Parcs de l'Europe du nord-ouest, par la définition et la mise en place d'un mode opératoire permettant de réguler/diffuser les flux sur les territoires,
- Expérimenter ce modèle qui devra également avoir un rôle économique (ex : diffuser les flux et donc les retombées de manière plus large et équitable sur le territoire),
- Développer l'inclusion sociale (ex : développer l'accessibilité des sports de pleine nature, ou encore des actions de sensibilisation à la découverte et au respect d'aires naturelles auprès de publics non sensibilisés).

Le planning prévisionnel de dépôt de dossier est :

- Phase 1 : Déposer un avant-projet dans le cadre de la candidature pour le 15 juin 2022,

- Phase 2 : Si la candidature est retenue, déposer un projet décembre 2022,
- Mise en place du projet (1^{er} semestre 2023)

Le cofinancement européen dans le cadre de ce projet Interreg, qui reste à définir, sera de 60% maximum.

La nature de l'autofinancement nécessaire n'est pas déterminée à ce stade du projet (Convention Pluriannuelle d'Objectifs Département-Région, valorisation d'ingénierie « statutaire », fonds propres...).

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide :

- D'autoriser la Présidente du Parc à solliciter les subventions européennes dans le cadre du plan de financement,
- D'autoriser la Présidente à adapter le plan de financement en fonction de l'avancement du projet de candidature,
- D'autoriser la Présidente ou les Vice-Présidentes du Parc à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 17 mai 2022

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT

A green circular stamp of the Parc Naturel Régional de la Forêt de Saint-Gobert is partially visible behind the signature. The signature is a stylized black ink scribble.



COMPTE RENDU DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

**MARDI 17 MAI 2022
ORGANISE EN PRESENTIEL, 18h**

Ont participé aux votes :

Etaient présents : A BEAUFORT, C BENOIT, A DESVERONNIERES, M FLOQUET, S GERARD-MAIZIERES, JP MAZZILLI, B MOREAU, J RAYMOND, A ROBINET, P THOUVENOT, S LANG

Avaient donné pouvoir : B PITOIS-CHOCQUET à C BENOIT, D DIEUDONNÉ à C BENOIT, C FRANZIN à S GERARD MAIZIERES, F LEROY à B MOREAU

Etaient Excusés//Absents : J PIERLOT, S GALICHER, J RODRIGUES, C OESLICK, L MILLER, P RICHOMME

Introduction Mot d'accueil de la Présidente	<ul style="list-style-type: none">• Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire et en présentiel à la Maison du Parc, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.• Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 18h06 ; le Bureau peut valablement délibérer.
Validation du compte-rendu du Bureau du 26 avril 2022	<ul style="list-style-type: none">• Le compte-rendu de la séance du 26 avril 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité par le Bureau.• Mme la Présidente propose d'ajouter en point divers de l'ordre du jour, la présentation de la candidature du PNR à un projet Interreg. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Actualités

> Présentation
Caroline BENOIT,
Présidente et Olaf
HOLM, Directeur

- Olaf Holm – Directeur – présente les différents points de l'actualité du Parc.
 - Diffusion de la synthèse « Diagnostic Projet alimentaire territorial » ; Ce document élaboré par SLO (Société pour l'Observation et l'Évaluation de l'Environnement) et PERRIN (l'ancienne chargée de Mission PAT) sera repris pour alimenter le contenu de la synthèse « objectif 2039 ». Le document sera diffusé auprès des partenaires et accessible en téléchargement.
 - Le Dimanche 22 mai s'organisera la Grande Traversée Parc : événement ouvert à tous, une journée durant laquelle l'équipe du Parc organise une randonnée pédestre de 22 km, le long de la ligne des bulles, avec la possibilité d'emprunter le parcours sur 1 ou plusieurs tronçons. Cette action permet de valoriser à la fois la mobilité douce et le tourisme durable. Les membres du Bureau reçoivent en avant-première le roadbook et le gobelet collector de l'événement. Les élus sont conviés à participer à ce grand évènement.
 - Le label FODEX a été renouvelé avec succès. L'équipe projet a été auditionnée par le Comité national avec les félicitations du jury. Une manifestation aura lieu pour célébrer ce renouvellement du label au 2ème semestre 2022.
 - Une visite de la région Grand-Est est programmée le 8 juillet prochain. La Présidente se fait un plaisir de recevoir à la Maison du Parc Mme Pascale GAILLOT – Présidente de la commission environnement et de M. Franck LEROY – 1^{er} Vice-Président de la Région en charge de l'environnement, de la transition écologique et du SRADDET. Il sera également évoqué lors de cette rencontre l'élaboration du programme d'actions futures et les financements nécessaires pour poursuivre les projets du Parc.
 - Comme annoncé au précédent bureau, le Directeur cherche des volontaires parmi les élus du bureau pour la relecture des fiches mesures de la Charte. Le sommaire – décliné en 4 axes – et la déclinaison des différentes actions ont été transmis en amont de cette réunion. Dans le cadre de la Révision de la Charte, le Parc souhaiterait s'appuyer sur l'engagement des élus pour la relecture des fiches mesures. Un appel aux volontaires est donc lancé auprès du Bureau. Mmes Caroline BENOIT, Béatrice MOREAU et Anne DESVERONNIERES reliront l'ensemble des fiches mesures, et les autres membres du Bureau se répartiront les fiches de la manière suivante :

1.1.1. Améliorer la connaissance et la préservation des patrimoines géologiques, architecturaux et culturels	A. BEAUFORT
1.1.2. Affirmer l'identité de la Montagne de Reims au travers de la valorisation des patrimoines géologiques, architecturaux et culturels	A. BEAUFORT
2.1.4. Encourager les pratiques favorables à la biodiversité (pratiques agricoles, forestières, aménagements)	M. FLOQUET B. PITOIS-CHOQUET
2.1.4. Encourager les pratiques favorables à la biodiversité (pratiques agricoles, forestières, aménagements)	S. LANG
2.3.1. Renforcer l'excellence de la gestion durable et multifonctionnelle du massif forestier	M. FLOQUET A. BEAUFORT
3.2.2. Revitaliser les centralités villageoises au service de l'accueil de populations, d'entreprises, dans un cadre favorable au lien social	S. GERARD-MAIZIERES



			B. PITOIS-CHOQUET
		3.3.1. Renforcer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et désenclaver les zones les plus isolées du Parc	P. THOUVENOT
		4.1.1. Renforcer les pratiques culturelles et les équipements de diffusion	S. GERARD-MAIZIERES J. RAYMOND C. OESLICK
		4.1.2. Mobiliser les acteurs culturels et développer les coopérations	J. RAYMOND C. OESLICK
		4.2.1. Diversifier l'offre d'éducation pour toucher davantage de publics	J. RAYMOND B. PITOIS-CHOQUET C. OESLICK
		4.2.2. Structurer et consolider le réseau d'acteurs de l'éducation, en développant les partenariats avec les villes et agglos portes	J. RAYMOND C. OESLICK
		4.3.1. Coopérer avec les acteurs touristiques et des loisirs pour le développement d'une offre en accord avec les valeurs du Parc	C. OESLICK
		4.3.2. Structurer l'offre touristique et de loisirs sur la Montagne de Reims, en mettant l'accent sur l'offre de pleine nature et en maîtrisant son impact	A. ROBINET C. OESLICK
		4.4.1. Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre	J.P. MAZZILLI C. OESLICK
		4.5.1. Développer la coopération	C. OESLICK
		<ul style="list-style-type: none"> La Présidente remercie l'investissement des élus, elle précise que la relecture des fiches mesures sera proposée également à l'ensemble des membres du Comité syndical fin juin. 	
LA GESTION DU PARC			
	<p>Congrès des Parcs naturels régionaux 2022 > Présentation Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Après des annulations ces dernières années, le congrès national des Parcs naturels régionaux de France sera à nouveau organisé du 19 au 21 octobre 2022. Le Parc propose d'envoyer une délégation de représentants de la Montagne de Reims, composée d'élus et membres de l'équipe du Parc. Ce prochain congrès s'organise dans le Parc naturel régional de la Brière à Saint-Nazaire. Il sera question d'aborder le thème de l'urgence de convergences face à la crise écologique et climatique. 	



	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente propose de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de 10 personnes représentant le Comité Syndical et l'Equipe technique au Congrès de inhérents à la soirée des Parcs. • Les membres du Bureau intéressés sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais. <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-13 votée à l'unanimité.</p>
<p>Animation du site Natura 2 000 > Présentation Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc assure l'animation des sites Natura 2000 (n°26-Pâtis de Damery ; n°67- Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés) au travers de la tenue de Documents d'Objectif Natura 2000. • Considérant que l'actuelle animation (cofinancement FEDER – ETAT) se termine le 31 décembre 2022, avec un transfert du cofinancement Etat aux Régions, il est proposé d'autoriser la candidature du Parc naturel régional de la Montagne de Reims lors de la prochaine session de COPIL. • Par délibération du Comité Syndical, il est proposé d'autoriser la Présidente du Parc à solliciter les subventions Européennes et de la Région Grand Est pour l'animation des sites n°67 et n°26. <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-14 votée à l'unanimité.</p>
<p>Interreg – dossier de candidature Présentation Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest 2021-2027 dont l'ambition est de faire de l'Europe du Nord-Ouest un acteur économique clé et attractif pour y travailler et y vivre, avec des niveaux élevés d'innovation, de durabilité et de cohésion. Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été sollicité pour participer à un projet de candidature de parcs néerlandais, belges, allemands et français dans le cadre de ce programme européen. • L'objectif commun sera de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stimuler un tourisme plus durable dans les Parcs de l'Europe du nord-ouest, par la définition et la mise en place d'un mode opératoire permettant de réguler/diffuser les flux sur les territoires. ○ Expérimenter ce modèle qui devra également avoir un rôle économique. ○ Développer l'inclusion sociale. • Il s'agit de participer à la 1ère étape pour élaborer le préprojet qu'il faut développer en fonction des retours de la Commission Européenne. • Le planning prévisionnel de dépôt de dossier est : <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 : Déposer un avant-projet dans le cadre de la candidature pour le 15 juin 2022, ○ Phase 2 : Si la candidature est retenue, déposer un projet définitif pour le 15 décembre 2022, ○ Mise en place du projet (1er semestre 2023)



	<ul style="list-style-type: none"> Le cofinancement européen dans le cadre de ce projet Interreg, qui reste à définir, sera de 60% maximum. La nature de l'autofinancement nécessaire n'est pas déterminée à ce stade du projet. <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-16 votée à l'unanimité.</p>
<p>Journée de cohésion d'équipe Présentation Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suite à la crise sanitaire, à l'investissement de l'équipe dans la révision de la Charte et dans le but de renforcer la cohésion de groupe et de remercier l'ensemble du personnel du Parc pour son investissement, le Directeur du Parc propose d'offrir aux agents une journée d'équipe, permettant de vivre ensemble une expérience autour d'activités collectives et ludiques (découverte des lieux insolites, restauration, organisation d'activités, ...). Afin de pouvoir organiser cette journée pour le personnel en 2022, et sur demande de la Trésorerie de Reims Municipale, une délibération doit être prise pour encadrer et préciser les dépenses effectuées. <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-15 votée à l'unanimité.</p>
LE DEBAT	
<p>Stratégie pour le territoire du Parc > Intervention de Caroline BENOIT – Présidente et OH</p>	<ul style="list-style-type: none"> Quelles stratégies pour le territoire du Parc de la Montagne de Reims en matière d'énergies renouvelables, d'aires protégées et d'artificialisation ? Après une présentation technique sur 4 thèmes, l'objectif de ce débat est de permettre la concertation entre les membres du Bureau et de réfléchir collégialement sur les stratégies du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Ces échanges serviront à alimenter les orientations de la future charte « Objectif 2039 ».
<p>Les énergies renouvelables (ENR) : Intervention de Thibaud RAULT – Chargé de mission Transition écologique et énergétique et Caroline FENEUIL, chargée de mission Architecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Question générale : quelle est la stratégie du PNR de la Montagne de Reims en matière de transition énergétique ? <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les potentiels de production sur le territoire ? Quelles énergies privilégier ? Où intégrer ces ENR en priorité ? Quels types de projets souhaite-t-on privilégier ? Comment réduire la consommation d'énergie sur le territoire ? Sur quels secteurs en priorité (transport, logement, industrie, agriculture...)? Quels sont les objectifs de consommation ? Et quels sont les objectifs de production ? Comment atteindre les objectifs du SRADDET au regard des potentiels de production du territoire ? Comment concilier le déploiement des ENR et la préservation des patrimoines (naturels, paysagers, culturels, architecturaux...). Débat entre élus et prise en compte de leurs remarques dans les présentations



<p>La stratégie nationale des aires protégées (SNAP) Intervention Eva POILVE, responsable du pôle Milieux naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Question générale : dans quelle mesure le Parc va-t-il contribuer à l'atteinte et par quels moyens ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels outils de protection peut-on déployer sur le territoire ? ○ Quelles sont les zones potentiellement concernées ? Et quelles surfaces nous permettraient-elles d'atteindre les objectifs ? ○ Quelles sont les zones à privilégier ? (sur la base du volontariat ? celles qui permettent d'améliorer les continuités écologiques ? ...) ○ Comment déployer la SNAP sur le territoire ? (études approfondies, recensement de nouveaux sites, concertation avec les propriétaires, acquisition de sites...) • Débat entre élus et prise en compte de leurs remarques dans les présentations
<p>La lutte contre l'artificialisation des sols et la loi « Zéro Artificialisation nette » (ZAN) Intervention Amélie RADUREAU, chargée de mission urbanisme et paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Question générale : quelle est la stratégie du PNR de la Montagne de Reims en matière de limitation de l'artificialisation des sols ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels moyens mettre en place pour limiter l'artificialisation ? (Inscription dans les docs d'urbanisme, acquisition foncière, avis du Parc, sensibilisation / concertation...) ○ Quelles sont les zones où il faut limiter en priorité les extensions de l'urbanisation ? Et au contraire, quelles zones à privilégier pour urbaniser ? (Renouvellement urbain, dents creuses, friches, logements vacants...) ○ Quels sont les objectifs à atteindre ? ○ Comment être un territoire pilote / exemplaire sur le sujet de l'artificialisation ? (Suivi fin de l'artificialisation, méthodes innovantes / expérimentales...) • Débat entre élus et prise en compte de leurs remarques dans les présentations
<p>AGENDA</p>	
<p>Bureau & CS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mardi 28 juin, Comité syndical ○ Mardi 12 juillet, Bureau (remarque : ce Bureau a été annulé par manque de sujets)

La séance est levée à 20h15

Fait à Pourcy, le Mardi 17 Mai 2022
Mme Caroline BENOIT – Présidente

Compte Rendu de Bureau syndical approuvé à l'unanimité le 27/09/2022



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation
20/09/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 14
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° BS 2022-17

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

Objet : Demande de renouvellement d'agrément Service Civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Parmi ces domaines, cinq concernent plus précisément les activités du Parc :

- Environnement,
- Santé (lien avec le Projet alimentaire territorial),
- Education pour tous,
- Culture et loisirs,
- Mémoire et citoyenneté.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Dans cet agrément sont proposés des missions et un calendrier d'accueil des volontaires, qui peuvent évoluer par voie d'avenants.

Le service civique donne lieu à une indemnité de 489,59 € versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier (base SS).

La prestation obligatoire relative à la subsistance, l'équipement, le transport et le logement des engagés s'élève à 111,45 € à ce jour (hors tickets restaurant) et peut être versée en espèce ou en nature par l'organisme d'accueil. Par ailleurs, des tickets restaurants peuvent également être distribués en sus de la prestation de subsistance.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions au quotidien. Il recevra une formation obligatoire gratuite proposée par la DDCSPP.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Bureau du Comité syndical décide :

- de renouveler le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} février 2023,
- d'autoriser la Présidente à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- d'autoriser la Présidente à signer les contrats d'engagement de services civiques avec les volontaires,
- de verser la prestation obligatoire de l'organisme d'accueil sous forme d'indemnités financières et d'autoriser la Présidente à ouvrir les crédits nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
20/09/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 14
↪ votants : 17
↪ voix:
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-18

L'an deux mil vingt-deux, le 27 Septembre,
le Bureau Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Étaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Étaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

Objet : Adhésion à la mission « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) du Centre de Gestion de la Marne

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des Données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Vu la délibération BS 2021-30 du 14 décembre 2022 autorisant Mme la Présidente à signer la convention d'adhésion à la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Marne pour un montant annuel de 800 €.

Vu le courriel du 15 juin 2021 du Centre de Gestion de la Marne indiquant que le PNRMR ayant été placé dans la strate - PETR, SIVOM, SMF, SIVU 51 à 100 membres, le tarif appliqué serait en définitive de 400 €, et qu'une nouvelle délibération devait être adoptée.

La Présidente rappelle à l'assemblée le contenu de la mission RGPD conventionnée avec le Centre de Gestion de la Marne suite à la délibération BS 2021-30.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre à ses obligations, le PNRMR a conventionné depuis le 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité est d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles,
- Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Cette mission comprend :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il est assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation.
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication.
- L'accompagnement dans la réalisation des états des lieux / inventaires.
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements.
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données.
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact.
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions.
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits.
- L'accompagnement en cas de violation de données.
- Le relais auprès de la CNIL.
- La présentation d'un rapport annuel.

Le coût annuel de cette mission pour le PNRMR au titre de l'exercice 2022 est de 400 €.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la modification du tarif 2022 de la convention RGPD avec le Centre de Gestion de la Marne à 400 € et d'autoriser Mme la Présidente à signer les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
20/09/2022

Nombre de membres : 21

↻ en exercice : 21
↻ présents : 14
↻ votants : 17
↻ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**



**Extrait du registre des délibérations
Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-19

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre,
Le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

Objet : Délibération portant sur l'autorisation de recrutement sur le poste d'Assistant(e) Administratif(ve)

Vu la Fiche de poste ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la radiation des cadres au 4 juillet 2022 de Mme Sarah CUVILLIER, à sa demande,
Vu que sa radiation des cadres engendre une vacance d'emploi sur le grade d'adjoint administratif,
Vu que la fiche de poste de Mme Sarah CUVILLIER correspondait au poste d'Assistante Administrative,
Vu l'opération de recrutement 051220600671021 et la procédure de recrutement suivie,
Constatant l'absence de candidature de titulaire de la fonction publique territoriale, et la candidature de Mme Stéphanie BATTEUX retenue à l'issue de la procédure de recrutement,

Contexte général

Le pôle « Administratif » est organisé sur la base suivante :

5 postes à temps plein :

- Un responsable de pôle, avec un profil Directeur adjoint : M. Eric LALLEMENT
- Une assistante secrétaire-comptable : Mme Fanny MARTINET
- Une assistante administrative, avec un profil RH : Mme Emilie DESESQUELLE
- Un(e) assistant(e) administratif(ve), avec un profil Communication : Poste Vacant
- Un technicien : M. Saïd SEKOURI

1 poste à temps partiel

- Une chargée d'accueil les week-ends et jours fériés : Mme Françoise COULON

Fiche de poste Assistant(e) administratif(ve) avec profil assistant(e) Communication

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

- Au titre des activités d'accueil

Assurer les activités d'accueil téléphonique, d'orientation, de renseignement et de transfert des appels,

Assurer l'accueil physique et l'information des tiers à la Maison du Parc (élus, partenaires, touristes - y compris étrangers...),

Veiller à la qualité et à l'agencement de l'espace d'accueil de la Maison du Parc,

Participer à l'intégration et si besoin la correction des informations touristiques,

Assurer le suivi de la réservation des participations aux événements.

- Au titre des activités de secrétariat

Assurer le traitement du courrier « Arrivée » et la réception des mails du poste Contact@,

Assurer le traitement du courrier « Départ », des dossiers (aide à la réalisation, envoi, aide à l'archivage...) et la préparation des réunions :

- ✓ A Titre Principal, des chargés de mission qui lui seront directement associés par sa hiérarchie;
- ✓ En cas d'absence ou de surcharge d'activité du poste en binôme, des autres chargés de mission.

- Au titre de l'organisation des instances délibératives du Syndicat Mixte

Assurer l'organisation logistique en lien avec son binôme (envoi et suivi des convocations, gestion de l'organisation, préparation des documents administratifs (registres signatures, projets de délibérations...)), transmission contrôle de légalité, mise en ligne.

- Au titre des activités de la régie de publication

Assurer la gestion des stocks de publications (vendues ou gratuites), le suivi des ventes, et assurer le suivi administratif et financier de la régie.

- Au titre du Pôle administratif

Assurer, en cas d'absence ou de surcharge de travail de son binôme, ses missions de secrétariat et d'administration générale.

ACTIVITES COMMUNICATION

Assurer une assistance, en lien étroit et sous la responsabilité technique de la Chargée de communication, sur toute mission liée aux actions de communication, notamment :

- ✓ Apporter un soutien pour le développement de la création, à la qualité et la cohérence des formes et contenus de communication,
- ✓ Assurer une veille des actualités quotidiennes de l'équipe,
- ✓ Collecter les informations et les diffuser sur la page Facebook et le site Internet,
- ✓ Participer à la rédaction de la newsletter.

ACTIVITES SECONDAIRES

- ✓ Participer aux salons ou manifestations, (préparation, réalisation, comptes-rendus) auxquels le PNR prend part, en fonction des besoins,
- ✓ Sur proposition des chargés de mission, se déplacer occasionnellement sur le terrain, pour assurer une information pertinente sur les actions en cours,
- ✓ Peut-être exceptionnellement amenée à assurer les permanences du week-end.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De rappeler que ce poste d'Assistant(e) administratif(ve) avec profil Communication, est un poste de catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif à temps plein,
- De rappeler que ce poste est vacant depuis le 4 juillet 2022,
- D'autoriser, à défaut de la possibilité de recruter un fonctionnaire, le recrutement d'un contractuel de droit public sous forme de Contrat à Durée Déterminée, renouvelable dans les conditions fixées par la législation,
- Dans ce cadre, d'autoriser le recrutement de Mme Stéphanie BATTEUX sous statut contractuel.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

La Présidente,

Mme Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
20/09/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 14
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

Plan et de gestion

SLOW



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-20

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

Objet : Tableau des emplois du Parc – modifications et mise à jour des emplois pourvus

Madame la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient de modifier le tableau des effectifs (MàJ-Délibération BS2021-16), pour une mise à jour en prenant en compte :

- o Le recrutement de Mme Léa JOLY sur le poste de chargée de mission LIFE (Ingénieur)
- o Le recrutement de Mme Laurie RICHARD sur le poste d'ambassadrice de l'alimentation (Animateur)
- o Le recrutement d'une nouvelle assistante administrative (Mme Stéphanie BATTEUX) sur le grade d'adjoint administratif territorial,
- o La fin de contrat de Mme Marie ZELAZNY au 31/08/2022, technicienne Atlas Biodiversité Communale

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le tableau des effectifs du Parc de la façon suivante à compter du 01/10/2022.

Filières	Grades	Nombre de postes	Temps de travail	Cat.	Poste pourvu par : Fonctionnaire (F) ou Contractuel (C)
Administrative	Directeur territorial	1	TC	A	1 C
	Attaché territorial	1	TC	A	1 C
	Rédacteur territorial	1	TC	B	1 C
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	C	1 F
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	C	1 C
	Adjoint administratif territorial	1	TC	C	1 C
	Adjoint administratif territorial	1	TNC	C	1 C
Technique	Ingénieurs subdivisionnaires	8	TC	A	8 C
	Ingénieur – Contrat de Projet	1	TC	A	1 C
	Techniciens	4	TC	B	2 C
	Techniciens – Contrat de Projet	1	TC	B	1 C
	Agent de maîtrise	1	TC	C	
	Adjoint technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	C	1 F
Culturelle	Attaché de conservation du Patrimoine	1	TC	A	1 F
	Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 1 ^{ère} Classe	1	TC	B	
	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	1	TC	C	
Animation	Animateurs	3	TC	B	3 C

NB :

L'un des 2 postes de Technicien non pourvu correspond au poste SIG/Evaluation/Suivi Informatique, non remplacé à son départ et dont les missions ont été réaffectées, pour pouvoir créer un poste Ingénieur - Contrat de Projet pour la Révision de la charte.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide également :

- De demander l'avis favorable du Comité technique du CDG51 concernant la demande de suppression du poste de technicien Atlas Biodiversité Communale – **grade technicien** créé par délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2018 (CS 2018-30), compte tenu de la fin de cette action financée par l'Office Français de la Biodiversité,
- Constatant que le grade d'agent de maîtrise n'est pas prévu dans la grille des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, décide de demander l'avis favorable du Comité technique du CDG51 concernant la demande de suppression du poste sur le grade **Agent de Maîtrise**,
- Constatant l'absence de besoin futur, actuel et passé à pourvoir le poste d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe, décide de demander l'avis favorable du Comité technique du CDG51 concernant la demande de suppression du poste sur le grade **d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe**.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

La Présidente
Mme Caroline BENOIT

Affiché le :



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
20/09/2022

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21
↪ présents : 14
↪ votants : 17
↪ voix
pour : 17
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

on et de gestion

SLOW



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-21

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

Objet : Régie d'avance – mise à jour des dépenses

Vu la délibération 80-02 du 30 avril 1980 créant la Régie d'avance,
Vu les délibérations CS 2016-37 du 15/09/2016, BS 2018-04 du 17/07/2018 et CS2018-19 du 16 octobre 2018,
Vu l'arrêté de nomination de Mme Fanny MARTINET en qualité de Régisseur d'avance en date du 1^{er} novembre 2008,
Vu l'avis conforme du Trésor Public en date du 16 septembre 2022.

La dernière délibération CS2018-19 relative au fonctionnement de la Régie d'avance a acté les éléments de fonctionnement suivants :

- Augmentation du montant maximum de l'avance à consentir au Régisseur à 500,00 € ;
- Fixation des dépenses pouvant être payées par la Régie :
 - livres, revues,
 - fournitures de bureau,
 - photocopies et reproductions de documents,
 - achats de logiciels,
 - fournitures d'accès internet, abonnements téléphoniques,
 - droits d'inscription à des colloques,
 - reproductions de clés,
 - envois postaux,
 - dépannages, entretiens et réparations de véhicules,
 - fournitures de carburant,
 - frais de péage et de stationnement,
 - frais de déplacement : hôtel, train, avion,
 - petits matériels et outillages,
 - taxes, droits d'enregistrement, d'immatriculation,
 - menues dépenses dans le cadre de manifestations ou de représentations du Parc.
- les dépenses désignées ci-dessus sont payées selon le mode de règlement suivant : numéraire et carte bancaire.

Le Régisseur versera auprès du Trésorier Principal de Reims Municipale la totalité des pièces justificatives une fois par mois.

Afin de suivre l'évolution des dépenses devant être réalisées sur site internet, sans possibilité de mandatement préalable, il est proposé d'ajouter à la liste des dépenses autorisées "toutes autres menues dépenses urgentes payables uniquement sur internet imputées au chapitre 011 »

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide du fonctionnement suivant de la Régie d'avance :

- Montant maximum de l'avance à consentir au Régisseur de 500,00 € ;
- Fixation des dépenses pouvant être payées par la Régie ainsi :
 - livres, revues,
 - fournitures de bureau,
 - photocopies et reproductions de documents,
 - achats de logiciels,
 - fournitures d'accès internet, abonnements téléphoniques,
 - droits d'inscription à des colloques,
 - reproductions de clés,
 - envois postaux,
 - dépannages, entretiens et réparations de véhicules,
 - fournitures de carburant,
 - frais de péage et de stationnement,
 - frais de déplacement : hôtel, train, avion,
 - petits matériels et outillages,
 - taxes, droits d'enregistrement, d'immatriculation,
 - menues dépenses dans le cadre de manifestations ou de représentations du Parc,
 - toutes autres menues dépenses urgentes payables uniquement sur internet imputées au chapitre 011
- les dépenses désignées ci-dessus sont payées selon le mode de règlement suivant : numéraire et carte bancaire.

Le Régisseur versera auprès du Trésorier Principal de Reims Municipale la totalité des pièces justificatives une fois par mois.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

La Présidente
Mme Caroline BENOIT

Affiché le :



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau Syndical**



Délibération n° BS 2022-22

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Caroline BENOIT, Présidente.

Nombre de membres : 21

↪ en exercice : 21

↪ présents : 14

↪ votants : 17

pour : 17

contre :

abstentions :

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

N° Projet	E22CP03S	Diffusion spectacle « Arbres modestes »
-----------	----------	---

Objet : Conventonnement avec la MJCI d'Ay – modalités et organisation du partenariat.

Dans le cadre de son programme d'actions, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims met en place de nombreux projets artistiques qui ont pour but de valoriser les patrimoines culturels, historiques et naturels de son territoire. La forêt a été identifiée comme un enjeu primordial pour le Parc. Celui-ci au travers de la création artistique souhaite engager une réflexion profonde sur le devenir de cet espace et invite les publics les plus divers à se questionner.

Le spectacle de théâtre d'objets « Arbres modestes », créé en 2021, est né de la volonté du Parc d'initier un partenariat avec la seule structure de diffusion culturelle de son territoire, la MJCI d'Ay, et de la volonté de la MJCI d'Ay de pouvoir développer ses actions au-delà de son périmètre d'intervention et de s'appuyer sur le réseau du Parc.

La convention de création/diffusion porte sur la diffusion du spectacle « Arbres modestes », créé par la Compagnie Volpinex, mené en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la MJC Intercommunale – Salle Sabine Sani, ainsi que sur les modalités de partenariat et de paiement.

Dans cette convention, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'engage à :

- Coordonner l'action avec la MJC Intercommunale d'Ay et la Compagnie Volpinex
- Définir les objectifs de cette co-production
- Assurer la promotion et la diffusion du spectacle sur son territoire
- Communiquer sur le partenariat avec la MJC Intercommunale d'Ay
- Communiquer sur la tournée du spectacle
- Co-financer la diffusion du spectacle
- Participer au temps d'action culturelle et temps d'échanges avec le public
- Organiser la tournée de diffusion grand public

La MJC Intercommunale s'engage à cogérer et coorganiser la diffusion du spectacle avec la Compagnie Volpinex. La MJC est productrice du spectacle et elle est prestataire auprès du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Soit une prestation totale de **15 000 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220927-BS2022_22-DE

Ce projet, inscrit au programme d'actions du Parc 2022 est co-financé par le Conseil départemental de la Marne et la DRAC Grand Est à hauteur de 5 000 € TTC chacun.

- Vu que le Parc souhaite développer les partenariats avec d'autres structures culturelles de son territoire et de la Région ;
- Vu que le Parc souhaite développer l'offre culturelle sur son territoire et proposer des créations originales en adéquation avec ses valeurs et ses missions ;
- Vu que le Parc souhaite être un acteur culturel, relais de la création contemporaine ;
- Vu que le Parc naturel régional souhaite dynamiser son programme d'animations ;
- Vu le programme d'actions 2020-2022 ;
- Vue la Charte du Parc 2009-2024 (Axe3, objectif 12 et Axe 2).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mme La Présidente à engager les démarches et signer tous les documents afférents à cette opération,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 27/09/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT





Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 051-255100075-20221018-PV2_BS_27092022-AU

PROCES VERBAL DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

**MARDI 27 SEPTEMBRE 2022
ORGANISE EN PRESENTIEL
à la Maison du Parc, 18h**

Ont participé aux votes :

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, C. OESLICK, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. PIERLOT à C. BENOIT.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, P. THOUVENOT

Secrétaire de séance : C. OESLICK

<p>Introduction</p> <p>Mot d'accueil de la Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire et en présentiel à la Maison du Parc, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.• Le quorum étant atteint (17 votants / 21 membres), la Présidente ouvre la séance à 18h05 ; le Bureau peut valablement délibérer.• Mme Cécile OESLICK est nommée Secrétaire de Séance
--	---



LA GESTION DU PARC	
<p>Note Administrative Présentation Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<p>Rappel Commétreuil : dossier CRETAZ (en Cour d'appel de Douai) et dossier ARTES</p> <p>Ressources Humaines : Arrivée de Mme Nolwenn PERON (chargée Projet Agriculture et Alimentation Durable – CDD 1 an), de Mme Betty HIRAUT (Animatrice EEDD – CDD 2 ans – suite départ de Mme Myriam BENABDELKADER) et de Mme Stéphanie BATTEUX (Assistance administrative – CDD 3 ans – suite départ de Mme Sarah CUVILLIER) Le tableau des MAPA en cours ou notifiées depuis le dernier Bureau Syndical est présenté. Il est précisé que le MAPA 2022 05 concernant l'aménagement en mobiliers du parking du Cadran sera suivi de celui de l'aménagement du parking de Germaine, et de celui de la Noëlle.</p> <p>Olaf HOLM précise que l'aménagement plus général des Faux de Verzy fait également aujourd'hui l'objet d'une réflexion entre les partenaires afin d'améliorer l'accueil du public et d'étudier la désimpermeabilisation des chemins. Aujourd'hui, ce site représente 250 000 visiteurs par an, soit le 2nd site du Département de la Marne après la Cathédrale de Reims. Pour rappel, il s'agit d'un site gratuit et ouvert au public pendant toute l'année. M. LANG précise qu'aujourd'hui le site des Faux de Verzy est saturé, et qu'il lui semble nécessaire que le site de Commétreuil (forêt, étangs, pâtures) soit ouvert au public. Mmes BENOIT et DESVERONNIERES répondent que l'état actuel du site ne permet pas l'accueil du public (voir actualités), que par ailleurs les forêts de Commétreuil restant propriétés du Parc seront libres d'accès dans le cadre du projet futur, et que le projet BARN s'inscrit dans un souhait d'ouvrir le site, au-delà de la clientèle hébergée. Mme MOREAU souligne que pour répondre à la fréquentation du site des Faux de Verzy, il faut considérer le Parc naturel régional, non comme un site, mais comme un territoire global de 550 km² pourvus en sentiers de randonnée pédestre, circuits VTT en libre accès sur tout ce territoire. M. MAZZILLI précise qu'une problématique actuelle est de connecter Reims aux sentiers et randonnées du parc naturel régional de la Montagne de Reims, en particulier pour permettre l'accès en vélo. Enfin M. DIEUDONNE confirme qu'il y a effectivement une offre importante existante sur le territoire du Parc entre les sentiers de randonnée et les circuits VTT, et que la ligne des Bulles est aussi une solution pour les habitants de Reims désirant se rendre sur le territoire du Parc, au travers des gares desservies. Par ailleurs, il est possible d'amener son vélo dans le TER.</p>
<p>Analyse financière : CPO 2023-2025 et Impact inflation et augmentation salaire Présentation Caroline</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est précisé que la Convention Pluriannuelle d'Objectifs est un contrat signé par la Région Grand Est, le Département de la Marne, et le Parc. La convention 2023-2025 sera le 3^{ème} renouvellement dans le contexte de la nouvelle Région. Cette convention permet de couvrir l'ensemble des activités du parc (statutaire, actions) en définissant les engagements techniques et financiers, et permet d'assurer une relative pérennité des financements prévus. • La CPO 2023-2025 sera une CPO de transition entre la Charte actuelle en vigueur et la future Charte.



- L'impact de la hausse constatée à ce jour sur les dépenses courantes (EDF tarif *2 est aujourd'hui de l'ordre de 30 K€ en année pleine.
- L'impact de la hausse du 1^{er} juillet 2022 concernant la rémunération de la fonction K€ en année pleine.
- Enfin concernant le programme d'actions (voir CPO supra), deux postes de chargés de mission (Transition écologique et énergétique, et Agriculture et Alimentation durable), ne seront/sont plus cofinancés par la DRAAF, et, sans autre solution financière, ne pourront être maintenus que par une affectation à 100% sur le budget annuel de la CPO. Le budget annuel disponible (hors pole EEDD) de la CPO étant de 140 K€, le financement de ces 2 postes représentera 70 % de cette somme.
- Cela posera 2 problématiques
 - Quel budget disponible pour les autres projets ?
 - Quels fonds resteront disponibles pour apporter le cofinancement nécessaire à certaines actions

Ex : Trame Verte et Bleue (50% FEDER, 25% Etat), 25% ?

Ex : Technicien Zones humides (80% AESN), 20% ?

Ex : Plan de relance (Etat 70%), 30% ?

Ex : LIFE (Région + FEDER = 90%), 10%

- Malgré peu de marges de manœuvre, ces problématiques de gestion de projets sur CPO sont connues et maîtrisées (décalage de projets, recours maîtrisé et ponctuel aux réserves, contrats limités dans le temps...) par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mais dans un cadre, jusqu'à ce jour, d'un équilibre (+/-) des ressources et dépenses statutaires.
- La problématique aujourd'hui est de pouvoir **rééquilibrer les ressources et dépenses statutaires.**

Les réactions des élus sont les suivantes :

Quelles propositions d'indexation faire ? Sous quel calendrier ? A quel niveau ? Uniformes ou ciblées ?

Comment rééquilibrer dans un cadre de contraintes financières des communes, des EPCI... ?

Possibilité de proposer des prestations facturées ?

Redimensionnement des missions statutaires et sur programme d'actions ?

Actions sur programme d'actions (PAT, Charte Forestière) : solliciter d'autres financeurs bénéficiant de ces actions ?

Mme MILLER, Présidente de la Commission finances propose que ce travail d'analyse soit confié à cette commission puis qu'un retour de différents scénarii soit présenté à un prochain bureau, avant le vote du Budget 2023.



	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement, • Santé (lien avec le Projet Alimentaire Territorial), • Education pour tous, • Culture et loisirs, • Mémoire et citoyenneté. <p>Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Dans cet agrément sont proposés des missions et un calendrier d'accueil des volontaires, qui peuvent évoluer par voie d'avenants.</p> <p>Il est proposé de demander la prolongation de l'agrément pour une nouvelle période de 3 ans.</p> <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-17 votée à l'unanimité.</p>
<p>Adhésion mission RGPD – CDG51 Présentation Caroline BENOIT, Présidente</p>	<p>Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.</p> <p>Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique. Afin de répondre à ses obligations, le PNRMR a conventionné depuis le 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité est d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles, • Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD. <p>Il est proposé de prendre acte de la baisse de la prestation annuelle à 400 € (au lieu de 800 €).</p> <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-18 votée à l'unanimité.</p>
<p>Autorisation de recrutement – Poste Assistante administrative Présentation Caroline BENOIT, Présidente</p>	<p>Suite à la radiation de cadres à la demande de Mme Sarah CUVILLIER, le Parc a mené une procédure de recrutement sur le poste d'Assistant(e) administratif.</p> <p>Constatant d'une part l'absence de candidature de titulaire de la fonction publique territoriale, et d'autre part, le choix de la candidature de Mme Stéphanie BATTEUX à l'issue de la procédure de recrutement, il est proposé pour ce poste d'adjoint administratif, d'autoriser, à défaut de la possibilité de recruter un fonctionnaire, le recrutement d'un contractuel de droit public sous forme de Contrat à Durée Déterminée, renouvelable dans les conditions fixées par la législation.</p>



LE PARC EN PROJETS	
Projet LIFE Intervention de Caroline BENOIT – Présidente et Olaf HOLM, Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNR de la Montagne de Reims et le PNR des Vosges du Nord pilotent 2 actions du projet LIFE dédiées aux forêts : • C08 – Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers, • C09 – Opérations pilotes d'adaptation / atténuation du changement climatique en milieux forestiers. <p>Dans ce cadre, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims met en place une gouvernance réunissant l'ensemble des partenaires impliqués sur les questions forestières à l'échelle régionale.</p> <p>Après un tour de table, le Bureau désigne Mme BENOIT comme Présidente du Comité de Pilotage.</p>
Partenariat avec la Fileuse Intervention de Caroline BENOIT – Présidente et Olaf HOLM, Directeur	<p>La diffusion du spectacle « Roussette » (thème : les chauves-souris) par la Cie Tichodroma, en partenariat avec la Fileuse de Reims aura lieu les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 04 octobre à 14h30 - Mercredi 05 octobre à 14h <p>Le spectacle sera proposé gratuitement, dans la salle d'exposition de la Maison du Parc, (offert par la Fileuse, ville de Reims - convention de partenariat en cours de signature) à des scolaires, familles, centres sociaux, qui viennent dans le cadre de la semaine du goût.</p> <p>Ce partenariat avec la Fileuse de Reims sera prolongé de nouveau avec le sentier artistique à Mailly-Champagne, en 2023.</p>
AGENDA	
Bureau & CS	<ul style="list-style-type: none"> o Mardi 18 octobre, Bureau o Mardi 15 novembre, Comité syndical

La séance est levée à 20h20

Fait à Pourcy, le Mardi 18 Octobre 2022

Mme Caroline BENOIT – Présidente



Mme Cécile OESLICK, Secrétaire

Compte Rendu de Bureau du Comité Syndical approuvé le 18 octobre 2022 à l'unanimité.

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-23

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
11/10/2022

Nombre de membres :

↪ en exercice : 21
↪ présents : 13
↪ votants : 18
↪ voix
pour : 18
contre :
abstentions :

Ont participé au vote : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, F. LEROY, A. ROBINET, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, S. GALICHER, C. BENOIT, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, B. PITOIS-CHOQUET à C. BENOIT, L. MILLER à C. BENOIT, P. RICHOMME à A. BEAUFORT.

Etaient excusés // absents : C. OESLICK, J. RODRIGUES, P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Remerciements au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année

Pour remercier l'ensemble du personnel du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Directeur du Parc propose tous les ans de faire bénéficier le personnel d'une animation (restaurant, sortie en équipe) clôturant l'année écoulée avec la remise d'un cadeau pour chaque agent. Sur la base de l'année 2020 (avant la période COVID), il est proposé d'offrir aux agents des chèques cadeaux accompagnés d'une bouteille de Champagne ou d'un autre produit local.

Comparable aux années précédentes, cette dépense est prévue dans le Budget prévisionnel 2022 du Parc.

Afin de pouvoir offrir cette reconnaissance au personnel pour la fin d'année 2022, et sur demande du Trésorier Principal de Reims Municipale, une délibération est obligatoire permettant d'encadrer et préciser les dépenses effectuées.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'allouer à chaque agent des chèques cadeaux d'un montant de 150,00 € et une bouteille de Champagne ou d'un autre produit local,
- D'imputer ces dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 18/10/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
11/10/2022

Nombre de membres :

↪ en exercice : 21
↪ présents : 18
↪ votants : 13
↪ voix: 18
pour : 18
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° BS 2022-24

L'an deux mille vingt-deux, le 18 Octobre
Le Bureau du Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, F. LEROY, A. ROBINET, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, S. GALICHER, C. BENOIT, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, B. PITOIS-CHOQUET à C. BENOIT, L. MILLER à C. BENOIT, P. RICHOMME à A. BEAUFORT.

Etaient excusés // absents : C. OESLICK, J. RODRIGUES, P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Protocole ARTT – Année 2023

Mme la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient d'adopter le protocole ARTT applicable pour l'année 2023.

Le décompte du travail est réalisé sur une base de 1 607 heures ; l'acquisition de jours d'ARTT permet d'obtenir ce contingent d'horaire annuel dans le cadre de cycles hebdomadaires de travail de 39 heures.

Le protocole d'accord concerne les personnels titulaires, titulaires-stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet ou à temps partiel.

Le protocole d'accord est révisé annuellement et joint en annexe.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide,

- d'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mener cette action,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 18/10/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT

Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Protocole d'accord pour la mise en place de la réduction du temps de travail Année 2023

- Considérant la nécessité imposée par les textes de mettre annuellement à jour l'application des modalités de mise en œuvre de l'ARTT, établi le 22/11/2001, approuvé en Comité Technique Paritaire le 14/12/2001 et mis en place au sein de la collectivité le 1^{er} janvier 2002.
- Compte tenu de la nécessité de maintenir un total annuel de **1607 heures de travail effectif** (journée de solidarité comprise), le nombre de journées ARTT pour 2023 est fixé à **20** et détaillé comme suit :

Nombre de jours non travaillés : **105** jours de repos hebdomadaire (samedis et dimanches) + **9** jours fériés (lundi de Pentecôte inclus) + **25** jours de congés annuels légaux = **139**
139 jours non travaillés sur **365** jours annuels = **226** jours ouvrables (lundi au vendredi)

Calcul nombre de jours RTT :

226 x 7,80 h (horaire moyen journalier) = **1762.80** heures

La base légale du temps de travail annuel étant de 1607 h, le nombre de jours de RTT est égal à :
1762.80 - 1607 = 155.80 heures à récupérer : 7,80 h (base journalière) = 19,97 jours RTT arrondi à **20 jours**

Non compris dans les jours non travaillés :

- 1 ou 2 **congés supplémentaires*** (= jours de fractionnement) qui ne peuvent être comptabilisés qu'au **31 décembre de l'année en cours**.

*Mode de calcul : des jours de congés supplémentaires sont accordés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires qui remplissent les conditions pour en bénéficier, à savoir :

1 jour de congé supplémentaire si l'agent a pris **5, 6 ou 7 jours de congé** en dehors de la période comprise entre le **1^{er} mai et le 31 octobre de l'année en cours** ou **2 jours** s'il a pris **au moins 8 jours** en dehors de la période considérée. Ces jours ne peuvent être attribués qu'une seule fois par an. Pour en bénéficier, il n'y a aucune obligation de prendre les congés de manière cumulée. Les jours de fractionnement acquis en cours d'année devront être pris en priorité avant d'entamer le contingent de l'année N+1.

La répartition entre RTT et CP doit être réalisée de manière planifiée. Le nombre de jours maximum d'absence ne peut dépasser 31 jours ouvrables. Qu'il s'agisse de congés annuels ou de jours de RTT, les dates de bénéfice restent soumises à l'accord express de la Direction.

Réduction pour des raisons d'absence : Lorsqu'un agent est en arrêt pour raison de santé (maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie, maladie de longue durée ou accident de travail) il n'acquiert pas de RTT. Conformément à la circulaire n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, le mode de calcul sera le suivant :

226 (jours travaillés en 2023) : 20 (RTT acquis en 2023) = 11.3 jours de travail, arrondis à **11 = Quotient de réduction**

☛ **Dès que l'absence du service atteint 11 jours, une journée RTT est déduite du capital RTT, pour 22 jours d'absence = 2 jours, et ainsi de suite. Ces jours ne sont pas défalqués à l'expiration du congé mais au terme de l'année civile de référence. La déduction peut s'effectuer sur l'année N+1 seulement si le nombre à défalquer est supérieur au nombre de jours ARTT accordés au titre de l'année civile.**

Formules de récupération : les formules prévues dans le protocole initial (article 4) ne semblant plus être adaptées, les jours ARTT sont répartis, en accord avec la Direction, par les agents à la condition de les avoir préalablement acquis.

La Maison du Parc ferme entre Noël et le Jour de l'An, l'ensemble des agents s'engagent à réserver des jours pendant cette période, soit 4 jours entre Noël et Jour de l'An du 26/12/2023 au 29/12/2023

Ont signé le présent accord, le.....

Caroline BENOIT
Présidente du Parc Naturel Régional

Olaf HOLM
Directeur du Parc naturel régional
de la Montagne de Reims
Syndicat Mixte

BATTEUX Stéphanie	
BOURGEOIS Alexis	
BOURGOIN Fanny	
COLOMBET Marion	
DESESQUELLE Emilie	
DEON Emmanuelle	
FENEUIL Caroline	
HOLM Olaf	
HIRAUT Betty	
JOLY Léa	
LALLEMENT Eric	
LENFANT Marie	
MARTINET Fanny	
PERON Nolwenn	
PINELLE Alexandra	
POILVE Eva	
RADUREAU Amélie	
RAULT Thibaud	
RICHARD Laurie	
RENOIR-SIBLER Emilie	
SEKOURI Saïd	
THIERRY Camille	
YANASMA Nursel	

Montagne de Reims

PARC NATUREL RÉGIONAL

PROCES VERBAL DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

MARDI 18 octobre 2022
ORGANISE EN PRESENTIEL
à la Maison du Parc, 18h

Ont participé au vote : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, S. GALICHER, P. RICHOMME, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, F. LEROY, A. ROBINET, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Etaient présents : B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES, C. FRANZIN, S. LANG, A. DESVERONNIERES, S. GALICHER, C. BENOIT, D. DIEUDONNE, J-P. MAZZILLI, J. RAYMOND, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, J. PIERLOT.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, B. PITOIS-CHOQUET à C. BENOIT, L. MILLER à C. BENOIT, P. RICHOMME à A. BEAUFORT.

Etaient excusés // absents : C. OESLICK, J. RODRIGUES, P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT



<p>Introduction</p> <p>Mot d'accueil de la Présidente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réuni en session ordinaire et en présentiel à la Maison du Parc, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. • Le quorum étant atteint (18 votants / 21 membres), la Présidente ouvre la séance à 18h00 ; le Bureau peut valablement délibérer. • M. Arnaud BEAUFORT est nommé Secrétaire de Séance.
<p>Validation du compte-rendu du Bureau du 27 septembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité par le Bureau.
<p>Actualités</p> <p>Présentation Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Olaf HOLM présente les différents points de l'actualité du Parc : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiches mesures Charte : les fiches mesures sont toujours en relecture. Les corrections n'ont pas encore été toutes reçues. Mme GERARD MAIZIERES indique qu'elle n'a pas reçu toutes les fiches, ce qui est normal à ce jour car 3 dernières fiches sont en cours de création et seront envoyées dès achèvement. ○ Retour sur la Fête de la Pomme qui a été une nouvelle fois un franc succès, avec 2 300 participants. Mme MOREAU suggère que pour l'Édition 2023 une demande soit faite à la Mairie de Pourcy pour rendre la rue du « Chemin de Nanteuil » en sens unique durant la journée de la Fête de la Pomme. Compte tenu du succès de l'édition 2022, il y a un regret concernant le Food-Truck qui a assuré un volume important de repas, mais en nombre encore insuffisant. C'est un point d'amélioration pour l'année prochaine à traiter. ○ Concernant le projet 2022 de refonte de la charte graphique, M. HOLM en présente les nouvelles déclinaisons. Cela ne concerne pas le logo du PNRMR qui est une marque déposée par la Fédération. Cette nouvelle Charte sera également déclinée dans le futur site internet du PNRMR (action 2023) pour en améliorer la visibilité et les fonctionnalités. La commission communication du PNRMR (Mmes BENOIT, MOREAU et M. MAZZILLI) travaille sur le cahier des charges avec les services du Parc.
<p>LA GESTION DU PARC</p>	
<p>Note Administrative</p> <p>Présentation Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel Commétreuil : Mme BENOIT indique que cela sera abordé ultérieurement lors de cette séance. • Ressources Humaines : présentation aux membres du bureau de Mme Stéphanie BATTEUX (nouvelle Assistante administrative en remplacement de Mme Sarah CUVILLIER), et arrivée de Mme Betty HIRAUT en remplacement de Mme Myriam BENABDELKADER (Animatrice EEDD). • M. LALLEMENT évoque le sujet des voitures électriques qui sont prévues sur le budget 2022, des devis ont été demandés. Les délais de livraison annoncés actuellement sont de 9 à 12 mois, et il y a même des difficultés à obtenir des propositions commerciales. Le MAPA lancé n'a pas fait l'objet de réponse.



<p>Point d'avancement Commétreuil : Présentation Caroline BENOIT, Présidente, Olaf HOLM, Directeur, Eric LALLEMENT, Directeur adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme BENOIT souhaite par le biais d'une présentation Powerpoint faire un rappel de l'historique de la situation actuelle avec ARTESTATE, afin que chaque élu puisse, à la fin de cette présentation, formuler un avis sur les suites à donner. • Mme BENOIT rappelle que la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 n°CS2021-14 « autorise la Présidence à mandater le Bureau d'avocats FIDAL pour représenter le PNR de la Montagne de Reims pour solutionner toute éventuelle difficulté avec la société ARTESTATE dans un cadre amiable ou judiciaire et déléguer au Bureau du Comité Syndical la validation de tout accord amiable éventuel ». <p>En effet, la société ARTESTATE a fait enregistrer par l'étude notariale SCORIELS le 7/10/2020 (sur la base du refus du Parc naturel régional de la Montagne de Reims de signer le compromis de vente avec cette société le 5/10/2020 (cf. information du Président du PNR lors du Comité Syndical du 29/09/2020), une inscription au fichier immobilier. Cette inscription a pour effet de devenir un obstacle juridique à la signature d'un compromis de vente, afin de protéger les intérêts du tiers ayant réalisé l'inscription.</p> <p>La séance est interrompue par Mme DESVERONNIERES, Vice-Présidente qui, constatant que M. LANG réalise des prises de photos avec son téléphone portable, demande à arrêter la présentation projetée, car cette présentation est réalisée pour les membres du Bureau et n'a pas vocation à être diffusée à l'extérieur.</p> <p>M. LANG indique qu'il assume cette prise de photos, et que par ailleurs, la Présidente ne serait pas transparente puisqu'il n'a pas été informé de la tenue d'une conférence de presse le lendemain.</p> <p>Mme BENOIT répond qu'elle comptait bien informer aujourd'hui les élus du Bureau de cette conférence de presse avec la société BARN HOTEL et M. MAUPRIVEZ (Maire de Bouilly), afin de mettre fin à la campagne de désinformation menée dans les médias, avec la complaisance de certains journalistes. Le dernier exemple en date étant le reportage réalisé par France 3, pour lequel elle a été sollicitée à 10h00 pour un RDV à 11h00 alors que MM. LANG et TAITTINGER avaient été prévenus, selon toute vraisemblance, bien avant et qu'elle a eu le sentiment d'une convocation.</p> <p>M. LANG lui répond qu'il n'a pas convoqué France 3 et qu'il a eu la demande de RDV dans les mêmes conditions que Mme BENOIT.</p> <p>Mmes DESVERONNIERES, MOREAU et GERARD MAIZIERES font remarquer à M. LANG que factuellement il confond son positionnement public de délégué du Conseil Départemental de la Marne au PNR et sa présidence à titre personnel de l'association des « Amis du Domaine de Commétreuil ».</p> <p>M. LANG répond qu'il assume se positionner au titre de l'association dont il est le Président, car elle refuse la vente du domaine de Commétreuil pour un projet hôtelier.</p> <p>Mme MOREAU rappelle que la délibération de vente à BARN HOTEL a été prise à une très large majorité par les élus du Comité Syndical, que ce choix démocratique devait être respecté et que l'enjeu actuel n'est pas de remettre en cause ce choix mais de solutionner la difficulté que représente l'inscription au fichier immobilier par la Société ARTESTATE.</p>
---	---



Mme BENOIT conclut en précisant, d'une part qu'elle va poursuivre la présentation du dossier oralement et qu'elle demande aux membres du Bureau de conserver la confidentialité des échanges pour ne pas mettre en difficulté les échanges entre avocats, tous les membres présents se prononcent en faveur de cette demande, à l'exception de M. LANG.

Mme BENOIT rappelle le déroulement du dossier depuis 2020 :

- ARTESTATE verse un acompte de 50 000 € pour réaliser une étude exclusive concernant son projet de janvier à juin 2020,
- Le dossier ARTESTATE, nécessitant une modification du PLU, a été rejeté par la Commune de Bouilly à l'issue de cette période,
- Pour le PNR, ce refus de la commune a signifié la fin de l'accord au 30/06/2020. La nouvelle proposition de projet d'ARTESTATE formulée en Septembre/Octobre 2020 ne rentrait pas dans l'accord signé (hors délai, clauses suspensives et maitres d'ouvrages différents) et était un nouveau projet différent,
- Pour ARTESTATE, la survenance de la pandémie COVID 19 a suspendu de facto la période d'exclusivité. La proposition de projet formulée en Septembre / Octobre 2020 rentrait dans l'accord signé et était une V2 du projet initial.

Conformément à ce qui a été demandé par le Comité Syndical, le cabinet FIDAL a été missionné pour solutionner cette difficulté que représente l'inscription au fichier immobilier.

La durée d'une procédure contentieuse (droit civil = tribunal judiciaire + cour d'appel + cour de cassation) est estimée à 5 ans avant d'avoir un jugement définitif. Le coût d'une telle procédure représenterait un montant de 10 000 à 20 000 €/an avec un risque sur la décision finale, même si le PNRMR a des arguments juridiques solides à faire valoir. En outre, cela aurait pour conséquences, une poursuite du déficit annuel d'exploitation du CIN (100 000 € / an), un risque lié à la pérennité des bâtiments du site (toiture ?) et enfin une impossibilité à signer un compromis de vente pendant cette période pouvant peser sur le porteur de projet BARN HOTEL.

L'autre possibilité est celle d'un accord transactionnel amiable avec ARTESTATE. Mme BENOIT indique que le cabinet FIDAL a été mandaté pour travailler avec le conseil adverse et un accord pourrait être trouvé aux conditions suivantes :

- L'accord amiable en négociation avec ARTESTATE, se situerait dans une tranche comprise entre 70 000 et 80 000 € en contrepartie de l'annulation de l'inscription au fichier de l'immobilier et l'abandon de tout recours de la société ARTESTATE. Elle indique également que le Président du Département de la Marne et le Président de la Région se sont engagés verbalement à prendre en charge cette transaction dans le cadre du déficit du CIN.
- Par ailleurs, le versement initial de 50 000 € par ARTESTATE au PNRMR en 2020 avait été déduit du déficit 2020 pris en charge par ces deux collectivités.

Mme BENOIT rappelle que pour cela une délibération serait présentée lors de la prochaine réunion du Comité Syndical permettant d'ouvrir les lignes budgétaires et une seconde délibération serait présentée à un prochain Bureau du Comité Syndical pour autoriser la Présidente à signer l'accord transactionnel d'entente amiable.



A cette fin, Mme BENOIT propose à chacun des membres du Bureau du Comité Syndical de prendre la parole durant 2 mm pour s'exprimer sur ce qui vient d'être présenté.

Mme DESVERONNIERES approuve la possibilité de cet accord transactionnel réalisé sur des montants financiers raisonnables par rapport aux conséquences d'une procédure contentieuse.

Mme FRANZIN n'a rien à ajouter et trouve que cet accord amiable est une bonne solution.

M. MAZZILLI demande si les 50 000 € versés initialement par ARTESTATE seront à rendre en plus de la transaction. La réponse est que la transaction inclut cette somme de 50 000 € et ne s'ajoutera pas. M. MAZZILLI approuve la possibilité transactionnelle présentée.

M. LANG indique qu'il est foncièrement contre cette solution, que le PNRMR a choisi un projet sans garantie future pour le site et que cette transaction représente une somme supplémentaire à verser par la collectivité.

Mme FLOQUET approuve également la proposition d'accord amiable avec ARTESTATE, et souhaite désormais que cela soit fait rapidement.

Mme GERARD MAIZIERES approuve la proposition d'accord amiable car le montant financier est raisonnable et permettra enfin de trouver une solution à la vente de ce site. Elle ajoute qu'il faut une solution rapide compte tenu des risques de dégradations qui pèsent sur les bâtiments. Mme GERARD MAIZIERES rappelle enfin que le projet BARN HOTEL a été approuvé par une majorité au Comité Syndical et qu'on ne peut revenir sur cette décision.

Mme GALICHER est favorable à la transaction proposée et rappelle également que le projet BARN HOTEL a été choisi à une très large majorité.

M. PIERLOT est entièrement d'accord avec la proposition de transaction, souhaite une issue rapide et rappelle que cette vente du site de Commétreuil pollue l'image du Parc au détriment de toute l'ingénierie apportée par le PNRMR sur le territoire.

M. RAYMOND approuve le projet BARN HOTEL et la décision amiable. Il souhaite qu'on ne remette pas en cause les décisions votées par le Comité Syndical, et demande à M. LANG d'arrêter de « mentir aux gens ».

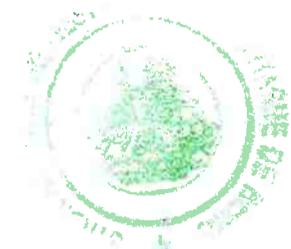
M. DIEUDONNE dit qu'il faut sortir de la situation actuelle car si la première solution de procédure contentieuse nous serait favorable, elle aurait pour inconvénient de durer 5 ans, d'avoir d'autres enjeux, et qu'il se résout « à contre-cœur » à cette issue amiable avec ARTESTATE.

M. BEAUFORT est favorable à la transaction proposée car elle permettra de tourner cette page en permettant la signature du compromis de vente avec BARN HOTEL conformément au choix du Comité Syndical.

Mme MOREAU n'était pas membre du Comité Syndical lors du choix du projet BARN HOTEL mais assume cette décision et rappelle que les élus sont garants de l'utilisation de l'argent public. En l'occurrence, plus vite ce dossier sera clos (site vendu à BARN HOTEL) moins il coûtera à la collectivité.



	<p>Elle rappelle également qu'il ne faut pas réduire le PNRMR à Commétreuil mais le considérer dans son ensemble de 55 000 ha de forêts, de sentiers de randonnées pédestres, VTT...aussi accessibles de Reims par le TER, ce qui n'est pas le cas du site de Commétreuil.</p> <p>Elle conclut en indiquant être favorable à la solution amiable, qui a le soutien de la Région Grand Est.</p> <p>Ayant reçu les avis de chacun des membres présents, et constatant une quasi-unanimité, Mme BENOIT conclut d'une part qu'elle inscrira au prochain Ordre du jour du Comité Syndical une proposition de vote des crédits et que d'autre part, elle convoquera ensuite un Bureau devant se prononcer sur l'accord transactionnel, préalablement à sa signature.</p> <p>Enfin, Mme BENOIT informe qu'une conférence de presse est organisée le Mercredi 19 octobre, en présence du co-créateur de BARN HOTEL et de M. MAUPRIVEZ, Maire de Bouilly afin de représenter le projet BARN HOTEL et répondre aux contre-vérités.</p>
<p>Remerciements au Personnel - fin d'année Présentation Caroline BENOIT, Présidente</p>	<p>Pour remercier l'ensemble du personnel du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Directeur du Parc propose d'offrir aux agents des chèques cadeaux (valeur 150 €) accompagnés d'une bouteille de Champagne ou d'un autre produit local, ainsi qu'il est fait annuellement.</p> <p>Cette dépense est prévue dans le Budget prévisionnel 2022 du Parc et est comparable à celle des années précédentes.</p> <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-23 votée à l'unanimité.</p>
<p>Protocole ARTT – ANNEE 2023 Présentation Caroline BENOIT, Présidente</p>	<p>Mme la Présidente expose au Bureau du Comité Syndical qu'il convient d'adopter le protocole ARTT applicable pour l'année 2023.</p> <p>Le décompte du travail est réalisé sur une base de 1 607 heures ; l'acquisition de jours d'ARTT permet d'obtenir ce contingent d'horaire annuel dans le cadre de cycles hebdomadaires de travail de 39 heures.</p> <p>Le protocole d'accord concerne les personnels titulaires, titulaires-stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet ou à temps partiel.</p> <p>Le protocole d'accord est révisé annuellement et joint en annexe.</p> <p style="text-align: center;">Délibération BS2022-24 votée à l'unanimité.</p>



Organisation d'un jeu Facebook pour fêter les 10 000 fans sur Facebook Présentation Caroline BENOIT, Présidente	M. HOLM indique que le Facebook du PNRMR est celui qui compte le plus d'abonnés parmi les PNR du Grand Est. Notre chargée de Communication souhaite organiser un jeu concours pour fêter le passage à 10 000 fans. Cependant, ce projet n'étant pas encore abouti, il fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Bureau du Comité Syndical.
LE PARC EN PROJETS	
Projet de convention avec ENEDIS Intervention de Caroline BENOIT – Présidente et Olaf HOLM, Directeur	<p>M. HOLM indique que ENEDIS est venu au PNRMR en septembre dernier pour présenter ses nouvelles missions concernant les futures installations qui devront s'accorder avec la Biodiversité, les énergies renouvelables et l'intégration paysagère. Dans ce cadre, ENEDIS souhaite conventionner avec le PNRMR pour un accompagnement des projets sur notre territoire. Olaf HOLM indique que le Parc est en mesure de les accompagner, et que cela fait partie de nos missions pour notre territoire.</p> <p>Mme. MOREAU souhaite qu'il soit indiqué dans la convention qu'en retour le PNRMR puisse bénéficier de l'expertise ENEDIS, en plus de la communication des données de consommation des bâtiments publics du territoire.</p> <p>M. BEAUFORT demande s'il y a possibilité de mobiliser également financièrement ENEDIS pour l'innovation au Territoire. Olaf HOLM précise que ces points seront abordés prochainement avec ENEDIS</p>
LE PARC EN PROJETS	
AGENDA	
Bureau & CS	<ul style="list-style-type: none"> o Mardi 15 novembre, Comité syndical o Mardi 13 décembre, Bureau syndical o En fonction de l'état d'avancement du protocole d'accord avec ARTESTATE, un bureau spécifique sera vraisemblablement organisé entre ces 2 dates

La séance est levée à 19h04

Fait à Pourcy, le Mardi 18 Octobre 2022

Procès-Verbal de Bureau du Comité Syndical approuvé le **13 décembre 2022**

M. Arnaud BEAUFORT, Secrétaire

Mme Caroline BENOIT – Présidente




Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 18
contre : 1
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-25

L'an deux mil vingt-deux, le treize Décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Accord transactionnel ARTESTATE

- Considérant que la Présidente du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, a reçu une délégation de ce comité, en date du 31 mars 2021, pour mandater le Bureau d'avocats FIDAL pour représenter le Parc naturel régional de la Montagne de Reims dans le but de solutionner toute éventuelle difficulté avec la société ARTESTATE dans un cadre judiciaire ou amiable,
- Considérant que le Bureau du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, a reçu une délégation de ce Comité, en date du 31 mars 2021 pour valider tout accord amiable éventuel,
- Considérant que la vente du Domaine de Commétreuil, propriété du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est bloquée, parce que la société ARTESTATE a fait inscrire un PV de carence de signature d'un compromis de vente du 5 octobre 2020 au fichier immobilier,
- Considérant que ce blocage de la vente par ARTESTATE porte préjudice au Parc naturel régional de la Montagne de Reims alors qu'un autre acquéreur est en attente d'un compromis de vente pour acquérir le Domaine de Commétreuil,
- Considérant la nécessité de conclure avec ARTESTATE un protocole transactionnel aux termes duquel cette société s'engagera à accomplir les formalités nécessaires auprès du service de la publicité foncière (publication en marge du Procès-Verbal de carence) et à renoncer à toute action ou à tout recours contre le PNR de la Montagne de Reims, ce qui permettra à la vente du Domaine de Commétreuil de pouvoir se faire et par conséquent, de préserver les intérêts du PNR de la Montagne de Reims,
- Considérant la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en date du 15 novembre 2022, votant les crédits nécessaires à cette transaction,

- Considérant le projet de protocole d'accord joint en annexe de la présente délibération :
 - o Ayant pour objet et pour effet,
 - De mettre fin au différend entre les parties,
 - De trouver un accord global,
 - De prévenir tout différend futur entre les parties.
 - o Par le renoncement par la société ARTESTATE à tout recours, et toute autre demande d'indemnisation à l'encontre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et de ses conseils, et à son engagement de publier le protocole d'accord en marge du procès-verbal de carence publié auprès du service de publicité foncière.
 - o Par le versement en contrepartie d'une somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour solde de tout compte (cette somme comprenant les 50 000 € versés par la société ARTESTATE dans le cadre de l'accord d'exclusivité signé le 8 janvier 2020 et 20 000 € au titre des frais engagés dans le cadre de l'étude du projet), et par le renoncement à tout recours à l'encontre de la société ARTESTATE et de ses conseils,

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De valider l'accord transactionnel entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la société ARTESTATE (34 rue du Moulinet – 10450 BREVIANDES), tel que rédigé par l'étude SCORIELS, prévoyant :
 - o Le renoncement par la société ARTESTATE à tout recours, et toute autre demande d'indemnisation à l'encontre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et de ses conseils, et à son engagement de publier le protocole d'accord en marge du procès-verbal de carence publié auprès du service de publicité foncière.
 - o Par le versement en contrepartie d'une somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour solde de tout compte (cette somme comprenant les 50 000 € versés par la société ARTESTATE dans le cadre de l'accord d'exclusivité signé le 8 janvier 2020 et 20 000 € au titre des frais engagés dans le cadre de l'étude du projet), et par le renoncement à tout recours à l'encontre de la société ARTESTATE et de ses conseils,
 - o D'autoriser Mme La Présidente à signer cet accord transactionnel, ainsi que tout document y afférent,
- En exécution de l'accord transactionnel, d'autoriser le versement de la somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) sur le compte bancaire de l'étude SCORIELS au profit de la société ARTESTATE,
- De prendre en charge les frais notariaux de rédaction du présent acte au titre de l'article L444-1 du décret du 26 février 2016 (5 000 € HT - cinq mille euros Hors taxe) et des frais d'enregistrement au service de la publicité foncière à moitié égale avec la société ARTESTATE.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022



Présidente
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-26

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projets	Ingénierie Pollution Lumineuse	
	Ingénierie Charte forestière	
	Ingénierie Energies renouvelables	

Objet : Renouvellement du poste chargé(e) de mission « Transition énergétique et écologique »

Le/la chargé(e) de mission « Transition écologique et énergétique » accompagne les acteurs publics et privés du territoire pour mettre en place des démarches collectives durables et cohérentes : réduire l'empreinte carbone, maîtriser l'énergie durablement, développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité.

Dans le cadre de sa mission, l'agent(e) a en priorité pour mission de finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais pour assurer ensuite son animation et la mise en place d'un programme d'actions concret avec les acteurs du territoire. Cette démarche devra permettre de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local tout en respectant la biodiversité.

En collaboration avec le Pôle Milieux Naturels, l'agent(e) mènera des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse sur le territoire du PNR : sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire (collectivités, professionnels, habitants...) sur le développement d'un éclairage plus durable, respectueux de l'environnement.

Enfin l'agent(e) pilotera une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire.

L'équivalent temps plein est réparti comme suit :

- 60 % Elaboration et mise en œuvre de la Charte Forestière du Territoire,
- 20 % Réduction de la pollution lumineuse,
- 20% Accompagnement « Energie Renouvelable » sur le territoire.

La fiche de poste est annexée à la délibération.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente, à recruter un(e) chargé(e) de mission « Transition énergétique et Ecologique » de catégorie A – Ingénieur, à temps plein,
- A défaut de recrutement d'un(e) fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un(e) contractuel(le) de droit public (CDD 3 ans maximum ou portabilité d'un CDI),
- La rémunération sera calculée par référence à la grille d'ingénieur catégorie A, filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- Suite à la procédure de recrutement (n°051221000823292) suivie, arrivée à échéance le 30 novembre 2022, constatant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, d'autoriser le renouvellement sous contrat à durée déterminée de droit public d'un an de Monsieur Thibaud RAULT à compter du 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 13/12/2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT





CHARGÉ(E) DE MISSION Transition écologique et énergétique

ORGANISME : Syndicat Mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
POLE : Aménagement & valorisation des patrimoines

DATE D'EMISSION DE LA FICHE : 1/04/2019
EMETTEUR : Directeur

DATE DE REVISION : 01/01/2023
RESPONSABLE : Directeur

PRESENTATION DU POSTE

Responsable hiérarchique : Directeur
Filière : Technique
Grade : Ingénieur
Cadre d'emplois : Ingénieur territorial
Catégorie : A – Groupe A4

Taux d'occupation : Temps plein
Lieu de rattachement : Maison du Parc

FINALITES DU POSTE / ROLE

Le/la chargé(e) de mission « Transition écologique et énergétique » accompagne les acteurs publics et privés du territoire pour mettre en place des démarches collectives durables et cohérentes : réduire l'empreinte carbone, maîtriser l'énergie durablement, développer l'utilisation des ressources renouvelables et locales (ErN, bois...) et réduire les impacts sur l'environnement et la biodiversité. Dans le cadre de sa mission, l'agent(e) a en priorité pour mission de finaliser l'élaboration de la Charte forestière du territoire du Triangle Marnais pour assurer ensuite son animation et la mise en place d'un programme d'actions concret avec les acteurs du territoire. Cette démarche devra permettre de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local tout en respectant la biodiversité. En collaboration avec le Pôle Milieux Naturels et les missions urbanisme, paysage et architecture, l'agent(e) mènera des actions sur la maîtrise de la pollution lumineuse et l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire du PNR (sensibiliser, informer et accompagner collectivités, professionnels, habitants...).

POSITIONNEMENT DU POSTE

Directeur

Chargé(e) de mission « Transition écologique et énergétique »

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur du Parc naturel régional, le/la chargé(e) de mission travaille en lien étroit et transversal avec l'ensemble des agents composant la structure en réalisant les missions suivantes :

Pour la valorisation de la ressource forestière – 60% ETP

Finaliser l'élaboration de la Charte forestière de territoire du Triangle Marnais

- Affiner le diagnostic économique du territoire pour déterminer les nouveaux enjeux de la filière forêt – bois locale (post-covid),
- Assurer l'animation de la Charte Forestière en lien étroit avec les autres missions du Parc et les partenaires du projet,
- Finaliser le programme d'actions de la Charte forestière et rédaction du document final,
- Mettre en place le programme d'actions puis le dispositif de suivi et d'évaluation de la démarche,
- Réaliser des actions de communication et d'information sur la Charte Forestière de territoire,
- Mettre en œuvre des actions pilotes concrètes et expérimentales,
- Mettre en œuvre et suivre le projet Inter-parc, le programme Forêt d'exception, les PCEAT* en cours, (*ou veiller à ce que les enjeux de la CFT soient intégrés dans les politiques territoriales),
- Animer, organiser et gérer les tâches administratives de la mission.

Maitriser l'impact de la pollution lumineuse sur le territoire - 20 % ETP

- Sensibiliser les acteurs publics et privés puis les habitants aux enjeux de la pollution lumineuse (animations, évènements régionaux, rédaction de brochure...),
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de solutions techniques économes et respectueuses de l'environnement,
- Travailler sur le développement des Trames sombres sur le territoire avec le Pôle Milieux Naturels,
- Créer et poursuivre les partenariats (Syndicats d'énergie, Planétarium de Reims, Envirobat, ...).

Favoriser l'intégration des énergies renouvelables - 20 % ETP

- Piloter une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire du Parc,
- Identifier les bons exemples et bonnes pratiques dans le réseau des Parcs et chez les partenaires.

Gestion de la mission

- Gérer la mission et les actions afférentes : suivi administratif, technique et financier,
- Intégrer les réseaux relatifs à la mission (Pnr Région Grand Est, Envirobat, Fédération des Parcs, ...),
- Collaborer avec les missions et les projets liés à l'énergie et la valorisation des ressources des collectivités partenaires,
- Favoriser la promotion et la communication relatives à la mission,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),
- Représenter le PNR et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activités,
- Préparer les avis du PNR conformément aux procédures de consultation définies par les textes réglementaires (SREC, schémas de transports, installation éolien, photovoltaïque, réseaux...)

- Evaluer la Charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA,
- Assurer une veille en matière de prospective énergétique et forestière.

Au titre des activités complémentaires

- Former et accompagner les stagiaires affectés,
- Participer aux réunions, soutien au fonctionnement et aux événementiels relatifs au Parc naturel,
- Participer aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

COMPETENCES

Savoirs (connaissances de base) :

- Connaissances des enjeux de la transition écologique et énergétique,
- Connaissances techniques sur la gestion forestière et la filière forêt/bois,
- Connaissances techniques et réglementaires des énergies renouvelables (biomasse, bois-énergie), de la maîtrise de l'énergie et de l'éclairage public,
- Bonne connaissance des collectivités territoriales,
- Capacités relationnelles : d'écoute, de conseil, de prise de parole, de vulgarisation des informations, de concertation et d'animation de réunions/groupes de travail pour tout public (élus, agents communaux, citoyens et professionnels),
- Capacités rédactionnelles et maîtrise des outils bureautiques (QGIS, Office, fonctions avancées d'Excel, PowerPoint).

Savoir-Faire (expériences) :

- Réalisation de diagnostics et d'évaluations,
- Gestion et conduite de projet,
- Conduite de réunion, montage et animation de groupes de travail,
- Techniques de médiation, négociation,
- Gestion administrative (demandes de subventions, montage des cahiers des charges, commande publique),
- Argumentation de recommandations et d'avis (écrit et oral),
- Maîtrise des outils informatiques (Pack Office) et bureautique.

Savoir-Être (qualités et comportements) :

- Organisation, rigueur, méthode,
- Ecoute et analyse,
- Esprit de synthèse,
- Capacité de conviction,
- Force de proposition,
- Diplomatie,
- Pédagogie,
- Créativité,
- Capacité au travail en équipe,
- Qualités rédactionnelles.

Filières d'entrée :

Master 2 ou ingénieur en énergie/développement durable, aménagement du territoire ou bac + 3 avec expérience professionnelle significative dans ces domaines.

Chargé(e) de mission « développement durable », « économies d'énergie », « gestion forestière » dans une collectivité, association, Pays, cabinet de conseil spécialisé.

Filières de sortie :

Responsable de pôle développement durable, gouvernance dans un Parc naturel régional, Parc national, Collectivité, EPCI, consultant(e) dans un bureau d'étude spécialisé.

SPECIFICITES DU POSTE

L'agent(e) est amené(e) à :

Travailler de nuit	Oui Non Ponctuel XX	Travailler le samedi	Oui Non Ponctuel XX	Travailler le dimanche	Oui Non Ponctuel XX
---------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------

Travailler les jours fériés	Oui Non Ponctuel XX	Travailler en équipe à horaires tournants	Oui Non XX Ponctuel
------------------------------------	---------------------------	--	---------------------------

Se déplacer	Oui Non	Fréquence : Régulièrement
--------------------	------------	----------------------------------

Sujétions particulières	Oui – A préciser : Réunions le soir et à l'extérieur ; participation aux réunions au niveau national Non
--------------------------------	--

Horaires théoriques de travail : Arrivée/départ : cf. Règlement intérieur

Pause – déjeuner : pause 20' minimum – cf. règlement intérieur

Rémunération : salaire basé sur la grille FPT+ Régime indemnitaire + CNAS

POSITIONNEMENT DU POSTE

Lien hiérarchique direct : Directeur du Parc

Liens internes : chargés de mission du Parc, Pôle Education au Territoire (chargée de développement, animateurs), responsable Administratif et Financier, équipe Administrative, élus du Parc.

Liens externes : communes, collectivités, EPCI, Pays, organismes institutionnels (Région, Département, ADEME, ARCAD...), organismes déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL, ...), fondations et associations, bureaux d'études. Réseaux et organisations Professionnels et associatifs.

NOTA BENE

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive mais évolutive. L'agent(e) pourra se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-27

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Représentation du Parc au SIABAVES

Vu la délibération BS2021-19 du 16 novembre 2021 concernant les représentations du Parc dans les organismes extérieurs,

Considérant la demande du SIABAVES de désigner un représentant élu du Parc pour participer au COFIL du contrat territorial « Eau & Climat » porté par le Syndicat Mixte « Aisne Vesle Suipe »,

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de nommer Monsieur Arnaud BEAUFORT en tant que représentant élu du parc au SIABAVES

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Affiché le

Fait à Pourcy,
Le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2022-28

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Étaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Étaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Adhésion au pôle de prévention santé du Centre De Gestion 51

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles, L136-1, L452-35, L452-47, L811-1 et L812-1,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 Novembre 2021 portant partie législative du code générale de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le plan de santé au travail dans la fonction publique 2021/2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 21 Septembre 2022 instaurant une nouvelle offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations,

La Présidente rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

- Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.
- Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologues du travail, référent handicap.
- En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.
- A ce jour, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims adhère à l'offre de service en santé prévention du Centre de Gestion de la Marne basé jusqu'au 31/12/2022 sur une cotisation patronale (0.28%) et un tarif forfaitaire par visite médicale ou entretien infirmier.

Considérant que la nouvelle convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences ;

Considérant le nouveau mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant sur la levée d'un **tarif forfaitaire par agent et par an**, fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de gestion (**110 € pour 2023**), réalisée sur la base des effectifs au 1er Janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse ;

Considérant, que la collectivité ne dispose pas au 1er Janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail ;

Considérant l'estimation financière suivante :

Coût réel 2022 composé de :

Charge patronale sur Brut de 0.28%, soit ~ 800 000 * 0.28%	= 2 240 €
Entretiens infirmiers 2022	= 760 €
Total coût réel 2022 =	3 000 €

Simulation 2022 sur base nouvelles conditions proposées - tarif forfaitaire par agent (* agents présents sur l'exercice)

Total simulation 2022 = 30 * 110 € = 3 300 €

Mme La Présidente propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de gestion,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer la convention correspondante.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 13/12/2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
La Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres : 21

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix:
pour : 19
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-29

L'an deux mil vingt-deux, le treize Décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Investissements 2023

Vu la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Adoption et Exécution des Budgets,

Vu la demande de Madame La Trésorière,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du **quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- Jusqu'à l'adoption du budget principal 2023, autorise le mandatement des nouveaux investissements dans les limites suivantes par rapport aux crédits ouverts en 2022 :

Chapitre	Crédits ouverts 2022	%	Autorisation 2023
20	50 400	25.0 %	12 600
204	63 738	23.5%	15 000
21	239 759	24.6 %	59 000
23	0	-	0
27	0	-	0
'020	5 000	-	0
45	155 913	-	-
Total	514 810	16.8	86 600

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT



**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres :

☛ en exercice : 21
☛ présents : 15
☛ votants : 19
☛ voix
pour : 19
contre :
abstentions :



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-30

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projets	Trame Verte et Bleue	E23MN01S
---------	----------------------	----------

Objet : Demande de financements pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions « Trame Verte et Bleue » 2023-2025

Contexte :

Dans le cadre de sa Charte « Objectif 2024 » et en cohérence avec la nouvelle Charte en cours de l'élaboration, le Parc est conscient qu'il ne suffit pas de maintenir la diversité biologique sur chacune des Zones Naturelles Sensibles d'Intérêt Remarquable pour éviter la perte de biodiversité. Il s'attache, avec ses partenaires, à préserver le réseau écologique de son territoire et à considérer celui-ci comme un support à l'aménagement de l'espace.

Le bon fonctionnement de ce réseau doit permettre, grâce aux zones relais, de favoriser l'extension des espèces et d'assurer la connexion entre les habitats des populations présentes sur et à proximité du territoire du Parc. Ce dernier est un territoire où les activités humaines sont prédominantes. Afin d'améliorer la connectivité entre les habitats en conservant ou en restaurant la fonction écologique du paysage, le Parc a souhaité mettre en place un programme d'actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques. Les actions du Parc sont menées en collaboration avec les acteurs du territoire.

Ainsi, de 2013 à 2022, trois grandes étapes ont été mises en œuvre sur les périodes suivantes :

- Le diagnostic et l'inventaire des connaissances, les inventaires écologiques et économiques pour identifier des espaces de la Trame Verte et Bleue à différentes échelles (Phase 1 ; 2013-2015) ;
- La mise en place d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la TVB (Phase 2 ; 2016-2020),
- La poursuite d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la TVB (Phase 3 ; 2020-2022).

Le bilan de cette troisième phase sur la Trame Verte et Bleue est très favorable. Aussi, afin de maintenir cette dynamique et de poursuivre les actions en cours jusqu'à la validation de la nouvelle Charte du Parc naturel régional, et en prenant en compte les avancées réalisées, un nouveau plan d'actions 2023-2025 a été élaboré (Phase 4). Cette présente demande de financements, pour une période allant du **01/01/2023 au 31/12/2025**, permettra donc sa concrétisation.

Outre un budget études et communication (rééditions, sylvotrophée, représentations spectacle), ce budget prévisionnel inclut :

- La poursuite d'un poste de chargé(e) d'étude dédiée à la TVB à partir de 01/2023, dont 0.5 ETP seront dédiés plus particulièrement à l'animation des appels à projets « Haies et Vergers » ;
- La poursuite du poste de technicien(ne) TVB/Natura 2000 avec un 0.5 ETP en 2023, 2024 et 2025 pour mettre en œuvre notamment les actions en faveur des espaces naturels remarquables, des pelouses sèches et suivre les manifestations sportives hors Natura 2000 (ce poste serait complété en 0.5 ETP par la mission actuelle Natura 2000 des sites 26 et 67).

Le budget prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2025 est de 396 130 €, comprenant les dépenses de personnel (Chargée d'étude 1 ETP, 0.5 ETP TVB, Ingénierie), études et actions de communication.

Types de Dépenses / Financeurs	Dépenses de la Base FEDER en €		Dont Dépenses éligibles au financement Région / Département en € Pour information	
Salaires	266 200		188 500	
Etudes	51 000		51 000	
Communication	39 000		39 000	
Frais de fonctionnement - 15% MS	39 930		0	
Base éligible	396 130		278 500	
FEDER	237 678	60.00 %	240 920	86.50 %
DREAL	105 000	26.51 %		
Région	18 790	4.74 %	18 790	6.75 %
Département	18 790	4.74 %	18 790	6.75 %
Autofinancement	15 872	4.01 %	0	0.00 %
Financements	396 130	100.00 %	278 500	100.00 %

Concernant les financements Département et Région de 18 790 € chacun, compte tenu de la demande de ces financeurs d'intégrer ce projet pluriannuel aux programmes annuels d'actions, les demandes de cofinancement seront réparties sur les programmes annuels 2023, 2024 et 2025.

- Vu les objectifs 5 et 6 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2024 » du Parc naturel : « Conserver la qualité biologique des milieux naturels » et « Préserver à long terme la ressource en eau »,

- Vu les mesures provisoires 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5 de la future « Stratégie de la Montagne de Reims 2039 »,
- Vu le programme d'actions TVB 2020-2022,
- Vu la volonté du Parc d'assurer la connectivité entre ces habitats et les milieux plus « anthropiques » en préservant ou restaurant les continuums naturels et en évitant la compartimentation du massif forestier,
- Considérant que le Parc doit stimuler la mise en œuvre du SRADDET et de la SRB sur son territoire.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mener l'ensemble de ces actions,
- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mettre en place ce projet à compter du 1er Janvier 2023,
- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à solliciter les subventions auprès des partenaires concernés (Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental, Europe),
- De donner pouvoir à la Présidente de signer toutes les pièces afférentes au dossier,
- D'autoriser la Présidente à modifier, le cas échéant, le plan de financement.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT


**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-31

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

**Date de convocation :
06/12/2022**

Nombre de membres :

♥ en exercice : 21
♥ présents : 15
♥ votants : 19
♥ voix
pour : 19
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, L. MILLER, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projet	Trame Verte et Bleue	E23MN01S
--------	----------------------	----------

Objet : Renouvellement du Poste de Chargé(e) d'étude Trame Verte et Bleue

Au sein du Pôle « Milieux Naturels » du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le chargé(e) d'étude Trame Verte et Bleue participe à la mise en œuvre des actions liées au plan d'actions « Trame Verte et Bleue » et notamment l'appel à projet « Haies et vergers » sur 50% de son temps, ceci dans une démarche transversale en associant l'équipe du Parc, les élus et partenaires en fonction des besoins.

Par délégation du Directeur, et sous la responsabilité de la responsable du pôle et en étroite collaboration avec le technicien « zone humide », la technicienne « TVB & Natura 2000 » et la chargée de mission LIFE Biodiv/Est, le(la) chargé(e) d'étude a pour missions de :

ACTIVITES PRINCIPALES

Impulser et coordonner des actions dans son domaine d'activité :

- Proposer et mettre en œuvre les orientations du plan d'actions Trame Verte et Bleue et assurer son suivi (diagnostic, enjeux, stratégie, financement, montage, mise en œuvre, animation et communication, suivi et évaluation),
- Développer des projets structurants ou innovants sur son territoire à partir des besoins du territoire et des opportunités financières pour la mise en œuvre,

- Monter, gérer et suivre des dossiers en partenariat (appui, ingénierie, formation, animation de réseau, promotion...),
- Gérer les dossiers administratifs au plan technique et financier (instruction de dossiers, recherche de financements, suivi en coopération avec le service administratif du Parc en particulier les programmes européens, formulation d'avis),
- Répondre aux sollicitations et assister les collectivités, particuliers, professionnels et tout porteur de projet, en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné,
- Assurer une veille technique dans son domaine.

Réaliser la mission « Mise en place d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la Trame Verte et Bleue » :

- Mettre en œuvre le plan d'actions :
 - Rédiger les fiches thématiques du nouveau plan d'actions TVB,
 - Développer les actions des fiches thématiques sur le territoire,
 - Budgétiser le coût de ces actions, réajuster le plan de financement pour la mise en place des actions,
 - Mettre en place une concertation avec les structures partenaires et les propriétaires privés à travers l'organisation de rencontres et de réunions,
 - Veiller à la bonne intégration des enjeux TVB au sein des plans et programmes des partenaires (Région, interprofessions, collectivités...).
- Poursuivre des actions de communication :
 - Réaliser des outils de communication permettant de sensibiliser les élus, partenaires, scolaires et habitants du territoire aux enjeux de la TVB,
 - Participer à l'organisation d'évènements et d'animations pédagogiques,
- Animer les réunions dont les comités de pilotage avec les élus,
- Monter et suivre les dossiers de demande de subventions.

Réaliser le lancement et animer l'appel à projet Haies et vergers :

- Adapter chaque année, le cahier des charges de l'appel à projet,
- Mobiliser les élus, acteurs locaux, propriétaires, professionnels, habitants et partenaires,
- Accompagner et suivre les projets des candidats de l'appel à projet,
- Répondre aux sollicitations et assister les collectivités, particuliers, professionnels et tout porteur de projet, en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné,
- Planifier les chantiers de plantation,
- Rédiger des supports de communication,
- Mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- Animer des réunions dans son domaine,
- Assurer une veille technique dans son domaine.

Relancer ou développer le partenariat avec les pépiniéristes et producteurs de semence Végétal local® :

- Relancer les conventionnements avec les pépiniéristes sélectionnés,
- Développer de nouveaux conventionnements.

Participer au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Animer et faire vivre les groupes de travail du Syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),
- Représenter le Parc et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activité,
- Participer à la programmation annuelle du PNR,
- Evaluer la Charte « Objectif 2020 » dans son domaine via le logiciel EVA,
- Participer à la révision de la Charte dans son domaine d'activité.

Au titre des missions secondaires :

- Former et accompagner les stagiaires ou services civiques affectés,
- Participer aux réunions – Travaux pour « la vie du Parc » (soutien au fonctionnement et événementiel),
- Participer aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

L'équivalent temps plein est réparti comme suit :

- 100% Trame Verte et Bleue

La fiche de poste est annexée à la délibération

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente, à recruter un(e) chargé(e) d'étude à temps plein, 35h hebdomadaire sur le grade de technicien – catégorie B en emploi permanent (poste vacant),
- A défaut de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un(e) contractuel(le) de droit public (CDD 3 ans maximum ou portabilité d'un CDI),
- La rémunération sera calculée par référence à la grille de Technicien(ne) catégorie B, filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- Suite à la procédure de recrutement (n°051221000823192) suivie arrivée à échéance le 30 novembre 2022, constatant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, d'autoriser le renouvellement sous contrat à durée déterminée de droit public de trois ans de Mme Alexandra PINELLE à compter du 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT





CHARGÉ(E) D'ETUDE TRAME VERTE ET BLEUE

PRESENTATION DU POSTE

Positionnement hiérarchique : Responsable Pôle Milieux naturels

Filière : Technique

Grade : Technicien

Cadre d'emplois : Technicien

Catégorie : B – groupe B2

Taux d'occupation : Temps plein – 100% Trame Verte et Bleue

Lieu de travail : Maison du Parc

Mise à jour : 01/01/2023

MISSION

Au sein du Pôle « Milieux Naturels » du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, l'agent(e) participe à la mise en œuvre des actions liées au plan d'actions « Trame Verte et Bleue » et notamment l'appel à projet « Haies et vergers » sur 50% de son temps. Ceci dans une démarche transversale en associant l'équipe du Parc, les élus et partenaires en fonction des besoins.

Sous la responsabilité de la responsable du Pôle et en étroite collaboration avec le technicien « zone humide », la technicienne « TVB & Natura 2000 » et la chargée de mission LIFE Biodiv'Est, le/la chargé(e) d'étude a pour missions de :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions Trame Verte et Bleue dont l'animation de l'appel à projet « Haies et vergers ».

POSITIONNEMENT DU POSTE

Responsable du Pôle Milieux Naturels

Chargé(e) d'étude Trame Verte et Bleue

ACTIVITES PRINCIPALES

Par délégation du Directeur du Parc, et sous la responsabilité du responsable du Pôle Milieux Naturels, le/la chargé(e) d'étude a pour missions :

Impulser et coordonner des actions dans son domaine d'activité :

- Proposer et mettre en œuvre les orientations du plan d'actions Trame Verte et Bleue et assurer son suivi (diagnostic, enjeux, stratégie, financement, montage, mise en œuvre, animation et communication, suivi et évaluation),
- Développer des projets structurants ou innovants sur son territoire à partir des besoins du territoire et des opportunités financières pour la mise en œuvre,
- Monter, gérer et suivre des dossiers en partenariat (appui, ingénierie, formation, animation de réseau, promotion...),

- Gérer les dossiers administratifs au plan technique et financier (instruction de dossiers, recherche de financements, suivi en coopération avec le service administratif du Parc en particulier les programmes européens, formulation d'avis),
- Répondre aux sollicitations et assister les collectivités, particuliers, professionnels et tout porteur de projet, en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné,
- Assurer une veille technique dans son domaine.

Participer au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Animer et faire vivre les groupes de travail du Syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),
- Représenter le Parc et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activité,
- Participer à la programmation annuelle du PNR,
- Evaluer la Charte « Objectif 2020 » dans son domaine via le logiciel EVA,
- Participer à la révision de la Charte dans son domaine d'activité.

Réaliser la mission « Mise en place d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la Trame Verte et Bleue » :

- Mettre en œuvre le plan d'actions :
 - Rédiger les fiches thématiques du nouveau plan d'actions TVB,
 - Développer les actions des fiches thématiques sur le territoire,
 - Budgétiser le coût de ces actions, réajuster le plan de financement pour la mise en place des actions,
 - Mettre en place une concertation avec les structures partenaires et les propriétaires privés à travers l'organisation de rencontres et de réunions,
 - Veiller à la bonne intégration des enjeux TVB au sein des plans et programmes des partenaires (Région, interprofessions, collectivités...).
- Poursuivre des actions de communication :
 - Réaliser des outils de communication permettant de sensibiliser les élus, partenaires, scolaires et habitants du territoire aux enjeux de la TVB,
 - Participer à l'organisation d'évènements et d'animations pédagogiques,
- Animer les réunions dont les comités de pilotage avec les élus,
- Monter et suivre les dossiers de demande de subventions.

Réaliser le lancement et animer l'appel à projet Haies et vergers :

- Adapter chaque année, le cahier des charges de l'appel à projet,
- Mobiliser les élus, acteurs locaux, propriétaires, professionnels, habitants et partenaires,
- Accompagner et suivre les projets des candidats de l'appel à projet,
- Répondre aux sollicitations et assister les collectivités, particuliers, professionnels et tout porteur de projet, en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné,
- Planifier les chantiers de plantation,
- Rédiger des supports de communication,
- Mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- Animer des réunions dans son domaine,
- Assurer une veille technique dans son domaine.

Relancer ou développer le partenariat avec les pépiniéristes et producteurs de semence Végétal local® :

- Relancer les conventionnements avec les pépiniéristes sélectionnés,
- Développer de nouveaux conventionnements.

Participer au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Animer et faire vivre les groupes de travail du Syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),

- Représenter le Parc et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activités,
- Participer à la programmation annuelle du PNR,
- Evaluer la charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA.

Au titre des missions secondaires :

- Former et accompagner les stagiaires ou services civiques affectés,
- Participer aux réunions – Travaux pour « la vie du Parc » (soutien au fonctionnement et événementiel),
- Participer aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

COMPETENCES

Connaissances de base (Savoirs) :

- Environnement institutionnel du PNR,
- Connaissance du territoire (problématiques, enjeux, acteurs),
- Connaissance sur la mobilisation et le suivi de fonds européens,
- Compétences des collectivités en matière d'environnement,
- Politiques publiques communautaires et nationales en milieu naturel (rural, littoral, etc...),
- Connaissances naturalistes, écologiques, en gestion forestière, gestion des milieux naturels,
- Bilan de suivis écologiques, protocoles d'inventaires et de suivis,
- Gestion conservatoire et expérimentale,
- Droit de l'environnement, réglementation des espèces protégées,
- Techniques de gestion de milieux naturels, génie écologique,
- Commande publique, procédures de marché,
- Connaissances des dispositifs européens,
- Maîtrise des méthodes de diagnostic, de relevés de terrain.

Expériences (Savoir-Faire) :

- Développement d'un réseau professionnel,
- Analyse et interprétation de données scientifiques,
- Conduite de projet,
- Animation de réunions publiques et de groupes de travail,
- Montage de dossiers administratifs et financiers,
- Dispositifs de contractualisation et de financement,
- Bureautique, SIG,
- Techniques rédactionnelles.

Qualités et Comportements (Savoir-Être) :

- Capacités Relationnelles,
- Capacité d'analyse, esprit de synthèse,
- Travail en réseau,
- Organisation, rigueur.

Filières d'entrée :

Ce métier est généralement accessible à partir d'un diplôme de niveau I soit dans une spécialité en écologie appliquée soit dans un domaine plus général comportant une option en environnement (aménagement du territoire, agriculture, forêt, montagne, littoral...).

Ce métier est éventuellement accessible avec un diplôme d'un niveau inférieur (BTS, licence pro), mais assorti d'une expérience professionnelle de 4 à 5 ans minimum.

Filières de sortie :

Chargé(e) de mission milieux naturels.

Responsable scientifique, responsable de pôle préservation du patrimoine naturel dans un espace naturel protégé ou dans une collectivité.

SPECIFICITES DU POSTE

L'agent(e) est amené(e) à :

Travailler de nuit	Oui Non Ponctuel	Travailler le samedi	Oui Non Ponctuel	Travailler le dimanche	Oui Non Ponctuel
--------------------	------------------------	----------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Travailler les jours fériés	Oui Non Ponctuel	Travailler en équipe à horaires tournants	Oui Non Ponctuel
-----------------------------	------------------------	---	------------------------

Se déplacer	Oui Non	Fréquence : Régulièrement
-------------	------------	---------------------------

Sujétions particulières	Oui – A préciser : Réunions à l'extérieur Non
-------------------------	--

Horaires théoriques de travail :	Arrivée : entre 8h30 et 9h	Départ : entre 17h30 et 18h
----------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Pause – déjeuner : 20 minutes minimum ; le temps de fin de service est à adapter en fonction du temps passé en pause

Rémunération : salaire basé sur la grille FPT+ Régime indemnitaire + CNAS

POSITIONNEMENT DU POSTE

Lien hiérarchique direct : Responsable Pôle Mission Milieux Naturels

Liens opérationnels : Equipe chargés de mission/ Technicien

Liens fonctionnels : Tous services en lien transversal

Liens extérieurs : Élus du Syndicat mixte, Conseil Scientifique du PNR, techniciens des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale du territoire, DREAL), des Chambres consulaires (Chambre d'agriculture), agriculteurs, viticulteurs, propriétaires, habitants, associations de naturalistes (LPO, CENCA) et organismes forestiers (ONF, CNPF, USM, ...), organisations professionnelles, fédérations de chasseurs et pêcheurs, tissu associatif local...

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive mais évolutive. L'agent(e) pourra se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres :

☛ en exercice : 21
☛ présents : 13
☛ votants : 17
☛ voix
pour : 17
contre :
abstentions :



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-32

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, J-P. MAZZILLI, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT// L. MILLER a quitté la séance à 18h42, S. LANG « momentanément absent »

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projets	Appel à projet Haies et Vergers 2022	E22MN02S
---------	---	----------

Objet : Modification du Cahier des charges de l'Appel à Projets « Haies et Vergers » édition 2022

Vu la délibération BS2020-02 du 24 janvier 2020 portant sur le financement du programme Trame Verte et Bleue jusqu'au 31 décembre 2022, et les conventions signées,
Vu la délibération BS2022-04 du 25 janvier 2022 portant sur le programme d'actions 2022,
Vu la délibération CS2022-16 du 21 mars 2022 portant sur la validation du cahier des charges de l'Appel à projet « Haies et Vergers » - édition 2022,
Vu la problématique des pépiniéristes liée à la pénurie de plants de ligneux indigènes et à l'indisponibilité des fruitiers « haute-tige » pour les variétés subventionnées,

Nous proposons de modifier le cahier des charges de l'Appel à projet « Haies et Vergers » - édition 2022, comme suit :

- 1- Repousser la **date limite de plantation au 15 février 2023**,
- 2- Repousser la **date limite de fourniture des documents de demande de subvention au 28 février 2023** (facture acquittée attestée par le prestataire/fournisseur, photos du projet planté, RIB, fiche demande de versement de la subvention),

3- Assouplir les conditions d'attribution des aides pour la plantation d'arbres fruitiers :

Texte initial : « Les arbres « haute-tige » seront favorisés du fait de leur fort intérêt écologique. Quelques arbres « demi-tige » et « basse-tige » pourront également être implantés dans la limite d'un tiers du total des arbres fruitiers plantés. »

Proposition de modification : Les arbres « haute-tige » seront favorisés du fait de leur fort intérêt écologique. Quelques arbres « demi-tige » et « basse-tige » pourront également être implantés dans la limite d'un tiers du total des arbres fruitiers plantés, **sauf en cas de pénuries d'arbres fruitiers « haute-tige. »**.

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à modifier le cahier des charges de l'Appel à projets « Haies et Vergers » - édition 2022,
- De donner pouvoir à la Présidente de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres :

☛ en exercice : 21
☛ présents : 14
☛ votants : 18
☛ voix
pour : 18
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2022-33

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT// L. MILLER a quitté la séance à 18h42.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projets	Natura 2000	E23MN02S
---------	-------------	----------

Objet : Demande de financements pour la mise en œuvre de l'animation des deux sites Natura 2000 de 2023 à 2025

- Vu la Charte « Objectif 2024 » et en considérant la nouvelle Charte en cours d'élaboration, le Parc souhaite conserver le patrimoine naturel remarquable et animer le Document d'Objectif Natura 2000 des sites n°67 et n°26.
- Considérant que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a pour ambition d'animer les deux sites Natura 2000 de son territoire :
 - N°67 : « Massif forestier de la Montagne de Reims (Versant sud) et étangs associés »
 - N°26 : « Pâtis de Damery »
- Considérant l'actuelle programmation FEDER se terminant le 31 décembre 2022,
- Considérant la nouvelle programmation FEDER débutant au 1^{er} janvier 2023,
- Considérant la loi 3DS, du 21 février 2022, impliquant la prise de compétence Natura 2000 par la Région Grand Est (animation et contrats Natura 2000),

- Considérant la délibération du Bureau du Comité Syndical BS2022-14, validant la candidature pour la maîtrise d'ouvrage 2023-2025 des Documents d'objectifs Natura 2000 des deux sites présents en totalité sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le budget prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2025 pour cette maîtrise d'ouvrage est de 128 296 €, comprenant les dépenses de personnel (0.5 ETP Natura 2000, Ingénierie), études (stages) et actions de communication (infosite numérique & exposition itinérante).

Un cofinancement Europe via le FEDER et Région Grand Est (hors CPO) sera demandé pour prendre en charge la totalité des dépenses.

Types de Dépenses / Financeurs	Dépenses prévisionnels	
Salaires		83 040
Stages		12 000
Communication		19 000
Frais de fonctionnement - 15% MS		14 256
Total		128 296
FEDER	64 148	50.00 %
Région Grand Est	64 148	50.00 %
Financements	128 296	100.00 %

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mener l'ensemble de ces actions,
- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à mettre en place ce projet à compter du 1er Janvier 2023,
- D'autoriser le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à solliciter les subventions auprès des partenaires concernés (Europe-FEDER, Région Grand Est) pour l'animation des sites Natura 2000 n°67 et n°26,
- De donner pouvoir à la Présidente de signer toutes les pièces afférentes au dossier,
- D'autoriser la Présidente à modifier, le cas échéant, le plan de financement.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres :

☛ en exercice : 21
☛ présents : 14
☛ votants : 18
☛ voix
pour : 18
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical**



Délibération n° BS 2022-34

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Etaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT//L. MILLER a quitté la séance à 18h42.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Projets	Trame Verte et Bleue	E23MN01S
	Natura 2000	E23MN02S

Objet : Renouvellement Technicien(ne) Trame Verte et Bleue & Natura 2000

Au sein du Pôle « Milieux Naturels » du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le(la) technicien(ne) Trame Verte et Bleue & Natura 2000 participe :

- à la mise en œuvre des actions liées au plan d'actions « Trame Verte et Bleue » sur 50% de son temps
- et anime les sites Natura 2000 n°26 et 67 sur 50% de son temps.

ACTIVITES PRINCIPALES

Par délégation du Directeur du Parc, et du Responsable du Pôle Milieux Naturels, le(la) technicien(ne) a pour mission de :

Participer au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Animer et faire vivre les groupes de travail du Syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),
- Représenter le Parc et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activités,
- Participer à la programmation annuelle du PNR,

- Evaluer la Charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA.

Réaliser la mission « Mise en place d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la Trame Verte et Bleue » :

- Mettre en œuvre le programme d'actions :
 - Développer les actions Trame Verte et Bleue, notamment celles sur les thématiques suivantes : pelouses sèches, ZNIEFF, trame mare, accompagnement des manifestations sportives,
 - Hiérarchiser les actions en fonction de leur importance et de leur urgence,
 - Mettre en place une concertation avec les structures partenaires et les propriétaires privés à travers l'organisation de rencontres et de réunions,
- Poursuivre des actions de communication :
 - Réaliser des outils de communication permettant de sensibiliser les élus, partenaires, scolaires et habitants du territoire aux enjeux de la TVB,
 - Participer à l'organisation d'évènements et d'animations pédagogiques,
 - Animer les réunions dont les comités de pilotage avec les élus.

Poursuivre l'animation Natura 2000 sur les sites 26 et 67 du PNR :

- Animer, réviser et évaluer les DOCUMENTS d'OBJECTIFS,
- Mettre à jour le périmètre du site Natura 2000 n°67,
- Alimenter le logiciel SIN2,
- Appuyer la gestion des habitats et des espèces par la mise en œuvre et le suivi d'actions contractuelles et complémentaires,
- Suivre des études prévues sur les sites,
- Mettre en place des actions en partenariat avec les acteurs locaux (Contrats Natura 2000, projets...),
- Monter et suivre des dossiers de demande de subventions,
- Organiser et animer les réunions des COPILs Natura 2000,
- Promouvoir la démarche NATURA 2000 en coopération avec la chargée de communication.

Au titre des missions secondaires :

- Former et accompagner les stagiaires affectés,
- Participer aux réunions – Travaux pour « la vie du Parc » (soutien au fonctionnement et événementiel),
- Participer aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

L'équivalent temps plein est réparti comme suit :

- 50% Trame Verte et Bleue,
- 50 % Natura 2000.

La fiche de poste est annexée à la délibération

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente, à recruter un(e) technicien(ne) à temps plein, 35h hebdomadaire sur le grade de technicien – catégorie B en emploi permanent (poste vacant),
- A défaut de recrutement d'un(e) fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un(e) contractuel(le) de droit public (CDD 3 ans maximum ou portabilité d'un CDI),
- La rémunération sera calculée par référence à la grille de technicien catégorie B, filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- Suite à la procédure de recrutement (n°051221000823248) suivie, arrivée à échéance le 30 novembre 2022, constatant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, d'autoriser le renouvellement sous

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

SLOW

ID : 051-255100075-20221213-BS2022_34-DE^{er}

contrat à durée déterminée de droit public de trois ans de Mme Fa
janvier 2023,

- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente

A circular green stamp with the text "COMMUNE DE POURCY" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Caroline BENOIT



TECHNICIEN(NE) TRAME VERTE ET BLEUE & NATURA 2000

PRESENTATION DU POSTE

Positionnement hiérarchique : Responsable Pôle Milieux Naturels

Filière : Technique

Grade : Technicien

Cadre d'emplois : Technicien

Catégorie : B

Taux d'occupation : Temps plein – 50% Trame Verte et Bleue – 50% Natura 2000

Lieu de travail : Maison du Parc

Mise à jour : 01/01/2023

MISSIONS

Le/la chargé(e) d'étude a pour missions de :

- Mettre en œuvre une partie du plan d'actions Trame verte et bleue – 50% TTE
- Poursuivre l'animation Natura 2000 des sites 26 et 67 sur le territoire du PNR – 50% TTE

POSITIONNEMENT DU POSTE

Responsable du Pôle Milieux Naturels

Technicien(ne) Trame Verte Et Bleue & Natura 2000

ACTIVITES PRINCIPALES

Par délégation du Directeur du Parc, et du Responsable du Pôle Milieux Naturels, le(la) Technicien(ne) a pour missions de :

Participer au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Animer et faire vivre les groupes de travail du Syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (Bureau et Comité Syndical),
- Représenter le Parc et participer à des réunions en lien avec son domaine d'activités,
- Participer à la programmation annuelle du PNR,
- Evaluer la charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA.

Réaliser la mission « Mise en place d'actions pour la préservation et la gestion des espaces de la Trame Verte et Bleue » :

- Mettre en œuvre le programme d'actions :
 - Développer les actions Trame verte et bleue, notamment celles sur les thématiques suivantes : pelouses sèches, ZNIEFF, trame mare, accompagnement des manifestations sportives,
 - Hiérarchiser les actions en fonction de leur importance et de leur urgence,
 - Mettre en place une concertation avec les structures partenaires et les propriétaires privés à travers l'organisation de rencontres et de réunions.
- Poursuivre des actions de communication :
 - Réaliser des outils de communication permettant de sensibiliser les élus, partenaires, scolaires et habitants du territoire aux enjeux de la TVB,
 - Participer à l'organisation d'événements et d'animations pédagogiques,
- Animer les réunions dont les comités de pilotage avec les élus.

Poursuivre l'animation Natura 2000 sur les sites 26 et 67 du PNR :

- Animer, réviser et évaluer les DOCUMENTS d'OBJECTIFS,
- Mettre à jour le périmètre du site Natura 2000 n°67,
- Alimenter le logiciel SIN2,
- Appuyer la gestion des habitats et des espèces par la mise en œuvre et le suivi d'actions contractuelles et complémentaires,
- Suivre les études prévues sur les sites,
- Mettre en place des actions en partenariat avec les acteurs locaux (Contrats Natura 2000, projets...),
- Monter et suivre des dossiers de demande de subventions,
- Organiser et animer les réunions des COPILs Natura 2000,
- Promouvoir la démarche NATURA 2000 en coopération avec la chargée de communication.

Au titre des missions secondaires :

- Former et accompagner les stagiaires affectés,
- Participer aux réunions – Travaux pour « la vie du Parc » (soutien au fonctionnement et événementiel),
- Participer aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

COMPETENCES**Connaissances de base (Savoirs) :**

- Environnement institutionnel du PNR,
- Connaissance du territoire (problématiques, enjeux, acteurs),
- Procédures administratives et financières spécifiques à Natura 2000,
- Compétences des collectivités en matière d'environnement,
- Politiques publiques communautaires et nationales en milieu naturel (rural, littoral, etc...),
- Connaissances naturalistes, écologiques, faune, flore,
- Bilan de suivis écologiques, protocoles d'inventaires et de suivis,
- Gestion conservatoire et expérimentale,
- Droit de l'environnement, réglementation des espèces protégées,
- Techniques de gestion de milieux naturels, génie écologique,
- Commande publique, procédures de marché,
- Connaissances des dispositifs européens.

Expériences (Savoir-Faire) :

- Développement d'un réseau professionnel,
- Analyse et interprétation de données scientifiques,
- Conduite de projet,
- Animation de réunions publiques et de groupes de travail,
- Montage de dossiers administratifs et financiers,
- Dispositifs de contractualisation et de financement,
- Animation des procédures et documents d'objectifs Natura 2000,
- Bureautique, SIG.

Qualités et Comportements (Savoir-Être) :

- Capacités Relationnelles,
- Facultés de négociation et de persuasion,
- Sens de la concertation, pédagogie, dialogue,
- Techniques rédactionnelles,
- Capacité d'analyse, esprit de synthèse,
- Travail en réseau,
- Organisation, rigueur.

Filières d'entrée :

Ce métier est généralement accessible à partir d'un diplôme de niveau I soit dans une spécialité en écologie appliquée soit dans un domaine plus général comportant une option en environnement (aménagement du territoire, agriculture, forêt, montagne, littoral...).

Ce métier est éventuellement accessible avec un diplôme d'un niveau inférieur (BTS, licence pro), mais assorti d'une expérience professionnelle de 4 à 5 ans minimum.

Filières de sortie :

Chargé(e) de l'élaboration d'un document d'objectif, animateur(trice) Natura 2000, chargé(e) de mission Milieux Naturels.

Responsable scientifique, responsable de pôle préservation du patrimoine naturel dans un espace naturel protégé ou dans une collectivité.

SPECIFICITES DU POSTE

L'agent(e) est amené(e) à :

Travailler de nuit	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Ponctuel	Travailler le samedi	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Ponctuel	Travailler le dimanche	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Ponctuel
--------------------	--	----------------------	--	------------------------	--

Travailler les jours fériés	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Ponctuel	Travailler en équipe à horaires tournants	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Ponctuel
-----------------------------	--	---	--

Se déplacer	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Fréquence : Régulièrement
-------------	---	----------------------------------

Sujétions particulières	<input type="radio"/> Oui – A préciser : Réunions à l'extérieur <input checked="" type="radio"/> Non
-------------------------	--

Horaires théoriques de travail : **Arrivée :** entre 8h30 et 9h **Départ :** entre 17h30 et 18h

Pause – déjeuner : 20 minutes minimum ; le temps de fin de service est à adapter en fonction du temps passé en pause.

Rémunération : salaire basé sur la grille FPT+ Régime indemnitaire + CNAS

POSITIONNEMENT DU POSTE

Lien hiérarchique direct : Directeur du Parc – Responsable du Pôle Milieux Naturels

Liens opérationnels : Equipe chargés de mission

Liens fonctionnels : Tous services en lien transversal

Liens extérieurs : Élus du Syndicat mixte, Conseil scientifique du PNR, techniciens des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale du territoire, DREAL), des Chambres consulaires (Chambre d'agriculture), agriculteurs, viticulteurs, propriétaires, habitants, associations de naturalistes (LPO, CENCA) et organismes forestiers (ONF, CNPF, USM, ...), organisations professionnelles, fédérations de chasseurs et pêcheurs, tissu associatif local...

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive mais évolutive. L'agent(e) pourra se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
06/12/2022

Nombre de membres :

☛ en exercice : 21
☛ présents : 14
☛ votants : 18
☛ voix
pour : 18
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Bureau du Comité Syndical



Délibération n° BS 2022-35

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
le Bureau du Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Étaient présents : A. BEAUFORT, C. BENOIT, B. PITOIS-CHOQUET, D. DIEUDONNE, M. FLOQUET, C. FRANZIN, S. GALICHER, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, J-P. MAZZILLI, B. MOREAU, J. PIERLOT, J. RAYMOND, P. RICHOMME.

Avaient donné pouvoir : A. DESVERONNIERES à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU.

Étaient excusés // absents : J. RODRIGUEZ//P. THOUVENOT//L. MILLER a quitté la séance à 18h42.

Secrétaire de séance : A. BEAUFORT

Objet : Evolution des avis du Parc sur les Autorisations du Droit du Sol (ADS)

La Présidente du Parc introduit le sujet des avis du Parc sur des ADS qui sont inscrit dans la Charte actuelle. La Charte « objectif 2020 » définit des dispositions et engagements pour maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture (axe 1, objectif 3), avec en particulier :

- Une systématisation du conseil architectural, qui passe notamment par la formulation d'avis sur les demandes de déclarations préalables, de permis de construire ou de démolir, de permis d'aménager.
- Un accompagnement des communes dans le cadre de leurs démarches d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme.

Le déploiement des avis par le Syndicat Mixte, que ce soit dans le cadre des ADS ou de l'accompagnement des documents d'urbanisme, a clairement contribué à l'atteinte des objectifs de la Charte concernant la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation et la promotion de la qualité architecturale.

Le Directeur rappelle que cette action est une mission spécifique au-delà des cinq missions de base des PNR. Elle est réalisée comme une action quotidienne par les chargés de mission du PNRMR, cependant elle est traitée diversement voire non réalisée dans les autres PNR. Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, il a été décidé de la réinterroger compte tenu de l'ampleur de la tâche prise au fur et à mesure des années (nombre de dossiers et temps dédié à la mission par les deux chargées de mission concernées) et des incidences sur la charge et la répartition globale de leur travail.

Sur la base de la note technique diffusée en amont aux membres du Bureau, le Directeur présente la problématique. Depuis 2016, le nombre de dossier à traiter a presque doublé sur le territoire du Parc (de 698 avis à 1 197 en 2021) mobilisant 20% du temps de travail disponible. En vue de la révision de la Charte en cours, il propose en détail les 4 scénarios d'évolution possible (voir note technique) :

1. Arrêt de la procédure d'avis du Parc

2. Poursuite de la procédure

- a. **Rien ne change, le temps dédié à la mission doit être décompté sur d'autres actions**
- b. **Un mi-temps spécifique est dédié à la procédure en complément des CM actuels**
- c. **L'avis du Parc est sollicité uniquement sur les dossiers impactants**

Dans le scénario 2c, le Parc continue d'émettre des avis mais uniquement sur les projets pouvant être très impactants pour le territoire et en apportant une vision « plus-value Parc » du point de vue paysager afin de répondre le mieux possible à la mission de préservation et de valorisation des territoires et de l'identité locale, en complément des autres missions et notamment du suivi des documents d'urbanisme.

Dans ce cas, la procédure d'avis ADS sera conservée pour les projets suivants : permis d'aménager (hors division parcellaire), installation d'antennes relais, pylônes, permis de construire pour des maisons individuelles, permis de construire pour des bâtiments agricoles, hangars et bâtiments d'activités ou de stockage, permis de construire pour des équipements publics (mairie, salle des fêtes, salle socio-culturelle...), permis de démolir, réfection de toiture et rénovation/restauration avec réfection de toiture, installation de centrales solaires, permis de construire pour la réhabilitation / restauration ou réaménagement de bâtiments, isolation thermique par l'extérieur, ravalement de façade et rénovation/restauration avec ravalement de façade, aménagement de point de vue, construction / installation de cabanes et constructions légères dont hébergements touristiques, installations artistiques et publicitaires pérennes (belvédère...).

Ce choix de ciblage sur ces projets permettra de réduire le temps de travail nécessaire d'environ 50% en maintenant une valeur ajoutée Parc. La Présidente interroge les membres du Bureau pour lesquels il est évident que les avis du Parc ont permis de préserver les villages de la Montagne de Reims, ce qui est une démarche essentielle pour valoriser les paysages classés maintenant au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les membres du Bureau ne souhaitent pas l'arrêt complet de la procédure d'avis mais souhaitent qu'une solution soit trouvée pour mobiliser du temps de travail afin de renforcer les autres dossiers (par exemple la mise en place de formations, traitement de nouveaux sujets (éco matériaux, ZAN, etc.)).

Suite aux échanges avec les membres du Bureau et en considérant la note technique, la Présidente propose aux membres du Bureau le scénario 2c « Poursuite de la procédure : *L'avis du Parc est sollicité uniquement sur les dossiers impactants* ».

Le Bureau du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adapter la procédure des avis sur les ADS permettant de réorganiser les missions concernées.
- De choisir le scénario 2c « Poursuite de la procédure : *L'avis du Parc est sollicité uniquement sur les dossiers impactants* ».
- D'autoriser les services techniques du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à prendre contact avec les EPCI et services instructeurs concernés pour présenter le scénario afin d'affiner la gestion future des avis ADS du Parc.
- D'inscrire cette nouvelle procédure dans la future Charte « Objectif 2039 ».

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 13/12/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT

Montagne de Reims

PARC NATUREL RÉGIONAL

L'intervention du PNR sur les ADS – quelle évolution ?

Dossier suivi par :

Caroline FENEUIL, chargée de mission architecte

Amélie RADUREAU, chargée de mission urbanisme et paysage

Olaf HOLM, Directeur

Contexte des avis

La Charte « objectif 2020 » définit des dispositions et engagements pour maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture (axe 1, objectif 3), avec en particulier :

- Une systématisation du conseil architectural, qui passe notamment par la formulation d'avis sur les demandes de déclarations préalables, de permis de construire ou de démolir, de permis d'aménager.
- Un accompagnement des communes dans le cadre de leurs démarches d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme.

Le déploiement des avis par le Syndicat Mixte, que ce soit dans le cadre des ADS ou de l'accompagnement des documents d'urbanisme, a clairement contribué à l'atteinte des objectifs de la Charte concernant la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation et la promotion de la qualité architecturale.

Cependant, cette action est une mission spécifique au-delà des cinq missions de base des PNR. Elle est réalisée comme une action quotidienne par les chargés de mission du PNRMR, cependant elle est traitée diversement voire non réalisée dans les autres PNR. Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, il a été décidé de la réinterroger compte tenu de l'ampleur de la tâche prise au fur et à mesure des années (nombre de dossiers et temps dédié à la mission par les deux chargées de mission concernées) et des incidences sur la charge et la répartition globale de leur travail.

Etat des lieux

En complément du bilan évaluatif réalisé dans le cadre de la Révision de la Charte du Parc, quatre focus évaluatifs ont été effectués par un bureau d'étude indépendant lors de réunions spécifiques avec les partenaires concernés. Un des sujets retenus était **l'avis du Parc sur les ADS** pour analyser en profondeur les effets de l'action du Parc sur le territoire, avec ces interrogations :

Dans quelle mesure l'action du Parc sur les ADS – émission d'avis, apport d'expertise - répond-elle aujourd'hui à un besoin ? Quelle est sa valeur ajoutée et son utilité ? Quels sont les impacts visibles/tangibles sur le territoire (artificialisation des sols, maîtrise de la consommation d'espace...) ? Faut-il poursuivre ? Amplifier ? Faudrait-il faire autrement – avis systématique, ciblé... ? En quoi cette activité permet-elle la mise en cohérence du Parc et des documents de planification sur le territoire ?

Les conclusions des échanges du focus groupe sont synthétisées ci-dessous :

Les points qui font consensus

- Le travail du Parc sur les ADS (formulation d'avis) contribue à préserver la qualité paysagère, urbaine et architecturale du territoire, avec un effet clairement observé sur

le long terme. Elle apporte une cohérence dans les projets et une homogénéité paysagère, urbanistique et architecturale, elle contribue en particulier à éviter le développement de projets « hors contexte » qui dégraderaient le cadre architectural et paysager.

- Le dialogue entre les différents acteurs qui contribuent à construire les avis (Etat, Mission UNESCO, Parc, EPCI) est fondamental et doit être amélioré pour davantage d'efficacité.
- Cette action permet de maintenir un lien direct avec les communes et les élus, offrant une visibilité certaine au Parc.
- Le travail de pédagogie est aussi important que l'approche réglementaire pour faire évoluer les projets et les mentalités et doit être développé.
- Les effets strictement liés à l'action du Parc sont difficiles à quantifier, mais il est clair que l'arrêt des avis du Parc sur les ADS se ferait ressentir.

Les limites

- L'articulation entre les avis des principaux intervenants sur le territoire n'est pas optimale aux yeux des acteurs auditionnés dans le cadre de l'évaluation.
- Il semble nécessaire, aux yeux des partenaires du Parc, de retravailler le format des avis pour renforcer leur portée et leur application : sécuriser juridiquement les arrêtés délivrés, dans un contexte de contentieux de plus en plus important ; bien distinguer les prescriptions des observations « simples » dans les avis ; contextualiser le contenu des avis
- La mobilisation des communes pour améliorer la qualité des projets reste hétérogène, avec certaines communes moins réceptives que d'autres aux avis du Parc, et globalement une faible sollicitation du Parc en amont des projets.
- Le temps dédié à cette action est très important et limite la disponibilité des chargées de mission concernées pour d'autres missions.

Attentes et opportunités d'évolution

- **L'accompagnement des projets / le travail de pédagogie représente un enjeu important** pour des effets plus marqués sur le territoire : renforcer les permanences communes entre Parc et UDAP (comme cela a été fait au niveau du SPR) ; mettre en place des formations pour les élus ; réaliser des outils (éditions, ...), etc. Cela demande du temps en termes de création, de diffusion, d'animation et de suivi pour les mettre à jour régulièrement.
- **L'intégration des nouvelles problématiques environnementales** : la mobilisation du Parc sur ces questions peut passer à l'avenir par les avis ADS, mais également par d'autres vecteurs comme la réalisation de guides pédagogiques.
- Le **renforcement du contenu des PLU** représente une perspective intéressante pour limiter les besoins d'intervention au moment des autorisations d'urbanisme. En effet, le Parc (avec les autres partenaires) pourrait pousser à davantage encadrer le contenu des PLU, et ainsi limiter les besoins d'encadrement en aval. Il faut toutefois souligner que la prise en compte des recommandations du Parc lors de l'élaboration des PLU dépend de la volonté des communes, qui ne reprennent pas toujours ces recommandations.

Evolution du nombre d'avis

	Nombre d'avis/dossiers ADS						TOTAL
	CCGVM	CCPC	Total Sud	Instruction Centre	Instruction Ouest	Total Nord	
2016	363	47	410	127	161	288	698
2017	380	61	441	149	206	355	796
2018	407	94	501	178	154	332	833
2019	450	122	577	203	215	418	995

2020	464	137	601	209	133		
2021	587	203	790	228	179	407	1197

Temps de travail des Chargées de mission dédié à l'action

	2017	2018	2019	2020	2021
CM Architecture	38 jours	42 jours	35 jours	38.5 jours	47 jours
CM Urbanisme	30 jours	32 jours	35 jours	31 jours	33 jours

Evolutions à envisager

1. Arrêt de la procédure d'avis du Parc

Le Parc ne donne plus d'avis systématique sur les ADS, il n'est plus sollicité par les services instructeurs ou la DDT. Son action est entièrement réorientée vers le conseil en amont et la mise en place d'outils (guides, formations, ...).

- o POUR : temps libéré pour d'autres actions
- o CONTRE : arrêt de 40 ans de travail qui ont permis de garder une homogénéité dans les villages ; perte de cet atout ; développement des projets mal intégrés et dégradation des paysages et du cadre de vie ; rupture du lien avec les services instructeurs ; veille sur l'aménagement du territoire plus difficile

2. Poursuite de la procédure

a. Rien ne change, le temps dédié à la mission doit être décompté sur d'autres actions

Si l'action est poursuivie à l'identique, compte tenu de l'augmentation constante du nombre de dossiers au fur et à mesure des dernières années, les chargées de mission devront dédier à minima entre 35 et 45 jours / an à ce travail. Soit environ 20 % du temps de travail global sur une année (205 jours).

- o POUR : plus grande maîtrise des projets réalisés sur le territoire ; liens conservés avec les services d'instruction
- o CONTRE : temps moindre pour autres actions ; avis du Parc sans plus-value sur de nombreux dossiers

b. Un mi-temps spécifique est dédié à la procédure en complément des CM actuels

La création d'un poste à mi-temps pourrait répondre à plusieurs missions :

- Avis sur les ADS
- Inventaires et porter à connaissance
- Soutien aux CM Architecture, Urbanisme et Paysages
- o POUR : renforcement des capacités d'actions et de travail sur les thématiques urbanisme, architecture et patrimoine en complément des deux chargées de mission, dans un contexte d'accentuation des enjeux de transition et la mise en place ZAN
- o CONTRE : budget Parc à compléter pour créer un poste

c. L'avis du Parc est sollicité uniquement sur les dossiers impactants

Le Parc continue d'émettre des avis mais uniquement sur les projets pouvant être très impactants pour le territoire et en apportant une vision « plus valeur Parc » du point de vue paysager afin de répondre le mieux possible à la mission de préservation et de valorisation des territoires et de l'identité

locale, en complément des autres missions et notamment du suivi des do

Liste des dossiers ADS pour lesquels conserver la procédure d'avis du Parc

- Permis d'aménager (hors division parcellaire)
- Installation d'antennes relais, pylônes
- Permis de construire pour des maisons individuelles
- Permis de construire pour des bâtiments agricoles, hangars et bâtiments d'activités ou de stockage
- Permis de construire pour des équipements publics (mairie, salle des fêtes, salle socio-culturelle...)
- Permis de démolir
- Réfection de toiture et rénovation/restauration avec réfection de toiture
- Installation de centrales solaires
- Permis de construire pour la réhabilitation / restauration ou réaménagement de bâtiments
- Isolation thermique par l'extérieur
- Ravalement de façade et rénovation/restauration avec ravalement de façade
- Aménagement de point de vue
- Construction / installation de cabanes et constructions légères dont hébergements touristiques
- Installations artistiques et publicitaires pérennes (belvédère...)

Estimation du volume de dossiers par an : **450 à 600 dossiers/an** (soit 5 à 15 PA + 250 à 300 PC + 15 à 30 PD + 200 à 250 DP / an) **au lieu de +/- 1000 dossiers /an**

Ne seraient plus traités :

Installation de panneaux solaires, piscines, pergolas, préaux, auvents, carports, extensions ou surélévations de constructions, vérandas, création de fenêtres de toit, changement de menuiseries (et donc pose de volets roulants sur du bâti ancien avec problématique du caisson), changement de destination, création/modification de clôtures, abris de jardin et de piscine, serres, création ou modification d'ouvertures, création de terrasses, belvédères, loges de vigne, distributeurs (pain, pizza...), postes de transformation électrique, murs de soutènement, coupe d'arbres...

Le Parc continue donc à être sollicité par les services instructeurs sur les seuls dossiers concernés et organise chaque année avec eux des réunions d'échanges pour améliorer la procédure et rappeler les enjeux et préconisations du Parc. Il peut également être sollicité directement par les communes, EPCI et/ou services instructeurs lorsqu'elles l'estiment nécessaire sur des projets sensibles.

Il réalise des fiches de recommandations à diffuser aux communes, EPCI et/ou services instructeurs et à mettre en annexe des arrêtés pour les sujets qui ne seraient plus traités mais qui doivent soigner leur insertion paysagère et architecturale. Il organise des sessions de sensibilisation des élus sur les questions de patrimoine, de qualité architecturale, d'identité locale et de préservation des paysages.

- POUR : focalisation sur « plus Parc » ; gain de temps à consacrer à d'autres actions ; maîtrise conservée pour les dossiers les plus impactants ; connaissance des projets sur le territoire ; lien conservé avec les services instructeurs
- CONTRE : moindre visibilité de l'action du Parc ; moindre efficacité pour la préservation des paysages

Préconisation pour la suite : les modalités de mise en œuvre de la solution qui sera choisie doivent être présentées aux partenaires concernés (instructeurs, DDT, ABF, ...) et validées avec eux et ensuite inscrites dans la future Charte.